

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 69 (1965-1966)

Artikel: Le pasteur Charles-Ferdinand Morel : témoin de l'histoire du Jura bernois à l'époque révolutionnaire
Autor: Junod, Charles / Simon, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le pasteur
Charles-Ferdinand Morel,
témoin de l'histoire du Jura bernois
à l'époque révolutionnaire

par Charles Junod

PRÉFACE

La Société jurassienne d'Émulation, consciente de l'intérêt croissant de ses lecteurs pour l'histoire du Jura, ouvre aujourd'hui ses pages à une étude de Charles Junod, consacrée au pasteur Charles-Ferdinand Morel.

Quelles sont les raisons qui ont poussé l'auteur à choisir ce sujet ? Elles sont multiples. Très tôt, Charles Junod entend parler des Morel, citoyens de Corgémont comme lui. Le buste imposant, qui rappelle au passant le souvenir du président de la Classe des pasteurs, l'impressionne. L'accueillante maison du doyen perpétue son souvenir. Le jeune étudiant désire en savoir davantage sur l'aumônier du régiment de Reinach, sur le député à la Constituante de 1831. Les archives de Corgémont regorgent de documents ; Charles Junod y puise les éléments nécessaires à sa recherche. Pourtant il renonce à choisir cette étude, qui déjà lui est chère, comme thèse de doctorat. Il préfère un sujet plus général, moins vaste : *L'ancien Évêché de Bâle à l'époque napoléonienne, 1800-1813*. Le jeune professeur ne délaisse pas pour autant son sujet favori. A maintes reprises, il parle avec enthousiasme du doyen à ses élèves, à Tavannes, à Berne, à Delémont.

Ni la qualité de citoyen de Corgémont, ni le goût de la recherche historique ne suffisent à expliquer la passion que Charles Junod

éprouve à l'égard du doyen. L'étude psychologique d'une forte personnalité, les problèmes sociaux posés par les rapports de Morel avec ses proches, ses amis politiques, ses ennemis même, attirent aussi l'auteur. Il se sent à l'aise dans le domaine de la psychologie, et la monographie publiée aujourd'hui dans les « Actes » prend parfois figure de roman psychologique. Songeons à l'idylle entre Isabelle de Géliou et Charles-Ferdinand Morel, par exemple.

Peut-être aussi se retrouve-t-il en Charles-Henri Morel, le père du doyen. Comme lui, il voudrait préparer l'avenir de ses fils ; comme lui, il voudrait les guider dans leurs études ; comme lui, il souffre de ne pas trouver les contacts qu'il souhaite avoir avec eux.

De toutes façons, l'idée est bien ancrée et le directeur de l'École normale ne renonce pas à réaliser son projet : écrire un livre sur le Doyen Morel.

1956 est pour Charles Junod l'année de la retraite. Retiré à Évillard, il peut enfin consacrer tout son temps à la recherche. Les liasses de manuscrits succèdent à d'autres liasses de documents. Les rares voyages qu'il entreprend sont dictés par ses préoccupations : Aix-en-Provence, où il passe quelques semaines « sur les pas des Morel de Provence », Paris, où il découvre un portrait du doyen. Il entretient une correspondance nourrie avec tous ceux qui — bibliothécaires, archivistes, parents des Morel — peuvent lui fournir un complément d'information. Charles Junod vit dans son élément, il est heureux. L'étude psychologique et historique qu'il prépare le passionne et embellit sa retraite.

Pour nous, ses proches, l'avance de son travail est un garant de santé. Lorsqu'un nouveau chapitre s'élabore, nous savons que tout va bien. En revanche, lorsque pendant plusieurs semaines il ne parle pas du doyen, nous craignons pour sa santé. Mais les interruptions sont rares, et l'œuvre se poursuit. Les très nombreuses notes prises sur fiches emplissent plusieurs cartons volumineux. Le temps de la rédaction est arrivé.

Désireux de s'imprégner de l'atmosphère qui régnait, un siècle auparavant, à la cure des Morel, l'auteur s'installe pour quelques jours à Corgémont et obtient l'autorisation de travailler dans le bureau même du doyen. C'est là que, plein d'enthousiasme, Charles Junod rédige les premières pages de son livre.

Tout va bien, semble-t-il. Mais en été 1965, il provoque une entrevue avec le pasteur Charles Simon, son correspondant de longue date, historien et grand connaisseur du Doyen Morel. Au cours de leur entretien, il donne lecture de quelques chapitres achevés, montre ses notes, commente le plan qu'il a établi. Se rend-il déjà

compte qu'il ne terminera pas son œuvre ? Nul ne peut le dire. Quelques semaines plus tard, sur le lit d'hôpital où il devait s'éteindre en décembre, Charles Junod exprime le désir que M. Simon mette la dernière main à l'ouvrage qui lui est si cher.

C'est chose faite aujourd'hui. M. Charles Simon s'est mis généreusement à la tâche. Lui seul pouvait terminer l'œuvre inachevée. Il l'a fait avec distinction et compétence. Son chapitre « Ombres et lumières » s'incorpore à l'ouvrage entier, et nous ne saurions assez lui dire ici notre profonde reconnaissance. Grâce à lui, le rêve de Charles Junod est réalisé.

La Société jurassienne d'Émulation a pris en charge l'impression de cette étude. Nous remercions les membres du Comité directeur de leur compréhension, M. Jean Reymond, correcteur des épreuves, de sa bonne volonté et de sa précision, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette publication. Nous formons le vœu que, grâce à elle, le lecteur des « Actes » apprenne à mieux connaître le Doyen Morel, et qu'il trouve plaisir à lire les pages qui vont suivre, fruit d'un travail de longue haleine et source de joies profondes.

Blaise Junod.

AVANT-PROPOS

Entre la France, l'Allemagne et la Suisse, il est une borne frontière que l'on nomme : la borne des trois États. Le Jura bernois, ancien Évêché de Bâle, peut être considéré tout entier comme « la borne des trois Etats ».

A l'époque romaine, ce pays était occupé par une peuplade celte, alliée des Helvètes, les Rauragues. On se plaît à le parer encore du nom de Rauracie, en souvenir de ces lointains ancêtres. Dès le XIII^e siècle, il fait partie de l'Évêché de Bâle dont il partagea le sort jusqu'à la révolution de 1789.

Un pays bien pittoresque, de 1500 km carrés de superficie, à cheval sur la large et haute chaîne du Jura, inclinée vers la plaine suisse sur les bords du lac de Bienne, et vers la France dans le pays de Porrentruy, l'Ajoie. Ses eaux s'écoulent vers le nord par les affluents du Rhin, et vers le midi par ceux du Rhône. Placé à la limite des langues française et allemande, il demeure attaché à ses ascendances celtiques. Son parler est latin, mais les accents plus rudes des idiomes germaniques sonnent dans ses vallées sans en troubler l'harmonie. Voisin des cités réformées de Bâle et de Berne, il l'est aussi de Soleure et de la France, et protestants et catholiques vivent côte à côte dans l'unité.

Des bords enchanteurs du lac de Bienne, les chemins gravissent les pentes de Chasseral et du Weissenstein, par d'épaisses forêts de sapins et de lumineuses étendues de hêtres, de pins, de buissons de toutes sortes, jusqu'à l'altitude de quinze à seize cents mètres. De là-haut, la vue s'étend sur l'arc lointain des Alpes, qui bordent la plaine suisse, verdoyante, semée d'étendues d'eau. Au nord, c'est le moutonnement d'autres chaînes de montagnes, le Mont-Soleil, Montoz, Moron, Raimeux, Graitery, le plateau des Franches-Montagnes, tout au fond le Mont-Terrible, ou plus pacifiquement le Mont-Terri, qui ferme le pays. Entre ces élévations aux flancs boisés, aux sommets herbeux et rocheux, ce sont les vallées jurassiennes, les combes fraîches, les villages au fil de l'eau, des villages agricoles et industriels, de petites cités commerçantes, Saint-Imier, Montier,

Delémont, Porrentruy, l'antique Saint-Ursanne dans la vallée encaissée du Doubs, et Bienne, aux portes du pays. Toute la contrée bruit de ses travaux champêtres et de ses usines-fabriques de montres, fabriques de machines de précision, moulins, scieries, un haut fourneau, une verrerie. Les éclats de voix de ses enfants retentissent dans ses nombreuses écoles, de la classe unique des hameaux à l'école de commerce, d'horlogerie ou d'agriculture, à l'école normale et au gymnase. Un petit pays d'un peu plus de cent mille habitants, enfoncé comme un coin entre trois États dont il partage l'activité, les appréhensions et les espoirs. Le Jura bernois, ancien Évêché de Bâle, dont Charles-Ferdinand Morel, de Corgémont, sera l'historien autorisé.

I. ENFANCE, ÉTUDES

La fin de l'ancien régime, et l'aube d'une ère nouvelle. Dans la France voisine, la royauté brille d'un vif éclat, comme resplendit le soleil au soir d'une belle journée ; mais déjà les pensées des philosophes fermentent dans les esprits.

L'Évêché de Bâle a surmonté l'ébranlement de la Réforme. Il est parvenu à établir un *modus vivendi* acceptable entre les adhérents de l'ancienne et de la nouvelle foi, dans un pays coupé en deux par une ligne de démarcation hermétique. La piété agissante, la politique avisée et impérieuse d'un Christophe Blarer de Wartensee ont refoulé la Réforme dans ses derniers retranchements, la prévôté de Moutier-Grandval, l'Erguel, la Montagne de Diesse, La Neuveville et Bienne. Si l'appui de Bâle aux protestants du Jura nord a été totalement éliminé, si la foi catholique a été restaurée dans le Laufonnais, en Ajoie, dans les Franches-Montagnes, à Delémont et dans la Prévôté sous les Roches, la combourgeoisie bernoise a résisté victorieusement aux tentatives d'intimidation des évêques, et les classes des pasteurs d'Erguel et de Nidau (avec les paroisses de la Prévôté et de la Montagne de Diesse) exercent sans entraves leur action dans le Jura sud, sous la protection paternelle de l'évêque et avec l'appui vigilant de Berne. Les troubles politiques du milieu du siècle, marqués par le drame sanglant de Pierre Péquignat, ont été impitoyablement étouffés. La cour épiscopale de Porrentruy, assurée de revenus considérables, était, aux dires d'un noble visiteur du temps, « une des cours princières les plus opulentes qui soient ». Ses relations avec l'Empire et avec la France, son alliance avec les cantons catholiques, semblent lui assurer un avenir paisible et glorieux.

Cependant de nouveaux orages se préparent. Il appartient à Charles-Ferdinand Morel d'en être le témoin sensible et avisé. Après de solides et rapides études à Bienne et à Bâle, il fut consacré au saint ministère à l'âge de dix-sept ans. Appelé au poste d'aumônier du régiment de Reinach au service de France, il rentra au pays lors du licenciement des régiments suisses en 1792 et succéda à son père à la tête de la paroisse de Corgémont, qu'il devait desservir pendant

un demi-siècle. En une vision fulgurante, il devait voir tour à tour s'effondrer la monarchie française et la puissance des princes-évêques de Bâle, — les armées de la République occuper l'Évêché et briser la puissance de l'orgueilleuse Berne, — l'Évêché de Bâle annexé à la République française, — l'empire napoléonien asservir une Europe atterrée et émerveillée, — cet empire succomber sous les coups des peuples excédés de sa tyrannie, — une Europe nouvelle échafaudée par le congrès de Vienne, et l'ancien Évêché de Bâle rattaché à la Suisse et à Berne. Morel, qui avait participé de toute son âme au drame de sa patrie, fut appelé à jouer un rôle éminent dans l'évolution démocratique du Jura bernois aux années cruciales de 1830 et de 1840. Ses dernières pensées, en ce printemps 48 où s'achevait son existence, se tournaient encore vers sa patrie jurassienne : « Quels sont les résultats des élections ? », demandait-il à sa fille qui était accourue à son chevet. Témoin des événements qui avaient scellé les destinées de son pays, confident des personnalités marquantes de son temps, Charles-Ferdinand Morel a eu le privilège de tout voir et de tout comprendre, et c'est à juste titre qu'il est considéré comme l'historien qualifié de cette période tourmentée.

Il était le fils du pasteur Charles-Henri Morel, qui desservit la paroisse de Péry, puis dès 1766 celle de Corgémont, son village natal et sa commune d'origine. La famille Morel habitait la belle maison qui s'élève sur le front du village, en face de la montagne boisée qui culmine à Chasseral. Une maison spacieuse, aux lignes élégantes, entourée de jardins, de vergers, de champs, pourvue d'un rural ; comme beaucoup de ses collègues, le pasteur de Corgémont exploitait son domaine agricole, en marge de son ministère.

Charles-Henri Morel avait épousé en premières noces Charlotte Imer, dont il eut une fille, Sophie. Il épousa ensuite Suzanne-Marianne Prêtre, de Corgémont, qui fut la compagne de sa vie. Ils eurent trois enfants : Émilie, qui s'établit à Boujean avec son mari, le D^r Schaffter, Charles-Ferdinand et François. La famille Morel vivait d'une manière archaïque, dans l'union la plus profonde. Le « Papa » et la « Mamma » s'occupèrent consciencieusement de la première éducation de leurs enfants. Ils n'hésitèrent pas ensuite à faire pour eux les plus grands sacrifices et les suivirent avec sollicitude dans la carrière qu'ils avaient choisie : l'aîné, Charles-Ferdinand, la théologie ; son cadet, François, la jurisprudence. Dans l'oraison funèbre du pasteur Charles-Henri Morel, son collègue Himely de Saint-Imier en fait un portrait fidèle. Il montre l'homme privé, « occupé de choses utiles, étudiant, méditant, formant des projets avantageux pour ses semblables. Il n'était étranger à aucune



Le pasteur Charles-Ferdinand Morel.
(Portrait appartenant à M^{me} Daveau-Morel, de Paris.)

branche des sciences économiques, actif, laborieux, appliqué, ami des hommes, sage, modéré, sobre, rempli de grandes idées d'ordre et d'économie qui assurent le succès et que couronne la prospérité. » Le vieux pasteur de Corgémont, qui avait été appelé à la charge de doyen de la classe d'Erguel, se faisait une haute opinion de son ministère : « Nous connaissons tous sa fermeté à en soutenir les droits et les utiles privilèges, son zèle, son assiduité à l'instruction, sa vigilance sur la jeunesse, sur les écoles, ses soins charitables et son action dans la visite et la consolation des malades. » Quant à l'époux et au père de famille, le pasteur Himely lui rend l'hommage suivant : « Que ne suis-je doué de cette touchante éloquence pour peindre le plus beau tableau que le Ciel puisse offrir à la terre, le tableau d'une famille heureuse, où règnent la paix, l'union, la concorde, où le père et la mère donnent l'exemple de la piété, des bonnes mœurs, de toutes les vertus domestiques, premiers éléments des vertus sociales, où le père lui-même veille et s'applique à l'éducation et à l'instruction de ses enfants, et les forme pour être l'espoir et l'honneur de la patrie... En entrant dans cette maison, l'on se disait avec attendrissement : C'est ici l'asile de l'innocence, ici règnent la douceur, la sagesse et la modestie, ici l'on contemple l'image du bonheur. »

Les époux Morel devaient se suivre à deux mois d'intervalle dans la tombe : mars et mai 1796. Madame Morel, elle aussi, laissa le souvenir le plus profond à ses enfants, et l'on trouve d'elle le portrait suivant dans son oraison funèbre : « Modeste en ses discours, humble dans sa parure, elle suivit la leçon de saint Paul. Son plus bel ornement était ces vertus paisibles qui font le bonheur et la tranquillité des ménages. Accessible à tous, aimant la paix, la faisant fleurir dans sa maison, compatissante pour les malheureux, sa modestie, sa douceur, son humilité lui attiraient l'estime et le respect de tous, ce respect qu'éloignent l'orgueil et la fierté. »

Dans un pareil milieu, les enfants Morel goûtèrent toutes les joies de la campagne et les douceurs de la vie familiale. A plusieurs reprises, au cours d'une existence aventureuse, François se rappela les souvenirs de son enfance heureuse. Charles-Ferdinand n'était pas moins attaché aux êtres et aux lieux de sa naissance, mais il était peu porté aux confidences. C'est tout au plus dans ses lettres à son frère qu'il laisse parfois percer ses sentiments intimes. En réponse aux regrets qu'exprimait François en quittant sa famille pour s'en retourner à Bâle, il lui écrivait en septembre 1790 : « Attaché à la campagne et aux douceurs qu'elle nous présente, on ne goûte qu'insensiblement les plaisirs bruyants que le séjour de la ville nous présente.

Je le sais, mon frère, j'en ai fait plusieurs fois l'expérience. En quittant les murs de Bâle, je n'étais déjà plus le même, l'idée de revoir mon lieu natal me transportait, je jouissais d'un parfait bien-être, jusqu'au moment où il fallait songer à le quitter. Je ne repartais jamais qu'avec regret, et l'ennui ne m'abandonnait entièrement qu'après m'être derechef accoutumé au train ordinaire de la ville. Nos cas sont à peu près les mêmes, placés dans les mêmes circonstances. J'étais affecté par une nouvelle séparation de ce que j'aime le plus au monde... »

Les lettres de Charles-Henri Morel à ses enfants sont pleines de notations intimes et originales. On avait logé des émigrés français à la cure de Corgémont : « Nous avons eu ici Madame la comtesse de Tessé avec Monsieur le vicomte d'Agoult... Je suis enchanté de tous ces Français... ». A la réception de renseignements favorables sur le compte de son aîné, de la part des officiers et des soldats de son régiment, l'heureux père ne peut cacher sa joie dans une lettre à son fils François : « Le plaisir que cela nous fait se sent mieux qu'il ne s'exprime. C'est la plus grande douceur pour nous de vous voir nous donner les plus grandes espérances et de vous voir aimer le travail, d'avoir des mœurs, des vertus et une conduite honnête et sage. C'est une vraie joie pour nous et la plus précieuse de toutes. Nous savons que vous ne le cédez en rien à votre frère de ce côté-là, et nous en bénissons le Seigneur. » Il termine en établissant cette clairvoyante comparaison entre les deux frères : « Son caractère est fait et le vôtre a toutes les dispositions de se bien former. Seulement un peu trop de pétulance et de chaleur dans vos entreprises, que l'expérience et le commerce des hommes vous apprendra encore à tempérer. »

Si Charles-Henri Morel demeura en étroit contact avec ses enfants au cours de leurs études, c'est qu'il possédait les dons du cœur et de l'esprit qui faisaient de lui tout à la fois le maître et le directeur de conscience. Le passage suivant d'une lettre qu'il adressait en décembre 1790 à son fils François, en est la preuve : « Nous avons reçu le paquet dans lequel était contenu votre petit discours sur l'éloquence... J'ai lu avec plaisir votre petite dissertation, je lui trouve du goût et des idées. Vous y auriez pu mettre encore plus de méthode. Il y a du style, et la moins bonne phrase que j'y ai lue, c'est cette trivialité : Point de roses sans épines. Quoiqu'elle soit vraie, elle dépare un discours parce qu'elle est triviale, et autant peut-elle se dire dans un style familier et épistolaire, aussi peu le peut-elle dans un style plus élevé. Il fallait rendre votre pensée par une phrase qui aurait exprimé la même chose. » Dans une autre lettre, il revient

sur le même sujet : « J'ai lu avec plaisir le discours que vous m'avez envoyé, je l'ai trouvé mieux que le premier, il y avait plus de liaison dans les idées. Ces exercices contribuent à former les éléments de l'éloquence et à leur rappeler les règles de la rhétorique, quoique l'éloquence naturelle soit la meilleure, celle qui forme le grand orateur. L'autre aide cependant à le former, mais qui n'aurait aucune disposition naturelle à rendre ses pensées avec grâce et avec force n'y réussira jamais, quand il posséderait toutes les règles de l'art. »

Le pasteur Morel apprécie justement les valeurs éducatives de la campagne : « Les écoles jettent le premier jet, la retraite fait éclore ! » Son désir était de voir ses fils s'établir au pays : « La campagne dans sa parure offre des images ravissantes à l'œil des contemplateurs... Sortant des murs de la cité où l'on ne voit jamais que la même répétition, la même monotonie de piétons qui se croisent continuellement dans les rues, battant le pavé..., hors de son enceinte on est tout autre, on renaît, l'âme ravie s'élève, et l'œil n'est pas rassasié des objets toujours renaissants qu'il aperçoit... » Pourtant les campagnes ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois : « Bientôt vous les rejoindrez, ces campagnes qui ont ravi votre âme. Mais vous n'y trouverez ni l'aimable simplicité, ni la franchise, ni la candeur, ni les mœurs qui devraient distinguer les habitants des campagnes. La fréquentation des villes, les voyages ont totalement changé l'aspect des choses et ont rendu les campagnards les singes des villes... »

Dans une telle atmosphère familiale, les deux fils de Charles-Henri Morel devaient ressentir l'un pour l'autre les sentiments les plus affectueux. En effet, Charles-Ferdinand et François demeurèrent liés de l'amitié la plus vive. Pourtant tout semblait les éloigner l'un de l'autre. François, sentimental et passionné, doué d'une verve poétique enflammée, et Charles-Ferdinand, pondéré, maître de lui, de nature réservée, se complaisant dans l'étude des textes anciens. François avait pour son frère des sentiments presque filiaux : « En réfléchissant sur mes trop fréquentes inconséquences, lui écrivait-il de Paris, en 1796, j'ai toujours compté sur toi pour obvier — j'ai besoin que tu sois mon mentor, j'ai besoin que ta force me rassure contre ma faiblesse. Mon ami, je te le répète, il faut que tu restes en tout point mon modèle. Il m'est bien doux de te rendre cet hommage si mérité, et je t'atteste que ma plume exprime ici le sentiment de mon cœur. »

Les circonstances contribuèrent d'autre part à séparer les deux frères. Alors que Charles-Ferdinand se fixa d'emblée au pays, dans son village de Corgémont, François, qui pourtant était très attaché

à son village natal, fut entraîné immédiatement loin de lui. En séjour à Paris pendant la période révolutionnaire, il fit la connaissance de Madame de Cabris, la propre sœur du tribun Mirabeau. A sa prière, il entreprit le rachat de ses terres, qui avaient été confisquées pendant la Révolution. Il accomplit si bien sa mission qu'il finit par se trouver propriétaire d'un vaste domaine à Pertuis, petite ville aux environs d'Aix-en-Provence. Il s'attacha à sa nouvelle patrie au point de devenir maire et bienfaiteur de la ville. Un imposant mausolée et une fontaine monumentale, la fontaine Morel, rappellent les services rendus par les « Morel de Provence », François et son fils Alfred. Mais ni les différences de caractère, ni la distance n'atténuèrent l'amitié des deux frères. Ils se faisaient visite périodiquement, et ils entretenirent une correspondance ininterrompue de cinquante années, se communiquant les nouvelles familiales, s'entretenant des événements politiques, scientifiques et littéraires au cours de longues missives, en tous points comparables aux lettres philosophiques de Voltaire.

Charles-Ferdinand Morel fit ses études théologiques dans la ville de Bâle. Sa correspondance avec ses parents est toute d'affectueux respect et d'étroite collaboration. Il s'était fait de solides amitiés chez ses condisciples, et parmi les souvenirs qui meublent encore sa maison natale, on découvre un délicieux crayon de son ami Achille Mieg. Ses relations habituelles étaient ses maîtres, le professeur Legrand, le Doyen Bridel, entre autres, et il s'entretient avec ses parents des sujets les plus austères : « J'ai commencé à effectuer les conseils de Monsieur Legrand au sujet des journaux, d'abord après avoir reçu votre approbation. Il y en a plusieurs qui sont très intéressants par rapport à mon but : tels par exemple que le « Journal encyclopédique » de Bouillon, « l'Esprit des journaux », le « Courrier de l'Europe », et surtout la « Gazette littéraire d'Allemagne ». Ce sont ceux que je parcours particulièrement pour en tirer des extraits. Cependant je me propose de ne donner dans la suite qu'une heure environ par jour à cette sorte de lecture » (31 janvier 1788). Plus loin, il parle encore de son maître préféré : « Monsieur le professeur Legrand continue toujours à me donner trois matins par semaine pour aller chez lui ; c'est principalement ceux-là que j'attends avec le plus de plaisir, surtout celui qui est destiné à la métaphysique, qui est un des plus agréables ouvrages. »

On relèverait bien des détails amusants et des notations personnelles dans ses lettres à ses parents. Il ne se sent pas « pressé dans ses études » — heureux temps, heureuses circonstances familiales ! En janvier 1786, il accuse réception de ses étrennes, « deux écus

neufs » : « Nous tâcherons de les bien employer (il parle aussi au nom de son frère qui l'a rejoint à Bâle). Nous souhaitons que les vœux que vous faites en notre faveur soient exaucés. C'est pourquoi nous tâcherons de toujours faire en sorte que Dieu nous bénisse et avec ses saints secours de pouvoir vous donner toujours du plaisir et du contentement. »

Morel fait à la rentrée d'octobre 1787 le voyage de Corgémont à Bâle avec la famille Legrand. On loge à Soleure : « Un beau monde nous attendait pour le souper, qui ne valait cependant pas le vôtre de vendredi. » Et il reprend ses études « avec bien du plaisir », ce qui ne l'empêche pas de participer ici et là à un bal et de témoigner de l'intérêt pour l'une ou l'autre de ses danseuses. Trois ans plus tard, alors que son frère était encore aux études, il l'entretient de ce sujet : « Je vois que tu ne te défends pas contre les charmes qu'une belle personne peut avoir pour toi. Je vois de plus que tu ne te fais pas de peine d'avouer que ton cœur n'est pas inaccessible aux flammes de l'amour. Eh bien ! puisque tu n'en fais pas mystère, je te dirai ingénument que tes conjectures au sujet de Mademoiselle Wildermett (une famille en vue de Bienne), sont à quelques égards fondées. Elle avait su captiver mon cœur et j'en ai gardé un tendre souvenir. Mais il aurait été effacé si tu n'étais venu le ranimer. Je suis bien aise que tu applaudisses à mon goût, mais je ne crois pas, au reste, qu'il soit déterminé, il ne s'étend qu'à la trouver jolie. »

Les jeunes Bâloises devaient également demeurer dans le souvenir du ministre Morel : « Puisque nous sommes sur ce chapitre, écrivait-il à son frère, il faut que je te découvre mes inclinations de Bâle. Entre plusieurs demoiselles de ma connaissance, celles que je trouvais les plus jolies sont Mademoiselle Hagg l'aînée et Mademoiselle Tourneysen. Tu les connais toutes deux, ainsi tu pourras juger de mon goût. Voilà toutes mes confidences, n'en as-tu point dont tu puisses me faire part ? » Peu de temps après, apprenant le mariage de Mademoiselle Tourneysen, il revient sur le sujet dans une lettre d'avril 1791 : « Devait-on croire qu'elle se mariât aussi jeune qu'elle est ? Mais il est vrai qu'on doit la compter parmi les précoces, au moins sa grandeur, ses traits bien marqués, tout en elle indiquait que la nature avait plus fait pour elle que pour les autres. Elle réunit la beauté de l'esprit aux agréments du corps. Elle est faite pour rendre un mari heureux, et je félicite celui qui doit la posséder. Je puis en parler, la connaissant particulièrement. Etant chez Madame Tourneysen, je la voyais très souvent ; je l'ai conduite plusieurs fois à des bals et je la trouvais jolie. » Terminons ces propos familiers par

une remarque pittoresque au sujet de son séjour chez les Tourneysen : « J'ai une charmante petite chambre dans laquelle il y a une garde-robe pour mes habits et une commode pour mes livres. La table est fort bonne. Le matin j'ai ma petite cafetière de café, et Madame et les enfants ont le thé. Il y a mille attentions pour moi. Le matin, quand il fait un peu obscur, d'abord qu'on m'entend sortir du lit on m'apporte la chandelle. »

La partie essentielle de la correspondance de Charles-Ferdinand Morel avec ses parents, on s'en doute, se rapporte aux études elles-mêmes. Il soumet ses travaux à l'appréciation de son père : « Je suis charmé que vous ayez trouvé bon mon discours. Je ne l'ai pas tout à fait composé de moi-même, Monsieur le professeur Legrand l'aîné a eu la bonté d'y changer quelques mots et quelques phrases qu'il ne trouvait pas bonnes. » En janvier 1788, il signale à ses parents les effets d'un hiver particulièrement rigoureux : les diligences arrivent parfois avec plusieurs jours de retard, « où n'arrivent pas du tout ». Le bois se fait rare, on manque de farine : « il n'y a plus qu'un moulin qui aille, les autres sont gelés. » Il y a plus : « Les loups approchent de la ville. On en a aperçu devant trois portes différentes, ils attaquent les voyageurs. » Mais tout cela n'arrête pas l'étudiant dans ses travaux : « Nous fûmes lundi passé commencer nos leçons d'analyse chez Monsieur Ricou, où nous irons pendant tout le mois. La leçon commence par un exposé des différentes parties d'un discours et un petit abrégé des règles sur la composition. Ensuite de quoi il nous propose un texte, le même pour tous, dont nous devons lui apporter l'analyse lundi prochain. »

Charles-Ferdinand Morel dut faire laborieusement la conquête du style littéraire. Il était loin d'avoir la facilité de son frère, dont il se rend compte avec une pointe d'envie : « La manière agréable avec laquelle tu t'énonces, lui écrira-t-il un jour, les termes dont tu te sers, les expressions énergiques qui paraissent dans tout ce que tu dis, cette facilité en un mot avec laquelle tu t'exprimes excitent mon amour-propre et me font désirer de pouvoir en faire autant. Mais vain désir. Ma plume rebelle à mes souhaits se refuse à tout genre d'imitation quelconque. » Cela ne l'empêchera pas de réaliser souvent l'idéal de Boileau, énonçant clairement ce qu'il avait clairement conçu. Certaines pages de ses exposés théologiques, scientifiques et politiques, certains passages de ses lettres sont d'une sobre éloquence qui en illumine le sens. Il se laisse rarement entraîner par l'imagination ou l'inspiration, et à une exception près — la traduction d'un roman de Zschokke : *Le village de Goldenthal* — il ne s'aventura jamais à écrire des pages romanesques. Il s'était pourtant

appliqué à l'étude des classiques : « J'ai commencé avec beaucoup de plaisir la lecture d'une œuvre de Racine ; j'ai trouvé la première de ses tragédies charmante et parfaitement composée. Oui, certainement, ce sont de tels ouvrages propres à former mon style que j'ai le plus besoin de lire. Je reconnais bien malgré moi combien il est petit et que ce sont les fautes que je commets qui le caractérisent principalement. J'accuse ma négligence jusqu'ici à ne pas m'avoir étudié à le former, de même qu'à me mettre mieux au fait de ma langue, que je ne possède pas encore bien. Mais je l'aurais certainement fait si mes études ne m'avaient pris jusqu'ici tout mon temps et empêché pour ainsi dire à m'adonner à de pareilles lectures. A présent que je n'en vois que trop la nécessité, j'y donne volontiers quelques petits moments, et je me propose de m'y encore mieux appliquer pendant le temps que je passerai l'été à la maison. » Cet extrait d'une lettre à ses parents révèle à la fois la nature de l'homme et sa méthode de travail. Laissé à lui-même dans l'organisation de ses études, il abat une besogne acharnée, désireux de savoir et de s'appropriier les qualités d'un bon théologien et d'un orateur convaincant. Il choisit ses maîtres, il détermine ses lectures, il fait de son temps l'usage le plus judicieux et le plus effectif. Mais si un régime austère contribua à tremper son caractère, à renforcer les éléments d'une nature généreuse et agissante, il le priva des multiples influences qui ornent l'esprit, l'assouplissent et l'humanisent. Il fut dans toute l'acception du terme l'artisan de sa personnalité.

Charles-Ferdinand Morel a peu de goût pour la poésie, et s'il goûte la musique, s'il « joue de petits airs mieux les uns que les autres », il apprécie peu la fantaisie de son maître : « Je serais plus avancé encore s'il venait plus souvent, mais il est très négligent. » Ouvrier consciencieux et infatigable, il prise peu les oisifs et les rêveurs, et ses amitiés mêmes, pourtant fidèles et sincères, sont plutôt des rencontres spirituelles que les abandons des convenances sentimentales.

A un tel rythme, l'étudiant approche bientôt du terme de ses travaux. Ses communications à son père sont de plus en plus approfondies. A propos d'un sermon de son maître Ricou sur les preuves de l'existence de Dieu, il oppose à son père ses propres idées sur la conscience, le *conscio*, et sur la raison, qu'il prétend confondre en une même signification : « C'est par l'usage de la raison que nous pouvons nous analyser nous-mêmes et nous assurer de notre propre existence... C'est par son usage que nous pouvons nous faire une idée de ce qui est juste et de ce qui est injuste, que nous apprenons à discerner le vrai du faux, à reconnaître la justice de l'injustice. Et

qu'est-ce donc encore que la conscience, sinon un sentiment extérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait, en un mot tout ce qui est la raison ? » Tout Morel est dans ce débat où se dégage sa personnalité et se révèle sa volonté de comprendre et de convaincre, tel qu'il fut tout au long de son apostolat dans l'église et dans la communauté.

Charles-Henri Morel, lui-même penseur perspicace, fait preuve, aux yeux de son fils, de trop de réserve : « Votre modestie va jusqu'à regarder vos réflexions sur l'art de prêcher moindres que celles de Messieurs les pasteurs français. Non, ce n'est certainement pas cela, mais souffrez que je vous en demande la continuation. Je les recevrai toujours avec le plus grand plaisir. Il est bien vrai que chacun a sa manière d'envisager la chose et sa manière de prêcher. » Aussi le candidat en théologie, — il est, en 1789, à une année de sa consécration, — continue-t-il à soumettre à son père les plans de ses sermons. Il se prononce sur « l'atrocité » de la parole des Juifs envers Jésus-Christ : « Que son sang soit sur nous et sur nos enfants. » A propos de Matthieu XXV, 13 : « Veillez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure... », il expose à son père le plan de sa dissertation : « Je me propose d'abord dans l'exorde de faire sentir la nécessité de la vigilance. Ma division sera donc : 1. la nature de cette vigilance ou le précepte, 2. les motifs qui doivent nous y porter. Dans ma première partie j'indiquerai quels sont les objets sur lesquels cette vigilance doit se tourner ; c'est principalement les vices, les fuir et nous en préserver ; et pour cela chercher à se défaire des passions qui pourraient m'y porter. Je dirai donc qu'il faut veiller sur le monde et sur nos passions pour les apaiser et les retenir dans leurs justes bornes, ensuite je la tournerai du côté du bien et dirai que veiller c'est encore s'appliquer à faire ce qui est bien... Et enfin dans la deuxième partie je parlerai des motifs qui doivent m'engager à veiller ; le premier est celui que notre texte indique, c'est parce que nous ignorons le temps où Jésus viendra, ou plutôt le temps de notre mort, et en deuxième lieu l'importance dont ce jour sera pour nous. » Ces considérations étaient faites pour plaire au vénérable pasteur de Corgémont. Son fils était parvenu au seuil de la maturité de pensée. Il avait acquis rapidement les connaissances indispensables à la vocation qu'il avait choisie. Le voici maintenant en face des grands problèmes de la vie, la conscience, la maîtrise de soi, la morale personnelle. Avant d'entreprendre la cure des âmes qui lui seront confiées, le jeune théologien s'était efforcé de projeter en lui-même la lumière de la pensée chrétienne. Peu porté aux confidences, il n'a parlé que discrètement de ses luttes intérieures, et la construc-

tion de sa personnalité morale a été lentement progressive, chaque pas assurant les conquêtes suivantes. Charles-Ferdinand Morel manifestera toute sa vie une foi inébranlable, une honnêteté totale et une moralité intransigeante, le tout illuminé d'un profond respect envers ceux qui ne partageaient pas ses idées. Il avait éprouvé les dures lois de l'effort, et il en gardera toujours l'empreinte. S'il put se tromper, s'il parut parfois distant et autoritaire, ce fut toujours avec le sentiment d'une entière bonne foi et d'un amour illimité de son prochain. C'est un bon ouvrier qui s'apprête à se vouer irrévocablement au saint ministère.

L'année 1789 touche à son déclin. Mai, juin, septembre... Les événements qui se précipitent aux frontières de l'Évêché ne parviennent pas à troubler la quiétude studieuse de Morel. Son père l'engage à brûler les étapes : « La réponse du professeur Meyer a été des plus satisfaisantes et en même temps des plus consolantes. Il a très fort apprécié les raisons que vous lui alléguiez et n'a pas laissé de donner les meilleures espérances, malgré les représentations que je lui fis de mon état et du peu de temps que j'avais donné à la théologie. Sa première demande fut si je me sentais assez fort dans les langues, je lui répondis que j'avais expliqué tout le testament grec, et que du vieux j'en avais traduit environ cent psaumes, la Genèse et la moitié de Josué, que la partie dans laquelle je serais sans doute le plus faible serait la théologie. Sur quoi il me dit qu'en repassant son cours que j'avais par écrit, et au moyen de ceux de Messieurs Burkhard et Herzog, il ne supposait pas que je pus échouer... Quoi qu'il en soit, je travaille autant que possible à me rendre en état de soutenir les examens avec honneur. » (4 septembre 1789)

Diverses perspectives s'ouvrent au très jeune candidat. Alors que partout ailleurs la consécration pastorale n'était octroyée qu'à 21 et même 24 ans, il en était autrement parfois des sujets du Prince, qui pouvaient être admis plus tôt au pastorat. Les professeurs de la faculté engageaient leur brillant élève à se présenter à l'examen final, et deux postes étaient en vue pour lui : celui d'aumônier au régiment de Reinach au service de France, et éventuellement le diaconat d'Erguel qui allait être libre. Charles-Ferdinand est peu pressé d'entrer ainsi prématurément en fonctions ; il fait état de son âge auprès de son père, auquel il déclare qu'il aimerait « extrêmement » aller passer un semestre à Lausanne après sa consécration : « Quoi qu'il arrive, lui écrit-il, le 22 septembre 1789, je ne me mettrai pas trop en peine. J'aimerais il est vrai assez obtenir le diaconat. Mais si cela ne se peut pas il faudra y renoncer, tout comme au régiment, ce que je fais de grand cœur puisque je ne m'en soucie pas du tout. »

L'avenir se précise pour le jeune théologien. Le 10 octobre, il peut annoncer à ses parents « l'heureux succès qu'a eu pour lui l'examen général », et la joie, la fierté, la résolution la plus ferme éclatent en lui : « Depuis hier une nouvelle carrière s'ouvre devant moi, je vais la fournir avec plaisir. Oui, j'espère à présent pouvoir tenir tête à mes adversaires. Etant trouvé capable par messieurs les professeurs de soutenir les épreuves, que ne devrais-je pas faire pour répondre à l'attente de tout le monde ? C'est aujourd'hui seulement que je me vois tellement piqué d'honneur que je me sens enflammé d'un zèle et d'une ardeur qui ne me laissent épargner ni peines, ni travaux, pour être consacré en dépit de ceux qui veulent m'écraser. » Certaines oppositions s'élèvent en effet contre sa prochaine consécration ; à tort ou à raison, il prête au professeur Bridel des sentiments hostiles. Mais rien ne saurait l'arrêter dans la réalisation de ses projets. Ses premiers succès, l'estime et les encouragements de ses professeurs ont libéré l'étudiant modeste du sentiment d'infériorité qu'il éprouvait. Admis à ses derniers examens, une fois encore il se confie à son père (fin octobre 89) : « Monsieur l'antistès * a eu la bonté de nous donner nos textes d'avance. Le mien est fort beau, il est tiré de la première épître à Timothée IV 12 : « Que personne ne méprise ta jeunesse ; mais sois le modèle des fidèles dans tes paroles, dans ta conduite, par ta charité, ta foi, ta pureté. » J'y travaille depuis quelques jours et je me trouve déjà à l'application. La matière est fort riche, comme vous verrez, aussi renferme-t-elle tous les beaux préceptes ou tous les conseils que vous voulez bien me donner dans votre lettre. Je m'étends beaucoup sur cet article et je m'applique à les rendre sensibles. Suivant le jugement de monsieur le professeur Legrand, à qui je viens de montrer ce que j'ai fait, je ne crois pas avoir tant mal réussi. »

Le 24 novembre enfin, il a la joie d'annoncer à ses parents l'heureux aboutissement de ses études ; « Je viens de couronner l'œuvre par le succès que j'ai eu en rendant public dimanche passé mon sermon d'épreuve. J'ai remporté l'approbation de presque tout l'auditoire qui était nombreux. Toutes les personnes que j'ai vues depuis m'ont au moins témoigné toute la satisfaction possible, jusqu'à messieurs les pasteurs. Je ne sais trop au reste si c'est ma manière de traiter une matière aussi intéressante ou par ma déclamation que j'ai pu ainsi mériter leur approbation. Tous deux je pense y ont contribué, car je m'étais étudié avant à faire des gestes convenables et à propos, et quoique j'aie fait fort attention à tout mon extérieur

* Terme employé pour désigner le chef d'une église protestante.

en le débitant, cela ne m'a pas empêché que je ne l'aie récité sans y manquer. »

La grande page des études théologiques est maintenant tournée. Le 6 décembre 1789, Charles-Ferdinand Morel est consacré au saint ministère : il aura exactement dix-sept ans et trois mois. Le moment est venu de choisir sa voie et ce sera décidément le poste d'aumônier au régiment de Reinach, stationné à Maubeuge, qu'il sollicitera.

Depuis 1744, le prince-évêque de Bâle entretenait une compagnie au service de France. En 1758, « en vue d'affermir l'alliance qui subsistait entre le Roy et lui », il propose de constituer un régiment de 12 compagnies de 120 hommes, « afin de mettre de l'ordre dans les abus des enrôlements ». Le régiment, qui portait le nom de son commandant : Eptingue, de 1758 à 1783, Schönau, de 1783 à 1786, et Reinach, de 1786 à 1792, était une belle troupe qui s'était distinguée à Rossbach, à Corbach, en Corse. L'uniforme se composait d'une jaquette rouge avec épaulettes blanches, gilet, culotte et guêtres blancs, bonnet à poil pour les grenadiers. Les jeunes gens de l'Évêché servaient sous les ordres des représentants les plus illustres de la noblesse et de la grande bourgeoisie du pays. La nomination des officiers était l'apanage du prince, sur proposition du commandant de régiment : présentement, *ad interim*, le colonel de Grandvilliers, stationné à Steinbuch. Morel entend faire le voyage à cheval, plutôt qu'en diligence, qui poursuit sa course après Steinbuch et ne repasse que le lendemain. Il ne saurait être question dans ce cas de se présenter au colonel « en manteau et rabat » ; le jeune pasteur demande conseil à son père. Il le prie également de l'orienter au sujet de sa présentation en cour épiscopale. Il souhaite abréger le plus possible son séjour à Porrentruy et il demande à son père de le faire dispenser de l'obligation de manger à la table du prince. Il le prie aussi de lui indiquer « les maisons où il doit aller, avec les titres qu'il faut donner à chacun de ces messieurs ». Il s'informe en outre de certains détails vestimentaires : les exigences de l'étiquette s'imposent à lui dès l'entrée dans la carrière !

Charles-Ferdinand Morel avait envisagé sans enthousiasme la perspective d'occuper, à dix-sept ans, un poste d'aumônier militaire. Il en connaissait les obligations. Il serait immédiatement astreint à des services religieux réguliers. Le régiment de Reinach, en outre, comprenait des contingents de langue allemande, de Bienne et des territoires avoisinant Bâle et l'Alsace, et les hommes des régions françaises de l'Évêché ; il faudrait s'adresser à chacun dans sa langue. Il est vrai que Morel, qui avait fait toutes ses études à Bâle, possédait à fond la langue allemande ; les nombreux textes de ser-

mons qui nous sont restés en font foi. Circonstance plus redoutable encore, le jeune ecclésiastique abordait sa tâche sans préparation pratique ; il avait eu peu d'occasions de prêcher, et il ne disposait pas de sermons qu'il aurait pu reprendre au début de son ministère. Il faudrait en outre s'expatrier. Il faudrait frayer avec les membres d'un corps d'officiers de caractère aristocratique, et prendre d'emblée toutes les responsabilités d'un directeur de conscience auprès de mercenaires de toute origine. Les temps étaient troublés, et le régiment pouvait être entraîné dans une guerre, civile ou étrangère. Rien de tout cela ne devait arrêter Morel, maintenant que sa résolution est prise. Reçu favorablement à la cour avec la recommandation du commandant Grandvilliers, il fut agréé par le prince-évêque, Joseph de Roggenbach, et au début de 1790 il s'apprête à rallier son corps, en garnison dans la petite place forte de Maubeuge. Il allait au devant de l'inconnu, avec la résolution d'une vocation définitive, sans se soucier de ce qui pourrait lui advenir dans cette première phase de sa carrière.

II. AU RÉGIMENT DE REINACH

Pour son premier voyage au-delà des frontières du Jura, Charles-Ferdinand Morel allait quelque peu à l'aventure. Il comptait trouver à Bâle des indications précises sur son itinéraire, mais à son grand étonnement, les opinions sont contradictoires. Les premières étapes sont tout indiquées : Colmar, Strasbourg. Mais ensuite deux routes s'offrent au jeune voyageur : Metz, par la poste, et Paris, par la diligence. Il prend la diligence pour Nancy. On verrait ensuite. Les circonstances décident pour lui. D'une part, le carrosse de Metz est parti. D'autre part, il rencontre un compagnon de voyage qui l'engage à choisir la route de Paris : « J'y fus d'autant plus porté, écrit-il de Paris à ses parents, le 7 mars 1790, par le conseil que me donna un abbé avec lequel j'avais fait le voyage de Strasbourg. C'est un très joli homme et de la compagnie duquel je suis charmé de profiter. Il est de la Flandre autrichienne et veut se rendre à l'Isle, et il a choisi cette route comme étant la plus courte. C'est sous sa direction que je suis venu ici et si je ne l'avais pas trouvé je n'y serais peut-être pas ; l'idée de me perdre dans une foule de monde comme il y en a ici m'aurait engagé à prendre un autre chemin. »

Le voilà donc à Paris. Il loge dans le même hôtel que son abbé, qui se révéla d'ailleurs être chanoine et qui est à Paris en pays de connaissance. Ils consacrent une journée à visiter la capitale et les impressions que Morel communique à ses parents ne manquent pas d'intérêt : « Je ne vous dirai pas quelle a été ma surprise de voir Paris. C'est un monde, un bruit terrible. Je viens des Tuileries où je ne crois pas avoir vu moins de six mille personnes rassemblées. La raison est que la revue de la milice se fait aujourd'hui tout près de là, aux Champs-Élysées. En passant le long de cette rue, je puis bien dire que j'ai vu plus de 200 voitures monter et descendre dans peu de temps. C'est étonnant la quantité de personnes oisives que l'on rencontre. »

Voilà pour le cadre. Mais Paris, c'est aussi, c'est surtout à cette époque l'Assemblée nationale. Charles-Ferdinand Morel ne pouvait pas manquer de s'y intéresser : « Je ne puis pas vous dire grand-

chose de l'Assemblée nationale. Elle est assemblée aujourd'hui, mais comme il faut avoir des billets pour y entrer, je n'ai pas pu satisfaire la curiosité que j'aurais eue de la voir. On dit que Monsieur Necker a prononcé dernièrement un discours dans lequel il insinue que les choses sont dans un triste état, il annonce que sa santé demande qu'il s'absente pour quelque temps, ainsi qu'il partira bientôt. Tout cela est de mauvais augure. Enfin, on paraît fort inquiet, on craint très fort une banqueroute. L'argent est fort rare ici, tout se paie presque en papier. » On imagine comment ces nouvelles fraîches et sûres furent accueillies par sa famille ! Il ajoute que l'on parle du licenciement des régiments étrangers, et que d'ailleurs « tout se fait lentement », ce qui engage de nombreux députés — il parle de 200 — à rejoindre leurs provinces, « tant ils étaient dégoûtés des affaires ».

Après un jour et demi passé à Paris, Morel continue sa route par Cambrai, d'où il se rend en cabriolet à son lieu de destination. Le voyage de Corgémont à Maubeuge a duré quinze jours, et lui a coûté neuf louis et demi : « J'aurais je l'avoue pu épargner sur la table, mais j'étais pour ainsi dire obligé de manger avec la compagnie, et comme tout est fort cher en France... il faut pour ainsi dire avoir constamment la bourse à la main. » Au surplus, en dépit de la fatigue — il a passé plusieurs nuits en diligence — le voyage avait ses charmes : « Je me suis toujours bien trouvé et même bien amusé pendant toute ma route. Les différents visages avec qui je me trouvais, leurs divers sentiments, un pays qui m'était absolument inconnu et les usages de tous ces endroits-là m'intéressaient beaucoup. » Il ne se plaint que de l'incommodité de voyager « jusqu'à dix en voiture, alors il arrive qu'on est très mal placé ».

Nous voici au quartier des Suisses à Maubeuge. Heureusement pour Morel, il connaît certains officiers jurassiens, le capitaine Botteron, entre autres, qui le reçoit à bras ouverts et le conduit au commandant, Monsieur de Grandvilliers. L'accueil du colonel manque de chaleur : « Vous vous êtes fait attendre », lui dit-il, en l'invitant tout de même à dîner avec lui. Et c'est la visite aux camarades, les détails d'installation et de service. Il logera en ville, en attendant qu'une chambre soit libre au pavillon des officiers. Il fera un service religieux tous les dimanches, alternativement en français et en allemand, et la prière du soir. Il narre ses débuts à son frère : « C'est hier que j'ai commencé mes fonctions et fait mon entrée dans mon nouvel emploi. Ce fut en vérité bien sourdement et avec bien peu d'appareil. Au bruit du tambour seul on s'assemble dans une chambre de la grandeur de la tienne à peu près, une petite table me tient lieu de chaire et de

pupitre, je suis serré de tous côtés, les auditeurs me sont au bout du nez de façon que je suis obligé de tenir une contenance assez gênée. » Son auditoire est nombreux, les soldats de religion protestante sont libres aux heures du culte. Peu de temps après d'ailleurs, on mit à sa disposition un local plus spacieux et il put officier dans des conditions plus favorables.

Il parle peu de la ville elle-même ; que dire au reste d'une petite ville de garnison ? Par contre, il s'intéresse d'emblée à la population indigène : « La ville est bien située, écrit-il à son frère ; quoique petite, la Société en est assez nombreuse. J'y ai été pour la première fois, mais les usages sont bien différents de ceux qu'on observe à Bâle ; il faut surtout beaucoup de politesse et peu de timidité. On y joue au reste comme partout ailleurs, mais je ne connais pas leurs jeux, j'étais et je serai obligé d'être simple spectateur. En général la manière de vivre de ce pays est assez différente de la nôtre. Elle me plaît néanmoins et je crois que j'y serai bientôt fait. »

Dès ses premières lettres, Morel manifeste de l'intérêt pour d'autres milieux que ceux de la Société où fleurissent le flirt et le jeu : « Nous avons beaucoup de patriotes qui se sont réfugiés ici ; en échange il déserte du monde, le régiment vient de perdre encore cinq hommes cette nuit, qui ont escaladé les murailles. » La Révolution fait tache d'huile en France et le fils de Charles-Henri Morel ne manquera pas de prendre part au mouvement d'idées qui va soulever l'Europe.

La vie de garnison est monotone. Pour l'aumônier, la matinée est consacrée à la lecture et à la rédaction de ses sermons. A midi, il se rend à la parade, obligatoire pour tous les officiers. Ses occupations reprennent l'après-midi, en particulier l'instruction des catéchumènes. Plusieurs sont illettrés, entre autres un certain Liechty, âgé de dix-neuf ans, qui fut berger des chèvres à Corgémont, et qui manifeste le désir de s'instruire. Certains soirs Morel assiste aux réunions de la Société. Il fait aussi des promenades avec ses camarades. La lecture est sa ressource principale : Cicéron, Molière, l'histoire de l'abbé Millot. Il se propose de revoir ses cahiers d'algèbre et de trigonométrie. Au milieu de toutes ces occupations, on s'en doute, il ne connaîtra pas l'ennui et il s'accoutumera aisément à la vie militaire.

Ses relations avec le corps des officiers en général seront bientôt familières. Dans l'exil, on aime à se serrer les coudes. Quelques bons amis se groupent autour de lui : « Monsieur Himely, que je place le premier en considération de l'amitié qu'il a pour notre maison et celle qu'il me témoigne, ensuite Messieurs Schneider, Gressot, Fischer.

Je ne puis au reste nommer tous ceux que je vois le plus particulièrement. Je suis assez bien avec tous, j'ai même lieu de m'en croire aimé. Mais leurs caractères ne s'accordent généralement pas avec le mien. J'aime les personnes franches, ouvertes, et qui pensent bien, je recherche l'amitié de celles-là, et les autres je les laisse ». Les autres, dont il fait un portrait peu flatteur : « Les uns sont de grands égoïstes, d'autres insociables par leur fierté et leur grossièreté. D'autres enfin sont d'un accès difficile... Nous avons de singuliers caractères dont il faut beaucoup se défier, d'autres qui pensent assez légèrement et qui ne méritent pas d'être fréquentés. »

Dans un tel milieu, le rôle d'aumônier était non seulement délicat, mais souvent pénible et douloureux. Dans plusieurs de ses lettres à ses parents, il fait part des soucis que lui cause en particulier un jeune officier du régiment, originaire de la Prévôté. Adonné au jeu, à la galanterie, à la gourmandise, il se laissa entraîner à de mauvaises fréquentations, il fit des dettes, et il alla jusqu'à subtiliser de l'argenterie à ses camarades. Promptement démasqué, il fut sommé par son commandant de quitter les lieux avant le coucher du soleil. A plusieurs reprises, ses camarades, son « mentor » M. Fischer, en particulier, l'avaient mis en garde. L'aumônier de même avait tenté de l'entreprendre, il avait avisé ses parents ; et maintenant c'est à lui encore qu'incombe la tâche de réconforter l'officier révoqué : « Averti de ce qui s'était passé, je courus chez lui saisi de douleur à une semblable nouvelle. Nous l'aidâmes à se mettre en état de partir et le soir par la brune je l'accompagnai hors des portes. Nous nous quittâmes à une petite distance de la ville — il éprouva assez de peine en me quittant, quoiqu'il ne parût pas sans cela bien affecté. Il est parti dans un costume bien peu ressemblant à celui qu'il venait de quitter, de tout ce qu'il avait sur lui il n'a gardé que les culottes. Son anglaise était percée aux deux coudes, ce gilet était de moi, et le reste n'annonçait guère qu'un garçon perruquier. Voilà le récit de sa fin tragique du régiment... Quel coup foudroyant pour ses parents lorsque cette nouvelle leur sera parvenue ! Leur fils dans ce moment ne doit pas en être fort éloigné, si toutefois il a pris le parti de retourner chez lui. C'était au moins son intention en partant d'ici. Mais je souhaiterais pour lui et les siens qu'il s'engage dans un autre régiment pour ne plus paraître de si tôt devant eux. »

Morel relate également à ses parents les détails des obsèques d'un jeune officier originaire de Porrentruy : « Le cercueil couvert d'un drap blanc était porté par dix sergents, quatre officiers portaient les coins. Il fut ainsi déposé, suivi d'un nombreux convoi, dans l'église paroissiale où l'on dit nombre de messes pour le repos de son âme.

Cela étant fait on reprit le cercueil, un piquet de trente fusiliers l'escortaient et nous-mêmes à la suite pour l'accompagner jusqu'à son tombeau. Tout au long du chemin on battait une marche triste et lugubre, et quand nous fûmes arrivés au cimetière, qui est hors de la ville, les fusiliers entourèrent sa fosse et firent plusieurs décharges dedans et sur le cercueil. Tout étant fini, tout le monde s'en retourna et l'on revint au bruit d'une marche guerrière et au son d'un air gai et réjouissant. »

Si certains officiers du régiment de Reinach consacraient leurs loisirs à des divertissements peu avouables, d'autres profitaient de leur séjour pour s'instruire. Morel était de ceux-là. En juillet 1790, il fait en compagnie du chirurgien-major Keck un petit voyage à Mons. On les accueille avec méfiance aux avant-postes et on leur déclare tout net « qu'on ne les voyait pas là avec plaisir ». Ils sont mieux reçus dans une famille bourgeoise de la ville et on les invite à dîner. Monsieur l'échevin était au café, et la conversation roula sur les affaires de France : « Les Français sont traités d'aveugles et d'ignorants, on accuse l'Assemblée nationale de faire plus de mal que de bien, on blâme le décret qui met une certaine égalité parmi les citoyens en abolissant les titres de noblesse. On anathématise celui qui supprime les couvents de religieux, on fait passer la question que l'on avait formée touchant la religion catholique, si elle était dominante ou non, pour injurieuse et infernale. On condamne ensuite toute espèce de tolérance et on conclut par dire qu'il n'y avait que la religion catholique et romaine qui dût dominer et être reçue. Voilà tout ce que se permirent ces Messieurs les Flamands, imbus des préjugés les plus faux et les plus grossiers... Etourdis de tous ces propos, nous levons bien vite la séance et nous repartîmes haussant les épaules et surpris de la crasse ignorance où les uns sont encore plongés. »

Toujours en compagnie de Keck, Morel entreprend peu après un voyage de quelques jours qui le conduisit par Mons à Tournai et Lille. Cette fois, ce sont les lieux qui retinrent plutôt leur attention. Tournai, ville fortifiée : « Intéressante, spacieuse, commerçante, elle offre beaucoup d'agréments ». Et c'est surtout Lille, avec ses 20 000 habitants, la citadelle, les places publiques, l'esplanade, « une des plus vastes et des plus agréables ». On assiste à midi au défilé de la garde et l'après-midi est réservé aux emplettes. Le soir, on se rend encore au spectacle et l'on rentre le lendemain par la même route, enchanté, déclare Morel à son frère, « d'avoir trouvé la ville plus belle qu'il ne s'y attendait ».

Mais la guerre faisait rage aux environs de Maubeuge. Français, Flamands, Autrichiens tenaient la frontière et les hostilités mena-

çaient d'embraser toute la région. Cette situation ne pouvait manquer d'inquiéter les hommes du régiment de Reinach, placés aux premières loges. En compagnie d'un camarade d'un régiment d'artillerie cantonné à Maubeuge, Morel eut la curiosité de se rendre sur le théâtre des opérations dans la petite ville de Givet, à quinze lieues de distance. Ce sont d'abord les postes autrichiens, échelonnés sur la rive gauche de la Meuse, face aux éléments flamands. Les voyageurs sont autorisés à visiter le camp autrichien, qu'ils trouvent bien organisé et pourvu de bonnes troupes. Le lendemain ils passent chez les « patriotes », moins nombreux et mal instruits : « C'est un mélange de paysans et d'artisans, de gens de tous les états jusqu'à celui d'ecclésiastiques. Mais l'idée qu'ils défendent leurs foyers les soutiendra longtemps et les conduira à l'état de bravoure. »

La vue du champ de bataille impressionna Morel au plus haut point. Il en parle à son père dans une lettre d'octobre 1790 : « On ne peut voir sans frémir ces séjours d'horreur et de carnage, ces lieux sauvages retentissant des coups redoublés des canons, ces plaines dévastées, ces campagnes couvertes de chair et de sang humain. D'ailleurs ce n'est qu'avec frayeur que l'on peut voir un appareil de guerre si important, quand c'est des vues homicides qu'il est formé. Ces bouches à feu, ces armes meurtrières, ces tonnerres d'airain portent la terreur jusqu'au fond des cœurs, inspirent de tristes réflexions sur le sort des États et les destinées de nombre des mortels. »

La vie reprend au camp. Le ministre Morel s'est accoutumé à la vie militaire, il sait occuper ses loisirs. Avec la permission du colonel, il s'est établi à la campagne avec la famille du chirurgien-major Keck et il en parle à son frère en ces termes : « Rien n'est plus comique que mon état actuel, moitié en ville, moitié à la campagne, j'ai l'agrément de goûter de tous les deux. La maison est plaisante, au milieu d'un jardin potager orné de fleurs et coupé de longues allées. On s'y promène avec plaisir un livre à la main. » L'enfant du Jura devait se croire presque à la maison dans ce décor champêtre ! Au reste, il s'informe constamment des nouvelles de l'Évêché, il est tenu au courant par les lettres de son père et de son frère. Ses réactions aux mouvements politiques de son pays sont d'autant plus intéressantes et objectives qu'à distance, et placé au cœur des événements européens, il est en quelque sorte au-dessus de la mêlée dans laquelle ses compatriotes seraient bientôt entraînés à leur tour.

La patrie de Charles-Ferdinand formait un ensemble fort complexe, dont il faut préciser ici la nature. Trois régions distinctes composaient la principauté épiscopale de Porrentruy. C'était tout

d'abord, jouxtant la France, « le Porrentruy », soit la ville elle-même et sa campagne, l'Ajoie ; la ville et seigneurie de Delémont ; les seigneuries des Franches-Montagnes, de Saint-Ursanne, de Laufon, les territoires de Pfeffingen, Birseck, Lucelle, et trois petites enclaves sur la rive droite du Rhin ; c'était la partie germanique de l'Évêché. Venait ensuite un territoire suisse et germanique à la fois, la prévôté de Moutier-Grandval et le couvent de Bellelay et sa courtine. Enfin, au sud, sur les frontières helvétiques, une troisième région pouvait être considérée comme essentiellement suisse : la ville de Bienne, alliée des Suisses, et la vallée d'Erguel avec la seigneurie d'Orvin, sur lesquelles la ville avait droit de bannière ; en outre La Neuveville et la Montagne de Diesse, liées par des traités de combourgeoisie avec Berne et Bienne. Comme le dit fort bien l'historien P.-O. Bessire, « l'influence helvétique se faisait plus ou moins sentir dans les trois zones, à mesure qu'on s'éloignait de la Suisse et qu'on se rapprochait de la France ».

Au lendemain de 89, alors que Morel s'apprêtait à rallier son poste d'aumônier à Maubeuge, les esprits s'agitaient dans l'Évêché. Phénomène étrange dans un pays épiscopal, les prêtres s'enflammèrent les premiers pour un nouvel ordre de choses qui devait, à leurs yeux, apporter au peuple liberté et bonheur. Les patriotes s'assemblent, des comités révolutionnaires se constituent. Le prince-évêque Joseph de Roggenbach s'inquiète à juste titre. L'empereur François est disposé à mettre 500 hommes à sa disposition ; mais d'une part l'Évêché est coupé de l'Empire par Bâle, peu disposée à autoriser le passage des troupes ; d'autre part, la France tolérerait-elle leur présence dans un territoire allié sur lequel les traités de 1758 et de 1780 lui donnent un droit d'occupation.

L'empereur demande le droit de passage pour ses troupes. La ville de Bâle refuse d'abord résolument, mais elle cède enfin, sur le conseil des cantons suisses, inquiets des progrès de la propagande révolutionnaire. Le 20 mars 1791, jour de marché, quatre cents soldats impériaux occupent Porrentruy. Ils exercent immédiatement une répression impitoyable sur tout le pays. Les patriotes sont poursuivis, emprisonnés, plusieurs sont exécutés. L'ordre règne, mais quel prix le prince devra-t-il le payer ?

Un an plus tard, le 30 avril 1792, dix jours seulement après la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, les troupes françaises pénètrent dans l'Évêché sous le commandement du général Custine. Le prince-évêque s'est enfui le 27 avril, escorté par les troupes autrichiennes qui regagnent précipitamment leur pays. Ainsi que l'écrit Bessire dans son *Histoire du Jura bernois* : « Les Français

pénétrèrent d'abord dans la première zone, celle de Porrentruy, Delémont, Laufon ; ils y restèrent cinq ans et huit mois. Puis ils s'avancèrent dans la deuxième, celle de Moutier, Bellelay. Immédiatement après ils occupèrent la troisième zone — celle de l'Erguel, Bienne, Neuveville, et de là ils bondirent sur Berne. » L'Évêché, et finalement la Suisse entière, tombèrent sous la domination française.

Les officiers du régiment de Reinach suivaient avec passion les événements qui se déroulaient dans l'Évêché. On s'en rend compte par un incident qui devait opposer la ville de Bienne au prince. Contre l'avis de ce dernier, les officiers des milices erguéliennes s'étaient rendus à une invitation de la ville, qui les avait reçus avec éclat. Morel exprime son opinion à son frère, le 1^{er} août 1790 : « Les mouvements du pays sont fort intéressants. Selon les nouvelles que le Papa me donne, il paraît que l'on commence à ouvrir les yeux sur les vexations des Baillifs, à sentir ses droits, et que le peuple cherchera à mettre un frein à l'autorité de ces petits seigneurs. La démarche des officiers du pays a été très appréciée par les officiers patriotes. On trouve qu'ils ont effectivement bien fait de transgresser les ordres du Prince en se rendant à Bienne. Une pareille défense n'était pas de sa compétence, par conséquent il ne devait pas s'en mêler. Vivent les personnes qui tiennent à la patrie, les vaillants défenseurs de leurs droits et de leurs privilèges ! » Il s'indigne aussi de l'attitude des cantons aristocratiques en face des revendications populaires : « On dira que la Suisse jouit d'un parfait bien-être, qu'on y respire les droits de l'homme. Mais il faut s'expliquer. Je dis que dans son berceau l'Helvétie goûtait les délices d'une liberté fondée sur des bases solides. Mais elle a vieilli, et ces principes ont dégénéré. L'esprit de liberté s'est perdu, l'ambition s'est emparée des cœurs, les grands se sont arrogé un empire sur les petits, et insensiblement l'aristocratie s'est établie... Je t'avoue, écrit-il à son frère, le 18 octobre, que je n'aurais jamais pu imaginer qu'un préjugé aussi absurde dût enfanter des tyrans chez nous. »

La menace d'une invasion autrichienne préoccupe vivement les officiers du régiment de Reinach : « Tu pourras me dire, écrit-il encore à son frère, s'il est vrai que le Prince fasse venir des troupes pour remettre de l'ordre dans son pays. Puisses-tu m'annoncer le contraire ! Il serait malheureux qu'après avoir revendiqué des droits qui nous avaient été usurpés, on vînt nous les reprendre les armes à la main. Mais sans doute que l'on tiendrait tête à ces usurpateurs. L'audace et la valeur des anciens Suisses pourraient bien renaître parmi nous. Que ne fait-on pas pour sa patrie ? » Mais s'il envisage au besoin l'appel aux armes, le jeune Jurassien exilé n'en souhaite

pas moins ardemment la paix à sa patrie : « Je désirerais de tout mon cœur que l'ordre fût rétabli dans notre pays. » Et soucieux d'une information objective de ses compatriotes, il les met en garde contre les nouvelles tendancieuses : « Ne vous en rapportez pas à ce que dit la « Gazette de Berne » sur les affaires de France. Elle ne respire que l'aristocratie. La « Gazette universelle » paraît plus véridique. L'idée qu'elle vous donne de la Constitution et de ses effets est juste. »

L'agitation croît dans l'Évêché où l'on redoute une occupation étrangère. Pourtant, Morel ne peut croire que Joseph de Roggenbach puisse appeler des troupes impériales pour assujettir son peuple : « Le Prince ne peut avoir aucune part à toutes ces manœuvres, il est trop bon, trop porté pour le bien du peuple. » Il l'excuse même partiellement lorsque l'entrée des Impériaux est un fait accompli et il en rejette la responsabilité sur les Bâlois, qu'il ne porte au reste pas dans son cœur : « Sa conduite est celle d'un prince intéressé au maintien de son pouvoir et de ses privilèges. Je ne la trouve pas aussi blâmable que celle des Bâlois. Oui, je les trouve bien dignes du plus profond mépris. Ont-il montré ces sentiments de noblesse, ces sentiments magnanimes et désintéressés que l'on attribue aux anciens Suisses ?... Leur conduite ne leur fera certainement pas honneur aux yeux des Français. » Enfin, quand l'occupation militaire est achevée, il s'étonne que l'assemblée des États de l'Évêché accepte de siéger « sous la menace des baïonnettes », et avec raison d'ailleurs, il n'attend rien de bon de ses délibérations : « Que n'imité-t-elle l'Assemblée nationale française, qui avait demandé le renvoi des troupes de Paris avant d'entreprendre cette grande réforme. » Signalons qu'alors le régiment de Reinach occupait Saint-Denis, aux portes mêmes de Paris.

Les réactions de Charles-Ferdinand Morel aux nouvelles qui lui parviennent régulièrement du pays dénotent non seulement la sincérité de ses sentiments patriotiques, mais aussi la clairvoyance de son jugement, éclairé par l'expérience qui s'effectuait sous ses yeux. Les impressions d'un homme de moins de vingt ans prématurément mûri s'expriment parfois en termes violents et indignés, mais la raison reprend rapidement le dessus, et ces « notes de l'exil » constituent un remarquable tableau d'une situation confuse et tragique.

En France, cependant, les factions se heurtent de plus en plus, et la situation des régiments étrangers devient critique. A Maubeuge même, à l'occasion d'une visite de corps des « officiers nationaux » au commandant de la province, des officiers français des « troupes réglées » insultent leurs camarades, et l'on est près d'en venir aux

maines, comme ce fut le cas à Douai, à Cambrai, à Lisle, à Nancy surtout, où de véritables armées s'affrontèrent. Le régiment Vieux-Suisse eut à lui seul 400 hommes tués. La répression fut impitoyable et de nombreux soldats furent condamnés aux galères. Curieux rappel d'un épisode célèbre de nos guerres de religion, un jeune officier insurgé se place devant un canon prêt à tirer et s'écrie : « Qu'on me tue plutôt que de tuer vos camarades. »

Assez indifférent, au début de son séjour, au choc des idées politiques en France, Morel s'enflamme bientôt pour l'idéal de liberté qui soulève le peuple. Il assiste, le 14 juillet 1790, au premier anniversaire de la prise de la Bastille : rassemblement des citoyens et des troupes sur la place d'armes, discours de circonstance, prestation du serment à l'Assemblée et au roi, dîner de 1000 couverts « où tout était mêlé et confondu, les chefs au milieu des soldats », illumination, danse : « Tout le monde fut fort gai. Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est que tout se passa parfaitement bien, sans troubles ni tumultes, quoiqu'on s'y fût un peu attendu. » Et lorsque se répand la nouvelle de la mort de Mirabeau, en avril 1791, il porte sur lui un jugement à la fois élogieux et judicieux : « Mirabeau a été généralement regretté. Les honneurs qu'on lui a rendus partout en sont une preuve. Ce n'est pas l'homme privé qu'on doit considérer, c'est l'homme public, c'est le législateur... Sans doute qu'il est infiniment coupable et méprisable quant aux actions dont on l'accuse. Il est au reste bien difficile de les croire vraies, en songeant à ses vastes connaissances et aux sentiments de probité qu'il a manifestés. C'était peut-être aussi l'amour de la gloire qui l'a fait embrasser la cause qu'il a si bien défendue. »

L'aumônier du régiment de Reinach devait rencontrer des difficultés, du fait de ses opinions avancées. Dans son ensemble, le corps d'officiers de ce régiment s'opposait aux tendances démocratiques qui se manifestaient de plus en plus vivement. Au printemps 1791, un club jacobin s'était constitué en ville, sous le nom de « Société des Amis de la Constitution ». Morel annonce à ses parents, le 16 mars, qu'il s'en était fait recevoir : « J'ai passé au scrutin et j'ai eu la pluralité des voix, contre mon attente. Me voilà donc avec des prêtres, des capucins, des chanoines, des personnes de tout rang et de tout âge. Il y a peu de monde de notre régiment qui en fasse partie jusqu'à présent. Des officiers il n'y en a que deux, Messieurs Himely et de Montjoie. Nous avons plusieurs sous-officiers en échange, mais fort peu de soldats. Le cabinet est ouvert tous les jours pour y aller lire les papiers et deux fois la semaine nous tenons des séances où l'on observe toutes les règles qui ont lieu à

l'Assemblée nationale. Nous avons un président, un secrétaire, un comité, etc. Personne ne peut y parler qu'il n'ait obtenu la parole et quand toutes les motions sont discutées on passe à l'ordre du jour qui est l'explication des décrets. »

Il fait ainsi l'apprentissage de l'activité politique, et il dut s'en souvenir quand il se trouvera mêlé à la vie publique de son pays. Mais quelle sera, dans l'immédiat, la réaction de ses parents et de ses camarades à cette prise de position ? Pour Charles-Henri Morel, de nature réfléchie et pondérée, la participation de son fils à l'action révolutionnaire était pour le moins déplacée dans sa situation : « Je prévoyais, écrit-il à son fils François, en date du 16 mai, que votre frère pourrait en éprouver des désagréments. Il devait savoir que toute la noblesse tient à l'aristocratie, et que le corps des officiers en est composé. Il doit prendre garde d'indisposer la cour de Porrentruy qui sera resservie de ses maximes. » Le jeune aumônier fut un moment hésitant, et il s'ouvrit à son frère de ses scrupules. D'une part, il jouait un rôle en vue dans le club, dont il était devenu le secrétaire. Il y prenait souvent la parole, il y présentait des mémoires, entre autres un ouvrage sur les élections des ecclésiastiques « tendant à désabuser le peuple sur la validité de leurs fonctions » ; il en avait fait hommage à la société, qui en avait ordonné l'impression. Il se déclarait au reste « charmé de pouvoir par là se rendre utile à quelque chose et servir à proposer de nouvelles idées ». Mais d'autre part pouvait-il poursuivre cette activité en sa qualité de ministre de camp ? « Ces démarches de ma part, écrivait-il à son frère, le 28 avril, ont tellement indisposé plusieurs officiers opposants du régiment que pour ne pas encourir tout à fait leur disgrâce et rompre définitivement avec eux, j'ai l'envie de me retirer du club. Le désir de vivre en bonne harmonie et de ne pas m'exposer à des reproches et à leur haine m'en a fait naître le dessein. J'avoue que ce n'est pas agir en homme conséquent, c'est trahir ses principes. Mais la prudence, la politique semblent m'en faire une loi dans la position où je me trouve. Ce sera un sacrifice pour moi, j'ai de la peine à m'y résoudre. Il est contraire à ma façon de penser d'étouffer le langage de la raison par des raisons spéciales qui ne se rapportent qu'à moi-même et qui pourraient se prendre pour des conseils dictés par l'égoïsme. Je sacrifie ici les intérêts de la nation entière à ceux d'un seul individu. »

Ce conflit déchirait celui qui en était l'objet. On le sent hésitant, et désireux d'être conseillé. Plusieurs de ses camarades — il cite Schneider, Himely, Bourquard et surtout Chiffelle, de La Neuveville — sont des officiers patriotes, mais seul Himely s'est fait recevoir

du club. Ce n'est pas d'eux qu'il peut attendre réconfort. Nous ignorons ce que lui répondit son frère, mais l'effet de sa lettre fut catégorique : toute hésitation cesse, et une joyeuse résolution éclate dans ces lignes, écrites du style le plus précis et le plus vigoureux de Charles-Ferdinand Morel : « Maubeuge, mai 1791. J'ai suivi ton conseil, je l'ai trouvé sage. Tu as bien raison de dire que c'est une prudence servile qui nous fait sacrifier les sentiments que notre cœur avoue à l'avantage d'être approuvé de ceux qui nous entourent. S'ils pensent mal, s'ils sont dans l'erreur, s'ils se plaisent à se nourrir de préjugés, faudrait-il que celui qui voit la vérité et qui la chérit s'en écarte pour leur complaire ? Ce serait renier les bons principes. Ce raisonnement est simple et juste, et j'aurais des désagréments à attendre en restant attaché au club que je ne m'en retirerais pas. Il faut être conséquent dans ce qu'on fait, et ayant une fois embrassé un parti que l'on croit bon, je crois que tout homme bien pensant doit le soutenir avec fermeté, sans se laisser intimider par quelque considération que ce soit. » Et il ajoute cette apologie des clubs patriotiques, en butte aux plus violentes critiques : « Enfin, quoi qu'on en dise, je ne puis me persuader que ces clubs puissent être pernicioeux à la chose publique. Ils en sont bien certainement le soutien. On les calomnie parce qu'on les craint, parce qu'ils sont des régulateurs, des surveillants, qui obligent les malveillants à plus de soumission aux lois, et qui les contiennent dans leurs fureurs. Ils propagent des idées qu'il importe au peuple de connaître pour son bonheur, et on les accuse de semer la discorde parce qu'on lui présente ses droits et ses avantages. »

Après avoir un instant balancé, Morel a pris une décision irrévocable. Il restera membre du club, et dans toute son existence il demeurera fidèle aux principes démocratiques auxquels il avait une fois adhéré. Plus encore, il avait, en cette circonstance, donné le pas à la raison sur les considérations d'ordre personnel, et jamais plus il ne s'écartera de cette rigoureuse ligne de conduite.

Ce n'était pas la première fois qu'il se trouvait en conflit avec ses camarades de régiment. Suivant la coutume, il avait prononcé un discours de circonstance le jour de l'an 1791. Après avoir exprimé les sentiments de tristesse qui l'agitaient à la pensée des jours irrévocablement écoulés, de reconnaissance pour les bienfaits du temps présent, et d'inquiétude en face d'un avenir troublé, il avait abordé l'examen de la situation : « Un grand empire, disait-il, vient de se régénérer. Opprimé, il a secoué le joug, et sous la douce influence de cette sainte liberté qu'il a recouvrée, il s'empresse aujourd'hui de se donner un régime plus aisé, plus doux et plus tranquille. Déjà

les fondements en sont posés, et animés d'un amour ardent pour le bien public, ils travaillent sans relâche et avec zèle à assurer à l'homme sa dignité primitive, en le décorant du beau titre de citoyen. Cet empire, c'est celui que nous servons, c'est celui qui nous entretient pour servir à sa défense. Ce n'est pas à nous à nous ériger en arbitres des lois qu'il se donne, ni en censeurs des décrets qui émanent de cette respectable assemblée ; mais c'est à nous d'obéir, c'est notre unique devoir. Un acte sacré nous y oblige, nous avons prêté le serment solennel d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, nous devons l'observer fidèlement. » Il envisageait ensuite les devoirs qui incombaient aux soldats du régiment, la fidélité dans les engagements et l'obéissance « envers un Roi si bon, si juste, si respectable, l'ami de tous ses sujets ». Il invitait enfin ses auditeurs « à unir leurs vœux et leurs prières en faveur de la grande et illustre nation française, de sa paix intérieure, et de l'action bienfaisante de ses représentants ».

Un tel discours ne pouvait, semble-t-il, donner lieu à la critique. Et pourtant certains officiers accusèrent le ministre de camp, en présence du colonel du régiment, d'avoir manifesté des sentiments révolutionnaires et sapé l'esprit de soumission des soldats. A la vérité, convenons-en, alors que se poursuivait en France la lutte entre la démocratie et l'aristocratie, alors que les avis étaient diamétralement opposés au sein même du régiment, Morel avait semblé considérer la question comme résolue, il avait en quelque sorte légitimé les droits que le peuple revendiquait, mais que l'aristocratie et la monarchie contestaient. L'indignation des officiers réactionnaires pouvait s'expliquer, et le colonel de Grandvilliers, suivant l'usage, invita l'aumônier mis en cause à se justifier. Morel proposa de soumettre le texte intégral de son discours à ses camarades, dont certains l'accusaient sans même l'avoir entendu. Le colonel leur en donna lecture, et tous le trouvèrent irréprochable.

Cet incident, minuscule en soi, révèle l'ampleur et la violence des divisions qui séparaient non seulement les citoyens français, mais aussi les soldats des régiments étrangers, et il ne manquerait pas de se reproduire. Dans les derniers temps de l'existence du régiment, en mai 1792, Morel fut accusé à nouveau de jacobinisme. Son crime était d'avoir arboré le ruban national à l'occasion d'une manifestation patriotique, l'érection d'un arbre de la liberté. Il traita l'affaire par le mépris, assuré que, depuis son retour au régiment (il venait de passer un congé dans sa famille), « il avait eu soin d'observer beaucoup de discrétion, de ne manifester aucune opinion, de ne rien faire qui dût lui attirer de semblables procé-

dés. Mais voilà l'esprit de ces Messieurs. Juge après cela, écrivait-il à son frère, s'il doit être agréable de vivre avec eux ».

Le drame qui se joue en France en est à son paroxysme, et Morel y prend part de toute son âme. Il se réjouit de voir le peuple s'acheminer « vers ce bonheur dont il a été si longtemps privé, écrit-il à son frère, en octobre 1791. Le joug des tyrans est secoué, il respire enfin. Ces despotes cruels sont dépouillés de leurs armes vexatoires et rendus à leur état naturel, à celui qui leur a été assuré par la Providence. Car est-il dans la nature des choses qu'un homme s'érige en tyran de ses semblables ? Doivent-ils être soumis aux caprices d'un seul ? Non, c'est une erreur que l'on a reconnue ». On le voit, il ne se borne plus à s'intéresser aux travaux de l'Assemblée nationale, il a pris le parti de la révolution contre l'aristocratie, et contre la royauté même qu'il s'était engagé à servir. Que s'était-il donc passé en lui et autour de lui ? Un événement dont il a saisi d'emblée toute la portée et toutes les conséquences : la fuite de Varennes.

La nouvelle en avait retenti comme un coup de tonnerre à Maubeuge, ainsi que dans toute la France. Pour expliquer le retentissement de cette tragédie de la famille royale dans tout le pays, il faut rappeler ici la cérémonie qui avait scellé, le 14 juillet 1790, l'union volontaire du roi et du peuple français. Ce jour-là, plusieurs milliers de délégués de toutes les communes, rassemblés à Paris, avaient juré « d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale ». De son côté, le roi avait déclaré : « Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi, et à faire exécuter la loi. » Il pouvait sembler aux bons citoyens que la révolution était achevée et qu'une ère de paix allait commencer. Le roi n'avait jamais été mieux aimé qu'en cette minute où le sort de la France, et du monde, allait se décider. Et moins d'un an après, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI abandonnait son poste et allait rejoindre l'armée menaçante des émigrés. Certes, bien des raisons l'engageaient à fuir un pays troublé pour lui imposer une solution de force. Mais cette fuite anéantissait l'espoir d'une fraternisation nationale, et faisait d'un roi profondément aimé, quelle que soit l'issue de sa tentative, l'ennemi déclaré du peuple français. Ainsi que l'écrivait en 1901 Alphonse Aulard dans son *Histoire politique de la Révolution française* : « Cet événement, l'un des plus considérables de la Révolution, troubla profondément la

conscience de la nation. A la première nouvelle de la fuite de Varennes, ce fut un cri de colère, mais aussi et surtout un cri de peur. La France se sentit orpheline, abandonnée. On eût dit que le roi avait emporté avec lui un talisman préservateur, et que de terribles dangers allaient fondre sur la nation. »

Charles-Ferdinand Morel s'était réjoui sans réserve de la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, dont le procès-verbal disait : « Les Français offrirent le spectacle d'une famille de frères qui viennent de se jurer une union indissoluble, une amitié éternelle. » Son discours du nouvel an 1791 est tout entier inspiré de ces sentiments. La fuite de Varennes le frappa de stupeur et le récit qu'il en fait à son frère, au lendemain même de l'événement, constitue un remarquable document historique. Par une coïncidence extraordinaire, Morel rejoint, à un siècle de distance, l'historien Aulard : « Jamais événement plus important n'a encore eu lieu depuis la Révolution que celui qui vient d'ébranler toute la France. Je veux parler de la fuite du Roi. Jamais époque plus mémorable et plus intéressante n'a signalé ces temps de crise et de dégénération. Entreprendrai-je de te décrire l'impression qu'une nouvelle aussi décisive causa sur les esprits ? Les uns, comme tu penses, en étaient consternés, les autres se livraient aux transports d'une joie indécente. J'étais à souper lorsque le bruit se répandit dans la ville que le roi avait abandonné son poste. C'était la veille de la Fête-Dieu. Un aristocrate du régime vint aussitôt nous l'apprendre d'un air triomphant. Je cherchai à garder mon maintien et à cacher la tristesse qui s'était emparée de moi.

» Le lendemain toute la ville était occupée à songer aux suites qu'aurait un pareil événement. Les uns formaient déjà des projets sur le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Ils envisageaient tout sous les couleurs les plus avantageuses. Quelques-uns même se plaisaient à insulter les patriotes. Ceux-ci étaient rêveurs, pensifs, ils songeaient aux moyens de braver le péril et de soutenir la cause qu'ils avaient embrassée. Le même jour les remparts furent couverts de canons, les soldats y travaillèrent sans relâche depuis la pointe du jour jusque fort avant dans la nuit. On craignait une invasion des troupes étrangères... Les soldats montrèrent les meilleures dispositions et cela ne contribua pas peu à rassurer les amis de la Constitution, qui se rassemblèrent immédiatement pour s'occuper des mesures à prendre dans ces circonstances. Nous eûmes donc une séance ce jour-là et notre patriotisme vit ses forces se ranimer par la grande réunion des moyens, par la grandeur des sentiments et par le zèle que chacun s'empressait de manifester. On ne se dissi-

mula pas le danger et pour le prévenir il fut arrêté plusieurs pétitions, entre autres une adresse à l'Assemblée nationale pour lui représenter l'état de notre ville... Nos séances furent journalières pendant quelque temps. On voulait sauver l'État menacé, on voulait en imposer à nos ennemis en déployant tout son patriotisme. Jamais les caractères ne se firent mieux connaître, jamais on ne put mieux juger des sentiments des hommes.

» Le même jour arrive un courrier qui annonce à la Municipalité l'arrestation du Roi. Tout de suite les cloches furent mises en branle pour répandre au loin cette heureuse nouvelle. Il fut ensuite expédié des courriers de tous côtés pour instruire les habitants des campagnes, et autant la tristesse avait été grande le jour avant, autant la joie fut éclatante ce jour-là, et juge de la position embarrassante où se trouvaient alors les aristocrates. Quelle confusion, quels regrets ! On les avait vus courir de tous côtés le jour où ils apprirent la fuite du Roi, on les avait vus joyeux, insolents même. Ils ne se montrent plus, ils ont un maintien forcé. Enfin rien de plus intéressant pour un œil attentif que le spectacle qu'offrirent alors les esprits. Oui mon frère, je crois qu'il fallait un événement semblable pour affermir la Constitution. Oui, j'y reconnais une Providence sage et éclairée. Un roi qui jusqu'alors était adoré de ses sujets les abandonne ! Il manque à ses promesses, à ses serments, on l'arrête au moment où il n'a plus qu'un pas à faire pour être libre. Quel singulier bonheur ! Des maux innombrables nous auraient accablés de toutes parts s'il avait pu exécuter son projet ; une guerre dans l'intérieur, des massacres affreux, une coalition étrangère, voilà ce qui nous attendait. Voilà ce que le Roi avait attiré à sa patrie. Quelle faiblesse, quelle lâcheté, quelle inconséquence, ou plutôt quelle méchanceté n'a-t-il pas montrées dans la démarche qu'il a faite ! Mais aussi quel bien n'en a-t-il pas résulté pour l'affermissement de la Constitution. La volonté du peuple, de la Nation, s'est fait connaître. Le Roi a pu lui-même s'assurer de ses dispositions. Il lui a donné en même temps l'occasion de le juger et de savoir ce qu'il en était. On a vu qu'il était lâche et faible, on a vu qu'il n'avait aucune grandeur d'âme, aucun sentiment digne d'un roi. On a vu qu'il voulait le malheur de son peuple. Les hommes se sont aussi fait connaître. On a pu juger de la bonté de la Constitution par le grand nombre qui lui est attaché. La France s'est épurée. Les méchants indignes de respirer un air libre l'ont abandonnée pour aller ramper ailleurs dans le plus vil esclavage. Elle ne craint plus. »

Une fois encore, délivré de ses craintes, Morel laisse éclater sa foi au triomphe des destinées de la France. La Révolution suivra

maintenant son cours pour le bonheur des hommes. Il partage l'enthousiasme de ses concitoyens, après avoir partagé leurs plus vives appréhensions.

Et pourtant l'illusion sera de courte durée. Cette guerre qu'il redoutait et que le roi n'avait pas craint de provoquer, elle éclatera bientôt, une guerre interminable, tant civile qu'étrangère. Le 20 avril 1792, l'Assemblée législative vote à l'unanimité moins sept voix la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême, c'est-à-dire en fait à l'Europe, et Morel à nouveau s'effraie des conséquences de cette nouvelle calamité : « Hélas oui, écrit-il à son frère, le 9 mai 1792, voilà le décret terrible et alarmant pour l'humanité porté d'une manière irrévocable. Puisse-t-il décider du bonheur de la France ! La crainte et l'espérance se partagent tout mon être... »

On le voit, jusqu'au bout Morel demeure fidèle à sa foi patriotique. Non pas qu'il ignore les exactions de cette Révolution qu'il chérit d'autant plus qu'elle est plus directement menacée. On peut suivre l'évolution de sa pensée au fil de sa correspondance. L'Assemblée nationale avait-elle le droit de « changer totalement l'ordre des choses ? » Il se prononce pour l'affirmative ; le peuple, trouvant mauvaises ses institutions, avait le droit d'en établir de meilleures. Mais n'aurait-on pas pu se borner à réformer les abus ? Non, car « les abus étaient si compliqués, ils tenaient à tant de branches du gouvernement, qu'on ne pouvait pas les anéantir sans anéantir tout le reste ». Quant aux effets de ces changements, ils seront considérables : « Il importe que le gouvernement soit bien constitué, qu'il repose sur des principes justes et équitables, et l'ordre qui en est un des heureux effets s'établira, les sociétés politiques fleuriront, et l'État prospérera. Il prospérera parce que les fortunes seront plus égales, parce que le mérite et les talents y occuperont une place distinguée. Les vains titres qui souventes fois n'étaient accordés qu'à l'ignorance et à sa fille l'orgueil disparaîtront, et on ne les donnera qu'à ceux qui les auront mérités. » S'agit-il donc d'un nivellement des conditions humaines ? Non pas une égalisation de fait, mais de droit. Et sous un pareil régime l'humanité connaîtra cet âge d'or imaginé par les philanthropes. Les hommes connaîtront « le repos, la sécurité, le bonheur ; on ne souffrira aucune violence, aucune injustice... En un mot je vois tout sous une face très favorable ». Et d'ajouter, car il a bien un peu le sentiment de se laisser entraîner par sa généreuse imagination : « Il se peut que je m'abuse. Mais tu conviendras, déclare-t-il à son frère, que tout cela est beau en théorie, il faut espérer que cela le sera également en pratique. »

Ce n'est pas en paroles seulement que Morel entendait contribuer à l'évolution démocratique de la France. Dans une des périodes les plus critiques de la Révolution, alors qu'on pouvait déjà craindre l'intervention étrangère, il envisage l'éventualité d'une guerre et l'idée l'effleure d'y prendre part : « Les officiers sont nécessaires à leur poste... Voilà ce qui me paraît naturel et vraisemblable, et dans ce cas, je renoncerais tout à fait à mon congé... Qu'on vienne donc nous faire la guerre : eh bien ! nous aurions des moyens puissants de résistance, l'union serait la principale force, et nous combattrons avec assurance. Au reste, si les ennemis de la libération veulent venir l'étouffer dès sa naissance, ils trouveront des hommes bien décidés à mourir pour elle. » Il ne pouvait s'identifier plus complètement à cette nation française qu'il avait accepté primitivement de servir en mercenaire, et à laquelle, maintenant, il offrait de sacrifier sa vie.

Au début de 1792, Charles-Ferdinand Morel obtient un congé, qu'il a la joie de passer dans sa famille. Il regagne son corps en avril, par Metz, Sedan, Mézières, en chaise de louage : « La voiture que j'eus n'était qu'une mauvaise charrette recouverte, et conduite par une haridelle qui, à tous les défauts qu'elle possédait, réunissait celui d'être aveugle. Rien de plus plaisant que notre équipage. Cependant il fallut s'en contenter. » Un voyage pénible de treize jours, qui lui laisse pourtant de bons souvenirs : « J'étais seul il est vrai pour faire 60 lieues environ. Il m'aurait été agréable d'avoir une compagnie. Mais démunie de cette ressource je tâchai de me suffire à moi-même. La nature qui commence à se ranimer m'offrait un spectacle intéressant, tantôt c'étaient des prairies qui commençaient à se tapisser de verdure, plus loin on apercevait des collines, des montagnes sous des formes plus ou moins variées, dans le fond c'étaient des rivières. Enfin partout j'ai trouvé la nature à son réveil, j'ai joui de ses premiers travaux, et j'invoquai la bénédiction du ciel sur les fruits qu'elle nous prépare. Détail inquiétant : partout on semble se préparer à la guerre. Les routes sont encombrées de transports de munition, de fourrages, des quantités de bœufs gras arrivent de Suisse et de Franche-Comté. »

Le retour du « semestrier » — ainsi nomme-t-on les hommes qui vont en congé — est accueilli avec joie par ses camarades. On parle du pays, des affaires françaises, et Morel reprend place à la « table des patriotes », formée de Messieurs Fornésy, Chiffelle, Metzger, Putteaux. Il apprend que les officiers qui faisaient partie du club s'en étaient retirés : « Je suivrai leur exemple. » Le temps n'est plus aux délibérations, tout annonce le temps de l'action et le régi-

ment s'y prépare. Une garde de quarante hommes, relevée tous les jours, veille aux remparts de la ville. Aux impressions pessimistes de ce retour s'ajoute le regret d'avoir quitté une famille tendrement aimée : « Qu'il est difficile de n'avoir que la ressource de s'écrire, lorsqu'on jouissait naguère du bonheur de s'entretenir de bouche. Mais ce sacrifice commandé par la raison ne pourrait jamais qu'affermir davantage les sentiments d'inaltérable attachement et de dévouement avec lesquels je serai constamment votre très humble et obéissant fils. Morel. »

Que de chemin parcouru depuis le temps où il proclamait sa foi au triomphe de la Révolution française ! Pour les régiments suisses au service étranger de même, la situation devient précaire. Leurs officiers, en majorité réactionnaires, sont mal vus des populations. Les régiments de Diessbach, de Courten et de Reinach se trouvant un moment réunis à Lille, Morel observe ce qui suit et le communique à ses parents :

« Vous sentez que forts de leur réunion ils affichent leurs opinions avec plus de hardiesse. Cette condition ne leur a pas concilié l'amitié des bourgeois. Plusieurs personnes m'ont même assuré que les officiers de notre régiment entre autres étaient généralement détestés ici. J'ignore s'il y a beaucoup de leur faute, je les vois très peu. J'ai préféré manger à table d'hôte et payer plus cher plutôt que de manger avec eux. »

Un acte odieux devait précipiter les événements : le massacre des Tuileries, le 10 août 1792. L'Assemblée législative prononce, le 20 août, la dissolution des régiments étrangers. De son côté, le comte d'Artois, frère cadet du roi, invite les Suisses à rallier l'armée royale, mais les cantons, sous le coup de la plus violente indignation, ordonnent à leurs contingents de regagner honorablement le pays, en conservant leurs armes.

Quel sera le sort du régiment de l'Évêché, dans ces circonstances dramatiques ? Son commandant, le baron de Reinach, supplie S.A. Joseph de Roggenbach d'ordonner aux officiers et aux soldats « qui n'auraient pas manifesté une opinion ouverte en faveur de la Constitution » de rejoindre l'armée royale, conformément aux instructions du comte d'Artois. Précisons qu'une scission de plus en plus profonde s'était opérée dans le régiment entre patriotes et réactionnaires. Plusieurs officiers, dont les capitaines de Reinach, frère du colonel, de Reichenstein, le lieutenant d'Andlau, avaient refusé de se rallier à la nouvelle formule du serment qui en excluait le roi, et avaient rejoint l'armée royale. D'un autre côté, l'agitation s'était emparée de la troupe, qui fraternisait avec les

citoyens patriotes ; on avait chanté le « Ça ira » dans les chambres. Le prince-évêque, retiré à Bienne depuis l'invasion de l'Évêché par les troupes françaises, voyait avec désespoir son beau régiment sombrer dans l'anarchie ; réduit à l'impuissance, il devait se borner à laisser percer son sentiment intime dans sa réponse au colonel de Reinach : « Veuillez assurer S. A. R. (le comte d'Artois) que, bien loin de désavouer ceux qui se voueront à la cause de la justice et de l'honneur, je regrette infiniment de ne pas pouvoir y encourager tous mes sujets. » Dans une lettre au colonel de Grandvilliers, il déclarait en outre : « Je ne puis donc, Monsieur, quoi qu'il en coûte à ma sensibilité, que me rapporter à votre prudence et à votre façon de penser, ainsi qu'à celle de Messieurs les capitaines et officiers... Ils connaissent sans doute, comme vous, la situation actuelle de leur patrie ; assurez-les, ainsi que les bas officiers et les soldats, que jamais je n'oublierai leur fidélité et leur zèle, dont ils ont donné tant de preuves. »

Le régiment de Reinach fut officiellement licencié à Dunkerque, le 24 septembre 1792. L'historien Casimir Folletête fait le récit suivant de cette cérémonie :

« Le 23 septembre, le régiment faisait son dernier tour au bivouac et le 24, en rentrant en ville, il apprit que le licenciement se ferait le lendemain.

» L'opération avait été confiée au lieutenant général Carle. A onze heures, le régiment était sous les armes ; mais avant de sortir du quartier, on défit les cravates des drapeaux et on partagea entre les officiers et les sous-officiers l'étoffe de ces étendards, qui avaient tant de fois essuyé le feu des ennemis de la France. On ne rendit que les hampes à l'Hôtel de Ville. Le colonel Desbrunières, commandant de place, fit former le carré sur l'esplanade et battre le ban. Une foule curieuse et sympathique entourait le carré. La tenue martiale des soldats, leur immobilité sous les armes imposaient le respect et commandaient l'admiration des commissaires et des spectateurs : « Peut-on renvoyer une si belle troupe ? » s'écriait-on hautement.

» Au milieu d'un morne silence, interrompu par les sanglots des vieux grenadiers qui dévoraient leurs larmes, le commissaire donna lecture du décret de l'Assemblée nationale et prononça le licenciement du régiment de Reinach. Après quoi les commissaires offrirent aux officiers et aux soldats la continuation de leur service dans l'armée française, et la pleine liberté de rentrer dans leur patrie avec feuille de route, droit au logement et trois sous par jour jusqu'à la frontière. Les derniers honneurs furent rendus au milieu

Il y a promis de mariage entre
Charles Ferdinand Morel, ministre du Culte &
pasteur des Eglises de Forgemont & Pomberval,
d'une part;

Et entre Isabelle fille de Monsieur Jonas de Gélieu
bourgeois de Neuchâtel & de Vallengin, pasteur des
Eglises de Colombier & Avenches, d'autre part.

Ces Annonces sont écrites du Consentement
& avec l'autorisation des Parents de l'Époux. L'Époux
& l'Épouse les ont signés à Tavannes le 9. 8^{me}
1801.

Isabelle de Gélieu. — Ch. Ferd. Morel

Ces annonces ont été publiées selon l'usage, & sans opposition.

Forgemont, le 1^{er} Novembre 1801.

J. C. Felice Sec. de J. C.

Fac-similé de la promesse de mariage entre Charles-Ferdinand Morel
et Isabelle de Gélieu.

d'une émotion difficilement contenue, les rangs se débandèrent. Le régiment du prince-évêque avait vécu ; courte, mais glorieuse existence de 34 années.

» Une centaine d'hommes s'engagèrent dans l'armée française : infanterie, artillerie, hussards. Voyageant par escouades d'une dizaine d'hommes, les soldats licenciés regagnèrent leur pays, au milieu d'une population souvent hostile. Leur pays, qu'ils devaient retrouver occupé par l'armée des « patriotes. »

Le ministre Morel n'assistait probablement pas à la lugubre cérémonie du 25 septembre 1792. Il avait démissionné de ses fonctions quelque temps auparavant :

« Lille, 30 juin 1792.

» Je remets à Monsieur de Grandvilliers, lieutenant-colonel et commandant du régiment suisse de Reinach, la démission de ma place de ministre de camp du dit Régiment. Et en me recommandant à la continuation de sa bienveillance, de même qu'aux bontés de Son Altesse mon très gracieux Prince qui avait bien voulu m'accorder cette place, j'ai l'honneur d'être Son très humble et très obéissant serviteur. — Morel, Ministre. »

Charles-Ferdinand Morel emportait l'estime générale de ses camarades, témoin cette déclaration, signée de plusieurs officiers du régiment :

« Nous soussignés, protestants du régiment suisse de Reinach, certifions que M. Morel, fils de M. Morel, pasteur à Corgémont en Erguel, Principauté de Porrentruy, Ministre du Saint-Évangile, a exercé parmi nous son saint ministère à notre plus grande satisfaction, et que c'est avec bien du regret que nous l'avons vu quitter notre Eglise dans laquelle il n'a cessé de prêcher la morale la plus pure et d'y joindre les exemples de toutes les vertus chrétiennes. En foi de quoi nous lui avons donné le présent certificat que nous l'avons prié d'accepter comme témoignage de notre attachement.

» Fait à Dunkerque le 15 août 1792.

» Schneider, Botteron, Scholl, Tschiffely, Bayard, Himely, Moser, Bourquin, Châtelain, Imer. »

Le séjour de Morel au régiment de Reinach avait duré trois ans. Cette période mouvementée lui avait imposé des devoirs absorbants et lourds de responsabilités. Il allait poursuivre son ministère dans sa patrie, enrichi d'expérience et de précieux contacts humains.

III. LE RETOUR

Le pays que retrouva Morel après trois ans d'absence n'était plus celui qu'il avait quitté. La tourmente révolutionnaire avait atteint la Suisse, et l'Évêché était dangereusement menacé, entre les menées françaises et autrichiennes, au milieu de l'agitation intérieure. Le temps était loin où l'on vivait paisiblement sur ses terres, dans l'équilibre des forces qui s'était peu à peu établi dans le pays : les pouvoirs du prince étant limités par l'influence des cantons de Berne et de Soleure, et les habitants jouissant d'une aisance modeste, sous un régime qui ne portait pas atteinte aux libertés locales. De quoi demain sera-t-il fait ? L'orage qui s'était abattu sur la France épargnerait-il les vallées jurassiennes ?

Contrairement à son frère François, Charles-Ferdinand Morel n'envisageait pas de faire une carrière aventureuse à la faveur des circonstances. Le poste de diacre d'Erguel était vacant, il l'obtint. Installé dans sa maison paternelle, il eut le rare bonheur d'entreprendre sa tâche en étroite collaboration avec son père. Les échanges de vues du temps des études sont maintenant facilités, au coin du feu, dans la douce atmosphère familiale.

Le jeune diacre est appelé à parcourir une vaste région, et il dispose des chevaux de selle de son père. Il prêche à Saint-Imier, à Courtelary, à Orvin, à Tramelan, parfois même à Bienne ou dans la Prévôté, il prend contact avec les milieux les plus divers, il pénètre dans les foyers, il fraye avec toute la population du pays. Il a retrouvé à Corgémont ses parents et ses connaissances, ses camarades d'enfance qu'il avait longtemps perdus de vue. Le village n'a guère changé d'aspect ; ses quelque deux cents habitants vivent en grande partie d'agriculture et d'élevage du bétail. Plusieurs industries domestiques sont actives : la forge, la scierie, la tuilerie sous la forêt de l'Envers, une clouterie, des ateliers de cordonnier, de tailleur, de charpentier-menuisier. Quelques ouvriers habiles se sont mis à fabriquer des montres, à domicile, comme l'avait fait cent ans plus tôt Daniel JeanRichard. On se rendait en char à bancs aux foires de Bienne, de Tramelan, de Courtelary, de Reconvilier. Une fois par jour, dans les deux sens, la diligence de Bâle et de Berne s'arrê-

tait à Sonceboz. On s'habillait tous de mi-laine, on se retrouvait tous au temple chaque dimanche, et le cabaret du village s'animait, les soirs de fête, de cris, de rires et de chansons.

La période du diaconat devait être de courte durée. En mars 1796 mourait Charles-Henri Morel, et sa femme le suivait deux mois plus tard dans la tombe. Ce double drame ébranla profondément une famille si étroitement unie. A cette époque, un de ses membres était absent, François, que des affaires compliquées de fournitures aux armées françaises retenaient à Paris. Charles-Ferdinand et sa sœur Émilie restaient seuls dans la maison vide. Il fallait assurer les fonctions paroissiales, il fallait diriger la ferme, et le jeune pasteur fit face à ces obligations avec son énergie habituelle. Tout de suite il reprend les comptes du ménage, image détaillée de la vie journalière. C'est lui aussi qui informe François et le console :

« Je tremble de porter l'affliction dans ton cœur, lui écrit-il en date du 21 mai 1796, je crains de te plonger dans une douleur profonde. Je voudrais t'entretenir dans ta douce illusion et cependant un certain sentiment de convenance et de justice, le devoir, l'amitié, le cri de la parenté me dit de ne pas t'abuser plus longtemps et de te réunir à notre deuil et à notre douleur. D'ailleurs, tu me le demandes, tu veux être tiré de ton incertitude, tu crains, tu es préparé. Apprends donc cette cruelle et désolante nouvelle. Mais au nom de l'amitié, au nom de la religion, apprend-la avec résignation, avec calme, et si tu peux, avec courage. Apprends que notre mère n'est plus... Hélas ! que de fois nous t'avons désiré dans ce moment cruel. Combien nous avons pensé à toi ! Ah ! disions-nous, si notre frère était seulement avec nous pour supporter conjointement notre malheur. Si seulement il était informé de cet événement désolant ! Ce qui nous rassurait un peu c'est que peut-être tu arriverais et que nous pourrions te l'apprendre de bouche. Tu n'es pas venu et il a fallu sans toi remplir les tristes et pénibles devoirs que cet événement nous a occasionnés...

» Le ciel nous a profondément éprouvés. Nous passons dans très peu de temps par des crises bien déchirantes. Mais enfin quel remède apporter à notre malheur que celui de la résignation ?...

» Écoute la voix d'un frère et d'une sœur qui te conjurent de modérer ta douleur, de te résigner, en un mot de prendre ton parti... »

On le voit, le frère aîné reprend son rôle de mentor qu'il a si souvent rempli aux heures de crise de son cadet : « Nous voilà sans doute privés des meilleurs amis, des meilleurs guides... Mais apprenons à nous en passer. Cherchons d'abord en nous-mêmes les ressources qu'ils nous offriraient. Il faut en ces moments employer tous

les moyens propres à calmer notre douleur. C'est un devoir que nous commandent également la raison et la religion et qu'exige notre conservation. Si la vie perd de son prix en se trouvant privée de ceux qui nous la rendaient chère, il faut pourtant la ménager, nous le devons à nous-mêmes, aux autres, et à celui de qui nous la tenons. Enfin voulons-nous honorer la mémoire de ceux que nous regrettons ? Prouvons le cas que nous faisons d'eux en imitant leurs vertus et marchons sur leurs traces, prouvons que nos âmes fortes des secours de la raison, et de ceux de la religion, savent dans le besoin les mettre en usage. Ce n'est pas le tumulte du monde dans lequel tu vis à présent qui t'aidera à apaiser ta douleur. Une retraite paisible, un séjour tranquille qui invite au recueillement et à la douce mélancolie te conviendraient peut-être mieux. »

Charles-Ferdinand avait touché juste. C'est en effet dans la retraite que François trouvera de l'apaisement : « L'autre soir, écrit-il à son frère, le 23 juin, fatigué de ces promenades, où l'agiotage audacieux, le luxe insolent et le vice impudent se prostituent comme à l'envi, je me rappelai les prés de Saint-Gervais dont Bernardin fait un si riant tableau, et sur-le-champ j'y dirigeai mes pas. J'arrive, et mon attente ne fut pas trompée. Je croyais revoir les plus belles contrées de notre Suisse. Là, mon ami, m'étant assis dans un lieu écarté, seul avec mes pensées, je rassemblai toutes les affections qui me sont précieuses, je me livrai sans réserve aux plus tendres souvenirs. Là je versai un torrent de larmes qui depuis longtemps oppressaient mon cœur, là enfin dans un recueillement religieux je rendis aux mânes à jamais révérees de nos parents chéris un hommage pur et sincère, j'élevai mon âme jusqu'aux lieux où ils sont aujourd'hui réunis, je leur promis que leurs enfants s'aimeraient toujours et pratiqueraient les vertus dont ils nous ont donné l'exemple et le prétexte. Ah ! si cette effusion de mon cœur n'a pu parvenir jusqu'à eux, au moins elle m'a laissé un sentiment plein de douceur et je me souviendrai longtemps des prés de Saint-Gervais. »

La vie a pris un nouveau cours dans la maison Morel. Pour quelque temps encore, avant de suivre à Boujean son mari, le D^r Schaffter, Émilie dirige le ménage. Charles-Ferdinand va être appelé à succéder à son père à la tête de la paroisse, et ceci à la prière pressante de ses concitoyens :

« Requête des paroisses de Corgémont et Sombeval à S.A. pour demander la nomination de Charles-Ferdinand Morel au poste de pasteur de la paroisse.

» Révérendissime, Illustrissime, très gracieux Prince et Souverain Seigneur !

» Les paroisses de Corgémont et Sombeval viennent par tous les individus qui les composent, pénétrés de la plus profonde douleur, recourir au pied du trône de V. A. pour lui exposer avec un profond respect que la mort ayant moissonné les jours de Monsieur Charles-Henri Morel, Ministre du Saint-Évangile, leur très Révérend Pasteur, lequel a depuis plusieurs années desservi en cette qualité les Églises des deux paroisses suppliantes, cela au plus parfait contentement de ses auditeurs, tant par sa conduite morale que par ses soins à visiter les malades et les écoles. De manière que dans cet état de choses il ne reste aux paroisses suppliantes que la douce espérance qu'il plaise à V. A., en sa qualité de Seigneur Collateur en rang dans les circonstances actuelles, nommer et établir comme Pasteur des dites Églises une personne digne et capable de remplacer le défunt, sujet de la présente requête. Laquelle considérée et d'autant que les paroisses suppliantes par tous les membres dont elles sont composées ont mis leur confiance en Monsieur Charles-Ferdinand Morel, fils et digne rejeton du défunt, Ministre et Diacre de la Vénérable Classe d'Erguel, tant à raison de sa conduite que par son expérience du Saint-Ministère dont il n'a cessé de donner des marques principales en faisant les fonctions de son cher Père pendant sa longue maladie. Ce qui le fait d'autant plus désirer, c'est qu'étant né parmi nous, il n'a cessé de donner des marques de son amitié et de son attachement. Il vous plaira, Souverain Prince et Seigneur, alléger les douleurs occasionnées aux très humbles suppliants par la mort de leur Pasteur chéri nommer et établir pour son successeur au Pastorat des deux Églises son fils le prédicateur Charles-Ferdinand Morel. Cette faveur engagera les très humbles paroissiens suppliants à redoubler leurs vœux au Tout Puissant pour la précieuse conservation de V.A. Révérendissime et Illustrissime et le rétablir dans la paix et la tranquillité de ses États. »

Une question pourtant devrait être résolue : comment assurer la gérance des biens de l'hoirie Morel, en l'absence de François ? A plusieurs reprises, son frère aborde le sujet dans ses lettres. Le temps presse, il s'agit d'engager des domestiques, de s'occuper d'une exploitation complexe : terres, bétail, achats et ventes : « Je t'avoue, lui écrit-il le 14 août, que quel que soit le goût que je nourrisse pour ce genre d'occupation, l'embarras qu'il occasionne et plus encore l'espèce de dépendance dans lequel il faut être à bien des égards de la part des domestiques qui, n'ayant plus de maîtresse, se trouvent moins gênés, me feraient prendre le parti de remettre nos terres à un granger. » C'est finalement ce qu'il fit et, le 18 octobre, il annonce à son frère : « Nos terres sont admodiées à Rosselet pour le terme de

trois ans. Il aura tout à l'exception du fourrage nécessaire à l'entretien d'un cheval et d'une vache, et paiera 32 louis de fermage. » Cet arrangement, au reste, ne sera que provisoire. Bientôt « le goût » de Charles-Ferdinand pour les occupations agricoles l'emportera sur les inconvénients qui en résultent et, à l'imitation de son père et de nombreux de ses collègues, il occupa les loisirs que lui laissait le ministère à la gérance de ses terres et aux expériences d'économie rurale — pour le plus grand bien, on le verra, de ses concitoyens.

Dans la période critique des transformations politiques de l'Évêché, les frères Morel étaient appelés à jouer un rôle en vue. François se lança d'emblée à corps perdu dans la mêlée. Il avait pris part aux premières assemblées populaires du pays et s'était fait remarquer par sa fougueuse éloquence. Pendant son séjour à Paris, il poursuivit son action en vue de la constitution d'une république d'Erguel, rattachée à Bienne et à la Suisse. Il agissait de concert avec le représentant de Bienne dans la capitale française, le chancelier François-Alexandre Neuhaus. Mais lorsque se manifestèrent ouvertement les visées de la France sur les territoires vacants du prince-évêque de Roggenbach, les partisans d'un éventuel rattachement de l'Erguel à Bienne faisaient figures de conspirateurs à Paris. François Morel en fit l'expérience lorsqu'il fut arrêté, ainsi que Neuhaus. Il avait été auparavant invité à quitter la capitale, par arrêté du 29 Floréal, an 4 :

« Au Citoyen Morel,

» Le Bureau central du canton de Paris vous prévient, Citoyen, qu'aux termes de la Loi du 21 de ce mois, article II, vous êtes tenu de sortir du Département de la Seine dans l'espace de trois fois vingt-quatre heures, et de vous tenir à dix lieues au moins de la Commune de Paris. »

Charles-Ferdinand mit plus de méthode et moins de fougue dans son activité politique. La situation étrange de l'Évêché, de l'Erguel en particulier, ouvrait le champ aux imaginations les plus aventureuses. Ne vit-on pas, de 1792 à 1797, le petit village de Montsevelier, au Val Terbi, s'ériger en république indépendante, sous l'administration de son maire et de son curé ? En l'absence du prince, réfugié en Suisse, les affaires courantes étaient expédiées par ses fonctionnaires, mais il était évident que cette situation était momentanée, et l'avenir du pays donnait lieu à toutes les suppositions. Le prince reprendrait-il un jour le chemin de sa capitale ? On était en droit d'en douter, en présence de la politique d'hégémonie de la France. Dès lors, quel serait le sort de ce pays, enclave minuscule entre l'Empire, la France et le Corps helvétique ? Quelques hardis

visionnaires envisageaient la constitution d'un État indépendant, rattaché à la Suisse. Charles-Ferdinand Morel lui-même dut caresser ce projet, si l'on en croit certaines prises de position en assemblées populaires. Mais des influences puissantes se manifestaient en vue d'une orientation du pays vers la Suisse par Bienne ou Berne, ou vers la France. Qui l'emporterait, des plus sincères, des plus puissants, ou des plus habiles ? Le sort de ce pays était l'enjeu d'intrigues divergentes, et il paraissait douteux que la volonté des populations parvienne à se manifester souverainement.

En dépit de l'activité qu'il avait déployée au sein du club patriotique de Maubeuge, Morel se sentait attiré vers la Suisse, sa patrie élective. Les anciennes relations de l'Erguel avec Bienne et la Suisse légitimaient une association du pays avec cette ville. Cette solution était préconisée par Berne, et ce projet était en voie de réalisation, lorsqu'il se révéla que l'association envisagée ne serait en réalité qu'une annexion pure et simple. Le patriotisme de Charles-Ferdinand Morel ne pouvait accepter cette sujétion, alors qu'il rêvait d'assurer l'indépendance à son pays. Il fait part de ses désillusions à son frère, le 18 octobre 1796 : « Il n'est pas nécessaire de te parler de l'esprit général du pays. Quoique réuni par la force des circonstances, la même défiance, les mêmes inquiétudes le caractérisent toujours. Il a été un moment où appelés par les conseils de nos voisins les Suisses à nous occuper de notre sort futur, on avait lieu de penser que la démarche qui s'en était suivie serait un acheminement à un sort plus tranquille, plus satisfaisant, et une occasion de jeter les bases d'une existence assurée. On a tenu une assemblée sur le pied exigé par les Suisses, où toutes les formes constitutionnelles, excepté la présence du Baillif, ont été observées. Cette assemblée s'en tenant à l'objet de la convocation a nommé la Commission invitée à se rendre à la conférence de Nidau. Cette commission, composée de tous les maires, à l'exception du maire Liomin et de François-Louis Maprat, députés avec le Lieutenant Gagnebin pour la haute Paroisse, s'est rendue à Nidau d'où, après quelques jours de conférence, elle est revenue avec la réponse de Bienne qu'il travaillerait à un plan de réunion conçu d'après les idées fournies par Messieurs les députés de Berne, et qui s'accordaient avec celles de ce pays. Il n'aurait été question d'après ce plan que d'une association, et non d'une réunion entière.

» Le plan s'étant fait attendre longtemps est enfin arrivé. La Commission a de nouveau été assemblée pour l'examiner. Mais loin de se trouver formé dans le premier sens, il tendrait au contraire à une réunion parfaite qui ne pourrait être avantageuse au pays. Bienne

ne changerait rien à son organisation, ni au nombre de ses conseillers, toujours très supérieur à celui qu'elle accorderait à ce pays. Ce projet ne répondant pas à l'attente qu'on s'en était formé n'a par conséquent pas obtenu l'approbation de la Commission, qui d'un avis unanime a répondu que sur un tel plan elle n'avait aucune observation à donner et qu'elle attendait celui qui lui avait été annoncé et qui serait conforme à l'ébauche tracée par Berne. » Et il termine son exposé par cette considération désabusée : « Je ne sais par quelle fatalité un arrangement avec Bienne ne peut jamais s'entamer, mais il semble presque que tout en nous invitant à une réunion avec elle, on cherche à nous en repousser... Pourquoi ce changement de résolution ? Il donne lieu aux soupçons que Bienne vise toujours à la domination de ce pays... Bienne, dit-on, ne pense point sérieusement à une réunion formée sur des bases d'égalité, il veut nous avoir pour sujets en se subrogeant à tous les droits du Prince et c'est le but que doit avoir le séjour de Monsieur Neuhaus à Paris. Ce que Bienne fait à l'égard du pays ne doit servir qu'à l'endormir. Mais le véritable projet est de s'emparer de nous avec l'agrément de la France. Ce projet, ajoute-t-on, ne trouve aucun appui auprès du Gouvernement et l'on espère qu'il échouera. Bienne sera dupe. Les voisins plus puissants, et jouissant d'un plus grand crédit, seront écoutés de préférence et ceux qui croient être initiés de tous les grands secrets nous annoncent que nous serons Bernois... »

Les manœuvres de Bienne, les démarches de Weiss, le représentant de Berne à Paris, ne devaient guère impressionner les Français, qui voyaient la proie helvétique à leur portée. Par son intransigeance, Bienne a peut-être compromis les chances de régler définitivement en faveur de la Suisse le sort de l'Évêché. De toute façon pourtant, à ce stade des négociations, les dés étaient jetés. Ce sera bientôt pour l'Évêché et pour la Suisse l'épisode français, mais à la chute de l'Empire, vingt ans après, les prévisions de Morel se réaliseront : l'Évêché deviendra suisse et bernois.

La vie avait pris un nouveau cours dans la maison Morel. On avait espéré longtemps le retour de François. Le jeune et brillant juriste pouvait faire une belle carrière au pays. Son frère lui conseillait de s'établir à Bienne. Mais son séjour en France semblait s'éterniser, d'autant plus qu'il s'était intéressé financièrement au rachat des propriétés des Mirabeau, dans les environs d'Aix-en-Provence. Un partage des biens familiaux, qui fut effectué en 1800, lui attribuait une fortune de 30 000 francs, et Charles-Ferdinand demeura seul à la tête de l'exploitation agricole. Entraîné par l'amour fraternel, il accepta de participer aux mises de fonds très impor-

tantes de François, ce qui lui occasionna pendant de nombreuses années de graves embarras financiers.

Le jeune pasteur de Corgémont éprouva dès l'année 1796 une autre cause de difficultés. Il expose ses soucis à son frère dans une lettre du 5 novembre 1796 : « Si mon esprit est faible, c'est parce qu'il participe à l'état de mon corps. Aujourd'hui plus que jamais je fais l'expérience de la dépendance mutuelle dans laquelle ils existent l'un à l'égard de l'autre. Souvent cependant ce sont les forces qui refusent d'obéir à la volonté, et ce qui me surprend autant que toi c'est qu'elles demandent autant de temps pour être réparées. J'éprouve au reste sur ce point-là différentes variations. Dans mon dernier séjour à Bienne par exemple, je me suis trouvé presque aussi actif que jamais, ce qui me fait croire que l'hypocondrie a beaucoup de part à mon état. »

Maladie bien étrange que l'hypocondrie — un terme qui a disparu du dictionnaire médical. Une maladie nerveuse, que l'on attribuait à une affection abdominale. Charles-Ferdinand Morel, sujet à des malaises passagers de nature nerveuse, s'inquiétait-il à tort, exagérément, de son état ? Méthodique en toute chose, il avait consulté de nombreux médecins et il avait établi le diagnostic de sa maladie. Il était, ou se croyait hypocondre. Il entreprit de nombreux traitements et se soumit aux régimes les plus sévères et les plus bizarres. Il fit de nombreux stages en clinique, aux bains, à la montagne, des séjours prolongés en Provence, chez son frère François. Il n'a jamais trouvé de remède plus efficace que celui qu'il mentionne dans sa lettre à son frère, du 5 novembre 1796 : l'activité. Dans les périodes d'intense activité de son existence, en particulier lors de sa participation aux travaux de l'Assemblée constituante de 1831, Morel oubliait ses malaises et se montrait d'une endurance extraordinaire au travail. Mais peut-être aussi sa capacité de travail était-elle dépendante de son état de santé, suivant les « variations » qu'il avait constatées tout au début de sa maladie.

Quoi qu'il en soit, et si nous en croyons son petit-fils, Alphonse Bandelier, « Monsieur Morel était d'une constitution robuste, d'habitudes simples, d'une grande rigueur de tempérament, d'habitudes et d'existence, debout été comme hiver à cinq heures du matin, allant se laver à la fontaine, même quand il fallait, pour que l'eau jaillisse, casser la glace, ayant un besoin d'activité incessant... » On disait au village qu'il soulevait à deux bras une enclume de forgeron. Excellent cavalier, suivant son petit-fils, « il montait comme un capitaine de dragons », il parcourait à cheval le vaste territoire des paroisses d'Erguel. Un portrait qu'il avait fait effectuer en 1801

à l'intention de sa fiancée correspond aux indications du passeport que lui avait délivré la commune de Corgémont à cette époque : « 1 m. 66 — cheveux châtons frisés — front couvert — sourcils châtons — yeux gris bleus — nez aquilin — bouche moyenne — barbe noire — menton rond — visage ovale — nez coloré. »

Charles-Ferdinand Morel devait consacrer au saint ministère cinquante années de son existence, occupant ses loisirs à l'exploitation de son domaine, à l'étude, à la vie publique et à de multiples travaux scientifiques. Une pareille activité révèle une énergie que la maladie même n'a pu entamer.

IV. INTERMÈDE FRANÇAIS

La position de l'Évêché de Bâle entre trois grandes nations était plus délicate que jamais à l'aube de la Révolution. Lorsque la France et l'Empire vivaient en paix, et que le Corps helvétique était lié à la France par des conventions militaires avantageuses pour l'une et l'autre partie, les princes-évêques avaient su tirer parti de la situation. La partie septentrionale de leurs États demeurait unie à l'Empire, alors que le sud, Prévôté, Erguel, Montagne de Diesse, La Neuveville et Bienne, par le jeu de leurs traités de combourgeoisie avec les cantons, faisait partie de la Confédération helvétique. Pourtant, tout le territoire de l'Évêché demeurait soumis au prince, qui l'administrait souverainement, et qui traitait librement soit avec la France (traités de 1777 et de 1780), soit avec les cantons suisses (alliance de 1579 avec les cantons catholiques, Défensional de 1652, tentative d'entrée dans la Confédération en 1691).

Le dernier prince-évêque régnant, Joseph de Roggenbach, se révéla incapable de surmonter les difficultés complexes de la période révolutionnaire. L'alliance que son prédécesseur Frédéric de Wangen avait conclue avec Louis XVI, en 1780, contenait une disposition pour le moins imprudente : la France était autorisée à occuper les défilés de l'Évêché, « si ses ennemis s'y établissaient ». De toute façon, peut-être les armées révolutionnaires auraient fini par pénétrer dans l'Évêché, au cours de leur lutte contre l'Empire. Mais Joseph de Roggenbach semblait aller au-devant de leur désir, lorsqu'il fit appel à cinq cents soldats impériaux, au printemps 1791, afin de réprimer les désordres qui s'étaient produits dans sa capitale. Quelques jours seulement après la déclaration de guerre à l'Empire (20 avril 1792), les troupes françaises franchirent la frontière de l'Évêché dans la nuit du 29 au 30 avril, « en qualité d'amis et d'alliés ».

La mainmise de la France se fit en deux temps. Dès 1792, la conquête des territoires d'Empire, Ajoie, Franche-Montagne, Delémont, Laufon. Pénétrer plus avant, c'était provoquer le Corps helvétique, et le moment était loin d'être favorable. Le massacre des

Tuileries avait provoqué une vague d'indignation dans toute la Suisse : plus de cinq cents soldats fidèles à leur serment, sauvagement massacrés ; les plus grandes familles du pays frappées par la perte des meilleurs de leurs enfants, les Erlach, les Dürler, les Maillardoz, les Salis, les Reding, entre autres. On avait été à deux doigts de la guerre. Quinze jours après le 10 août 1792 déjà, le Régiment Wattewille bernois, anciennement d'Erlach, prenait position à Pierre-Pertuis avec de l'artillerie, et abattait les arbres qui masquaient la vue sur la vallée de Tavannes. La consigne des Français était à la prudence. Atermoiements, promesses, contribuèrent à endormir la vigilance des Suisses, et quand le gouvernement révolutionnaire décida de frapper, en décembre 1797, Pierre-Pertuis, bastion de la Prévôté, n'était plus défendu et par les vallées du Jura, les armées françaises déferlèrent librement sur la plaine suisse. L'héroïsme des derniers défenseurs de la ville de Berne se manifesta vainement sous les murs de la ville.

Les habitants de la partie helvétique de l'Évêché avaient vécu dans l'agitation le répit de cinq années qui leur avait été octroyé par les circonstances. Le prince en fuite — et sans que l'on sût bien où il se trouvait — avait bien chargé des Conseils de Régence d'administrer ce territoire en son nom. Mais la légitimité de cette instance était contestée du fait qu'elle n'avait pu être confirmée par le Haut-Chapitre, dispersé à cette époque. Avec l'appui de Berne, la Prévôté s'érigea, « en attendant », en une minuscule république, sous l'autorité de son Bandelier. Bienne, qui jouissait d'une large autonomie, s'administra souverainement. Quant à l'Erguel, il constitua, dès décembre 1792, un authentique État indépendant, avec pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, qui s'administra librement pendant quelques mois. Toutes les communes, à l'exception de celles du Bas, voisines de Bienne, y étaient représentées. Le bureau est réélu chaque semaine. Un comité exerce les fonctions administratives, et chaque paroisse a son tribunal, présidé par un juge de paix. Plusieurs personnalités jouèrent un rôle prépondérant dans cette originale organisation, entre autres le maire Liomin, de Saint-Imier, et Charles-Ferdinand Morel, qui couvrit seul l'emprunt de 50 louis ouvert par le jeune État !

Le pasteur de Corgémont retrouve ainsi dans son pays l'atmosphère qui caractérisait le Club jacobin de Maubeuge. Mais hélas ! l'entreprise échoua autant par le manque de cohésion des communes que par les manœuvres des puissants voisins du pays. Sur le conseil de Berne, l'autorité de la Régence fut finalement reconnue. Est-ce la déception qui fait parler Morel dans son *Abrégé d'histoire de*

l'ancien Évêché de Bâle, lorsqu'il rédige cette sévère épitaphe d'une organisation à laquelle il avait pourtant contribué : « C'était un spectacle plus ridicule qu'imposant, de voir un peuple ignoré de l'univers, et qui n'occupe que quelques lieues carrées d'étendue, vouloir rompre ses anciennes relations et s'élever au rang des souverains. Sans force et sans appui, que peut-il opposer à la marche des événements ? Et quelle folie de compromettre son repos, quand sa destinée sera inévitablement entraînée par celle des autres peuples ? Mais cette vérité était reçue alors en Erguel comme un blasphème. » Est-ce bien l'expression d'une profonde déception, ou le sentiment intime de l'observateur réaliste d'une tentative généreuse, vouée d'emblée à l'insuccès ? Il était bien évident que l'interrègne dans lequel on vivait ne durerait pas, et qu'un jour ou l'autre on serait attiré irrésistiblement vers l'un des pôles d'attraction que constituaient d'une part la France révolutionnaire et d'autre part la Suisse traditionaliste. Pour Charles-Ferdinand Morel, comme pour ses compatriotes rentrés au pays après le 10 août, la France exerçait une vive sollicitation. Si la Suisse représentait une longue tradition d'héroïque idéalisme, la France demeurait généreuse semeuse d'idées, engagée dans une bataille sans merci pour la défense des droits et de la liberté de l'homme. Ses écrivains, ses philosophes et ses artistes ne cessaient de célébrer son désintéressement éclairé. Ses soldats eux-mêmes se présentaient en libérateurs, et il n'était pas rare de rencontrer des officiers républicains jusque dans les territoires encore inoccupés de la Prévôté et de l'Erguel. Lorsque Berne fut abattue et soumise, en mars 1798, et Bienne réduite au rang de simple chef-lieu de canton, il ne restait plus qu'à se soumettre, bon gré, mal gré, à ces conquérants qui se disaient amis et alliés. D'un jour à l'autre, les anciens sujets de l'évêque étaient appelés à entrer dans la grande République française, invités à bénéficier de ses avantages, à participer à ses périls. Cette nouvelle période devait durer dix-huit années, sans que l'on puisse affirmer que les Jurassiens s'étaient ralliés sans réserve à leur sort. Ils gardaient la nostalgie de leur particularisme, de leur inclination vers cette Confédération suisse qu'ils considéraient de loin comme leur patrie d'élection. La période française ne fut pour eux qu'un intermède qui contrecarra sans l'empêcher l'orientation de l'Évêché de Bâle vers sa destinée helvétique.

Les premiers contacts des Erguéliens et de leurs voisins avec leur nouvelle patrie furent inquiétants. La République avait besoin d'hommes, et les levées de conscrits se succédèrent plus exigeantes d'année en année. Les habitants accomplissaient autrefois fièrement leurs devoirs militaires sous la bannière de Bienne, avec le sentiment

de défendre leur sol. Il n'en était plus de même, et les entreprises guerrières auxquelles on les conviait les laissaient indifférents, en dépit du langage enflammé des représentants de l'État. Cette proclamation de l'an 7 donne une idée du style officiel de cette époque :

« Sept ans d'une guerre terrible disent à l'univers : La France n'obtiendra la paix que de la destruction de la tyrannie, ou de l'anéantissement de la liberté ; choisissez ! Mais vous l'avez déjà fait ; déjà vos cœurs ont prononcé le serment fatal aux Rois, de vivre libre ou mourir ! La Patrie l'a entendu. Elle applaudit à vos élans généreux et vous crie : l'instant est là ! Français, rangez-vous sous les étendards de la victoire ! C'est pour lancer la foudre contre les despotes coalisés, et de ses éclats renverser ses ennemis, que la République vous appelle dans les camps : vous ne serez pas les moins prompts à vous ceindre de l'épée et à vous saisir du bouclier de la vengeance. Nous vous attendons ; arrivez ! Vous trouverez en nous des amis, des frères, des Républicains purs, dévoués comme vous au bien public et au triomphe de la liberté ! »

On n'était pas habitué à pareil lyrisme dans les vallées du Jura, et les buts proposés aux conscrits devaient leur paraître bien lointains. Certes, plusieurs Jurassiens entendirent cet appel, tel ce jeune citoyen de Tavannes, Théophile Voirol, un ami des Morel, engagé volontaire de l'an 7 en remplacement de son frère, et qui fit une brillante carrière jusqu'au grade de général et de gouverneur de l'Algérie. Mais dans son ensemble la jeunesse jurassienne se plia sans enthousiasme aux exigences de la conscription. Les gendarmes devaient souvent escorter les conscrits au lieu de leur rassemblement, et nombreux sont les réfractaires qui se réfugient dans les montagnes. On échappe à la conscription par tous les moyens : falsification de l'état civil, mutilations volontaires, mariages simulés. Des peines sévères frappent les délinquants, leurs noms sont affichés dans les mairies, des garnisaires sont placés dans leurs familles. La situation empira au cours des campagnes napoléoniennes, et si les désastres qui marquèrent la fin du régime français laissèrent les populations indifférentes, si même les Alliés furent accueillis parfois avec enthousiasme, c'est que l'impôt du sang avait pesé trop lourdement sur le peuple, et fait oublier les nombreux bienfaits qu'une administration éclairée lui avait pourtant procurés.

Les pouvoirs publics s'efforçaient d'éveiller et de ranimer le patriotisme de la population par tous les moyens : fêtes publiques, récompenses, honneurs. La Fête des époux, en particulier, fut célébrée dès l'an 7 dans toutes les paroisses. Dans une allocution de circonstance, le pasteur Morel avait loué les vertus familiales en termes

élevés : « A la vue de la Nature qui partout reprend de la vie, l'homme averti par un instinct secret doit se mettre à même de la communiquer à d'autres. Son cœur, doué de la faculté d'aimer, ne peut rester isolé, il éprouve bientôt le besoin de s'associer à un autre. En contractant les douces relations d'époux et de pères, vous avez tout à la fois payé votre dette à la Nature et à la Patrie, et vous vous êtes propagés dans une nouvelle génération qui, soumise de son côté aux mêmes lois de la Nature, est appelée à son tour à en remplir les devoirs. Ils brûlent donc maintenant dans vos cœurs, jeunes gens qui vous trouvez dans le printemps de la vie... Ces feux sacrés peuvent être avoués sans rougir, s'ils brûlent d'une flamme pure et chaste... C'est donc vous qu'elle regarde proprement, Jeunesse aimable, la fête que nous célébrons. Le Législateur qui l'a établie s'adresse à vous. Il vous dit aujourd'hui que l'état que la République honore principalement, c'est celui d'Époux, et que les jeunes citoyens ne peuvent mieux la servir qu'en prenant de bonne heure ce nom... »

Le pasteur Morel donne ainsi libre cours à son idéal républicain. La France à laquelle il a lié son existence sera vertueuse. Elle sera riche et forte du nombre de ses enfants :

« Mariez-vous, Citoyens, vous à qui ni votre santé ni aucune autre circonstance particulière n'y apporte d'obstacle, vous remplirez un des premiers devoirs du citoyen. Vous servirez la République aussi bien que ceux qui consacrent tout leur temps à des travaux qui l'illustrent, à la vérité, et qui, pour cette raison, méritent toute notre estime, mais qui ne lui donnent cependant ni des guerriers pour la défendre, ni des bras pour la servir. S'il est un vœu que doit former un bon Républicain, c'est de voir la République se peupler de bons et fidèles défenseurs... »

Le prédicateur prend ainsi la défense d'une patrie conquérante et triomphante, sans pourtant négliger des valeurs autres que les vertus guerrières :

« La patrie ne sera heureuse que lorsque tous les ménages offriront le spectacle d'une famille unie par les liens d'une bienveillance et d'un amour constant. Elle ne sera heureuse que lorsque la pudeur et l'honnêteté marqueront de leur empreinte tous les nœuds conjugaux, et que loin de rougir d'un amour légitime, on s'honorera et on sera honoré du titre de fidèle époux...

» Il ne faut que l'amour de la vertu. Grand Dieu, c'est le vœu que je te présente — qu'il s'accomplisse en faveur de la République française : qu'après avoir triomphé de ses ennemis du dehors, elle triomphe aussi au dedans de ceux qui la traversent de tant de manières différentes — qu'elle triomphe de ses vices. Ce sera le

plus beau, le plus glorieux et le plus propre à consolider tous les autres.

» Vive la Fête des époux !

» Vive la République ! »

Les sentiments qui animent le citoyen Morel, nous les retrouvons exprimés plus clairement encore dans son sermon de nouvel an 1798 :

« Nous n'avons pas cessé jusqu'ici de goûter ces bienfaits si doux et si consolants qui forment le partage d'un peuple que l'Éternel se propose de bénir. L'année qui vient de s'écouler en est encore un témoignage évident. Tandis que d'autres l'ont passée au milieu des alarmes et des dangers, nous l'avons passée dans la plus douce et la plus heureuse sécurité ; tandis qu'elle a été pour d'autres une année de souffrance, de peines et de disette, elle a été pour nous une année de contentement et d'abondance ; tandis que la guerre a continué ailleurs son affreux carnage, la paix ici ne nous a pas quittés. Nous avons recueilli et mangé en paix les fruits de nos travaux, nous n'avons point été inquiétés ni dans nos occupations morales, ni dans nos travaux mécaniques, ni dans nos soins domestiques, ni dans nos exercices de piété, ni dans notre service religieux... Et ce que je ne craindrai pas non plus d'observer comme une marque signalée de la faveur céleste, c'est de nous trouver enveloppés si tard dans le grand mouvement politique qui s'est fait sentir si longtemps autour de nous, c'est de n'être appelés qu'après la tempête à manœuvrer sur le vaisseau où nous venons de recevoir une place, c'est d'être choisis, après les fatigues des combats, pour partager les fruits de la victoire. »

Ce n'est pas un sujet conquis, c'est un partisan volontaire, un citoyen dévoué et reconnaissant qui salue ainsi et qui honore sa nouvelle patrie. La patrie élue, la patrie aimée, qu'il servira fidèlement, et sur laquelle il appelle les bénédictions divines :

« Mais pourquoi mériterions-nous d'être traités plus favorablement que les autres ? Non, je ne demanderai rien pour nous que je ne le demande aussi pour les autres. Accorde-les donc aussi tes faveurs ô mon Dieu ! à tant de peuples qui gémissent sous le poids de la misère et de l'adversité... Jette sur l'État dont nous faisons partie, sur la France entière, un regard propice et vigilant. Préside aux délibérations de ceux qui sont établis en autorité pour la gouverner. Anime-les de ton Saint-Esprit. Couvre ce beau et vaste pays de ta paternelle protection et fais reposer ton bon plaisir sur tous ses habitants... »

1798-1799-1800. Sous l'appellation de département du Mont-Terrible, l'ancien Évêché de Bâle s'adapte à de nouveaux modes de vie, participe aux phases mouvementées de la vie publique française. A Paris, le Directoire a remplacé la Convention. La Suisse, conquise, est érigée en État satellite, la République helvétique. La guerre se poursuit à la fois en Allemagne, en Italie, et jusqu'en Égypte. Le 18 Brumaire 1799 marque le début de la fulgurante épopée napoléonienne.

Charles-Ferdinand Morel travaille à l'intégration de sa paroisse dans la communauté française. Ses ouailles demeurent réticentes, et sa tâche de médiateur n'est pas toujours aisée. N'est-il pas un jour traité de « chouan », par des soldats qu'il veut empêcher de piller la maison d'un de ses paroissiens !

1801 marque une époque décisive dans son existence personnelle. A l'approche de la trentaine, il songe à se marier. Il a rencontré chez son collègue de Tavannes, le pasteur Théophile Frêne, la petite-fille de celui-ci, Isabelle de Géliou. Le pasteur Frêne était une personnalité en vue de la Prévôté. Fils de pasteur lui-même, il se distingua au cours de ses études, témoignant de l'intérêt pour tous les domaines de la nature, des sciences et des arts. Dès l'âge de quatorze ans, il rédige un « journal » qu'il continuera jusqu'à sa mort en 1804. Ce « rôle », ainsi que le nomme son auteur, composé de sept petits volumes manuscrits à l'écriture menue et serrée, constitue une source abondante de documents historiques de première valeur.

Théophile Frêne accomplit un ministère bienfaisant dans les paroisses de Courtelary et de Tavannes et il joua un rôle de premier plan dans les affaires du pays. Il entretenait des relations cordiales avec les frères Prémontrés de Bellelay, ses voisins. Il exerçait une large hospitalité, et dans ses fréquents voyages il s'intéressait aux gens et aux choses, notant ses impressions au jour le jour. Il publia un charmant opuscule intitulé : *Cléobule ou Pensées diverses d'un Pasteur de campagne*, dans lequel il oppose malicieusement les uns aux autres les habitants des villes et des campagnes : « Placez un petit maître de Paris au milieu d'une troupe de paysans de Tavannes, il sera aussi sot qu'un de ces paysans au milieu des petits maîtres de Paris. »

Théophile Frêne avait épousé Marie-Marguerite Imer, fille de David Imer, seigneur châtelain d'Erguel. Leur fille Marguerite-Isabelle épousa, en 1778, le pasteur de Lignièrès, Jonas de Géliou, un amateur passionné de la nature, qu'on appelait à bon droit « le Père des abeilles ». Jonas de Géliou dirigea par la suite la paroisse de Colombier, où il devait faire la connaissance de Madame de Char-

rière. C'est dans ce cadre distingué que fut élevée Isabelle de Gélieu. Dans les vastes horizons de la montagne de Diesse, elle prit un contact étroit avec la nature. A Colombier, elle pénétra dans le brillant cercle littéraire de Madame de Charrière, où elle rencontra les plus beaux esprits de son temps, Benjamin Constant, entre autres. Remarquablement douée, elle obtint de s'associer aux études de ses frères, puis elle fut confiée à un pensionnat de la ville de Bâle. Le Doyen Bridel, qui la vit alors, lui dédia ces vers :

*Quand je la vois, tout me ravit en elle ;
Quand je l'entends, j'admire sa candeur ;
Quand je la lis, ses vers vont à mon cœur.
Des grâces, des vertus, c'est le vivant modèle.*

Un des familiers du salon de Madame de Charrière, le jeune de Tuyll, à son tour, en fit le portrait suivant : « La fille de Monsieur de Gélieu est une personne fort aimable et belle ; jamais on n'a été instruit avec si peu de secours. Elle parle le français, l'anglais et l'allemand parfaitement, sait fort bien le latin, lit les auteurs les plus difficiles... Madame de Charrière l'admire. »

Isabelle de Gélieu avait une physionomie aimable et saine, grands yeux, nez et bouche gracieusement marqués, une forte chevelure noire. Le Doyen Lardy, alors ministre suffragant à Colombier, disait d'elle : « Mademoiselle de Gélieu était charmante, quelquefois sérieuse et absorbée par ses pensées plutôt que gaie, un peu romanesque... Elle fut singulièrement précoce à tous égards... » Le jeune suffragant a-t-il été amoureux d'elle ? Toujours est-il qu'il nous révèle les premiers ravages que fit autour d'elle la charmante Isabelle : « Il était difficile qu'elle n'éprouvât pas et n'excitât pas de passions. Elle eut pour premier adorateur, à moi connu, un capitaine de vaisseau français, Monsieur de Saint-Aulaire, qui s'éprit vivement d'elle à l'âge de cinquante ans. Avec l'urbanité française et le talent de plaire particulier à sa nation, il était difficile qu'il ne fît pas impression sur un cœur tout neuf... Ce fut une bluette. Vint ensuite un Monsieur Hagenbach, de Bâle, à qui elle donnait des leçons de français, qui en prit d'une autre espèce et lui déclara drôlement son amour : « Qu'avez-vous, Monsieur Hagenbach ? » — « Je prie le bon Dieu de me bréserver de vous. » — « Et pourquoi ? » — « J'ai promis à ma mère de ne pas devenir amoureux, et je sens, en vous voyant, que je ne puis m'en défendre. »

Après lui, un Monsieur Caselli, échappé de la légion de Rovéréa, était venu demander l'hospitalité à la cure de Colombier.

Nous voici au cœur même du roman d'Isabelle. Caselli portait l'auréole des soldats malheureux. Engagé dans la « légion fidèle » de Rovéréa, qui avait pris vainement le parti de Berne dans la Révolution vaudoise de 1798, il s'était réfugié à Colombier, dans un milieu aristocratique opposé aux menées révolutionnaires. Il avait fait sa cour, avec l'assentiment de Monsieur et de Madame de Géliou. Isabelle était-elle consentante ? Le dénouement devait se produire au cours d'un séjour qu'elle fit à la cure de Tavannes, en mars 1801 :

« Le dimanche 15 mars, relate Théophile Frêne dans son journal, Isabelle arriva, accompagnée de son amie Mademoiselle Droz, et conduite par le domestique de Pury en chaise... Le 10 mai dimanche, le cousin Caselli (quelques liens de parenté existaient donc entre lui et les de Géliou) arriva pour le dîner. Il y avait déjà quelques jours qu'Isabelle était prévenue et consternée de son arrivée...

» Cependant Monsieur Morel, Pasteur de Corgémont, avait fait visite à Isabelle pendant son séjour à La Neuveville, en avril, et il commençait à lui faire la cour, sur quoi nous ne pouvions manquer, mon épouse et moi, de témoigner notre approbation à Isabelle qui nous en fit confidence. »

Le pasteur Frêne se doutait-il du drame qui déchirait le cœur de sa petite-fille ? Sollicitée à la fois par Caselli et par Morel, que résoudrait-elle ? Caselli était un vieil ami, qui prétendait avoir été agréé d'Isabelle, au cours d'une longue amitié amoureuse. Et au moment où il pouvait espérer triompher d'une ultime hésitation, un rival redoutable se présentait, un homme cultivé, qui offrait à Mademoiselle de Géliou les perspectives les plus honorables. Caselli, de nature aventureuse et violente, présentait peu de sécurité à celle qu'il considérait comme sa fiancée.

Le caractère ouvert et loyal d'Isabelle l'engagea à exposer à l'un et à l'autre de ses prétendants le désarroi de ses sentiments ; entreprise généreuse, sans doute, mais que pouvait-elle attendre d'une telle confrontation ? Revenant d'une entrevue à Neuchâtel, Morel lui écrivait, le 8 mai : « J'arrive de Neuchâtel. Votre image m'a accompagné en y allant. Je l'ai rapportée en revenant et mes pensées à mon retour se reportent à vous... Vous avez peut-être déjà exécuté envers Monsieur Caselli les projets dont vous m'avez fait part. Votre conduite toujours pleine de grandeur me persuade que dans cette occasion, elle aura été également digne de vous, et il me tarde d'en apprendre le résultat... »

Quelques jours plus tard, Isabelle rencontrait Caselli. Elle raconte son entrevue à Morel : « Hier à 9 heures du matin, je me suis trouvée à Sonceboz. Monsieur Caselli est venu à ma rencontre. Il m'a

conduite dans une chambre de l'auberge, qu'il avait fait préparer. » Une chambre de l'hôtel de la Couronne, donnant sur le carrefour des routes de Bienne, de Tavannes et de Corgémont. « La première question vous a concerné, Monsieur, et croyant lui devoir la même franchise qu'à vous, je lui ai raconté tout ce qui s'était passé entre vous et moi, et par là j'ai calmé les transports où le mettait l'idée que vous aviez cherché à me desservir. Mais j'ai trouvé que je m'étais trompée sur ses sentiments. Je n'attendais que colère et fierté, et je n'ai trouvé qu'amour et douleur. Malgré ma peine et mon émotion, ma résolution était prise, et je sentais tout le poids des motifs dont je vous ai parlé. Je l'ai conjuré de renoncer à moi pour l'amour de lui-même, je lui ai dit ce que je pouvais dire de plus fort, que je croyais que je pourrais être plus heureuse avec vous qu'avec lui, surtout parce que j'aurais plus d'espérance de pouvoir vous suffire et vous contenter. Que votre genre de vie était de tous les genres de vie possibles celui qui me convenait le mieux, et que je n'étais ni assez riche ni assez robuste pour qu'il ne fût pas un mauvais marché en m'épousant. A cela il répondit que m'ôter à lui c'était l'assassiner, qu'il serait heureux si je lui restais, et qu'il avait la conviction de me rendre heureuse. J'avais beau opposer à cette conviction la mienne toute différente — il sentait mes raisons et s'affligeait sans s'y rendre : « Je sais que je suis égoïste, injuste, partial, disait-il en sanglotant, mais je ne puis renoncer à vous, non je ne le puis. » Après une triste conversation de deux heures, nous sommes revenus à Tavannes où toute la journée s'est passée à dire les mêmes choses... »

Comment sortir de cet imbroglio ? Mademoiselle de Géliou, dans son honnête candeur, croit avoir trouvé la solution : « Voilà où nous en sommes, écrit-elle encore à Morel. Je lui ai dit que j'avais promis de vous écrire, et il a dit qu'il vous porterait la lettre et qu'il voulait vous voir. Là-dessus je lui ai fait une demande qui vous concerne autant que lui, et qui vous paraîtra peut-être bizarre. Mais je me flatte, Monsieur, que vous y consentirez puisqu'il y a consenti. J'ai prié Monsieur Caselli de passer trois jours chez vous et de ne revenir à Tavannes qu'avec vous vendredi, jour où mes parents vous attendent. J'ai besoin de ces trois jours de trêve. Il aura aussi du repos et du loisir, il vous verra, vous le verrez, vous vous consulterez ensemble, et le résultat de vos opinions sera la décision de mon sort. »

Proposition bizarre, en effet, de la part d'Isabelle, de charger ses deux prétendants de décider lequel sera le plus capable et le plus digne d'assurer son bonheur ! La rencontre de Caselli et de Morel eut lieu comme convenu à la cure de Corgémont. Charles-Ferdinand

Morel en informe Mademoiselle de Géliou dans une lettre en deux temps : avant et après la rencontre. C'est d'abord l'attente anxieuse de cet événement :

« J'ai besoin, Mademoiselle, de venir vous écrire. Mon cœur est angoissé. Il est agité des sentiments les plus contraires. Je ne veux point chercher à vous émouvoir. Mais quand j'ai pour vous l'amour le plus vif, souffrez que je goûte le soulagement que je trouve à vous le dire.

» Vous m'avez intéressé hier plus que jamais. J'ai vu vos peines, et j'ai remarqué vos combats. Si je me sentais des qualités plus rares et que j'eusse la conviction intime de faire à tous égards votre bonheur, oui, Mademoiselle, ce serait à vous uniquement, à vous par-dessus tout, que je mettrais ma gloire et ma félicité à appartenir. Hélas ! je ne suis qu'un homme ordinaire. Mais Caselli vaut-il mieux ? Vous convient-il davantage ? Je l'attends, nous nous verrons et nous nous jugerons. Ma conduite sera franche. Il pourra seul prétendre à vous s'il me paraît vous offrir les qualités qu'il vous faut, tout ce dont vous êtes si digne... Moi, je me retirerai, je renoncerai à mon bonheur. J'y renoncerai en versant des larmes amères. Ce parti me déchirera le cœur. Mais je croirai le devoir à moi-même, à la vertu, et surtout à vous, Mademoiselle, qui méritez tant d'être heureuse... »

La rencontre avait eu lieu, sans doute, au vaste salon des Morel. Il faut dire que Charles-Ferdinand n'habitait pas la cure de Corgémont, mais sa maison familiale, plus confortable, et qui était ainsi le bâtiment de cure. Il fait le récit suivant de son entretien avec Caselli :

« Je lui ai lu cette lettre. Il veut partir. Sa présence m'eût été agréable, mais je conçois que quand on vous sait à Tavannes tous les autres lieux sont insupportables.

» Il fallait lui donner une réponse à vos propositions. Il vous aime trop, Mademoiselle, pour ne pas faire tout ce dont il est humainement capable pour remplir votre demande. Je lui laisse le pas pour le courant de l'année. (Isabelle avait suggéré ce temps d'épreuve). C'est lui qui sera heureux. Je n'envierai pas son sort si vous êtes heureuse... »

Le douloureux débat se poursuivait entre les jeunes gens. Le pasteur Frêne note dans son journal, le 25 mai : « Monsieur Caselli eut un entretien avec Isabelle en allemand dès les 4 heures du matin à la cuisine près du feu. »

Entre temps, Charles-Ferdinand et Isabelle se rencontraient souvent, au cours des excursions traditionnelles en Erguel : les fermes

des montagnes, par les charrières empierrées que l'on gravissait parfois à cheval : le Bois Raiguel, la Goguelisse, le Jeanbrenin, Chasseral surtout, la montée sous bois, puis la traversée des pâturages coupés de platanes et de sapins, jusqu'à la longue crête rocheuse :

« Nous voilà de retour à propos puisque le temps est aujourd'hui à la pluie. Il paraît douteux qu'il permettra d'entreprendre demain la course de Chasseral. Ce ne sera pas cependant, j'espère, une raison pour que nous soyons privés du plaisir de vous voir...

» Que notre course a été agréable ! J'en conserve un souvenir bien doux. Vos témoignages d'attachement me sont si précieux et dans cette occasion j'en ai joui avec délice. Oh ! je vous aime bien profondément, et je vous aimerai toujours.

» Votre cheval est impatient d'aller vous rejoindre. Il avait l'air si content de vous porter qu'il se piquera sans doute de vous servir toujours mieux, et je l'en aime davantage parce qu'il vous appartient, je l'aimerai encore plus s'il peut rendre vos courses agréables. »

Il faut ouvrir ici une parenthèse. L'expression : « pour que nous soyons privés du plaisir de vous voir » concerne toute une société qui séjourne dans la maison Morel : François Morel et sa femme, Madame Morel de Verneuil, et la marraine de celle-ci, Madame Louise de Mirabeau, marquise de Cabris, venus tous trois de Provence passer l'été à Corgémont. Rencontre étonnante du pasteur de campagne avec la propre sœur du tribun Honoré Gabriel de Mirabeau ! Madame de Cabris était une femme remarquable en tous points, et dont la destinée fut orageuse, comme celle de son frère dont elle avait le tempérament tumultueux. Son biographe Nel en fait le portrait suivant : « Cette femme charmante, qui apparaît si frivole et si légère dans sa première jeunesse, devait connaître rapidement le plus cruel destin. » Elle fut mariée à dix-sept ans au marquis de Cabris, « un grand benêt de dix-neuf ans », qui d'ailleurs sombra bientôt dans l'inconscience.

Madame de Cabris traversa en étoile filante les vallées jurassiennes, montant en amazone les chevaux de Morel, jetant à la volée ses observations pénétrantes et les éclats de sa tendresse. Dînant chez le pasteur Frêne, le 28 juin 1801, elle faisait un somme après le repas « sur un des sofas du salon ». Son hôte ne manque pas de crayonner son portrait : « C'est une grande femme maigre, le nez aquilin et se rapprochant du menton, qui au reste paraît avoir été assez belle, âgée de 50 à 60 ans... Il n'y avait que moi qui la contempiais, me disant : Voilà donc la fille et la sœur des fameux Mirabeau... »

Cette femme étonnante était enchantée de partager la vie des campagnards jurassiens, et elle garda un profond souvenir de son séjour à Corgémont. De retour en Provence, en Vendémiaire de l'an 9, elle donnait libre cours à ses regrets : « Il m'est bien dur, mon cher Ministre, de vous parler de soixante lieues et d'attendre si longtemps votre réponse, quand j'avais l'habitude si douce de vous deviner et de vous entendre à toutes les heures du jour. Il le faut cependant, puisque c'est la seule consolation qui me reste... Mon âme et ma raison se fortifiaient en Suisse et végétaient solitairement en Provence. J'oublie mes propres chagrins et ne devrais pas vous en parler quand vous n'êtes occupé que de votre bonheur. L'époque de votre union avec la charmante Isabelle s'approche, et déjà vous jouissez l'un et l'autre de tous les sentiments qui doivent en faire le charme... » Personne en effet ne se réjouissait davantage de la conclusion du mariage Morel-de Gélieu, dont elle avait suivi les péripéties avec une sollicitude quelque peu encombrante, si l'on en croit cette remarque d'Isabelle, après une course à trois, qu'elle eût préféré faire à deux : « Il faut vous avouer, écrivait-elle à son fiancé, que j'ai eu quelque regret de m'être impatientée contre Madame de Mirabeau. Son intention à tout prendre était obligeante. Seulement elle aurait dû employer son tact à sentir que nous préférions qu'elle n'y fût pas. »

Parmi les nombreux parents et amis qui s'intéressèrent au roman de Charles-Ferdinand et d'Isabelle, il faut citer Madame de Charrière, la confidente de toujours. Elle écrivait à son amie Madame Bosset de Luze, le 11 septembre 1801, à l'époque où l'idylle touchait à son dénouement : « J'ai empêché que ma petite amie Mademoiselle de Gélieu ne fît un mauvais mariage, et il en résulte qu'elle en fera un très bon... J'ai vu son futur époux ; c'est un homme jeune, fort grand, à tout prendre un bel homme. Il est très poli, il a l'air doux ; le son de sa voix est agréable, sa prononciation correcte, et toute son élocution annonce un homme raisonnable, instruit, bien élevé. Joignez à cela que sa réputation de probité et de bonté n'a jamais souffert d'atteintes ; joignez-y encore qu'il a de la fortune, que sa maison respire non le faste ou la profusion, mais bien l'opulence. Il faudrait ne savoir pas espérer pour n'espérer point d'un pareil mariage. »

Les parents d'Isabelle sont enfin consentants : « Il faut vous dire, Monsieur, écrit-elle à Charles-Ferdinand, le 28 juin, que je suis à moitié folle de joie. J'ai reçu hier au soir une lettre de mon père et de ma mère, aussi aimable que jamais. Et mon père me demande en apostille... ceci est assez bizarre à dire, mais enfin il faut que vous

le sachiez, mon père me demande, Monsieur, si vous persévérez... »

Morel persévéra si bien qu'il présente en septembre une demande officielle en mariage aux parents d'Isabelle. Il lui en parle au matin de cette mémorable journée : « Dans quelques heures je serai près de vous, dans quelques heures j'aurai sans doute de Monsieur votre père l'assurance de son consentement et il recevra de moi celle de mon dévouement, de ma reconnaissance... » Et le lendemain, il proclame sa joie sans limite : « Les voilà donc absolument fixées, nos destinées. Nous étions liés l'un à l'autre par nos goûts et notre consentement mutuel. Nous le sommes maintenant par l'approbation d'un père dont le suffrage m'était nécessaire et par celle de parents qui s'intéressent également à votre bonheur. Fasse le ciel que cette résolution importante en assure pour toujours l'existence ! En vous donnant mon cœur, je ne puis plus vous voir comme une personne différente de moi. Vos manières d'être, vos sentiments, vos peines, vos plaisirs, ne sont plus à vous seulement, ils sont aussi à moi. Le soin de votre bonheur ne peut être que celui du mien propre. Je ne conçois pas d'autre association naturelle et vraie. Et quand, au pied de l'autel, le Ciel entendra ma promesse, il entendra aussi le vœu que ce bonheur soit moins le partage des deux séparément que le fruit des soins mutuels et de l'accord parfait de deux cœurs qui sentent et vivent l'un dans l'autre. » Puis au comble de la joie, Charles-Ferdinand quitte le ton quelque peu doctoral pour un langage plus simple et plus familier : « Oh ! fille aimable, fille charmante, quand on est, comme toi, capable de tant de grandeur, de franchise et de simplicité, on est digne d'un hommage constant et pur. On mérite un sort heureux. »

L'idylle de Charles-Ferdinand et d'Isabelle en rappelle une autre, dont les documents ont également passé à la postérité : celle de Pestalozzi et d'Anna Schulthess. Dans une lettre célèbre, Pestalozzi se présente à sa fiancée avec une entière sincérité, sans rien cacher de sa nature exigeante. Charles-Ferdinand Morel en avait fait de même à l'égard d'Isabelle. Au moment où leurs relations devenaient plus assurées, il lui avait écrit une lettre qui la combla de bonheur ; elle l'en avait spontanément remercié : « Vous m'avez écrit jeudi une lettre que je conserverai toute ma vie. C'est pour moi un gage de bonheur. Le genre de mérite de cette lettre est si nouveau que je n'ai point d'expression pour la louer, mais elle m'a fait une impression qui ne peut jamais s'effacer. Oh ! que je me félicitais en comparant cette lettre à ce que tout homme aurait écrit en pareil cas ! Il n'existe sûrement point d'âme plus candide et plus noble que la vôtre. »

Avec une franchise et une perspicacité sans réserve, Morel fait de lui le portrait le plus sévèrement réaliste. On lui reproche son air froid : « Les sentiments même les plus tendres, dit-il, sont obscurcis par un état de gêne et de défiance qui comprime les mouvements de mon cœur et me donne des formes bien différentes de celles que je voudrais avoir. » Il remercie le ciel des faveurs qu'il lui accorde, tout en se plaignant de ce qu'il ne lui ait pas donné « un cœur plus ouvert ». Il exprime enfin le fond de sa pensée dans ces paroles amères : « Il vous faut un cœur qui invite à de doux abandons, il faut à votre âme simple, aimante et grande, un ami dont l'extérieur ouvert et facile soit pour elle une assurance et un sujet de tranquillité, de confiance et de joie. Vous le dirai-je ? Les reproches sans doute bien mérités de froideur que l'on me fait me font craindre que je ne sois pas celui qui vous convient. »

Morel signale aussi une autre particularité de son caractère : le manque de confiance en lui, la crainte de n'être pas approuvé de ceux qu'il estime et qu'il aime, sentiments qui lui donnent, dit-il, « cet air embarrassé ». Il se juge sans indulgence : « il y a dans cette conduite de la faiblesse et de l'amour-propre ».

Pourquoi de telles confidences, en cet instant décisif de sa destinée ? Pour « débrouiller ses idées », d'abord, en présence de l'être qui est le plus proche de lui. Ensuite, et il le dit en toutes lettres, pour rendre Isabelle « juge de son sort ». N'était-il pas assuré déjà de la réponse de son amie, de sa compréhension et de son appui irrévocable ?

Tout est maintenant bien réglé entre eux. Charles-Ferdinand Morel a été reçu à bras ouverts par la nombreuse famille d'Isabelle, une famille de pasteurs, de juristes, de commerçants. Le mariage fut célébré au temple de Corgémont par le pasteur Frêne, qui en fait le récit suivant :

« Le 2 novembre 1801, lundi, fut la bénédiction du mariage de ma petite-fille Isabelle de Géliou avec Monsieur Morel, pasteur de Corgémont. C'était un beau mariage, l'épouse âgée de 22 ans, l'époux de 29. Les gens de la noce étaient ma fille, mère de l'épouse, moi le grand-père, les deux oncles paternels de l'époux, Messieurs Alphonse et Samuel, celui-ci mon filleul ; Madame Schaffter née Morel et ses deux filles, Madame Voumard et Mademoiselle Henriette ; Mademoiselle Droz ; les deux Demoiselles Prêtre ; Monsieur Félice, Ministre, et ma petite-fille Cécile.

» En allant à l'église, les Grenadiers du village paradèrent et firent des décharges, entre autres une qui alla bien au moment que les époux solennisèrent leur promesse pendant la récitation de la

liturgie. On dîna ensuite dans le domicile de l'époux. En un mot tout alla bien, Dieu soit loué. Nous eûmes le beau temps. Après le dîner et contre le soir les époux et Mademoiselle Droz partirent contre Berne. Après la belle journée s'éleva dans la nuit une violente tempête qui dura jusqu'au matin.

» Le 6 au soir Monsieur Morel, sa femme et Mademoiselle Droz arrivèrent à Tavannes venant de Berne. Le 7 ils s'en vont à Corgémont emmenant ma fille et Cécile. » Heureux présage : « Le 9 novembre fut la célébration de la Paix entre la France et l'Angleterre. »

Dans l'euphorie générale, que devenait Caselli ? Il demeura plusieurs mois encore à Colombier, où Isabelle devait user de ruse pour éviter de le revoir. Le pasteur Frêne relate comme suit les ultimes manifestations de son violent dépit : « Quand il fut retourné à Colombier, il se démasqua entièrement vis-à-vis d'Isabelle ; il tint des discours, il lui écrivit des lettres où il la traitait d'infidèle, où il faisait les plus terribles imprécations contre elle. »

L'union de Charles-Ferdinand Morel et d'Isabelle de Géliou fut une union heureuse. Non pas que les peines leur furent épargnées, ni les difficultés. Madame Morel s'en ouvre parfois dans son journal intime. Mais s'ils n'avaient pas conclu un mariage de raison — leur origine, leur nature, leurs inclinations différentes constituèrent parfois des difficultés mineures —, ils avaient sans aucun doute fait un mariage d'amour. Lorsque les circonstances les séparaient momentanément, ils ne cessaient d'entretenir la correspondance la plus affectueuse. En visite à Colombier, en avril 1803, Madame Morel donne à son mari des nouvelles de leur fille Cécile, âgée de quelques mois : « Cécile et moi nous t'embrassons... Chère enfant ! Elle me rend d'autant plus heureuse qu'à présent je puis suffire à son bonheur... Toi de trop entre elle et moi ? Oh ! non, jamais, mon ami ! N'est-ce pas à toi de compléter tous nos plaisirs ? N'est-ce pas à toi que nous rapportons tous nos travaux et toutes nos jouissances ? »

Le foyer Morel, paré des plus riches vertus du cœur et de l'esprit, devait briller d'un vif éclat dans l'agreste vallée erguélienne. Madame Morel avait apporté dans la belle demeure campagnarde des Morel les dons les plus précieux : âme sensible et généreuse, intelligence vive et profonde, brillantes traditions sociales. Elle se sentait à l'aise aussi bien dans les familles paysannes que dans les maisons distinguées de Neuchâtel, de Bienne ou de Berne. Compagne attentive de son mari, elle fut l'éducatrice et l'institutrice de ses enfants — Cécile 1802, Jules 1804 et Charles 1808 — composant à leur intention des guides historiques, scientifiques et littéraires. Ecri-

vain de talent, habile traductrice, elle révéla à ses concitoyens les richesses de Schiller, Pestalozzi, Zschokke, Kotzebue. Sous son inspiration, la maison Morel se fit plus accueillante encore, ouverte aux hommes les plus en vue du pays. On y jouait du théâtre, on y représenta entre autres *Mahomet* de Voltaire, et il arrivait au pasteur de tenir un rôle. Comme son mari, elle était une fervente admiratrice de l'empereur Napoléon, à qui elle consacra une généreuse brochure au moment de sa chute, en 1814.

Charles-Ferdinand Morel devait jouer un rôle de premier plan dans la communauté française. Républicain convaincu, il fut de ceux qui s'opposèrent courageusement à l'usurpation du pouvoir par Bonaparte, lors du plébiscite du 2 août 1802. Quelque huit mille citoyens, dans toute la France, avaient seuls voté à livre ouvert contre le consulat à vie, et Morel était de ceux-là. Mais pouvait-il demeurer dans l'opposition, alors que non seulement la religion catholique avait été reconstituée en France par le Concordat de 1801, mais que les Églises non-catholiques avaient obtenu statut légal en 1802 ? C'est d'ailleurs à lui que fut confiée la présidence du Consistoire des paroisses de Courtelary, Corgémont, Sombeval et Péry, avec cinq mille âmes de population. Il était en outre président de canton, et membre du Conseil législatif départemental. C'est à ces différents titres qu'il fut délégué au couronnement de Napoléon, le 2 décembre 1804.

Cette importante manifestation fit une impression profonde sur le pasteur Morel. Non pas qu'il se laissât entraîner par le faste et l'éclat des cérémonies du sacre. Sa pensée restait attachée à sa paroisse, à sa famille, et dès la première étape de son voyage il écrivait à sa femme : « Il semble que je ne puis m'arracher à nos montagnes. Je les ai quittées avec regret parce qu'elles renferment tout ce que j'aime le plus au monde. La diligence n'était pas à Sonceboz lorsque j'y arrivai ; je m'acheminai lentement contre Tavannes et chaque pas que je faisais me coûtait un soupir. C'était toi que je regrettais, toi la meilleure des amies, et nos enfants déjà si chers à mon cœur. Pourquoi, me disais-je, quitter un asile chéri par les personnes qu'il renferme, pourquoi m'éloigner d'elles sans nécessité et sacrifier à des chimères le plaisir de vivre toujours auprès d'elles ? C'est la raison qui me rencourageait et j'ai ainsi continué ma route, toujours partagé entre le sentiment de ce que je perdais et la considération des convenances qui me conseillaient ce voyage. »

Tout au long de celui-ci et de son séjour à Paris, il continua de se préoccuper des affaires de son ménage et de sa paroisse. Mais il prit part activement à toutes les circonstances des fêtes du cou-

ronnement, en compagnie de dix-huit de ses collègues qui représentaient l'Église réformée de France aux solennités publiques. Il fut reçu avec eux en audience de l'empereur au palais impérial. Le pasteur Martin, de Genève, adressa une allocution éloquente au monarque couronné : « C'est avec la plus vive satisfaction que nous venons exprimer à Sa Majesté, pour nous-mêmes et pour nos Eglises, notre plus respectueuse reconnaissance pour la protection qu'elle nous a accordée jusqu'ici et la pleine confiance que nous fondons pour l'avenir sur le serment que Sa Majesté a prêté avec tant de solennité, dont elle a voulu que nous soyons les témoins et par lequel, en s'engageant à maintenir la liberté des cultes, elle donne le calme aux consciences et assure la liberté de l'Église. » Il terminait son adresse par un vœu significatif : « Puisse Sa Majesté, après avoir tant fait pour sa gloire, y ajouter le titre de pacificateur de l'Europe entière et n'avoir plus qu'à déployer ces vertus qui, en faisant la félicité des peuples, font la gloire véritable des souverains et font chérir leur puissance. »

Dans sa réponse, l'empereur renouvelait les assurances qu'il avait données aux Églises : « Je veux bien que l'on sache que mon intention et ma ferme volonté est de maintenir la liberté des cultes. L'empire de la loi finit où commence l'empire infini de la conscience ; ni la loi, ni les princes ne peuvent rien contre cette liberté. Tels sont mes principes, et si quelqu'un de ma race, devant me succéder, oubliait le serment que j'ai prêté et que, trompé par une fausse conscience, il vînt à la violer, je le voue à l'animadversion publique et je vous autorise à lui donner le nom de Néron. »

De telles paroles, en de telles circonstances, devaient exercer sur l'esprit de Charles-Ferdinand Morel une profonde impression. Il avait vu dans le régime républicain les conditions les plus sûres du bonheur de l'humanité ; mais la République s'était révélée incapable d'établir l'ordre dans l'État, et un homme providentiel l'avait sauvée à la fois des menaces étrangères et du gâchis intérieur. Cet homme n'était-il pas l'instrument prédestiné de la sécurité, du progrès et de la paix ? Son front auréolé de lauriers inspirait l'admiration générale, son peuple lui vouait un amour éperdu, de toute part montait vers lui l'espoir d'une paix universelle. Morel subit l'enivrement qui s'était emparé de l'esprit public. Il revint des fêtes du couronnement convaincu du génie napoléonien, et l'opposant de 1802 se rallia de toute son âme au maître absolu des destinées de la France.

Mais son adhésion résistera-t-elle aux abus de pouvoir dont se rendait coupable son idole ? L'empereur était pour lui avant tout

le restaurateur de la religion et de la paix. Lorsque se révéla son ambition démesurée, et que les conséquences de ses erreurs se manifestèrent, l'admiration que Morel avait vouée à Napoléon se modéra, se dissipa, et la raison reprit ses droits, sous l'influence des désastres accumulés. C'est dans ses sermons que Charles-Ferdinand Morel a révélé l'évolution de sa pensée en face des événements qui bouleversaient l'Europe. D'une part, il éprouvait le besoin de faire le point, chaque dimanche, avec ses concitoyens. Mais d'autre part, l'Eglise était un rouage de l'appareil gouvernemental. Un historien jurassien, le pasteur Charles-A. Simon, qui occupa la chaire de Charles-Ferdinand Morel, déclare à ce sujet dans son ouvrage, *Le Jura protestant* : « Bonaparte ne se souciait nullement de la prospérité de l'Eglise. Il voulait seulement la faire servir à son gouvernement. Il l'avouait d'ailleurs sans ambages : le clergé est une gendarmerie de surcroît, spirituelle, plus efficace que l'autre, en bottes fortes, et l'essentiel est de les faire marcher toutes deux ensemble, au même pas, de concert (Taine, *Le régime moderne II*). » Le pasteur Morel, qui avait manifesté dès sa jeunesse un goût marqué pour la politique, voyait sans déplaisir l'Eglise jouer un rôle directorial, et plusieurs de ses sermons, tout en tirant les enseignements des circonstances, constituent des exposés historiques et politiques remarquables.

Le 20 Prairial de l'an 7, par exemple, il exprime son indignation patriotique à l'occasion de l'assassinat des députés Bonnier et Roberjot au Congrès de Rastatt : « Le droit des gens violé dans ses fondements, les principes de la civilisation foulés aux pieds, les lois de la morale des peuples impudemment outragés, tous ces attentats sont un juste sujet de deuil. La République en manifeste aujourd'hui son horreur... Que les monstres de l'égoïsme rétrécissant, de l'envie pâlisante, de l'orgueil farouche, de la dévorante ambition et de l'insatiable discorde soient enfin enchaînés et que par un concert heureux la République venge et écrase ses ennemis. »

A l'occasion du nouvel an 1798, nous l'avons vu, il félicite ses paroissiens non seulement d'avoir échappé aux malheurs du temps, mais surtout « de n'être appelés qu'après les tempêtes à manœuvrer sur le vaisseau où nous venons de recevoir une place, d'être choisis après les fatigues du combat pour partager les fruits de la victoire ».

Victoire bien problématique encore, une victoire qui s'éloigne chaque fois qu'elle est en vue. Ce fut bien autre chose encore lorsque les armées napoléoniennes parcoururent l'Europe entière, à la poursuite d'hypothétiques conquêtes. Charles-Ferdinand Morel consacre son sermon de nouvel an 1806 aux victoires retentissantes rempor-

tées sur les Russes et sur les Autrichiens : Ulm, Austerlitz. La paix, cette fois encore, et plus que jamais, est en vue :

« Quel jour, Seigneur, que celui où, en recommençant cette nouvelle année de grâce, nous pouvons nous réjouir de l'espoir de la paix. Sois béni, grand Dieu ! pour le bien que tu nous as fait. Tu as entendu nos vœux. Tu as mis un terme à l'effusion du sang. Tu as rompu les arcs, tu as brisé les hallebardes, tu as brûlé les chariots par le feu. « Cessez, as-tu dit, et connaissez que je suis Dieu ; je serai exalté parmi les Nations. »

« Que ta puissance, ô mon Dieu, est grande et magnifique ! Et avec quelle ardeur nos cœurs s'élèvent à toi en ce jour, pour te rendre gloire et pour te remercier de ce que tu as continué à faire triompher nos armes si souvent victorieuses, et de ce que tu nous a donné un Prince dont la valeur égale l'habileté, un Prince dont le bras puissant détruit les ligues, dissipe les armées et renverse les remparts, un Prince qui travaille avec un zèle infatigable à l'avantage et à la prospérité de son Empire. Nous te bénissons Seigneur, de ce que tu nous l'as conservé au milieu des nombreux périls qu'il vient de courir. Veille sur ses jours précieux, afin qu'après avoir mis un terme à l'effusion du sang, il puisse se livrer sans obstacle à ses grandes combinaisons pour la prospérité de son Empire. »

Pour que l'ancien secrétaire du club jacobin de Maubeuge, pour qu'un ministre de l'Évangile puisse interpréter ainsi les écritures et magnifier les entreprises guerrières, il faut admettre sa foi aveugle dans le génie et le désintéressement de Napoléon. Le prédicateur ne parle pas seulement en partisan convaincu, mais en visionnaire assuré du triomphe final de l'idéal de félicité publique dont l'empereur est l'instrument, un instrument choisi par Dieu. Car Napoléon n'est pas l'usurpateur que l'on prétend : « Lorsque le nouvel ordre de choses commençait à se développer, que l'on vient de jurer haine aux trônes et aux Rois, un homme intrépide sortant des rangs des soldats s'avance et saisit les rênes de l'État. Une couronne placée par les mains de la Religion succède, sur sa tête, à celle dont l'avaient ceint les mains de la victoire ; il s'assied sur le trône et règne sur un grand peuple... Est-ce ici un simple jeu de la fortune, cet acte audacieux que le succès a couronné ? Non ; le mérite, le courage obtiennent leur récompense, l'accès au trône lui est frayé par la main de celui qui commande à l'univers. » Et il revient au miracle d'Austerlitz : « Mais si l'Empereur est entouré du respect et de l'hommage de ses peuples, la haine, le dépit et l'envie rallument au dehors les feux de la guerre... Que fait alors ce chef auguste

qui si souvent avait déjà affronté les périls et cueilli les palmes de la victoire ? Il quitte ces travaux assidus par lesquels il s'occupe à préparer le bonheur de son peuple, il accourt, à la tête de ses nombreuses phalanges, sur le champ de bataille. Plaines et montagnes de l'Allemagne, vous avez été les témoins de la bravoure de nos soldats et de l'habileté de leurs chefs. Devant eux tombent les citadelles, et l'ennemi toujours battu et toujours en retraite va trouver son tombeau sous les murs d'Austerlitz... Que l'on dise à la vue de ces choses que ce n'est encore ici que l'effet d'aveugles passions, d'un cruel destin : pour nous, nous répéterons encore que l'on voit ici la main de Dieu, qu'il y a dans ces événements quelque chose de surnaturel et de merveilleux et que c'est l'Éternel qui change les temps et les saisons, qui ôte les Rois et qui établit les Rois, qui donne la sagesse aux sages et la connaissance à ceux qui ont de l'intelligence. » Oubliait-il soudain que « les temps et les saisons » seraient changés encore, et que l'Éternel, à nouveau, « ôterait les Rois et établirait les Rois » ?

Mais un tournant décisif de l'épopée napoléonienne fournit à Morel l'occasion d'exprimer le fond de sa pensée. Une fois de plus, comme il l'avait fait à la nouvelle de la fuite de Varennes, il saisit d'emblée la portée d'un tel événement. Les deux maîtres de l'Europe, Alexandre et Napoléon, se tendent la main à Tilsit. Pour Morel, le sort du monde est maintenant fixé, la paix, qui s'était si souvent évanouie alors qu'on la croyait assurée, est définitivement conclue. Ceux qui doutaient de la magnanimité de l'empereur sont confondus : ce n'était pas l'ambition qui poussait Napoléon à la conquête du monde. Parvenu à ses fins, maître absolu de l'Europe, il déposera définitivement les armes et il pourra se consacrer enfin au bonheur et à la prospérité de ses peuples. Charles-Ferdinand Morel partage la satisfaction générale, et toutes les illusions de ses concitoyens. Mais qu'eût-il dit s'il avait connu les projets de conquête universelle caressés par Napoléon et proposés par lui à l'empereur Alexandre ? Non seulement l'Europe, avec l'Espagne et le Portugal, mais le Proche-Orient et l'Orient lui-même font l'objet de ses préoccupations, alors qu'il savoure hâtivement son triomphe dans les fêtes éclatantes de Fontainebleau ! Mais laissons Morel faire le point en ce 15 août 1807, consacré à la fois à la fête de l'empereur Napoléon et à la paix de Tilsit :

« Jamais homme ne s'était élevé si haut », peut écrire à ce propos l'historien Albert Vandal. Dans son sermon de circonstance, Charles-Ferdinand Morel signale « les deux grands objets » de la joie publique : le rétablissement de la religion et les conséquences morales

qui en découlent. Le sort de l'Europe est maintenant fixé : « Plus d'une fois cette chaire a déjà retenti du bruit des guerres et des malheurs dont nous étions menacés. Plus d'une fois aussi nos mains se sont élevées au ciel pour implorer sur notre patrie la protection de Dieu et invoquer son nom. Que d'orages qui se sont formés sur la France depuis cette époque sanglante et mémorable où changeant ses lois et son gouvernement, elle a offert au monde les exemples et les leçons les plus sérieux et les plus importants. Des guerres intestines et des guerres extérieures, des guerres civiles et des guerres étrangères. Une portion des Français conjurés contre l'autre portion, et l'Europe presque entière liguée contre cette dernière portion. Voilà le spectacle inouï que nous avons eu successivement sous les yeux depuis l'instant où la Révolution a commencé.

» Un génie bienfaisant s'est montré. Entouré d'une estime et d'une considération fondées sur les plus justes titres, il s'empare des rênes de l'État, et les dirige avec adresse, justice et sagesse. Les troubles intérieurs sont apaisés, il rouvre les temples que l'impiété avait fermés, il relève les autels et rappelle leurs ministres proscrits ou méprisés. Les partis se rallient sous l'emblème de sa puissance, à l'ombre de son trône auguste, ils se promettent la paix, la confiance, les arts, le commerce renaissent, tout promet un avenir heureux.

» Cependant, lorsque la paix règne au-dedans, de nouvelles ligues se forment au dehors. L'Allemagne, destinée à être toujours le théâtre de la guerre, voit s'avancer dans son sein les armées ennemies. Tout plie sous les armes françaises et Austerlitz devient à la fois le tombeau de nos ennemis, et le champ où est planté l'olivier de la paix.

» Qui pouvait s'attendre à une lutte nouvelle aussi prompte et aussi terrible ! Une cinquième coalition succède aux précédentes. Le Monarque qui nous gouverne se précipite encore avec ses phalanges dans le cœur de l'Allemagne. Des forces imposantes l'attaquent, tout s'agite, tout s'ébranle. Les Nations mènent du bruit et les Royaumes sont ébranlés.

» Quelle scène de carnage, de désolation, de terreur et d'effroi cette campagne a offert à nos yeux ! Mais aussi quels trophées, quels superbes trophées nos armées ont cueillis ! L'éclair, de ses flamboyantes sinuosités, n'est ni plus terrible ni plus rapide que la foudre qu'ont vomie nos armes dans le sein des ennemis... Iéna voit fuir des troupes superbes qu'une réputation de bravoure signalait partout. Nos progrès étonnent l'univers. Jamais campagne ne fut plus décisive et plus courte, jamais la victoire ne fut plus cons-

tante. Jamais la tactique, le génie, l'habileté et la prudence ne se signalèrent davantage dans les soldats et dans leurs chefs. Nul n'arrête ou suspend leur marche, ils volent de succès en succès, de triomphe en triomphe. Qui ne voit dans de tels événements la main du Tout-Puissant, qui ne reconnaît la protection de ce grand être ? L'Éternel des armées était avec nous. Le Dieu de Jacob nous est une haute retraite ! »

Rendre grâce à Dieu d'avoir conduit à la victoire les armées conquérantes, voir la main du Tout-Puissant dans les événements effroyables qui viennent de se dérouler, n'était-ce pas se prêter à d'étranges égarements ? Aussi Morel éprouve-t-il le besoin de se justifier. Sa foi en la mission pacificatrice de Napoléon n'est pas morte :

« En se rendant sur le champ de bataille, le Monarque qui nous gouverne a dit à ses peuples que s'il appelait de grands secours et exigeait de grands sacrifices, c'était afin de frapper de plus grands coups et d'avancer par là l'époque de la paix. Et en cela il semblait avoir pénétré les desseins de Dieu dont il a été un si puissant instrument de force et de puissance. Car pourquoi l'Éternel nous a-t-il accordé de si rapides et de si constants succès ? C'était pour nous rendre plus tôt la paix... L'Éternel était touché de nos maux. La voix plaintive de la mère qui pleurait la perte de son fils, celle de l'épouse éplorée qui redemandait son époux, était montée jusqu'à lui. Ces villes dévorées par les flammes, ces incendies, ces carnages, ces désolations ne sont-ils pas un spectacle effrayant pour le ciel comme pour la terre ? Non, les hommes ne sont pas faits pour s'égorger toujours, ils doivent aussi goûter les douceurs de l'ordre, de l'union, du bonheur. L'Éternel permet donc que nos ennemis soient vaincus, il veille sur nos armes pour leur assurer constamment la victoire... »

Peu à peu, pourtant, les yeux se dessillent. Après Eylau, après Baylen, on commence à douter de l'invincibilité des armées napoléoniennes, on entrevoit des signes de fragilité dans l'immense appareil impérial. Charles-Ferdinand Morel fut des premiers à douter du triomphe final de celui qui avait été son idole. Après Tilsit, certes, il aura l'occasion encore de célébrer des victoires, mais la foi enthousiaste n'inspire plus ses sermons de circonstance. Le jour de jeûne 1812 encore, il rend grâce à Dieu des victoires remportées en Russie « par l'un des plus grands capitaines, des plus grands Rois que le monde ait vus ». Mais il s'agit moins de l'expression spontanée de ses sentiments d'admiration que d'une soumission aux consignes officielles : « Hélas ! que de fois n'ai-je pas entendu les pleurs d'une mère qui gémissait du départ de son enfant appelé à joindre les

armées, que de Rachel qui versaient des larmes et refusaient d'être consolées pour le fils qui n'était plus ! Que de fois n'ai-je pas vu l'anxiété de cette jeunesse prête à recevoir l'arrêt de sa destinée par le sort jeté dans le giron ! Que de fois n'ai-je pas aussi entendu les plaintes de ces mères de famille qui, faute de moyens de subsistance, ne savaient plus où trouver de quoi nourrir leurs enfants ! Que de pères, que d'ouvriers réduits à la plus affreuse détresse par le manque de travail, suite déplorable de la stagnation du commerce et de l'industrie ! N'en sommes-nous pas tous les jours avertis par la foule des mendiants que nous voyons à nos portes... » Car le temps des tribulations est venu, et non celui de la prospérité. Le somptueux édifice impérial s'écroule et tout espoir s'en est allé d'une ère de bonheur et de paix pour la France et pour le monde. Les accents de Morel sont de la plus extrême amertume :

« Tous les jours nos oreilles sont frappées de bruits de batailles ou de quelque calamité, et l'on n'entend pas sans angoisse le récit de ces combats où ont pu se rencontrer nos proches et nos enfants. Enfin, et pour tout dire, nous vivons des temps pénibles, extraordinaires, bien différents de ceux de nos pères, et d'autant plus fâcheux que l'on n'en peut prévoir le terme et la fin de nos maux... » Tout enivrement est bien passé et la plus froide réalité s'impose maintenant aux esprits les plus aveuglés. Charles-Ferdinand Morel voit dans les calamités du temps un avertissement solennel :

« Et tout cela arrive-t-il sans dessein, mes frères ? Ne serait-ce ici que les combinaisons d'une destinée aveugle et qui se joue de notre faiblesse et de nos misères ? Non, mes frères, c'est ici l'œuvre d'un Dieu juste qui nous châtie parce que nous l'avons offensé. » Dieu en effet « attendait la paix », non pas une paix politique, mais « la paix des cœurs, la paix confessionnelle, la paix domestique, la paix de l'homme à Dieu ». Et il ajoute cette remarque désabusée : « Il attendait la paix, il n'y a rien de bon, il n'y a que trouble... En guerre avec Dieu, ne le sommes-nous pas avec nos semblables ?... Moi-même je m'accuse devant toi, ô mon Dieu, je m'accuse de n'avoir pas rempli comme il faut mes devoirs. Trop souvent j'ai négligé des conseils, des instructions, des consolations que j'aurais pu donner. Je n'ai peut-être pas toujours annoncé ta parole avec le zèle et la ferveur dont j'aurais été capable, indigne que je suis je ne me suis pas dévoué à mes fonctions, à ma céleste vocation de sauver les âmes par ta parole. Je ne me suis pas dévoué dans tous les cultes comme j'aurais dû... » Et l'humble pénitent invite ses auditeurs à la confession commune, à la repentance, seuls moyens d'apaiser le courroux de Dieu et d'obtenir sa clémence. Dans l'atmosphère

menaçante des événements qui se déroulaient de Russie en Espagne, ébranlant les peuples et les individus, de telles exhortations ne pouvaient manquer d'autorité.

Charles-Ferdinand Morel avait déployé une activité inlassable au service de l'Église, pendant les quelque vingt années de la période française. En sa qualité de président de Consistoire, il avait installé solennellement cette autorité en mars 1804 et il en dirigea les débats avec un zèle infatigable. La discipline ecclésiastique était rétablie, mais les mœurs s'étaient relâchées pendant les années révolutionnaires, ainsi qu'il ressort d'une décision de l'Église consistoriale de Corgémont : « Le Consistoire, frappé du relâchement qui s'introduit dans le service divin et dans la discipline ecclésiastique, considérant que le seul moyen de maintenir le bon ordre et la prospérité est de faire régner les mœurs et la religion dans toute leur pureté, que pour cela il est de son devoir d'y rappeler par de pressantes exhortations les fidèles de cette église, a délibéré qu'il serait fait une adresse aux membres de l'Église dans les principes qui viennent d'être établis. En conséquence, il a chargé son président de cette rédaction. »

Les compétences du Consistoire étaient étendues. Il prenait les sanctions nécessaires, qui allaient de la censure à l'admonestation, à l'exclusion de la Sainte-Cène, la réparation publique et l'excommunication majeure. Dans des cas très graves, le Consistoire pouvait proposer au pouvoir civil l'expulsion du territoire, peine qui fut infligée en particulier à une fille qui avait eu trois enfants illégitimes.

Charles-Ferdinand Morel prit une part active aux délibérations des pasteurs présidents des consistoires : publication d'un annuaire des Églises réformées de France, formation des pasteurs, propagation de la Bible, lutte contre le paupérisme. Il prit l'initiative de réintroduire la surveillance des écoles par les ecclésiastiques, et il organisa la collecte annuelle en faveur des étudiants en théologie, institution qui subsiste encore sous la même forme. Il contribua au rétablissement du jour du jeûne, qui fut fixé pour la première fois au 15 septembre 1806, et qui est encore célébré à la même époque.

Mais « les temps et les saisons » vont changer. Après Leipzig, Napoléon s'efforce de contenir l'invasion, au cours de la glorieuse mais vaine campagne de France. En butte aux injures et aux menaces, abandonné de ses propres généraux, il abdique le 6 mai 1814.

Cette nouvelle apporte la consternation dans la maison Morel. On vient de recevoir le courrier, et en particulier trois documents sur les derniers événements : le *Tableau politique de l'Europe depuis*

la bataille de Leipzig, une brochure anonyme ; les actes du Sénat ; un libelle de Chateaubriand à l'adresse de « l'usurpateur » : *De Buonaparte et des Bourbons*. Ce dernier opuscule surtout soulève l'indignation des époux Morel, et l'idée leur vient de rédiger une réponse, qu'ils publieront à Paris sous le titre : *Buonaparte et les Français*, une brochure de 30 pages, datée du 1er mai 1814. Pas de signature, mais la tradition en attribue la rédaction à Madame Morel. D'ailleurs, les idées sont bien des époux Morel, et le style est celui d'Isabelle Morel de Gélieu. Il ne fait pas de doute que Monsieur et Madame Morel prennent ensemble la responsabilité d'une protestation contre la veulerie de l'opinion publique, accablant aujourd'hui celui qu'elle encensait hier.

Madame Morel était pourtant une fervente admiratrice de Chateaubriand : « Noble auteur des *Martyrs*, écrit-elle, pardonnez si j'ose entreprendre de vous réfuter, mais du moins ce ne sera pas avant de vous avoir rendu l'hommage que je vous rendis si souvent en secret et qu'il m'est bien doux de trouver ici l'occasion de vous offrir en public. Je vous remercie des larmes d'admiration que vous m'avez arrachées, des sentiments élevés que vous m'avez fait partager. Je vous remercie de la nourriture que vous avez donnée à mon âme ; jamais je n'en trouvais de pareille, si ce n'est dans l'évangile... Dans une bibliothèque de mon choix, je placerais les *Martyrs* entre la Bible et Homère. »

Les blessures que nous causent les êtres aimés sont les plus douloureuses, et Madame Morel avait ressenti profondément la critique de Chateaubriand à l'adresse de Napoléon. Les thèses développées dans *Buonaparte et les Français* constituent un véritable cours d'histoire politique. Une nouvelle révolution s'accomplit, dit-elle, à la satisfaction générale. Mais faut-il accabler l'homme qu'on avait adoré, est-il raisonnable et charitable de lui imputer toutes les fautes commises sous son règne, et de lui dénier en même temps ses mérites personnels ? Napoléon, en dépit d'une naissance obscure, d'un prestige médiocre, d'une éloquence « qui se sert des mots comme d'un instrument nécessaire », s'est révélé le plus capable de régner, de par ce droit que proclame Voltaire :

« Ce droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins,
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains. »

Ceux qui l'accusent de n'avoir exercé son autorité que par le mensonge et la terreur, font fi de ses faits d'armes éclatants et de ses mérites indéniables : la création d'une noblesse choisie parmi les

meilleurs citoyens, tout en honorant l'ancienne noblesse ; la religion restaurée, les temples rouverts : « Napoléon a fait pour la religion ce qu'on pouvait attendre d'un esprit libéral et sage. » Il est vrai qu'il a favorisé la classe des militaires : « La préférence exclusive, la prépondérance qu'il lui a données ont été les sources de trop de douleur, et des reproches les plus graves qu'on ait à lui faire. » Mais il a créé une magistrature d'une valeur exceptionnelle, il a donné à la France ce « code Napoléon » que Louis XVIII lui-même s'est empressé de maintenir en vigueur. Il a embelli sa capitale, encouragé les talents de tous genres : « Jamais les arts tant libéraux que mécaniques ne furent portés à un tel point de perfection. » Il a généralisé l'instruction, ouvert les lycées et les écoles centrales, il a créé l'Université impériale, « en vue de servir de support moral à l'État ».

Quant à la stagnation du commerce, qu'on imputait à l'établissement du blocus continental, la brochure s'exprime en ces termes : « Si le système que Napoléon avait commencé à pratiquer avait pu se maintenir pendant dix ans, la France aurait dû parvenir à un degré de prospérité tel qu'elle n'a jamais connu, vu qu'elle aurait appris à tirer de son propre sol des richesses jusqu'alors enfouies, et qu'ainsi la balance du commerce se serait trouvée entièrement à son avantage... Il encourageait puissamment les manufactures de toute espèce, mais il ne favorisait pas la classe trop nombreuse des commerçants proprement dits, de ces parasites placés entre les manufacturiers et les propriétaires d'un côté, et les consommateurs de l'autre, et s'enrichissant aux dépens de tous... Esclaves de l'intérêt et du luxe, le patriotisme devient pour eux un sentiment secondaire et ne tarde pas à être étouffé. »

Pourtant le régime napoléonien recèle les plus graves abus, et Madame Morel n'hésite pas à le condamner : « Napoléon a passé les bornes que l'humanité et la prudence mettent au droit du souverain d'employer les sujets à faire la guerre... Je sais que la conscription devenait le plus terrible des fléaux quand elle engloutissait le présent et l'avenir... Je sais que, par suite de l'affreuse nécessité de la guerre, le système du gouvernement était devenu fiscal à un degré qui ne pouvait se soutenir longtemps... Je sais qu'il a fallu que Napoléon poussât bien loin les vexations pour détruire la confiance qu'il avait inspirée sinon dans ses vertus, du moins dans ses forces. Il lui a fallu de prodigieux abus de pouvoir, pour que le mécontentement général surmontât l'ascendant extraordinaire qu'il avait acquis sur ses peuples et sur les peuples voisins. Mais ces déplorables excès dont Napoléon est maintenant la victime nous autorisent-ils à voir

en lui un génie malfaisant de sa nature et pour son plaisir, et à parler des résultats funestes d'un plan gigantesque inexécutable, mais dont les parties étaient trop fortement coordonnées ? » Jugement sévère, mais équitable, qui se termine par cette conclusion philosophique : « Napoléon, préparant lui-même sa perte, nous a donné un exemple immortel de la folie de la sagesse humaine. »

Mais comment une intelligence lucide avait-elle pu s'aveugler à ce point ? Madame Morel en donne l'explication suivante : Tout homme, fût-il empereur, magistrat, médecin, instituteur ou père de famille, animé d'un « esprit de système, cet esprit qui, flattant l'orgueil de l'homme, n'a jamais manqué de l'égarer, je dis plus, de le pervertir », devient « le fléau de tout ce qui l'entoure ». Napoléon en est l'exemple frappant. Il déclarait en principe : « Que tout m'obéisse, et tout ira bien. » L'homme qui s'inspire d'un tel esprit ferme les yeux à l'expérience, à l'évidence, il sacrifie la pratique à la théorie, il ignore volontairement l'enseignement des circonstances et les suggestions du bon sens : « Supposons qu'un homme soit un roi, un législateur, un conquérant, donnons-lui une âme forte, des vues étendues, une ambition sans mesure, il fera ce qu'a fait Napoléon. » Cette analyse de la personnalité impériale se termine par une remarque aussi savoureuse que judicieuse : « Si aux qualités qu'il possédait réellement, Napoléon eût joint celles qui lui ont manqué, la modération d'un Marc-Aurèle, le désintéressement d'un Cincinnatus, la grâce de cœur d'un César ou d'un Henri IV, avouons-le, n'aurait-il pas été trop au-dessus de ce qu'on est en droit d'attendre de l'humanité ? »

Le règne de Napoléon est bien fini : « Le sort en est jeté : *Quos perdere vult, Jupiter dementat...* Il a mérité d'être déchu, puisqu'il n'a pas rempli les conditions que demandait la morale pour qu'il pût se maintenir au trône qu'il avait mérité. » Madame Morel partage la joie universelle à la nouvelle de la révolution qui s'accomplit, et qu'elle envisage un peu hâtivement sous les aspects « de la modération, de la sagesse, de l'esprit de douceur et de paix », tout en attribuant à Napoléon le mérite — dont il était loin de se douter — d'avoir préparé par son règne le retour des Bourbons ! Et elle conclut en se résumant : « Ce n'est pas pour lui que j'écris ; c'est contre les injustices où la passion me semble avoir entraîné ses accusateurs. Jugeons-le ; mais comme il appartient à des chrétiens de juger leurs frères et à des chevaliers français de juger un ennemi longtemps redoutable et enfin terrassé... il ne sera pas dit que lorsque tant de voix s'élèvent pour le maudire, il ne s'en trouvera pas une seule pour réclamer en sa faveur l'équité naturelle aux esprits éclairés,

la compassion naturelle aux âmes tendres. Et n'est-ce point une punition assez terrible pour celui qui fit la terreur et l'admiration de l'univers, que de se voir réduit à implorer de pareils sentiments ? » Ce noble plaidoyer prononcé à la cure de Corgémont en faveur du monarque qui avait passé comme un météore dans le ciel jurassien, n'est pas le moindre éloge qui parvint, peut-être, à l'empereur déchu.

En deux circonstances encore, les sentiments de Charles-Ferdinand Morel se manifestent à l'égard de Napoléon. La première est du temps de l'invasion alliée, qui devait éprouver profondément les populations des vallées jurassiennes. A la Noël 1814, des troupes autrichiennes occupent l'Erguel. L'état-major du général, prince de Hohenlohe, loge à la cure de Corgémont. A la tombée de la nuit, le pasteur s'apprête à se rendre à la cérémonie traditionnelle, au temple du village. Le prince lui propose de l'accompagner : « Je suis citoyen français, et par position attaché au chef de l'État, lui déclare Morel. Votre présence ici et la situation momentanée de ma patrie ne peuvent me dispenser du devoir d'offrir les prières de l'Église pour mon empereur. — Monsieur le Pasteur, lui répondit le prince, vous êtes un galant homme. Priez pour votre empereur, il n'en a jamais eu plus besoin. »

Le dernier épisode de l'époque française fut la répercussion des Cent-Jours dans la vie des Morel. Leur excellent ami Voirol, commandant du 18^e régiment de ligne à Strasbourg, se trouvait en visite à Corgémont quand la nouvelle du retour en France de Napoléon lui parvint par la « Gazette de Lausanne ». Une vive émotion s'empare de chacun. Quelle décision prendre, en présence de la nouvelle situation ? Voirol quitte ses amis et regagne précipitamment sa maison de Tavannes, en leur promettant de les revoir avant son départ. Mais le lendemain il leur communique sa décision de partir sans délai pour son lieu de garnison.

Ce sont ensuite les journées indécises, les menaces de guerre civile, enfin la fuite du roi, le rétablissement de l'empereur, les aigles à nouveau distribuées aux troupes, dans un enthousiasme délirant. Le colonel Voirol — sa promotion au grade de général, pour sa belle conduite pendant la campagne de France, n'avait pas été légalisée — demeure en relation avec ses amis Morel. La guerre est imminente, et il s'en félicite : « Croiriez-vous que je suis enchanté d'entrer en campagne ? Cette vie de garnison, ces détails de dépôt me fatiguaient. La carrière militaire n'a vraiment de charme que lorsqu'on la passe dans les camps et sur les champs de bataille. »

Les Morel suivent toutes les péripéties de la campagne, par les nouvelles des journaux, et de plus près par les lettres de Voirol. Le

18^e régiment participe à la défense victorieuse de l'Alsace dans l'armée du général Rapp, pendant que le grand choc se produit à Waterloo. L'inquiétude est vive à la cure de Corgémont. Comme Voirol, les Morel faisaient des vœux pour le triomphe des armées impériales. Ils subirent les angoisses de l'incertitude, et le désespoir de l'ultime désastre.

Une nouvelle période s'ouvre maintenant pour le pasteur Morel. Une période lourde d'obscur menaces. Alors qu'il fait le bilan des années écoulées, il porte à l'actif l'action bienfaisante et avisée de l'administration française ; les progrès de l'hygiène publique ; le développement de l'agriculture, plantes textiles, arbres fruitiers, dont 900 000 plantés en bordure des routes ; la suppression du droit de vaine pâture ; l'aménagement des forêts ; l'amélioration des races d'animaux domestiques, lui-même avait introduit dans le pays des béliers mérinos, et l'État avait procuré aux éleveurs des Franches-Montagnes « quatre des plus beaux étalons du haras de Strasbourg » ; le système métrique introduit, les usines multipliées et développées, les routes reconstruites, enfin les cultes protégés et la paix confessionnelle assurée, la création de collèges et les plus belles perspectives ouvertes à l'instruction publique. Mais la colonne du passif s'allonge démesurément : les populations décimées et démoralisées ; le commerce ruiné ; des contrées entières dévastées dans toute l'Europe. Dans tous les domaines de la vie publique, les plus belles promesses du système napoléonien ruinées par sa chute prématurée : ainsi que l'écrivait Madame Morel dans son *Buonaparte*, il aurait fallu dix ans de plus au régime pour produire tout son effet. Les illusions de l'aube révolutionnaire se sont envolées, la réaction est à nouveau triomphante dans toute l'Europe, les principes démocratiques sont ébranlés dans leurs fondements.

Il faudra reconstruire, et Charles-Ferdinand Morel, le regard perdu vers les horizons bornés de sa vallée, interroge l'avenir obscurci de sa petite patrie, en gardant la nostalgie « du beau et vaste pays » auquel il avait cru définitivement appartenir.

V. L'HOMME POLITIQUE

1. L'arrêt du Congrès de Vienne

On se représente difficilement la stupeur qui s'empara des Français en présence de la chute de l'Empire. Pour Charles-Ferdinand Morel, un monde s'écroulait. Son grand rêve de paix impériale universelle, l'ordre et la prospérité assurés à l'Europe, s'évanouissait. Le sort de l'Eglise protestante de France, dont il avait été l'ouvrier, était compromis. Sa patrie allait être coupée des centres de rayonnement français ; n'était-il pas lui-même membre correspondant de plusieurs académies et sociétés savantes ? Un édifice prestigieux s'effondrait, jusqu'en ses fondements, et il en restait abasourdi.

Dans une lettre à sa femme, du 5 juin 1814, il donne libre cours à sa douleur et à son désarroi. Il venait sans doute de recevoir les nouvelles de Paris : le traité de paix avait été signé le 30 mai, consacrant la mutilation de la France, et la relégation de Napoléon à l'île d'Elbe :

« Tes idées vont se retremper dans le monde, écrit-il à son épouse en séjour à Colombier. L'horizon va s'étendre et s'éclairer, cela fait du bien. Quant à moi, mon âme est détremmée, et ne peut reprendre son aplomb. Je n'existe plus comme il faut — aussi ma santé est mauvaise. J'en sèche et maigris, et perds les forces. »

Il s'exprimera d'une façon plus approfondie dans une remarquable *Notice sur le Jura bernois*, qui constitue un prolongement de son *Abrégé d'histoire et de statistique de l'ancien Evêché de Bâle* :

« Vingt années sont passées depuis notre réunion à la France, et pendant cet espace de temps les habitants de ce pays ont plus vécu que ne l'avaient fait leurs ancêtres durant la plus longue vie. Que de choses se sont, en effet, déroulées devant eux sur ce théâtre de révolutions et d'épreuves où ils ont été jetés ! Ils ont vu les restes d'un régime de Terreur et de sang décimer la France ; leurs fortunes ont été à la merci d'un papier monnaie qui en a ruiné plusieurs. Ils

ont vu trois lignes de douane venir entraver leur commerce et leurs relations. La conscription a pesé de tout son poids sur eux et a moissonné leur jeunesse. Mais à côté de ces maux, triste et déplorable cortège des révolutions, ils ont vu s'ouvrir devant eux toutes les carrières d'activité, de fortune et de gloire. En partageant les périls, ils ont partagé les honneurs et les avantages. Un système d'impôt plus égal et plus équitable est venu remplacer la dîme et les cens. L'agriculture, dégagée de ses entraves, a pu entrer dans la voie du progrès. Les arts et l'industrie ont reçu des encouragements. On a vu se former quelques établissements utiles. Les idées et les entreprises ont eu un champ plus vaste et le pays a pu se glorifier de plus d'un guerrier qui a trouvé dans le métier des armes une carrière d'illustration. Toutes les distinctions, toutes les nuances de mœurs et d'habitude résultant de la différence de leurs lois et de leurs coutumes s'étaient effacées devant une législation et un gouvernement uniformes. Elles s'étaient fondues dans un intérêt commun et les différentes peuplades de l'Évêché ne faisaient plus qu'un seul et même peuple. »

La famille Morel gardera la nostalgie de sa patrie française. Mais la France amputée de son chef adoré n'est plus la France, et le pasteur de Corgémont se tourne résolument vers la Suisse, qui fut l'objet de ses premiers attachements. C'est vers elle, à travers l'imagerie des vertus et des exploits des premiers Confédérés, qu'il dirige maintenant ses regards.

L'Évêché de Bâle est un des nombreux territoires vacants, qui feront l'objet des délibérations du Congrès de Vienne. Charles-Ferdinand Morel expose la situation dans la notice précitée :

« Que deviendra le pays ? Les uns regrettent le régime français, d'autres évoquent d'anciens souvenirs. Ceux-ci voudraient voir le pays incorporé à l'État de Berne, ceux-là consentiraient à le voir démembré et selon les convenances partagé entre les cantons voisins de Bâle, Soleure et Berne, et même pour le Haut-Erguel ou le val de Saint-Imier entre la Principauté de Neuchâtel. Chacun forme des vœux et des projets à sa manière ; mais le vrai patriote voudrait voir le pays recouvrer son indépendance et être réuni à la Confédération suisse sous la forme d'un canton particulier. C'est au Congrès de Vienne que son sort va être décidé. On s'y rend de toutes parts. Bienne y envoie un député. Monsieur d'Andlau, Gouverneur général, y en accrédite aussi deux pour le pays. Chacun de son côté présente des plans, exprime des vœux. Mais en attendant, Berne avait travaillé les esprits, obtenu de nombreuses signatures en faveur de la réunion à son canton — il réclame un dédommagement de la perte de ses

deux belles provinces de Vaud et d'Argovie qui lui échappent — et le Congrès déclare, à la date du 20 mars 1815, qu'à l'exception de 12 communes situées au nord-est de l'Évêché, sur la frontière de Bâle et formant un espace de 3 à 4 lieues carrées, qui sera donné à Bâle, et d'une enclave près de Lignières qui sera cédée au canton de Neuchâtel, tout le pays sera réuni au canton de Berne pour en faire une partie intégrante et jouir des mêmes droits civils et politiques dont jouissent et pourront jouir les habitants de l'ancienne partie du canton.

» Le même recès portait que le pays entier serait réuni à la Suisse pour être administré par elle aussitôt qu'elle aurait donné son adhésion à cette cession et jusqu'à ce que l'acte de réunion du dit pays ait été dressé sur les bases fixées par une commission composée en nombre égal de députés des parties intéressées... »

L'auteur expose ensuite les modalités et les conséquences de ce transfert :

« C'est le 8 novembre 1815 que les députés de Berne et de l'Évêché, en nombre de sept de chaque côté, s'assemblent à Bienne pour procéder à l'acte de réunion... Ces députés se présentent aux conférences sans instructions et sans mandat du pays, et uniquement avec les pouvoirs qu'ils tiennent de ce canton. On espérait qu'ils ménageraient au pays la conservation ou l'établissement de quelques institutions particulières. Mais en quelques jours toutes les négociations sont terminées, et le 14 du même mois l'acte de réunion est signé par les Commissaires et ratifié à Berne par le Conseil souverain le 23 suivant.

» Il ne restait plus qu'à faire la réunion de l'Évêché à Berne. Cette remise se fit à Delémont le 21 décembre de la même année 1815, de la part de Monsieur d'Escher, Commissaire général de la Confédération, à la Haute Députation de l'État de Berne, et en présence de tous les députés qui y avaient été appelés des différentes parties du pays, tant du clergé que de l'ordre social.

» Voilà donc l'Évêché qui change encore une fois de sort et qui se transforme en Jura bernois. »

La réunion à Berne offrait-elle au Jura un sort enviable ? « En entrant dans l'association bernoise, les habitants du Jura trouvent un Etat riche et prospère, des établissements publics bien tenus, de l'ordre dans les finances. Ils sont soulagés d'une partie des impositions qu'ils payaient sous la France. La conscription ne vient plus enlever les jeunes gens au foyer domestique... L'agriculture reçoit une nouvelle impulsion et fleurit davantage. Mais les autres branches d'industrie restent sans encouragement. La vie publique est morte et

languissante dans le pays déshérité de ces emplois et de toutes ces diverses fonctions publiques, qui faisaient son partage, lorsqu'il était sujet du Prince ou même de l'administration française. Depuis le Pacte fédéral de 1815, Berne a reconquis son ancienne prépondérance, et c'est dans ses murs que se concentre toute la République. La part que possèdent les campagnes à l'exercice de l'autorité souveraine dans le Grand Conseil n'est qu'une ombre de pouvoir qui les laisse toujours dans le parti de la minorité, trop faible pour faire contre-poids à l'ascendant des familles patriciennes qui considèrent comme un patrimoine l'autorité dont elles jouissent. »

Dans cet exposé, le passage du régime français au régime suisse paraît s'être opéré tout naturellement. Ce fut pourtant un long et difficile processus. L'opinion était divisée, et les résolutions votées par les citoyens, les adresses aux autorités, les délégations contradictoires devaient laisser perplexes les membres de la Commission du Congrès chargée des affaires suisses.

De toutes les régions de l'Évêché, l'Erguel fut la première à prendre position et la plus active dans l'expression de ses vœux. Sous l'impulsion de Morel, une activité intense se déploya parmi les citoyens en faveur d'un rattachement à la Confédération suisse et du maintien de l'unité territoriale. Car s'il est vrai que les habitants de l'Évêché avaient entre eux peu de rapports, des hommes comme Morel portaient leurs regards au-delà des montagnes qui fermaient l'horizon. Il parcourait à cheval les régions voisines, dans ses contacts avec ses collègues de la Prévôté, de la Courtine de Bellelay et même des Franches-Montagnes. Il était un habitué des foires de Tramelan, de Bienne et de Chindon. Il retrouvait dans tout l'Évêché des camarades de régiment. Il avait été reçu en cour épiscopale. Des crêtes de Chasseral ou de Montoz, il avait contemplé les ondulations des collines, les coloris chatoyants des forêts claires ou foncées. Cette terre qu'il embrassait d'un regard lui était chère, comme lui étaient chers ses habitants et ses cités. Il fallait garder intact le beau pays des ancêtres :

« Au surplus, disait-il, à quoi conduirait un morcellement du pays ? A l'anéantissement des anciens rapports de famille entre les habitants de l'Évêché de Bâle, et à la destruction de la patrie. Ce nom si cher aux cœurs sensibles et qui comprend toutes les affections domestiques et toutes les habitudes locales ne serait-il qu'une chimère ? Quelque relâché que soit l'état politique d'un peuple, n'existe-t-il pas toujours un pacte naturel fondé sur les convenances qui en unit les différents membres ? Avons-nous donc oublié que pendant des siècles nous avons vécu heureux sous des princes vertueux et

pacifiques ? Est-ce lorsque la Patrie réclame nos soins qu'il est permis de l'abandonner ? »

Une heure unique a sonné pour le pays, celle où peut-être il pourra choisir sa voie. Morel en a conscience, et il est à la fois l'inspireur de l'opinion publique, l'infatigable rédacteur des adresses aux autorités, au besoin même le représentant de ses concitoyens auprès des Hautes Puissances alliées. Le 26 janvier 1814, il parle à son beau-père, le pasteur de Gélieu, d'une démarche qu'il a faite auprès de Metternich, au sujet des réquisitions des troupes d'occupation :

« Mon voyage au Quartier Général impérial n'a pas été sans succès. Le Prince de Metternich m'a reçu de la manière la plus gracieuse et m'a d'abord promis que ma demande, qu'il soumettrait au Conseil des Ministres, serait accueillie. »

En septembre, c'est à l'empereur Alexandre qu'il s'adresse. Il écrit à sa femme, de Delémont :

« Je pars pour Bâle, ma chère amie... Dis aux Maires, par mon oncle, qu'au Quartier Général on n'exige plus ni farine ni eau-de-vie, mais seulement du foin et de l'avoine. Je vais droit à l'Empereur qui est à Bâle, s'il est possible de l'aborder. »

Dans une autre lettre à sa femme, il lui annonce qu'il verra le baron d'Andlau, et il lui décrit la situation de Bâle :

« La ville est sans cesse remplie de troupes. On est ici dans un tourbillon, entouré d'une foule de cosaques. »

Les notes de Charles-Ferdinand Morel permettent de suivre pas à pas les démarches qu'il a faites au nom de ses concitoyens. Une adresse au Chevalier Béguelin, Conseiller intime du roi de Prusse, exprime l'opinion des gens de l'Erguel :

« Notre sort est peut-être décidé en ce moment. Nous l'ignorons encore — quel qu'il soit nous le recevrons avec soumission. Mais nous le répétons : il nous serait cruel d'être démembrés. On peut bien changer les rapports politiques des peuples, mais on ne commande pas aux affections et aux habitudes. Nous tenons par le caractère à la nation suisse, mais ce n'est qu'ici et parmi nos compatriotes de l'Évêché de Bâle que nous trouvons les douceurs de la vie domestique et d'une patrie particulière. L'esprit public cessera pour nous avec tous les moyens de prospérité s'il faut jamais que nous transportions nos affections et nos intérêts dans une capitale étrangère. »

Une note sans adresse, de février 1814, précise la situation historique du pays :

« Avant sa réunion à la France, le pays d'Erguel, par sa position topographique et sa dépendance militaire envers la ville de Bienne

était suisse, et comme tel avait joui, dans tous les temps, des avantages attachés à cette qualité ; ce qui lui avait valu en particulier d'être compris dans la neutralité helvétique, toutes les fois que les cantons suisses restaient neutres au milieu des guerres des puissances. »

L'opinion des Erguélistes est dûment motivée par la logique autant que par le sentiment. Leur appartenance à la Suisse, par le jeu des alliances et des combourgeoisies, remonte aux 14^e et 15^e siècles et ne saurait être contesté. L'heure est maintenant venue de confirmer et de resserrer les liens qui les ont toujours unis aux cantons helvétiques. Mais ce projet est-il réalisable ? Bienne, trait d'union entre l'Évêché et la Suisse, se rallierait-il à une telle solution, qui porterait atteinte à ses privilèges de ville alliée au Corps helvétique ? Charles-Ferdinand Morel est le premier à envisager les difficultés, voire l'impossibilité de l'entreprise. Aussi songe-t-il à des solutions de rechange, qui ne répondent pas moins, au fond, à ses aspirations personnelles : la constitution du sud de l'Évêché et de Bienne en petit État confédéré, ou le rattachement au canton de Berne de l'ancien Évêché, tout au moins de sa partie helvétique : Prévôté de Moutier-Grandval, Erguel et Bienne, avec La Neuveville et la Montagne de Diesse. L'heure du dénouement approche, et sans doute des rumeurs venues de Vienne ont alerté les Erguélistes, inquiets de leur sort. Un projet d'adresse aux Puissances alliées expose à nouveau l'opinion des communes :

« Les habitants de l'Erguel répandent devant Vos Majestés Impériales et Royales les sentiments profonds d'admiration et de reconnaissance dont ils sont pénétrés pour la puissante protection qui a délivré leur patrie de l'oppression sous laquelle elle gémissait... »

Passons sur les tournures diplomatiques de l'adresse. Les requérants en viennent au fait :

« Leur situation géographique, leurs besoins politiques et commerciaux leur donnent un ardent désir d'être unis intégralement à la Confédération helvétique. La nature des choses, les besoins mutuels des deux pays, leur sûreté réciproque, semblent prescrire cette disposition dont la haute sagesse de Vos Majestés Impériales et Royales, semblables à l'aurore d'un beau jour, nous fait apercevoir l'exécution. Les besoins des peuples de la Principauté de Porrentruy, la considération de ses ressources nationales, qui réunies sous une sage administration peuvent promettre une prospérité toujours croissante, leur inspirent le désir de demeurer un corps de nation, une seule famille, sous son propre gouvernement, incorporé dans la Confédération helvétique... Les très humbles suppliants estiment que tout autre

mode d'union de cette Principauté à la Suisse, celui par exemple de sa dislocation pour en distribuer disjonctivement les parties à des cantons voisins, infirmerait et paralyserait infailliblement les forces et les moyens de prospérité et de garantie que sa conservation en masse peut offrir. »

Les représentants des communes envisagent l'établissement d'une nouvelle constitution du pays : une constitution libérale fondée « sur une représentation nationale, et la création d'un Conseil souverain, ou d'un Conseil d'État et d'un pouvoir exécutif ». A ce propos, les requérants tiennent à manifester « leurs sentiments de reconnaissance et de vénération » à l'égard de leur prince : s'il était réintégré dans ses États, ils verraient avec satisfaction que placé à la tête de ce canton, il y exerçât la puissance du pouvoir exécutif ». Cette déclaration, toute platonique, révèle un sens diplomatique remarquable de la part de citoyens novices.

Une ultime remarque a trait précisément au mode d'intégration dont il a déjà été question :

« Que si ce vœu chéri de cantonalisation, essentiel au bonheur de cette principauté, ne peut, contre toute attente entrer absolument dans les plans toujours justes et sages de Vos Augustes Majestés, alors les très humbles suppliants céderont en gémissant à l'empire des circonstances, mais demanderont subsidiairement qu'il leur plaise annexer toute cette Principauté, ou au moins la partie méridionale protestante au canton de Berne, dont la sagesse et la force morale du Gouvernement inspire une confiance qui apporterait une consolation à la perte de leur vœu principal. »

Le procès-verbal de la séance des Maires et Notables d'Erguel manifeste l'influence de Morel dans ses délibérations : « Monsieur le pasteur Morel a fait lecture d'un mémoire très lumineux sur la question. »

La constitution d'une union particulière avec la seule ville de Bienne avait fait l'objet de discussions approfondies, avec l'approbation de Berne. Les représentants des communes précisèrent qu'une telle union devait être intégrale. On le voit, l'Erguel affirme une fois de plus son désir d'accéder à l'indépendance absolue, et refuse l'idée de toute vassalité. Le projet d'une réunion de la ville de Bienne, de La Neuveville, Orvin, Prévôté de Moutier-Grandval, Erguel et Courtine de Bellelay, rédigé dans une assemblée du 25 juillet 1814 à Sonceboz, établissait les principes suivants :

1. La ville de Bienne sera le chef-lieu du canton, le siège de toutes les autorités y sera établi, et ce canton portera son nom.

2. Le canton de Bienne sera formé de trois districts : Bienne, Neuveville et Montagne de Diesse, — Erguel, — Moutier-Grandval et Bellelay.

3. La souveraineté résidera dans le peuple et sera représentée par le Grand Conseil composé de 96 membres, un tiers par district.

4. Le Petit Conseil sera composé de 27 membres élus par le Grand Conseil dans la même proportion.

5. Les élections se feront par district.

6. Deux Avoyers présideront alternativement les Grand et Petit Conseils ; l'un sera de droit de Bienne.

7. Tout individu sera tenu au service militaire.

8. Le Grand Conseil exercera le droit de grâce.

9. Les différents cultes de la religion chrétienne conserveront invariablement leurs droits et les ministres des Cures seront salariés par l'État.

10 et 11. Établissement d'un tribunal de première instance dans chaque district et d'un tribunal d'appel élu par le Grand Conseil.

12 et 13. Les biens communaux et patrimoniaux, les us et coutumes, les privilèges communaux seront maintenus.

Charles-Ferdinand Morel rédigea en outre un projet de constitution pour un « Canton de la Rauracie », rattaché à la Confédération suisse. Projet remarquable, qui mérite qu'on s'y arrête.

État souverain, rattaché au Corps helvétique, et formé de tous les États de l'Évêché, le canton de la Rauracie est divisé en trois arrondissements : Porrentruy, Delémont et Bienne, et onze districts.

Tous les citoyens peuvent accéder aux emplois publics, et ils disposent des droits d'établissement, de commerce et d'industrie.

La liberté individuelle est garantie et la propriété déclarée inviolable et sacrée.

« L'état de religion est maintenu tel qu'il est maintenant. » Les ministres des confessions catholique romaine et protestante reçoivent leurs traitements de l'État.

Les droits et les devoirs des citoyens marchent de pair : droits politiques d'une part, impôt et service militaire de 18 à 50 ans d'autre part.

L'organisation des pouvoirs publics fait l'objet de dispositions détaillées : Corps législatif, Conseil d'État exécutif, tribunaux. Le

Conseil législatif se compose de 50 membres — 5 députés du Clergé catholique, 4 du Clergé protestant, 8 députés du Corps de la noblesse, 8 des villes et 25 des communes rurales.

Le canton formera une république censitaire à deux degrés. L'assemblée primaire est composée de citoyens âgés de 25 ans, disposant d'une fortune de 600 francs. Les électeurs doivent posséder une fortune de 3000 francs, et les députés de 6000 francs.

Le Conseil d'État est composé de cinq départements : Justice, Intérieur, Finances, Affaires diplomatiques et militaires, Instruction publique et Cultes.

Quant à l'ordre judiciaire, il comprendra un tribunal civil d'arrondissement, et une cour cantonale de revision.

Une disposition particulière s'inspire de l'indépendance absolue des États confédérés à cette époque : le gouvernement nomme les diplomates, les affaires de la Confédération étant réservées.

Les constitutions françaises, tant républicaines qu'impériales, faisaient une large part aux manifestations publiques. A leur exemple, Morel tient à donner un certain apparat aux cérémonies officielles :

« Les députés du Corps législatif se rendent le dimanche avant l'ouverture de leur session, en corps, à l'Église, pour assister à un service divin solennel, après lequel le Chef de l'État prête, chaque année, le serment de maintenir et de faire observer la Constitution. Tous les députés prêtent ensuite serment de ne faire aucune proposition contraire à la Constitution, au bien et à la tranquillité de l'État. »

Dans son ensemble, ce projet constitue un remarquable essai d'organisation démocratique. Il s'inspire de toute évidence des constitutions américaine et française, ingénieusement adaptées aux conditions particulières du pays. Il faudra attendre quinze ans avant de voir réaliser chez nous de pareilles institutions, et ce sera encore Morel qui les inspirera, au sein de l'Assemblée constituante bernoise de 1831.

Les citoyens d'Erguel avaient ainsi jeté les bases de leur statut politique. Ils les avaient exposées avec insistance aux autorités alliées, et il semble que cette question pourra enfin être résolue en toute connaissance de cause. Mais une circonstance imprévue menaça de compromettre au dernier moment l'issue des négociations. En décembre 1814, Louis XVIII, qui venait d'accéder au trône de France, proposa aux Alliés un arrangement qui aurait facilité l'accord envisagé au sujet du Pays de Gex : la France recevrait, en échange du Pays de Gex cédé à Genève, la partie de l'Évêché située sur la rive gauche du Doubs, et les territoires sur la gauche d'une ligne

tirée de la courbure du Doubs près de Saint-Ursanne jusqu'à Lucelle, en passant par Löwenbourg et Asuel.

Tout semblait donc être remis en question, lorsqu'un nouvel orage éclata : le retour de Napoléon à Paris.

Le temps n'était plus aux délibérations académiques. Une fois encore, l'épée tranchera. Le Congrès, avisé le 3 mars que Napoléon avait débarqué en France le 1^{er}, précipite ses travaux et le 9 juin, une semaine avant Waterloo, il proclame l'acte final qui règle définitivement les affaires européennes. L'Évêché connaît maintenant le sort qui lui était réservé : il est rattaché à Berne et à la Suisse. Une ère de paix et de stabilité succédait à vingt années de troubles et d'inquiétude.

Les habitants de l'Évêché aspiraient à la paix, et ils accueillirent avec satisfaction les décisions du Congrès. Une satisfaction mêlée de mélancolie, puisqu'un de leurs vœux les plus chers n'était pas réalisé : « la cantonalisation du pays ».

Quant à Morel, il n'était pas homme à s'égarer en regrets stériles. Au cours de ses multiples démarches au service de ses compatriotes, il n'avait jamais dévié de son idée maîtresse : le maintien de l'unité du pays, telle qu'elle était constituée sous le régime épiscopal, soit toute la région qui va de l'Ajoie aux rives du lac de Bienne, sous la forme d'un État rattaché à la Confédération suisse. Si ce projet se révélait irréalisable, il envisageait la constitution d'un minuscule canton de Bienne, ou le rattachement à Berne de tout le territoire de l'Évêché.

Le projet de cantonalisation de l'ancien Évêché de Bâle ne manquait pas de grandeur. Le canton de la Rauracie, d'une superficie de 700 km², offrait les sites les plus variés, des riches coteaux du lac aux vallées de la Suze, de la Birse et de la Sorne, aux plateaux de Diesse et des Franches-Montagnes, à la plantureuse plaine d'Ajoie. Ses montagnes, avec leurs vastes forêts et leurs pâturages étendus, constituaient une source importante de revenus. De nombreuses industries s'étaient implantées dans les vallées. La prospérité allait croissant et une population de 70 000 habitants y vivait à l'aise. Le régime français avait développé un esprit public, un sentiment de fraternité qui se manifestait peu sous la domination épiscopale. Le canton de la Rauracie constituerait un membre honorable de la famille helvétique.

On a parlé de « la pente naturelle » qui poussait l'ancien Évêché de Bâle à l'autonomie. Mais l'historien Bessire se demande à ce propos si « cette pente naturelle et historique ne poussait pas plutôt une moitié de l'Évêché de Bâle vers ses anciens amis, alliés et pro-

tecteurs, à savoir Berne et Bâle ? » Sans doute Morel avait-il longuement pesé tous les éléments du problème. Deux documents essentiels révèlent ses sentiments à l'égard de la patrie bernoise, à laquelle il adhère loyalement et sans réserve. Le premier est un sermon qu'il prononça en l'église de Corgémont, le jour du Jeûne 1815.

L'Évêché de Bâle venait d'être remis à la Confédération par le Baron d'Andlau, le 28 août 1815. Ce n'était pas la première fois, nous l'avons vu, que le pasteur Morel entretenait ses auditeurs des événements politiques. Il n'y manquerait pas en cette occasion solennelle. Il avait choisi pour sa prédication un texte de circonstance dans le Livre de Jérémie :

« Vous qui avez échappé à l'épée, marchez, ne vous arrêtez point. Souvenez-vous de l'Éternel dans le pays où vous êtes. Et que Jérusalem vous revienne au cœur. »

Les habitants de l'Évêché ont été préservés des plus grands maux : « Nous avons déjà traversé des temps calamiteux, des jours d'angoisse et de tourment. Mais cette année devait être la plus importante et la plus solennelle par ses événements et par ses résultats. Et lorsque après avoir promené nos regards sur ce qui est arrivé dans notre voisinage, nous les replions sur nous-mêmes, n'éprouvons-nous pas de la satisfaction, et cette espèce de contentement dont on jouit quand on arrive au port après une navigation orageuse et pénible ? »

C'était la première fois, depuis vingt ans, que l'Église d'Erguel célébrait à nouveau le Jeûne fédéral : « Ce jour qui, dans la pratique de notre Église, est destiné à ramener tous les cœurs et toutes les pensées à Dieu... est cette fois destiné encore à réveiller dans nos âmes des émotions vives et profondes, et à nous pénétrer de ce que nous devons à l'Éternel pour sa bienveillante protection. Les chefs augustes qui l'ont ordonné ont voulu qu'il fût pour toutes les Églises de la patrie un jour d'actions de grâces et de conversion. Et si pendant bien des années nous avons continué à mêler nos prières et nos supplications aux siennes, quoique séparés d'elle par notre organisation politique, avec quel zèle et quel empressement ne devons-nous pas célébrer à nouveau cette fête religieuse, maintenant que derechef associés à ses destinées nous sommes rentrés dans le sein d'une mère commune, et que c'est pour obéir à la voix paternelle et pieuse de ses dignes et vertueux magistrats que nous sommes réunis dans ce temple. »

Alors que l'année 1815 s'annonçait paisible, poursuit-il, « un orage nouveau menaçait d'éclater avec plus de fureur que les précédents. Chacun a entendu le bruit de cette action téméraire qui est devenue le signe d'une nouvelle guerre. Chacun a entendu la marche

de ces armées qui se sont levées pour défendre un Roi fugitif... Mais des troupes amies étaient accourues pour défendre nos frontières. Déjà nos montagnes et nos vallées devenaient pour la patrie des points d'appui et de défense... Ne pouvions-nous pas craindre de voir nos troupeaux enlevés, nos récoltes foulées, nos maisons brûlées, et plusieurs d'entre nous tomber sous le tranchant de l'épée ? »

Une fois encore se produisit le miracle : « Les armées se sont partout entrechoquées et nos contrées n'ont pas été entamées... Lorsque plus loin l'épée était tirée contre une foule de victimes dévouées à la mort, et que la flamme dévorait leurs demeures, ici chacun dormait en sécurité et attendait avec confiance la décision de notre sort... décision qui a mis le sceau à notre tranquillité et à notre bien-être en nous rendant à une patrie dont nous avons été détachés, à un peuple dont nous partageons d'avance les habitudes et les mœurs, et à un Gouvernement dont la sagesse et la justice nous permettent de compter sur un avenir heureux. »

Charles-Ferdinand Morel évoque la patrie avec attendrissement : « Vos cœurs ne s'émeuvent-ils pas quand ils se rappellent ces lieux qui vous ont vu naître, ces arbres qui ont ombragé vos premiers jeux, ces fontaines qui vous ont abreuvés, ces troupeaux que vous visitiez, ce ciel qui vous semblait si pur, ces tombeaux où reposent les dépouilles de vos pères, ces solennités qui vous reçurent dans le sein de l'Église...

» Laissez-moi porter vos pensées vers ces lieux nouveaux auxquels nous sommes réunis, vers ce peuple antique et respectable dont nous sommes devenus les frères. Saluer cette Confédération qui nous a reçus dans son sein, et lui tendre la main de l'union et de la fraternité. Laissez-moi vous parler de son antique gloire, de ces souvenirs imposants auxquels nous allons de nouveau nous associer. »

Après la Suisse, la nouvelle patrie commune, il évoque maintenant Berne, la patrie cantonale :

« Laissez-moi vous parler de ce Canton, de cet État illustre, auquel nous allons être plus particulièrement agrégés. Si je ne le flattai jamais et si j'en parlai toujours avec respect, c'est à moi qu'il appartient peut-être de vous montrer la paix, la sûreté, la protection qui nous attend dans son sein. Non, notre part, cette part que l'Éternel nous a faite, ne peut être mauvaise en tombant en partage à un Gouvernement illustre par ses Conseils, par sa sagesse et par ses bienfaits, à un État dont les lois ont fait la prospérité et qui, par la restauration dont il s'occupe, nous promet d'heureuses destinées... C'est là que sera notre Jérusalem, notre nouvelle patrie, c'est là que nous devons porter le tribut de nos pensées, de nos hommages et de

notre affection. Entourons Jérusalem, notre cité, notre forteresse, d'amour et de respect. Que nos montagnes s'inclinent et tressaillent de joie à la vue de ces remparts antiques et de ces cimes blanches qui se rapprochent de nous... Et puissiez-vous, à l'ombre de ses lois, et sous son égide tutélaire, voir fleurir vos prairies et couler des jours heureux et tranquilles ! Qu'en cultivant paisiblement votre héritage, vous goûtiez toutes les douceurs et tous les bienfaits d'un Gouvernement juste et paternel !... »

Mais « il n'y a point de paix et de bonheur sans religion et sans Dieu... Si nous nous en sommes souvenus dans les jours de détresse et de calamité pour l'invoquer, ne nous en souviendrions-nous pas dans les jours où il nous a couverts de son ombre et nous a bénis d'une manière remarquable ? »

Le retour à la Suisse, et l'union à Berne, furent-ils célébrés partout avec autant d'éloquente sincérité ? Et pourtant, ainsi qu'il le rappelle dans son sermon, Morel n'avait rien d'un flagorneur. Il ne tarda pas à le prouver encore, aux premières heures de la vie commune. Dans une adresse de la commune de Corgémont aux Avoyers et Conseils de la Ville et République de Berne, datée de décembre 1815, il s'exprime en ces termes :

« Excellences !

» Réunis à l'État de Berne par un traité auquel ils n'ont pas participé, pour lequel ils n'ont point été consultés, mais qui leur a été imposé comme au reste de l'Évêché, les habitants de la commune de Corgémont n'en ont pas moins apporté à cet État et à son Gouvernement des sentiments de confiance, de respect et de dévouement. Jusqu'ici paisibles spectateurs des événements, ils se sont bornés à des vœux pour la prospérité du Canton et de la Suisse en général.

» Aujourd'hui que la proclamation du Grand Conseil, rendue dans sa mémorable séance du 6 courant, leur ouvre une voie législative à l'émission de ces vœux, ils viennent, pleins de confiance, répondre à cet appel et déposer avec respect et franchise leurs représentations dans le sein de la Communauté d'État. »

Sans doute cette première manifestation de l'esprit public jurassien fut-elle jugée prématurée en haut lieu, et considérée à la légère, comme l'expression d'une mentalité républicaine périmée. Et pourtant ce document est révélateur et prophétique. Le rédacteur de l'adresse, le pasteur Morel, avait découvert d'emblée les vices du régime aristocratique bernois et suggéré les réformes qu'il jugeait indispensables.

C'est tout d'abord l'appellation même de l'État qu'il juge impropre : Ville et République de Berne : « Comment, on le demande,

une telle dénomination peut-elle se concilier avec l'existence d'une République qui, d'après la Constitution même et l'esprit du Pacte fédéral, ne doit plus se concentrer dans les murs de la Capitale ? N'est-elle pas en contradiction avec le régime existant et celui que réclament les améliorations qu'on nous promet ? Et ne doit-elle pas disparaître pour faire place à celle qui existait dans l'Acte de Médiation, c'est-à-dire celle de Canton purement et simplement ? » Cette évocation du régime Napoléon déchu devait paraître déplacée aux oligarques bernois !

Les communiens de Corgémont s'en prennent ensuite aux termes de Grand-Bailliage et de Grand-Baillif :

« Si les mots ne font pas les choses, on s'en prévaut souvent pour rappeler les choses... Nous l'avouerons franchement, ces titres qui contrastent avec ceux qui ont lieu dans l'ancienne partie du Canton (« Ober-Amtmann ») sonnent mal à nos oreilles et rappellent trop des institutions féodales et surannées pour que nous ne désirions pas les remplacer par d'autres plus assortis à l'état actuel des idées et des choses. »

Décidément, ces nouveaux sujets sont bien susceptibles...

Un autre objet de critique : la concentration des pouvoirs dans la capitale :

« Nous sommes loin de contester à la ville de Berne la supériorité que lui offrent les talents, les capacités et les hautes notabilités de ses habitants. Ce sont là des titres respectables qui lui donnent droit à une juste représentation nationale. Mais la part qui lui appartient maintenant n'est-elle pas manifestement hors de proportion avec la population du reste du Canton ? Et si la Justice et les considérations rigoureuses du régime représentatif veulent que tous les intérêts et toutes les classes de la Société aient leurs organes dans un Conseil national, n'est-il pas évident que la proportion actuelle est vicieuse, et que la portion de la population extra-muros doit y avoir une bien plus large part ? »

Morel touche là un point sensible du régime oligarchique. Mais il n'est pas au bout de ses remarques. Il s'en prend encore au mode d'élection des députés et qualifie de vicieuse l'organisation actuelle « qui prête à l'intrigue et à la cabale... les membres des Collèges électoraux étant presque exclusivement des fonctionnaires publics ». Il revendique ensuite une des conditions essentielles, à son avis, du bon fonctionnement des services publics : la séparation des pouvoirs. De même il considère la liberté d'opinion comme utile à l'État : « Le secret, dit-il, irrite les esprits et leur donne de la méfiance. La publicité les rassure et devient le plus fort lien qui les attache au Gouvernement. »

Une dernière revendication préoccupe Morel : la défense de la langue française. Cette revendication apparaîtra comme un leitmotiv tout au long de sa vie :

« Nous ne finirons pas sans avoir exprimé un vœu bien positif : c'est que le Gouvernement veuille bien dans tous ses rapports avec nous faire usage de la langue française, ou nous courons le risque de ne pas bien le comprendre, ou nous sommes réduits à ignorer ses volontés. Il nous importe donc beaucoup qu'il nous parle dans une langue dont l'usage et la conservation est le premier de nos droits, celui auquel nous ne renoncerons jamais. Nous demandons donc formellement que la langue de la Chancellerie pour toute la partie française de l'Évêché soit la langue française. A cela nous reconnaitrons si l'État désire que nous nous affectionnions à lui et que nous le comprenions. »

L'aristocratie bernoise, qui pourtant était en mesure de parler un élégant français, s'est hélas montrée incapable de comprendre un tel langage. On s'imaginait à Berne qu'il serait possible de substituer l'allemand au français, avec le temps, dans les vallées jurassiennes. Il faudra déchanter : la résolution des hommes de 1815 était inébranlable, et elle finit par s'imposer : « Nous ne renoncerons jamais au premier de nos droits, l'usage et la conservation de notre langue. »

2. Le régime bernois

L'ancien Évêché de Bâle fut constitué en cinq Grands Bailliages : Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes, Moutier et Courtelary. La ville de Bienne était rattachée au bailliage de Nidau, La Neuveville à Cerlier, et Laufon à Delémont.

Leurs Excellences avaient eu l'habileté de choisir des baillis de grande classe. Suivant Bessire, « ils étaient intègres, justes, droits, soucieux des deniers publics, mais sévères et distants ». Dans son Journal, F.-J. Guélat fait un portrait flatteur du bailli de Porrentruy : « Notre Grand Bailli de Jenner est un travailleur infatigable... Il est à l'œuvre jour et nuit, et tient sans répit ses secrétaires en haleine. »

Le bailli d'Erguel était Albert-Frédéric de May. Individualité remarquable en tous points, il noua d'étroites relations avec les notables de son arrondissement, Morel en particulier, qui devint un

des familiers du château de Courtelary. Ces deux hommes avaient les mêmes sentiments de dévouement à la chose publique. Madame de May réunissait fréquemment la bonne société dans ses salons. On y parlait littérature, on y faisait de la musique et l'on dansait au son du clavecin. On rentrait tard chez soi, en char ou à cheval.

Les premières années du nouveau régime furent assombries par de graves difficultés économiques. C'était l'époque du « cher temps ». Le pays avait souffert des guerres incessantes, puis des occupations militaires. Une autre calamité s'abattit sur lui : les inondations de l'été 1816, qui compromirent les fenaïsons et les moissons. Les lacs de Bienne, Neuchâtel et Morat n'en formaient plus qu'un. Tous ces malheurs avaient provoqué un renchérissement considérable : le boisseau de blé passa de 3 à 20 livres, la douzaine d'œufs de 30 à 75 centimes, la livre de beurre et la mesure de pommes de terre de 50 centimes à une livre et plus.

Les pouvoirs publics prirent des mesures judicieuses pour secourir les populations. Les communes seraient chargées de subvenir aux besoins des indigents. Cette mesure avait eu de bons effets dans l'ancienne partie du canton, où la plupart des communes étaient dans une situation prospère. Mais qu'en serait-il dans le Jura ? Le pasteur Morel entrevit d'emblée les données du problème et les solutions possibles, et il fit part de ses idées au bailli de May :

« Le plan du Gouvernement est fort beau, mais inapplicable au Jura. A l'exception de quelques communes dont les ressources sont étendues, les autres ou sont grevées de dettes, ou ont à peine le nécessaire pour subvenir à leurs besoins. » Il faut donc recourir à d'autres moyens. Sous le régime français, chaque canton avait son bureau de bienfaisance, qui organisait la lutte contre le paupérisme ; pourquoi ne pas créer dans chaque bailliage une administration centrale, qui réunirait les fonds et les répartirait suivant les besoins ?

C'est ici que se révèle un nouvel aspect de la personnalité de Morel. Les circonstances avaient fait de lui un législateur. La misère du peuple fera de lui un philanthrope, comme elle l'avait fait de Pestalozzi quelques années auparavant : ce n'est pas seulement de secours matériels dont ont besoin les indigents, mais de sollicitude, et le bon pasteur exprime d'emblée les idées généreuses qui le conduiront à fonder deux institutions qui sont aujourd'hui encore les monuments élevés à son mérite : la « Caisse centrale des pauvres » et la « Caisse d'épargne du district de Courtelary ». Laissons-lui la parole :

« Les soins qu'exigent les pauvres ne se bornent pas à des secours matériels. Ces secours n'en constituent qu'une partie. La mendicité est un mal qu'il faut traiter par des remèdes moraux comme par

des remèdes physiques. Elle tient à l'ignorance ou au défaut de connaissances simplement élémentaires et propres à mettre l'homme en état de se rendre utile. Elle tient à l'indolence, et au découragement qui est souvent l'effet de la misère. Elle est encore le résultat d'infirmités ou de maladies qui, faute de secours prompts et efficaces, jettent leurs malheureuses victimes dans un état de faiblesse et de langueur qui les rend incapables d'un travail assidu. Elle est souvent l'effet du manque de travail. A tous égards, il faut combattre la misère. Mettre l'enfant du pauvre en état de s'instruire, lui donner des connaissances justes et salutaires ; développer dans son jeune cœur le sentiment du bien et de la religion, ce sera lui inculquer l'idée du devoir et le mettre sur le chemin de la vertu. Faciliter à ce même enfant l'apprentissage d'un métier, lui offrir des exemples d'assiduité et de travail, le mettre en contact avec des personnes sages et recommandables, ce sera l'arracher à l'oisiveté, à la paresse et au vice. Que les pauvres malades puissent espérer trouver d'utiles secours contre les maux que la misère ne fait qu'aggraver ; qu'enlevés à ce malheureux grabat sur lequel ils reposent, ils soient transportés dans des asiles honorables que la bienfaisance du Gouvernement leur a ménagés, c'est là un vœu qui, s'il est d'une exécution difficile, répond cependant aux intentions paternelles du Gouvernement... En attendant qu'on trouve du travail aux pauvres valides... il n'y a pas de doute que du concours de ces différents moyens ne résulte un grand bien, que le sort des pauvres n'en soit amélioré, et qu'à la longue on voie disparaître de ce pays une grande partie des maux qui procèdent de l'indigence. »

Cette page éloquente engage Morel, ainsi qu'un manifeste public. Il se voua de tout son être à la tâche qu'il s'était proposée : organiser l'assistance publique, instruire le peuple, secourir les infirmes et les malades, procurer du travail aux indigents, inculquer à la jeunesse le sentiment de la vertu et de la religion, lui donner un métier honorable.

Il fallait courir au plus pressé : combattre la misère des campagnes. Le 2 novembre 1816, Morel et de May mettent sur pied la « Caisse centrale des pauvres », chargée « de tout ce qui est relatif à l'état et à l'assistance des pauvres ». Une Caisse des pauvres, alimentée par la participation des communes, par les amendes, « et autres ressources que le Gouvernement trouvera bon d'établir, par les dons volontaires que les habitants du Bailliage sont invités à faire en remplacement des aumônes qui se donnaient à la porte des maisons ». L'acte de fondation de cette institution mérite d'être cité. Il est daté du 2 novembre 1816 :

« Nous Albert-Frédéric May de Schadau, Grand Bailli de Courtelary, considérant que tout ce qui regarde le sort des pauvres et leur entretien est un des objets sur lesquels doit s'étendre notre surveillance, dans ces temps surtout, où par des motifs de sagesse et d'utilité le Gouvernement a jugé bon d'appliquer à ce pays les dispositions qui sont en vigueur dans l'ancienne partie du canton contre le vagabondage et la mendicité...

» Considérant que pour compléter le mode d'assistance par les communes, il nous a paru convenable de nous entourer de quelques personnes qui, réunissant les connaissances locales à la bonne volonté, puissent nous transmettre tous les renseignements propres à nous faire connaître exactement l'état des pauvres et leurs besoins, nous servir d'agents pour l'exercice d'une surveillance active, et nous aider dans toutes les parties d'un travail aussi important, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

» Art. 1. — Il y aura auprès de nous une commission de 5 membres au moins, pris dans les diverses parties du Bailliage et nommés par nous, qui, à titre de commission bénévole, s'assemblera tous les trois mois auprès de nous, et plus souvent si les circonstances l'exigent.

» Art. 2. — Cette commission, sous le nom de Direction centrale des pauvres, s'occupera de tout ce qui est relatif à l'état et à l'assistance des pauvres. Elle veillera à ce qu'ils soient dûment et convenablement assistés par leurs Communes respectives, avisera de concert avec elles aux moyens de pourvoir à cette assistance, recevra les plaintes des pauvres, en fera rapport, et en général contrôlera toutes les opérations relatives à leur assistance.

» Art. 7. — La Direction pourra également aviser aux moyens de former des établissements de travail pour les pauvres... »

En tête de la liste des cinq membres de la Commission figure, comme il convient, « Monsieur Charles-Ferdinand Morel, très révérend Pasteur à Corgémont ».

Dès ses débuts, la « Direction centrale des pauvres » obtint des résultats réjouissants. Elle accorde en 1830, par exemple, plus de mille francs de secours, et elle se réjouit de constater « que la mendicité a sensiblement diminué ». Pourtant son action doit se poursuivre : « Conspirons donc contre l'indolence et le paupérisme, c'est le devoir du citoyen et du chrétien. »

Parmi les moyens envisagés pour secourir les indigents, Morel avait songé à ouvrir un établissement de travail pour la jeunesse, semblable à celui que Fellenberg avait créé à Hofwil et qui donnait

des résultats remarquables. Les deux hommes entrèrent de bonne heure en relation, échangeant leurs idées sur la réforme de l'agriculture et sur l'organisation de l'instruction publique. C'est en 1842 seulement que Morel eut la joie de voir s'ouvrir à Courtelary un orphelinat qui devait initier les enfants abandonnés au travail manuel, les instruire et les éduquer. Cet établissement, qui s'appelle aujourd'hui « le Home », a répondu pleinement à l'attente de son initiateur et procuré à de nombreuses générations d'enfants indigents de magnifiques possibilités de développement, quelques-uns même faisant des carrières fort honorables.

Une autre question préoccupait le pasteur Morel : Comment pourrait-on développer le sens de l'épargne dans la population ? L'industrie qui s'introduisait dans le pays, et particulièrement l'horlogerie, procurait des ressources nouvelles qui trop souvent étaient gaspillées dans les auberges. Dans le rapport de la Direction centrale des pauvres de 1828, Morel envisage la création d'un « établissement qui fournirait aux classes ouvrières l'occasion de faire des économies, et qui contribuerait éminemment à seconder les vues et les travaux de la Direction ». Dès l'année suivante, l'idée prenait corps, et la « Caisse d'épargne du district de Courtelary » était fondée. Petite plante, qui devait bientôt étendre ses ramifications au loin.

La Caisse d'épargne débuta en effet fort modestement, avec un capital de garantie de 5000 francs, constitué par 50 actions de 100 francs. Cinquante ans plus tard elle est en mesure de verser 50 000 francs par an aux œuvres de bienfaisance du district. Sa générosité s'adresse aux œuvres les plus diverses : pour une seule année par exemple ce sont 10 000 francs qui vont à l'Hôpital de district, 5000 au Home d'enfants de Courtelary, 4000 à l'Hospice des vieillards, 5000 encore à de multiples œuvres, 2000 au Dispensaire antituberculeux, 1500 à l'Asile pour incurables « Mon-Repos », 1500 à l'Hospice communal de Tramelan, 500 à l'Association des Colonies de vacances, 3000 au fonds des Bourses d'apprentissage, outre 30 000 francs versés aux communes du district pour compenser leurs contributions aux hôpitaux de Bienne et de Saint-Imier. Charles-Ferdinand Morel avait-il prévu que l'institution qu'il avait créée deviendrait non seulement Caisse d'épargne, mais établissement d'utilité publique, distribuant la totalité de ses bénéfices à des œuvres de bienfaisance ? Il en avait été l'inspirateur, l'ouvrier infatigable, et le président jusqu'à sa mort en 1848. Le D^r Schwab écrit à ce propos dans sa notice du Cinquantenaire de la Caisse d'épargne :

« Le travail du Président de la Direction était considérable, car il avait à faire une propagande énergique et continue afin d'encou-

rager nos habitants à déposer leurs épargnes à la Caisse... Le pasteur de Corgémont parcourait à cheval la vallée, excitant le zèle des uns, rappelant les autres à leur devoir, et soignant avec le plus grand désintéressement et une haute intelligence les intérêts de l'institution naissante. Vivre, pour lui, c'était agir et se dévouer au bien public... Il faut des hommes de cette trempe pour secouer les égoïsmes et combattre les routines... Il fallait aller à la recherche des écus, il fallait littéralement leur faire la chasse pour les amener à un établissement de crédit... »

Tout citoyen d'Erguel connaît le rayonnement de la Caisse d'épargne du district. Ce n'était pas un établissement de crédit ordinaire, c'est la bourse commune à laquelle on confie ses économies les plus modestes, et de qui l'on sollicite un prêt. On s'y rendait comme dans une maison amie. Elle est demeurée l'établissement populaire que Charles-Ferdinand Morel avait créé pour accoutumer à l'épargne ses concitoyens, ouvriers et paysans, enclins à dépenser trop facilement leur petit argent liquide.

Le pasteur de Corgémont devait s'attaquer aussi à l'un des maux les plus inquiétants de son pays : l'ivrognerie. Avec l'apparition de l'industrie, l'argent devint plus abondant, entraînant le peuple à des dépenses exagérées. On prit l'habitude de chômer certains jours de la semaine, particulièrement le lundi, d'où l'expression populaire « faire le lundi ». Les cabarets devinrent les lieux de rendez-vous de la jeunesse. On s'habitua à voir tituber les ivrognes dans la rue, et les scènes de ménage provoquées par ce vice envahissant se multipliaient :

« C'est une chose presque incroyable, écrivait Morel, que la violence avec laquelle l'ivrognerie se répand partout, et c'est une chose amère que les crimes, les désordres et les malheurs qu'elle engendre ou qu'elle entraîne à sa suite. Le nombre en est effrayant et ce qui est plus effrayant encore, ce sont les pertes et les maux qu'elle cause aux familles et à la société. Tout souffre par son influence. »

Comment endiguer le mal ? Rien n'est plus difficile que de lutter contre une telle passion. L'expérience a montré que la méthode curative la plus effective est le renoncement absolu à l'alcool. Les pionniers de l'antialcoolisme n'allèrent pas si loin. Ils se bornèrent à préconiser une saine modération, et des sociétés de tempérance furent créées dans plusieurs localités, toujours sous l'influence de Morel, qui fut nommé président du comité directeur de l'Association, comprenant vers 1830 une quinzaine de sociétés locales. Dans une adresse à la population, la Société jurassienne de tempérance déclarait en 1837 :

« N'est-il pas vrai que les auberges et les cabarets, quoique multipliés, ne désemplissent presque jamais ? N'est-il pas vrai que les dimanches, ces jours de prières et de bénédictions qui sont assignés à l'homme pour son repos et son recueillement, sont transformés en des jours de dissipation et de débauche ? N'est-il pas vrai que, non contents de les dénaturer, les ouvriers ne se font pas souvent aucune peine de prolonger leur dimanche jusqu'au milieu de la semaine et de perdre ainsi un temps précieux que réclament leur travail et les besoins domestiques ? »

Ni critiques, ni railleries ne pouvaient arrêter les pionniers de l'antialcoolisme. Les appels se multiplient, toujours signés de Morel, qui n'hésite pas même à passer parfois à l'action. Rentrant à cheval de Tramelan, un dimanche de communion, il entendit en passant devant l'hôtel de la Couronne le tumulte de danseurs avinés. Il pénétra dans la salle de danse, sa cravache à la main, et en chassa purement et simplement les occupants confus. Sous l'impulsion d'un tel chef, est-il étonnant que les sociétés de tempérance, ainsi qu'il eut la joie de le constater par la suite, eussent « trouvé de l'écho dans les districts réformés du Jura bernois » ?

Cependant, l'existence continuait paisible au foyer des Morel. Madame Morel avait pris l'habitude de suppléer souvent son mari. N'est-ce pas elle qui, du haut de l'escalier de pierre qui conduit à l'étage de sa maison, accueillit en décembre 1814 l'État-Major du prince de Hohenlohe ? Elle était vêtue comme les femmes du village, mais à son air les officiers autrichiens reconnurent une dame, et ils s'inclinèrent respectueusement devant elle. L'émule de Madame de Charrière, tout en restant attachée à la vie de l'esprit, s'était vouée de bon cœur à sa mission d'épouse de pasteur de campagne, visitant familièrement les familles, élevant et instruisant ses propres enfants, s'occupant du jardin et du rucher.

Le couple Morel avait trois enfants, Cécile, Jules et Charles qui faisaient leur joie et leur bonheur. Alors que Cécile, l'image de sa mère, acquérait dans la maison familiale une instruction approfondie, ses frères se préparaient à Bienne, puis aux universités de Bâle, de Berne, de Paris et de Strasbourg, à la carrière médicale dans laquelle ils devaient se distinguer tous les deux.

Les multiples occupations de Charles-Ferdinand Morel épuisèrent-elles une santé pourtant robuste ? Dès l'année 1820 il se plaignit de troubles généralisés, qu'on attribua à l'hypocondrie, la maladie à la mode. Il consulta des médecins de Bienne, Genève, Berne, voire de Paris. Il fit des cures de tous genres, et prit un congé prolongé qu'il passa en Provence, chez son frère François, en 1822. Il

tâta même du magnétisme, sur le conseil d'un médecin de Marseille, et il rentra chez lui encouragé. Mais il ne retrouva toute sa santé, un peu miraculeusement, qu'au début d'une nouvelle période d'intense activité, en 1830. Le travail convenait à sa nature généreuse, les occupations multiples qui l'empêchaient de s'appesantir sur des malaises qu'il avait tendance à prendre au tragique. Le jugement d'un médecin de Paris qu'il avait consulté, le D^r Hallé, s'en trouvait ainsi justifié : « Je recommande surtout de ne pas choir à l'inquiétude d'une prétendue faiblesse. Cette crainte éteint elle-même la force et rien n'est plus nécessaire à l'efficacité des jouissances légitimes que de ne se point laisser préoccuper d'une telle idée. »

Tant d'entreprises politiques et sociales ne portèrent pas atteinte à l'œuvre maîtresse de Charles-Ferdinand Morel, le soin du troupeau qui lui avait été confié. Il ne limitait pas son activité à sa paroisse de Corgémont, qu'il desservit pendant un demi-siècle, sans jamais se laisser tenter par des appels flatteurs : Bienne, Bâle, et même Paris, où il aurait pu entrer au Corps législatif. Appelé en 1824 aux fonctions de doyen de la Classe du Jura, comprenant l'ensemble du Jura protestant et de Bienne, il s'occupait avec zèle des affaires ecclésiastiques d'ordre général et visitait fréquemment ses paroisses, prêchant parfois dans plusieurs le même jour. Nous aurons l'occasion de revenir sur ses rapports aux assemblées de Classe, ainsi qu'aux sessions du Synode cantonal. En une circonstance particulière, il joua un rôle dont il faut parler ici : l'organisation des cérémonies qui marquèrent le troisième centenaire de la Réformation, le 1^{er} juin 1828. Son rapport du 16 juin aux Président et Membres du Haut Conseil ecclésiastique relate les manifestations qui se déroulèrent dans toutes les paroisses.

Une série de sermons, prononcés depuis Pâques, avaient préparé les cérémonies officielles. Un service préparatoire eut lieu encore le samedi 31 mai :

« Dès les 3 heures, les travaux publics avaient cessé et chacun se livrait à des méditations ou à des instructions sur l'objet de la journée du lendemain. Dans quelques églises, les pasteurs ont eu le bon esprit d'indiquer les lectures que l'on devait faire dans la Bible et surtout celle du Sermon sur la Montagne. Dans le Grand-Bailliage de Moutier le son des cloches annonça dès les 9 heures du soir et pendant une demi-heure le Jubilé du lendemain. Des coups de boîtes ou de mortier tirés dans les différentes communes préludèrent aussi à cette solennité et firent résonner les échos de nos montagnes. »

La journée du dimanche 1^{er} juin vit toute la population participer aux manifestations religieuses :



Le buste du Doyen, érigé au centre du village de Corgémont.

« Au lever du soleil, les cloches de toutes les Églises ont annoncé que le jour du Jubilé était arrivé. Dès les 8 heures les fidèles se portaient déjà dans les temples. Les autorités locales et les enfants des écoles s'y sont rendus processionnellement. A 9 heures ils étaient remplis. En aucun temps on n'y a vu autant de monde... Plusieurs de nos temples avaient été décorés la veille de festons et de couronnes de fleurs. Les hommes et les femmes étaient vêtus de noir. La jeunesse était parée, tout avait un air de fête et le plus grand recueillement régnait dans les assemblées.

» La manifestation de la veille avait bien préparé les esprits. Les prières ont été lues et suivies avec beaucoup d'émotion, et les Pasteurs se sont efforcés de donner à leur prédication tout le degré de chaleur dont ils ont été capables. »

Une cantate fut exécutée dans toutes les paroisses et un service de communion termina les manifestations, « célébrées partout avec déférence et par un grand nombre de communians ». Les fidèles retournèrent au temple l'après-midi pour entendre les allocutions de circonstance et recevoir les cadeaux offerts par l'État de Berne : des médailles et des livres : « Toutes les Églises, ajoute le Doyen Morel, ont été pénétrées de reconnaissance pour les dons du Gouvernement... Je ne puis passer sous silence une circonstance infiniment honorable à la jeunesse de la Paroisse de Sornetan et à son Pasteur. Après la distribution des médailles et des livres, un enfant sort des rangs et tient, au nom de tous, un discours qui attendrit tous les cœurs : « Monsieur notre cher Pasteur, nous vous prions de remercier ceux qui nous ont envoyé ces beaux petits livres. Nous voulons les lire et les conserver soigneusement. Nous voulons être dociles à vos exhortations. Nous voulons vivre comme des Enfants de la Réforme. Nous voulons obéir à nos chers parents et faire tout ce qui dépendra de nous pour les rendre heureux, comme vous nous y exhortez toujours. »

Quant aux ouvrages distribués à cette occasion, il s'agissait d'un *Précis de l'histoire de la Réformation* du pasteur Fischer, d'Aarberg, et d'un *Appendice sur la Réformation du ci-devant Évêché de Bâle*, de Charles-Ferdinand Morel, qui avait traduit en français l'œuvre de son collègue.

Le premier ouvrage étudie l'évolution de l'Église chrétienne au cours des siècles, les persécutions qu'elle a subies, son triomphe, puis les déformations provoquées « par les doctrines erronées de la suprématie du Clergé, du salut par l'Église, des sept Sacrements, de l'invocation des Saints, des œuvres satisfactoires et surérogatoires, du Purgatoire, etc. ». Mais Dieu « ne demande compte à l'homme

que de ce qui lui aura été confié ». Le retour à l'Évangile s'impose, ce sera l'œuvre de la Réforme.

L'Église jurassienne a son histoire particulière, et il appartenait à Morel de la faire revivre. De Bienne, Berne et Bâle, la Réforme avait fait tache d'huile et les habitants de l'Erguel et de la Prévôté réclamèrent l'appui de leurs alliés « contre les vexations et les charges onéreuses dont ils se plaignaient d'être l'objet de la part des Chapitres de Saint-Imier et de Moutier ». Berne leur envoie Farel, qui parcourt le pays jusqu'aux confins de l'Évêché, obtenant des succès éclatants. L'auteur de l'Appendice relate l'arrivée du bouillant réformateur dans la Prévôté :

« Les premiers pas dans ce pays se portèrent sur la Commune de Tavannes. A peine y eut-il paru que les habitants, disposés d'avance en faveur de ses idées, abattirent les autels et les images de leur Église, et que le prêtre qui y officiait n'eut que le temps de se sauver avec ses habits sacerdotaux... »

L'exemple de Tavannes fut suivi et les idées nouvelles se répandirent dans tout l'Évêché. La Réforme s'était fortement implantée dans les bailliages de Delémont, Laufon, Saignelégier et Porrentruy, mais sous la haute autorité du prince-évêque Christophe Blarer de Wartensee, elle fut peu à peu refoulée. Morel relate ainsi cette phase décisive de la lutte engagée entre les partisans des anciennes et des nouvelles croyances :

« Tel fut enfin le succès de l'Évêque et de son Métropolitain qu'à force de caresses, de menaces et de concessions faites spontanément à l'esprit du jour, comme aussi à force d'odieuses imputations tendant à dénigrer dans l'esprit public les prédicateurs de la Réforme, ils parvinrent à extirper la nouvelle croyance qui avait déjà pris racine tant à Porrentruy qu'à Delémont et à la Montagne des Bois ou Franches-Montagnes. »

Le Doyen Morel analyse objectivement toutes les circonstances de l'introduction de la Réforme dans l'Évêché. L'appui des villes réformées de Berne, Bâle et Bienne aux efforts inlassables de Farel. Enfin la lutte engagée sur le terrain spirituel, la fondation des écoles primaires appelées à consolider l'œuvre des Réformateurs, et d'autre part la création du Collège des Jésuites à Porrentruy, qui devait fournir au prince-évêque les cadres en vue de la Contre-Réformation. Il évoque la séparation des catholiques et des protestants de l'Évêché par l'établissement de la ligne de démarcation des Roches, en 1711, et il termine par cet éloge des promoteurs de la Réforme :

« Il fallait un grand courage et beaucoup de dévouement pour rompre les portes du Sanctuaire et ramener l'Église à sa primitive

simplicité. Honneur donc soit rendu à ceux qui ont déployé ce courage. Honneur aux Réformateurs qui sont venus les premiers ranimer dans nos contrées la vie religieuse et replacer le chandelier sur le boisseau. Il y a une marche lente dans les idées et les opinions, qui mène successivement à de nouveaux aperçus et prépare les réformes. Mais ceux qui les entreprennent, ces réformes, n'en sont pas moins admirables par leur héroïque dévouement, et les Luther, les Calvin, les Zwingli, les Farel et les Oecolampade vivront dans la mémoire de tous les siècles. »

Comme tous ses confrères, le pasteur de Corgémont avait consacré les sermons des sept dimanches précédant le Jubilé aux différents aspects de la Réforme : les altérations et les dégénérations dans la doctrine, le culte et les mœurs, le sens de la Réforme, ses bienfaits. Le sixième sermon traitait des points de contact entre catholiques et réformés et le septième, prononcé le dimanche de Pentecôte, prenait pour texte I Tim. II : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité. » Ces différents sermons, qui ont été conservés, à part deux d'entre eux, constituent la pensée vivante du Doyen Morel, et il vaut la peine de s'y arrêter.

Le christianisme est la religion de Jésus. Si la loi était « le pédagogue pour amener les hommes à Christ », si les hommes de l'antiquité étaient incultes et assujettis à un pouvoir absolu, l'enseignement de Jésus-Christ est basé sur la grâce et la vérité. Les esprits recherchent la lumière, et le Maître s'adresse à ses auditeurs en un langage tendre et imagé. Il révèle aux hommes l'existence d'un père de lumière et d'amour, et il « lève le voile qui intercepte l'avenir ». Il nous parle de nouveaux cieux et d'une nouvelle terre, des demeures dans lesquelles il ira nous préparer une place. La justice éternelle et divine aura son cours, et il viendra un jour « juger les vivants et les morts ». Les hommes connaissent leurs devoirs envers Dieu et envers leurs frères : « Soyez semblables aux petits enfants », aimez-vous les uns les autres, et « vous serez mes amis, si vous faites ce que je vous commande ». Mais le christianisme n'est pas seulement un code de justice, il est un appel, une consolation, une grâce. Jésus-Christ s'interpose entre le Créateur et la Créature : « Il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, et qui ne vivent pas selon la chair, mais selon l'esprit » et le pasteur Morel, si profondément évangélique, ajoute ce commentaire : « C'est là où se distribuent les secours et les grâces nécessaires pour relever le pécheur, pour fortifier les mains faibles et réparer les brèches. C'est de là que découle le baume de vie, la source des eaux vives jaillissantes en

vie éternelle. Dieu n'est donc pas un père inflexible et dur. C'est un père tendre et compatissant qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie. » Et il ajoute : « Voilà le christianisme. S'il est encore couvert ou caché, il ne l'est que pour ceux dont le Dieu du siècle a aveuglé l'entendement. L'homme animal ne le comprend pas, parce que les choses qu'il contient se discernent spirituellement. Mais si la vérité vous touche et vous intéresse, si les choses célestes et sacrées qui regardent la vie de l'âme vous paraissent dignes de votre attention et occupent vos pensées, si le beau moral et le bien vous attachent, si vous êtes sensibles à la vertu, si l'idée d'un Dieu bon et miséricordieux vous attendrit, si vos cœurs soupirent après le pardon, si la grâce qui vous est offerte a du prix à vos yeux, prononcez et dites s'il existe... »

Mais les chrétiens pouvaient-ils demeurer fidèles aux enseignements du Christ, et l'institution de l'Église n'entraînerait-elle pas des atteintes à l'intégrité de la doctrine chrétienne ? « Les uns veulent être d'Apollos, les autres de Céphas, les autres de Paul. » Et ce sont les sectes, les conciles : « Les chrétiens ne furent unis qu'aussi longtemps qu'ils furent persécutés. » Protégée, l'Église devint un « champ ouvert à l'ambition et à la cupidité ». Ses chefs prétendent à des égards, à des « prééminences »... « Les Papes s'arrogèrent le droit de dicter des croyances, de commander aux consciences et de gouverner l'Église. On alla plus loin et l'on dit que hors de l'Église il n'y a pas de salut. »

Le Doyen Morel examine scrupuleusement les prétentions de Rome, son interprétation des textes : « Tu es Pierre... » et « Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux. » Suivant lui, « ces paroles bien entendues ne peuvent dire autre chose, sinon que Jésus-Christ reconnaît à ses apôtres le droit de pardonner les péchés en son nom, et moyennant repentance... Tout autre pouvoir se concilierait-il avec la déclaration de Jésus : « Mon royaume n'est pas de ce monde » ?

Quant aux dogmes, « on leur en ajouta de ceux qui pouvaient étayer la puissance pontificale ». La Sainte-Cène, mémorial de la mort de Jésus-Christ, devient « un sacrifice sanglant », et la Messe a pour objet de renouveler le sacrifice de Jésus-Christ, « malgré que les apôtres s'accordent à dire qu'il s'est offert une seule fois pour ôter les péchés des hommes ». Là se bornent les sacrements originaux : « On y en a ajouté successivement cinq autres : la confirmation, la confession, le mariage, les ordres et l'extrême onction », actes auxquels Morel rend leur caractère d'actes de repentance ou d'engagement. Il réfute d'autres prétentions de Rome : « On a peuplé le Ciel de différents hommes que l'on a trouvé bon de béatifier.

On leur a attribué des miracles, on a instauré des fêtes en leur honneur. Parlerai-je de l'autorité absolue que s'est arrogée la cour de Rome, de ses bulles, de ses indulgences plénières fondées sur des œuvres surérogatoires dont elle impute le mérite à qui elle veut, indulgences auxquelles elle met un prix et qui dénaturent les idées et les conditions attachées au pardon des péchés... »

« Dieu est esprit et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité... Au mépris de ces paroles on a successivement multiplié les rites et chargé le culte de toutes sortes de cérémonies... Jésus avait dit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul. On a peuplé les Églises de saints, de reliques et d'images diverses, institué des oraisons, des services, des litanies en leur honneur... N'a-t-on pas fait du Ciel une cour de suppliants, à l'instar des cours de ce monde ?... Les jeûnes, les pèlerinages ont été établis comme des moyens de se donner un mérite devant Dieu... » Toutes ces pratiques ont entraîné de profondes modifications dans l'organisation de l'Église : « De là ce nombreux clergé, cette milice de différents ordres, une hiérarchie ou subordination des pouvoirs... et tout l'appareil d'une puissance imposante. Les prêtres se sont interposés entre le Ciel et la terre... »

Morel fait enfin le tableau du moyen âge chrétien : « La lumière avait été soustraite et cachée sous le boisseau. On ne lisait plus la Bible, les hautes classes de la Société étaient ignorantes : dans quelles profondes ténèbres le peuple ne devait-il pas être plongé ? Et à la faveur de cette ignorance que de choses, que d'erreurs ne pouvait-on pas lui inculquer !... Le champ du Seigneur fut rempli d'ivraie... Une telle ignorance conduisait à l'abrutissement, et l'abrutissement favorise tous les vices et s'allie à une grande grossièreté de mœurs. »

Quelle fut l'action de la Réforme sur le christianisme dégradé du moyen âge ? Suivant Morel, ce fut avant tout une libération du monde chrétien : « L'homme était sous le joug de la domination, il ne pensait plus par lui-même. L'Église lui avait imposé ses croyances, il obéissait servilement à l'autorité. En secouant le joug de l'autorité, la Réforme a rendu à la raison et à la conscience leurs droits, et les a rétablis dans leur empire. Elle a fait plus : elle a rétabli le libre examen... La véritable foi n'est pas celle qui provient d'une adhésion aveugle aux vérités religieuses, mais c'est celle qui se fonde sur une étude raisonnée de ces vérités... L'esprit n'est religieux qu'autant qu'il est convaincu, plus on aura fait usage de la faculté d'examen, plus on sera bon croyant. » On ne pouvait exprimer mieux le sentiment de la conviction personnelle, et le logicien

apparaît ici dans le théologien : « Quelle fut d'ailleurs la clef qui ouvrit la porte à la Réforme ? N'est-ce pas l'examen ? Sans examen, nos Réformateurs auraient-ils pu juger, comparer et reconnaître les erreurs dont ils se plaignaient, et en demander la correction ? Or, ce qui a préparé et assuré dans le temps la Réforme doit encore servir à perpétuer et à maintenir son œuvre. Le libre examen sera donc toujours le droit incontestable du Chrétien, et une suite nécessaire de la liberté de conscience. »

Mais que signifiait la liberté sans la connaissance ? Charles-Ferdinand Morel est ici tout particulièrement dans son élément, lui qui n'a cessé de participer à la propagation des « lumières ». La Bible devait donc être placée dans les mains des chrétiens, et les chrétiens devaient être mis en mesure de la lire : « La Bible est le code du Christianisme. » Il appartient à chacun de la lire et de s'efforcer d'en comprendre le sens : « Voyez donc à quelle hauteur la Réformation nous a élevés : elle nous traite comme des êtres intelligents. Elle nous remet entre les mains le guide que nous devons lire et consulter... » La Réformation devait donc répandre les connaissances dans le peuple, elle devait « ouvrir des écoles... multiplier les moyens d'instruction... » De là enfin tout le mérite de la Réforme dans le développement des arts, de l'industrie, et l'accroissement de la prospérité publique.

Mais il se pourrait que les plus beaux dons de la Réforme demeurent lettre morte, et il appartient aux Chrétiens de se mettre humblement à l'œuvre de réalisation : « Tous ces avantages doivent nous faire apprécier le mérite de la Réforme et nous porter à en rendre grâce à Dieu. N'en concevons pas d'orgueil, et ne nous estimons pas pour cela meilleurs que les autres. »

Dans l'avant-dernier sermon consacré au rappel de la Réforme, Charles-Ferdinand Morel eut l'occasion de traiter un sujet qui lui tenait particulièrement à cœur : les rapports entre catholiques et protestants. Le texte du jour était tiré d'Éph. IV : « Il y a un seul corps, un seul esprit, comme vous êtes appelés à une seule espérance de votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême. »

Pénétrant observateur de l'humanité en marche, Morel n'ignore rien des variations scientifiques, politiques et philosophiques. Mais en historien chrétien, il aperçoit avant tout les « points fixes qui tiennent au principe des choses et qui ne peuvent par conséquent pas varier... qui servent de points de ralliement auxquels on se rattache et l'on se reconnaît ». En matière de foi, pour lui, de tels points existent et il s'en réjouit, il ne cessera de l'affirmer et de

l'enseigner : « Que l'on diffère de croyance sur certains objets, que l'on se sépare ou que l'on se distingue en certains articles secondaires ou de forme, il est cependant des faits tellement constants, des principes tellement évidents, qu'ils retiennent l'assentiment de tous et que les esprits sages et raisonnables s'y rallient. De tels points de contact existent entre nous et l'Église romaine. C'est à vous signaler ces points que nous destinons ce discours. »

Cet exorde devait paraître surprenant à la foule des fidèles accourus pour proclamer leur foi réformée. En un raccourci évocateur, le prédicateur remonte d'abord au passé : « Il y a trois siècles... » Il y a trois siècles, « nos ancêtres élevaient leurs prières et leur adoration à travers le cortège nébuleux de tous les saints et de tous les agents intermédiaires dont il a plu à la crédule et complaisante superstition d'entourer le trône céleste... Il y a trois siècles, l'encens et l'eau bénite étaient offerts dans ces lieux, et l'on n'y parlait que de pèlerinages, de jeûnes, de vœux, de chapelet, de prières à la Vierge, de confession... Il y a trois siècles nos ancêtres ne possédaient ni Bibles, ni Livres d'une piété éclairée, que la plupart n'auraient pu lire faute d'instruction... » L'historien se complaisait à remonter le cours des âges, pour s'écrier enfin : « Que de changements survenus depuis ces trois siècles, dans notre État et dans nos opinions religieuses ! » Mais il semble avoir hâte d'abandonner le terrain des divergences, il a la nostalgie de l'unité : « L'Église ne voulant pas se réformer elle-même, et donner au monde ce grand exemple de sagesse et de raison, il a bien fallu s'en séparer, il a bien fallu rompre avec elle et restaurer l'Arche Sainte en la replaçant sur sa véritable base ; il a bien fallu restituer le Christianisme à sa pureté et arracher la religion à toutes les erreurs et à tous les travers qui la défiguraient... »

La douloureuse rupture s'est donc accomplie : « Mais tous les liens sont-ils rompus ? Ne nous reste-t-il avec nos frères de cette Église aucun point de contact ? Oui, Chrétiens, il en reste ! » Quels sont donc les points de contact qui subsistent ? « Il y a tout d'abord le Symbole des Apôtres, et nous sentons le même besoin d'une régénération. Nous avons en commun les sacrements du baptême et de la Sainte-Cène, et nous reconnaissons le même chef de l'Église, Jésus-Christ. Nous croyons tous à l'immortalité de l'âme, nous attendons le même Jugement dernier... Enfin nous avons la même morale, nous nous regardons tous également astreints aux mêmes devoirs... Il n'y a qu'une même manière de craindre Dieu et de garder ses commandements, une même manière de l'aimer et d'aimer notre prochain. Nous sommes donc tous appelés à la même vocation. » Et

l'orateur termine ce saisissant tableau par un vibrant appel à l'union :

« Ne sont-ce pas là des articles capitaux, des points fondamentaux et qui maintiennent un grand rapprochement entre nous et les membres de l'Église romaine ? Pour nous être séparés sur d'autres points, en sommes-nous moins membres de l'Église universelle ? Et puisque nous sommes restés unis dans les points essentiels, est-ce bien la peine de nous diviser et de nous traiter comme étrangers les uns aux autres ? Quand nous sommes tous appelés aux mêmes privilèges et aux mêmes avantages, nous déchirerions-nous encore par des haines et des préventions ?... Assez longtemps les divisions et la discorde ont semé leurs torches parmi nous, assez longtemps nos communions respectives ont été dans un état d'hostilité. De notre côté du moins offrons à nos frères les Catholiques romains la main de l'union, montrons-nous disposés à vivre en paix avec eux... »

La voie est ouverte à la compréhension mutuelle, à une sincère fraternité chrétienne. Mais le rapprochement souhaité doit-il être réalisé au détriment des convictions particulières ? Tel n'est pas l'avis du Doyen Morel. S'il se montra constamment disposé à tendre la main à ses concitoyens catholiques, s'il défendit parfois généreusement leurs droits, il n'en demeurerait pas moins strictement attaché à ses principes et il le proclame en cette journée mémorable du Jubilé : « Il ne faut pas sans doute que cette paix soit achetée aux dépens de la vérité. Nous ne renierons jamais les saines doctrines. Mais tout en leur conservant une fidélité inviolable, ne devons-nous pas avoir pour nos frères dissidents des sentiments pacifiques et bienveillants et ne devons-nous pas être toujours tolérants ? »

La tolérance, pour Morel — car on sent que l'orateur pense autant pour lui que pour ses ouailles — est plus active que passive. Elle ne consiste pas dans une admission maussade des droits d'autrui. Elle n'est pas davantage un voile pudiquement jeté sur nos divergences, mais elle consiste en une volonté d'amour fraternel et d'action conjugquée : « En matière d'opinions et de croyances, chacun n'a-t-il pas le droit de professer celle qu'il croit bonne ? Laissons au temps et aux lumières le soin d'amener des rapprochements ! Ici ce qui doit nous importer c'est que les bonnes mœurs prospèrent et que le règne de Dieu se propage. Or comment mieux y contribuer qu'en donnant l'exemple de la concorde, de l'amour fraternel, d'une sincère bienveillance ? N'est-ce pas ainsi que nous ferons aimer l'Évangile et que nous obéirons au précepte de saint Paul qui nous invite à avoir un esprit patient et à nous supporter l'un l'autre en charité, qui veut en outre que nous soyons soigneux de garder l'unité d'esprit par le lien de la paix ? »

Il faut se représenter l'état religieux de nos populations à cette lointaine époque. Certes, la séparation radicale entre les deux confessions, établie pour des siècles aux Roches, avait disparu. Mais il n'y avait que peu d'années que Morel lui-même avait pu constater au Vallon la présence d'un enfant catholique dans une école du village. On sortait peu de chez soi, et les familles étaient attachées au sol qu'elles cultivaient. D'autre part, Monsieur le Pasteur était le chef incontesté de la communauté, et cela tout particulièrement dans la paroisse de Corgémont, que le pasteur Morel desservait depuis plus de trente ans. L'étonnement de ses auditeurs allait croissant lorsqu'il poursuivait : « Les formes peuvent avoir quelque importance sans doute, mais ce qui fait l'essence du Christianisme est l'unité d'esprit. Et au fond, malgré les différences de formes, de noms et de couleurs, ne puis-je pas adorer le Dieu des Chrétiens dans le temple des Catholiques romains comme dans celui des protestants ? Qui m'empêcherait même de lui offrir mon culte dans une pagode ou dans une mosquée ? La Réforme ne nous a pas donné une religion nouvelle, il ne peut y en avoir qu'une seule véritable, c'est celle du cœur. Cette religion est essentiellement celle de toutes les âmes honnêtes qui professent des sentiments conformes à l'Évangile. Réunissons-nous donc dans un même esprit d'intelligence, de sagesse, de bienveillance et de fraternité, et que par là nous devenions de plus en plus un seul corps en Jésus-Christ. »

Parvenu au terme de sa prédication, le Doyen Morel éprouve le besoin de prévenir un danger que comporte le principe de tolérance : n'est-il pas à craindre que certains de ses auditeurs, en présence de deux confessions si proches l'une de l'autre qu'au fond elles ne sont qu'une, soient tentés de verser dans l'indifférence ? « Non, la tolérance n'est pas l'indifférence. Autant la première est juste, conforme aux droits d'autrui, à la liberté de conscience et d'accord avec le véritable Évangile, autant la seconde est blâmable, indigne d'une âme honnête et contraire aux intérêts de la religion. Et comment les progrès de la piété et des bonnes mœurs pourraient-ils être indifférents à l'homme de bien ? Comment pourrait-il être insensible au triomphe de la vérité ? » Sa foi dans les « lumières », dans l'épanouissement de la Réforme, est inébranlable et une fois encore il jette les regards très en avant : « Ils ne sont peut-être pas très éloignés ces temps où les doctrines de la Réforme feront de nouvelles conquêtes... » Mais les principes de la foi et de la piété « ne peuvent se propager que par les armes de la douceur et de la persuasion. Vouloir les faire prévaloir avec le ton de l'autorité et par la contrainte, c'est tout perdre et leur aliéner les esprits. Ne prétendons pas brus-

quer le temps. Fions-nous en Celui qui tient le gouvernail de son Église. »

Le 25 mai, jour de Pentecôte, les pasteurs prêchèrent donc sur le texte de I Tim. II : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité. » Par le don de son fils, Dieu appelle tous les hommes au salut. Jamais révolution plus bouleversante ne fut accomplie dans l'histoire de l'humanité. Mais l'œuvre est compromise : « De nouveaux intérêts s'emparent du Christianisme et l'exploitent à leur profit. On substitue les traditions et les commandements des hommes à la parole de Dieu. » D'où viendra le salut, comment s'accomplira l'indispensable nouvelle révolution ? Comme dans toutes les circonstances de sa vie, le pasteur Morel se place ici sur le plan d'une entière soumission à la volonté divine. Dieu n'a-t-il pas permis que son œuvre soit mise en péril, pour assurer le retour de l'humanité au vrai christianisme ? Dieu parle et agit à son heure et suivant ses propres voies :

« Il était un temps marqué où la vérité reprendrait ses droits. Est-ce par hasard qu'à la même époque et en différents lieux des tentatives soient faites pour revendiquer ces droits, est-ce par hasard que des cris de réforme se font entendre, que la Bible est traduite, que la parole qu'elle contient trouve des interprètes fidèles et courageux, que des voix s'élèvent contre la puissance redoutable qui régnait sur les consciences ? Où prennent-ils le courage qu'il faut, ces nobles et vertueux restaurateurs du pur christianisme ?... et si, malgré les difficultés qu'ils rencontrent, la puissance et les dangers qu'ils bravent ils réussissent à triompher, à qui doivent-ils ce triomphe ? A qui devons-nous la Réforme ? N'est-ce pas ici l'œuvre de Dieu ? N'y voyons-nous pas sa volonté prononcée de sauver les hommes et de leur assurer la connaissance et la vérité ? » Comme les disciples, hommes faibles et craintifs, avaient été soudain éclairés et fortifiés par l'esprit de Dieu et mués en intrépides apôtres de l'Évangile, « de même si nos Réformateurs nous ont rendu cet Évangile qui avait été voilé, s'ils ont ramené à sa doctrine un grand nombre de peuples, ne le durent-ils pas aussi à cet esprit lumineux et fortifiant dont Dieu les doua et qui assura le succès de leur prédication ? »

Revenant au présent, Morel constate que la volonté de Dieu n'a pas cessé de se manifester et il célèbre son action en tous lieux :

« Dieu veut que toutes les nations viennent à sa connaissance : n'en voyons-nous pas encore une preuve dans l'entreprise des Missions qui a lieu de nos jours avec un succès étonnant ? Les Sociétés bibliques qui ont pour objet de multiplier les exemplaires de la Bible en toutes les langues connues, et les Sociétés des Missions qui ont

pour but de les répandre et d'en étendre la connaissance, sont autant d'instruments dans les mains de Dieu pour l'exécution de ses grands et bienfaisants desseins de sauver tous les hommes et de les amener à la connaissance de la vérité. Sublime et touchante dispensation de la Providence ! Qui n'en serait saisi d'admiration et de reconnaissance ? La marche de Dieu est grande et puissante. Elle se montre à l'œil le moins observateur. On y voit la marque de sa volonté toute paternelle de procurer le salut des hommes... »

Mais si la volonté divine se manifeste, l'homme doit s'y conformer et travailler à sa réalisation. Il ne faut pas que la Réforme rétrograde, mais bien plutôt il faut travailler « à son avancement et à son perfectionnement ». Et la prédication s'achève par un vœu et un appel :

« Que la parole de vie germe et fructifie dans vos cœurs ! Quand Dieu créa le monde il appela la lumière et dit : Que la lumière soit ! Il faut au monde une lumière intellectuelle ; c'est celle que nous donne l'Évangile : Je suis la lumière du monde, a dit Jésus. Suivons donc cette lumière, invoquons l'esprit divin qui la donne. Ouvrons nos esprits à son influence, et rendons-nous-en dignes par une conduite pure et spirituelle qui nous sauve. »

Ce fut enfin le sermon prononcé le jour du Jubilé, sur le texte de Gal. V : « Vous avez été appelés à la liberté ; seulement ne prenez pas une telle liberté pour une occasion de mal faire, mais servez-vous l'un l'autre avec charité. »

Dans une première partie, le pasteur Morel résume les bienfaits de la Réforme : « Retour de la lumière évangélique, affranchissement de la pensée captive, revendication des droits de la conscience et de la raison, réhabilitation de l'homme dans son état de dignité et de liberté spirituelle, lutte et triomphe de la vérité. » Mais quelle sera dorénavant la conduite des « vrais Réformés » ? Se contenteront-ils d'être libérés d'entraves qui leur pesaient ? Quel usage feront-ils des redoutables biens qui leur sont octroyés : la liberté de conscience et le libre arbitre ? Confondront-ils liberté et licence ? « Ah ! s'il devait en être ainsi, reprenez plutôt vos anciennes chaînes... Vous ne seriez plus dignes de la liberté, elle vous donnerait la mort ! » Dans sa péroraison, il revient à son souci d'unité chrétienne :

« Nous pouvons être divisés d'opinions, varier dans nos croyances et dans notre foi. Mais il est un point sur lequel nous ne pouvons pas n'être pas d'accord, c'est de nous régénérer et de marcher selon l'esprit, afin de ne pas accomplir les désirs de la chair. Il est un point où, à quelque communion que nous appartenions, nous devons tous nous rencontrer. C'est d'être homme de bien et d'aimer

Dieu de tout notre cœur, et notre prochain comme nous-même... Tel est le point de ralliement de tous, le point d'unité où nous vous attendons, vous que des nuances d'opinion et de culte séparent de nous, pour vous donner la main et rivaliser avec vous de zèle pour le bien, de douceur, de bonté, de justice, d'amour de Dieu et d'amour des hommes. Non, ne voyez pas en nous des sentiments hostiles : que personne ne voie dans notre fête un acte d'agression ou de jactance... Nous nous réjouissons d'avoir retrouvé l'Évangile et reconquis le véritable Christianisme : quel est l'homme sensé qui puisse s'en offenser ? »

Cette préoccupation, non pas de ménager la susceptibilité d'autrui, mais de rassembler les hommes au-delà de leurs divergences, apparaît constamment dans cet ultime sermon de la Réformation. C'est l'esprit de charité qui doit couronner l'œuvre de la Réforme : « Non, elle ne serait pas complète, notre fête, et la Réformation serait elle-même manquée, si nous n'étions animés de cet esprit de charité qui doit survivre à tout et qui respire si éminemment dans les discours comme dans la conduite du Seigneur. Aimons-nous donc tous comme des frères. C'est une obligation de la Réforme. »

En une dernière envolée, l'historien l'emporte sur le théologien. Que restera-t-il du Jubilé de 1828 ? Quelle trace la génération de Morel aura-t-elle laissée dans le marbre de l'histoire ? Nous qui avons vécu le Jubilé suivant, celui de 1928, nous pouvons répondre à cette interrogation. C'est dans un esprit de repentance, de fraternité chrétienne et de foi triomphante que les communiants de Corgémont avaient célébré le 300^e anniversaire de la Réformation, et sans doute « quelque bonne odeur » subsiste de leur passage sur la terre :

« Mes frères, nous ne l'avions pas vue cette fête touchante que nous célébrons aujourd'hui, et nous ne la reverrons plus. D'autres hommes, un autre troupeau et un autre pasteur seront ici dans cent ans pour la célébrer, lorsque nous aurons passé. Ils chanteront les louanges de Dieu, et nous serons sous la terre. Ah ! s'ils pouvaient du moins donner quelque éloge à nos vertus ! Si, en parlant de nos Réformateurs, ils pouvaient aussi parler de notre reconnaissance et de notre piété ! S'il pouvait rester quelque bonne odeur, quelque vestige honorable de notre passage sur la terre ! Non, n'élevons pas des nuages sur nos tombes, ne contristons pas l'esprit de Dieu, et ne résistons pas à l'esprit de la Réforme par des sentiments injustes, haineux, malveillants... Que la charité domine en nous et nous survive lorsque nous ne serons plus, car c'est elle qui nous accompa-

gnera au-delà du tombeau. La foi passera et elle sera transformée en réalité, l'espérance sera changée en possession, mais la charité vivra toujours, parce qu'elle est la couronne du juste, la fleur qui ne se flétrira pas et le feu qui ne s'éteint pas... »

3. La Constituante de 1831

« Monsieur Charles-Ferdinand Morel. Porrentruy, 1^{er} février 1831.

» Monsieur !

» J'avais l'honneur de vous connaître depuis longtemps par la « Statistique de l'Évêché », et depuis quelques mois parce que je sais que vous avez un patriotisme peu commun de notre pauvre pays. C'est sous ces auspices que je prends la liberté de vous envoyer des imprimés par lesquels nous tâchons d'éclairer nos compatriotes... Veuillez bien les distribuer de manière à ce qu'ils soient suffisamment répandus.

» J'espère que vous m'excuserez en faveur de l'intention... Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération. — X. Stockmar. »

Deux hommes que tout semblait éloigner l'un de l'autre prenaient ainsi contact. Ils allaient se trouver associés dans l'œuvre la plus considérable de leur existence : l'établissement de la première constitution démocratique du canton de Berne. Séparés ensuite par les événements les plus imprévus, ils demeurèrent liés par une amitié indéfectible. D'une part, le très pondéré Doyen Morel, alors âgé de près de soixante ans, l'ancien Jacobin de Maubeuge, mûri par l'expérience et quarante années de ministère. D'autre part le bouillant révolutionnaire ajoulot Xavier Stockmar : sa femme ne lui disait-elle pas qu'il continuerait de conspirer au ciel ! Intelligence vive, sentimental, brillant et tenace autodidacte, alors âgé de trente-cinq ans, il devait se distinguer dans le commerce et dans l'industrie,

avant de faire une carrière politique fulgurante et mouvementée. Poète à ses heures, il parlait en ces termes de sa patrie menacée, sa patrie à laquelle il vouait les sentiments les plus fervents :

« Des bords du Tage à ceux de la Baltique,
Entendez-vous le sinistre beffroi ?
Voyez-vous fuir de leur demeure antique
Ces rois saisis de remords et d'effroi ?
Vous qui veillez au sort de la patrie,
Ah ! détournez l'orage peu lointain.
Unissez-vous, fils de la Rauracie,
Et donnez-vous la main ! »

Xavier Stockmar sortait d'une aventureuse équipée. A la tête d'une troupe de partisans qu'il avait lui-même armés, il avait marché sur Delémont, dont le grand-baillif était parti. C'est donc un soulèvement populaire caractérisé, dont il explique les raisons dans son manifeste :

« Chers compatriotes !

» Dans la lutte qui s'engage au nom des libertés publiques, lutte tout d'abord pacifique, et qui prit ensuite une allure défensive, la ville de Porrentruy ne resta pas au dernier rang.

» Lorsque par son acte du 13 courant le gouvernement céda à l'opinion générale, notre premier sentiment fut la satisfaction d'avoir atteint le but désiré sans qu'aucun malheur ait attristé la patrie... Cependant le même jour le gouvernement, trompé sans doute par des rapports mensongers, déclare que je cherche à lever des troupes et il met ma tête à prix. Mais bientôt désabusé, il donne l'ordre de retirer sa proclamation.

» Des bruits calomnieux ont précédé et accompagné cette pièce menaçante, et il est de mon devoir de les démentir parce qu'ils sont dirigés moins contre ma personne que contre la cause que j'ai embrassée.

» On a dit que notre but était le pillage et la dévastation, on a cependant connu et nos actes et nos antécédents. Les fonctionnaires même que nous avons sans cesse protégés sont là pour en rendre témoignage...

» On a dit enfin que nous visions à l'indépendance. Oui, nous la désirons, mais pour la patrie entière depuis les Alpes jusqu'ici, mais pour tout le canton dont la cause est la même que la nôtre, et qui ne peut être divisé que par les intrigues et les mensonges de nos ennemis communs, qui ne seraient forts que par notre désunion.

» Compatriotes des deux langues, nous serons bientôt réunis dans l'arène du talent et du patriotisme. Alors tous les vrais amis d'une sage liberté se connaîtront... »

Ce manifeste rend un compte fidèle de la situation. En effet, le 13 janvier, le Grand Conseil avait résolu de laisser libre cours à la réforme des institutions de la République, en déclarant non sans grandeur : « La confiance du peuple faisait notre force, son amour notre récompense et son bonheur l'unique objet de nos travaux. » La voie était ainsi ouverte à une évolution pacifique, mais un accident faillit tout compromettre. A la nouvelle de l'équipée des patriotes ajoulots, le Conseil secret avait rédigé une proclamation dans laquelle il déclarait :

« Pour la sûreté et le maintien de la tranquillité publique nous nous voyons obligés d'arrêter par la force les tentatives révolutionnaires d'un certain Stockmar de Porrentruy... Nous promettons 4000 francs pour son arrestation et rendons tous ses partisans qui après cette déclaration resteront auprès de lui personnellement responsables pour tous les dommages qui seraient causés à des personnes ou à des propriétés, surtout aux biens de l'État et aux fonctionnaires. »

Le Petit Conseil annula les décisions du Conseil secret, mais la proclamation était imprimée et son expédition commencée, et il ne fut pas possible de la retirer partout à temps. Elle mit le comble à l'exaspération populaire, d'autant plus que l'on accusait le gouvernement de vouloir utiliser, en vue de la répression des troubles, le régiment des gardes suisses licencié après la révolution de Juillet.

Comment l'antique république de Berne, réputée par sa puissance économique et militaire, la stabilité de ses institutions, avait-elle pu s'effondrer soudain aussi radicalement ?

La structure de l'État avait été irrémédiablement ébranlée par les événements révolutionnaires : l'invasion française de 1798, l'établissement de la république helvétique sur le modèle de la constitution française, l'Acte de médiation en 1803, sous le protectorat de Napoléon, enfin la perte de Vaud et de l'Argovie, perte que l'acquisition du Jura était loin de compenser. Ainsi que plusieurs magistrats bernois l'avaient compris, cette acquisition ne constituait pas un renforcement intérieur de l'État. Les nouveaux citoyens bernois étaient différents par la langue, la mentalité, et beaucoup par la religion. Ils s'étaient accoutumés, en vingt années de vie commune avec la population française, à un régime libéral, en dépit de la dictature napoléonienne. S'ils déploraient la conscription et les réquisitions, ils partageaient les avantages d'une activité industrielle

et commerçante intense et participaient à l'essor intellectuel de l'empire. Ils occupaient des postes honorables dans l'administration, dans la politique et dans l'armée, où plusieurs Jurassiens parvinrent aux postes les plus élevés : les Gressot, les Hoffmeyer, les Comman, et surtout cet engagé volontaire de l'an 7, élevé au grade de général pendant la campagne de France, et qui remplit en 1833 et 1834 les fonctions de gouverneur de l'Algérie : Théophile Voirol, de Tavan-nes. L'évolution démocratique des Jurassiens avait un caractère irréversible, et les institutions attardées de leur nouvelle patrie ne pouvaient leur convenir. Ils furent les promoteurs les plus résolus du mouvement démocratique de 1831.

Mais la décision ne pouvait venir d'une région du pays seulement. Le régime aristocratique bernois ne pouvait être abattu que par l'action d'un peuple unanime, éventualité bien improbable dans un État que tout contribuait à morceler. Et pourtant, partant des deux pôles que constituaient la turbulente Ajoie et les régions progressistes de l'ancien canton, un arc de feu jaillit qui devait consumer l'antique édifice encore inébranlable dans la tempête.

Les révolutions successives avaient semé des notions nouvelles dans les populations, notions concrétisées dans la constitution de la République helvétique de 1798. Auparavant déjà, des soulèvements populaires s'étaient produits, tant en ville même que dans les campagnes : la guerre des Paysans au milieu du 17^e siècle, la conspiration bourgeoise de Henzi au 18^e avaient sapé l'autorité absolue des familles régnantes. Les lumières s'étaient répandues sous l'action des Pestalozzi et des Fellenberg, et l'influence des philosophes se faisait sentir dans les couches supérieures de la population.

Une des causes essentielles de l'effondrement soudain de la république fut peut-être le manque de personnalités de premier plan dans l'aristocratie bernoise. On avait encore vu le vieil avoyer de Steiger tenter d'arrêter l'invasion française en 1796. Plusieurs personnalités clairvoyantes avaient prévu la catastrophe. L'avoyer Nicolas de Wattenwyl écrivait à son ami Fischer en 1819 : « Notre vieille boutique est pourrie », et ce dernier déclarait en 1830 : « L'agitation ne date pas d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années on a pu se convaincre, que nos institutions politiques sont une anomalie, non seulement aux yeux des adeptes du parti révolutionnaire, mais aussi des légitimistes européens. »

Si l'on en croit l'historien Burkhard, l'aristocratie bernoise s'était affaiblie par un trop long exercice de l'autorité. La coutume qui portait automatiquement au pouvoir les jeunes gens revenus du service étranger se révéla néfaste à la longue. Elle empêchait toute

sélection véritable et barrait la route aux hommes de valeur qui sortaient du peuple. Des pouvoirs publics plus qualifiés et plus entreprenants auraient pu réaliser d'en haut la régénération de l'État. En présence de la carence des classes régnautes, il appartenait au peuple de transformer l'antique république bernoise en État démocratique moderne.

Les événements allaient se succéder à un rythme accéléré. L'opposition se renforçait. Le Jura, insatisfait, se détournait de Berne. Les mécontents étaient nombreux dans les villes de l'Ancien canton, dans la bourgeoisie, et même dans la paysannerie. Des contacts s'établissaient entre les cercles libéraux de la Confédération, et en dépit de la censure les journaux circulaient sous le manteau, en particulier la progressiste « Appenzellerzeitung ». C'est de Berthoud que jaillit l'étincelle de la révolution.

Après la révolution de Juillet, et sous l'influence des membres de la famille Schnell, le Conseil de cette ville publia une pétition au Grand Conseil et la répandit dans tout le canton. Dans la capitale même, on s'agitait. Des affiches étaient placardées, des réverbères étaient brisés. Plusieurs localités organisèrent des gardes civiques : « Contre la canaille d'en haut et d'en bas », proclamaient les autorités de Berthoud.

Enfin les frères Schnell convoquèrent, le 3 décembre, la première assemblée populaire, suivie bientôt, le 10 janvier 1831, d'une assemblée cantonale à Münsingen, qui devait mettre le feu aux poudres. La foule, accourue de partout, emplissait l'église. Hans Schnell présidait avec autorité. A sa demande de présenter des revendications, un assistant s'écria : « Pas de propositions, un seul vœu, la Constituante ! Seule une assemblée constituante peut donner la liberté au peuple ! » Des applaudissements unanimes accueillirent ces paroles. Les dés étaient jetés, le peuple bernois lutterait pour faire triompher les résolutions de Münsingen.

L'assemblée du 10 janvier exerça une impression profonde sur les esprits. A la fin d'une longue carrière politique, un représentant de Bienne, Karl Neuhaus, devait déclarer que cette journée représentait pour lui une des manifestations capitales de la volonté populaire.

Les pouvoirs publics accueillirent avec stupéfaction l'éclat de Münsingen. Il ne s'agissait plus de manifestations locales sporadiques, mais d'une véritable déclaration de guerre du peuple à ses dirigeants. Allait-on réprimer par la force la révolution naissante, ou traiter avec les rebelles ? Les deux opinions se heurtèrent au cours de la mémorable session du Grand Conseil du 13 janvier. Les troupes étaient mobilisées, l'affrontement était proche. Un éminent magistrat,

von Fischer, prononça les paroles qui sonnèrent le glas de la république aristocratique :

« Notre histoire démontre que le principe aristocratique est indispensable au bonheur du peuple. Il ne saurait donc être modifié, adouci ou rénové. Il ne peut être que supprimé... Notre force résidait dans la confiance populaire. Nous trouvions notre récompense dans l'amour de nos sujets, leur bonheur était le but de nos efforts. Mais notre action est aujourd'hui paralysée. Nous avons juré de faire le bien et de combattre le mal. Si nous n'en sommes plus capables, Dieu a parlé, nous devons nous incliner. Puissent d'autres réussir où nous avons échoué. Allons-nous-en dans l'honneur, ne cherchons pas à empêcher la réalisation de ce qui est considéré comme nécessaire ; nous aurons ainsi accompli pleinement et honnêtement notre ultime devoir. Si la Berne antique disparaît aujourd'hui dans l'espace illimité de l'histoire, songeons moins à ce que nous ressentons qu'au bonheur des générations futures et à notre bien suprême : l'honneur. »

Que pouvait-on opposer à ces dramatiques exhortations ? Il ne restait plus au Grand Conseil qu'à prendre ses responsabilités : par 219 voix contre 30, il résolut de préparer les voies à l'assemblée constituante réclamée péremptoirement par le peuple.

Des manifestations enthousiastes accueillirent la décision du Grand Conseil, qui évitait un affrontement redoutable. La Constituante devait s'assembler à Berne le 18 février. On procéda en hâte à l'élection des 111 députés, dont 21 Jurassiens et Biennois. La révolution pacifique de 1831 était accomplie.

Rarement assemblée constituante fit plus rapide besogne, et plus approfondie. On ne s'était pas borné à replâtrer, on avait construit entièrement à neuf. Ainsi que le constate Virgile Moine dans son ouvrage : *Le Jura bernois et le mouvement démocratique, 1830-1831*, l'œuvre de la Constituante apparaît comme une réalisation unique : « Le mouvement de 1831 est le premier essai, que nous sachions, de création volontaire d'une nation ne répondant pas à l'appel de la race. »

Les hommes de 1831 n'étaient pas des législateurs de métier. Des commerçants et des industriels : Neuhaus, Stockmar, Watt, un théologien : Morel, quelques militaires et juristes, le philanthrope-agronome Fellenberg, outre les représentants de l'ancienne aristocratie qui tentèrent vainement d'endiguer le flot démocratique.

La constitution de 1831 est à mi-chemin entre l'ancien et le nouveau régime. Elle proclame la souveraineté du peuple et l'égalité des citoyens, mais elle maintient la prédominance de la fortune et les

privilèges de la capitale : les députés, disposant d'au moins 5000 livres de Suisse, sont élus au second degré par des électeurs possédant 500 livres ; le tiers des 340 députés seront choisis dans la capitale. La séparation des pouvoirs est rigoureusement établie, l'impôt équitablement réparti, la dîme remplacée par les prestations hypothécaires. L'État est responsable de l'instruction publique et le service militaire est obligatoire. Un Landammann, élu pour un an, préside le Grand Conseil, chargé de la haute surveillance de l'administration de l'État et des tribunaux. Les districts sont administrés par des préfets, et les communes par un conseil élu par l'assemblée des citoyens.

La nouvelle constitution fut ratifiée, le 31 juillet 1831, par 27 802 voix contre 2153. Tous les districts jurassiens et Bienne l'avaient acceptée par 6848 voix contre 900. Seules quelques localités d'Ajoie et des Franches-Montagnes donnèrent une majorité rejetante. La ville de Porrentruy acceptait par 212 voix contre 4 et 45 localités se prononcèrent à l'unanimité en faveur de la nouvelle constitution : Delémont par 213 voix, Moutier par 166, Saint-Imier par 150. Le nouveau régime était en quelque sorte plébiscité et l'on put considérer cette décision massive du peuple comme une ratification de l'union du Jura à Berne, ainsi que le déclare un article communiqué dans l'édition française des « Délibérations de la Constituante » :

« Il était naturel que le Congrès de Vienne, comptant les hommes par millions, fît peu attention à nous, peuplade ignorée et ne formant qu'un point sur la carte européenne que son compas divisait alors ; mais quelque petits que nous soyons, nos droits sont inviolables aux yeux de la justice, dont la balance pèse également tous les intérêts. L'événement justifie aujourd'hui que nous pouvons sympathiser avec le peuple bernois, et vivre en frères sous la même bannière. Mais dans l'acte qui nous unit en 1815, il ne fut question ni de lui, ni de nous. Cet acte qui devait établir nos rapports et fixer nos destinées, rédigé par des hommes choisis par le pouvoir sans notre participation, nous fut imposé avec les institutions aristocratiques et des lois incompatibles avec nos usages et nos affections. Ces procédés laissèrent dans nos cœurs des germes de mécontentement que quinze ans de vie commune ne parvinrent pas à étouffer entièrement.

» Mais aujourd'hui que nous sommes venus « librement », élus de la Rauracie, nous réunir aux députés du peuple bernois, le mot de « conquête » disparaît devant celui de « constitution ». Ce nouvel acte conclu par nous dans l'intérêt de toute la famille et soumis à l'approbation de nos compatriotes, sera revêtu du vrai sceau de la légitimité, « le consentement des parties contractantes », et nous saurons le respecter. »

Cette déclaration ne porte pas de signature. Le style est celui de Morel. Alexandre-Joseph Stockmar attribue cet article à son oncle, Xavier Stockmar, Virgile Moine à Karl Neuhaus. Quoi qu'il en soit, c'est l'un ou l'autre des représentants jurassiens les plus autorisés qui donne ainsi à la votation du 31 juillet 1831 le sens d'un ralliement délibéré du peuple jurassien à la patrie bernoise.

Charles-Ferdinand Morel joua d'emblée un rôle en vue au sein de la Constituante. Nature ardente, contenue par une volonté inébranlable, généreux et clairvoyant, il se fit unanimement apprécier et s'il demeura finalement fidèle au ministère ecclésiastique, c'est en dépit des instances de ses collègues, qui l'engageaient à entrer dans le nouveau gouvernement bernois. Xavier Stockmar lui écrivait en effet, le 10 août 1831 :

« Je viens vous demander vos services pour le pays. Je sais combien vous êtes utile à vos paroissiens et combien ils regretteront de vous perdre. Je n'ignore pas non plus qu'aucun théâtre n'est trop étroit lorsqu'on y remplit ses devoirs comme vous le faites. Mais dans ces moments, si les bons citoyens se retirent, que deviendra notre ouvrage ?... Il s'agit du premier de tous les intérêts, de celui du pays ; cette considération doit vous décider. Si vous ne le faites pas, tous ceux qui ont l'avantage de vous connaître et qui ont su vous apprécier le considéreraient comme un malheur dans les circonstances actuelles. »

Il lui écrivit encore de Porrentruy, le 29 août :

« Ne vous déciderez-vous pas enfin ? Tout le monde le regrette ici. Vous y viendrez bon gré mal gré ; quand nous serons à Berne nous vous ferons plutôt violence. Vous ne pourrez ainsi rester à l'écart lorsque tout vous appelle aux premiers rangs ; ne faut-il pas que les bons gouvernent ? Songez qu'un méchant peut-être vous remplacerait. »

4. Le rôle de Charles-Ferdinand Morel à l'Assemblée constituante

Il n'est pas aisé de préciser l'action personnelle des membres de la Constituante. Jusqu'au 26 avril, soit pendant les deux premiers mois de la session, les interventions individuelles sont relatées sous le couvert de l'anonymat : « Un membre déclare... on répond... il est répondu... un député prend la parole... ». Cette mesure d'extrême réserve avait été prise pour les raisons suivantes : « Attendu que si d'un côté l'indication des noms aurait quelques bons effets, comme celui d'augmenter la confiance, et que de l'autre ces noms ne pourraient guère être inscrits contre la volonté des orateurs, l'assemblée décide par 82 voix contre 10 : Dans la règle, les noms ne seront pas inscrits dans le procès-verbal, à moins que la demande n'en soit faite par l'orateur. » En outre, les « articles communiqués », publiés dans les procès-verbaux de l'Assemblée, ne sont pas tous signés ; 11 sur 16 seulement portent les noms des députés Morel, Stockmar et Neuhaus.

En ce qui concerne Charles-Ferdinand Morel, nous disposons de sources précieuses : une vingtaine de lettres adressées à sa femme au cours de la session. Lettres empreintes à la fois de tendresse et du souci d'informer une compagne qui participait de cœur à ses travaux.

En se rendant dans la capitale, on dîne au passage chez Neuhaus et l'on arrive à destination « trois jours trop tôt ». Le lendemain, Morel dîne avec des compatriotes : « Nous avons été dans la Constitution jusqu'au col, et dans ce moment où je vous écris, une partie de ces Messieurs sont encore dans la chambre de Monsieur Neuhaus qui touche à la mienne et causent encore des affaires du pays. »

Une Commission de rédaction est constituée de 19 membres, dont les Jurassiens Morel, Neuhaus, Stockmar, Watt et Vautrey : « Nous sommes enfin embarqués dans de longs discours. C'est aujourd'hui que vient l'affaire des cultes, et que j'aurai à proposer quelques articles différents de ceux du Comité. »

C'est ensuite la question épineuse de la représentation de la capitale et de la campagne. Le temps paraît long au pasteur propriétaire terrien : « Du train dont nous allons en besogne, on pense que nous en aurons encore pour six semaines. Ce n'est pas une perspective bien réjouissante... Il se manifeste de toute part par une grande envie d'avancer. Aujourd'hui on a décidé que soit que nous soyons tous présents ou non, le Président ouvrira la séance à 8 heures et demie

précises... » Et cette lettre de la mi-mars se termine par l'évocation des soirées intimes à la maison : « Il est sept heures du soir. Je vous vois assises autour de votre table ronde, travaillant à vos ouvrages, avec un livre devant vous. Votre vie paisible et tranquille a bien des charmes et j'aimerais mieux être auprès de vous que de remplir une mission honorable mais pénible. La Providence l'a voulu ainsi, il lui faut obéir. »

Le Comité de rédaction a pour mission de déblayer le terrain en vue des débats en séances plénières. Certains députés voudraient maintenir des vestiges au moins de l'ancienne législation : « Nous avons dans nos rangs un parti qui repousse tout ce qui peut la rappeler et faciliter à ses partisans les moyens d'entrer dans la nouvelle. Une telle antipathie va apporter beaucoup de résistance aux vues de ceux qui ne voudraient pas les exclure entièrement. » Morel était sans doute parmi les conciliateurs soucieux de relier le présent au passé.

Certaines lettres se rapportent aux circonstances particulières de l'Erguel et les personnages du drame apparaissent : le baillif Daxelhofer, résolu à abandonner ses délicates fonctions, Stockmar, Vautrey, qui sont devenus des familiers de la maison ; Neuhaus enfin : « S'il met de l'obstination dans ses opinions, il est infatigable au travail et y apporte une grande exactitude. Le voilà qui se met à traduire notre projet de Constitution et qui me consulte souvent sur le sens ou les expressions dans lesquelles il faut rendre les mots allemands. » Et le pasteur-laboureur se préoccupe de ses intérêts : « Je tiens à ce qu'on achète pour moi les pièces de terre dont j'ai donné la liste — il ne faut pas laisser échapper les Neuf-Prés. » Et il poursuit dans la lettre suivante : « Je suis content des acquisitions qui ont été faites et que je ne trouve pas d'un trop haut prix... Je suis bien aise que le cheval de Jules soit rétabli, et quant au mien j'espère qu'il n'a autre chose que de la fatigue et que le repos le remettra en bon état... A-t-on déjà semé la graine de carottes et de pavots ? Je voudrais qu'avant de commencer les semailles on transporte encore tout le lisier du fumier et des écuries sur le grand pré. »

Voici avril : « C'est un meurtre de venir s'enfermer dans cette ville à l'entrée du printemps. » Un compatriote de Diesse vient le voir : « Nous avons passé la soirée ensemble. Je l'ai conduit chez Stockmar qui est une de ses anciennes connaissances... La foire commence ici et la ville se remplit d'étrangers. Il y a une quantité de très beaux magasins. On ne fait pas un pas sans être exposé à la tentation de faire des emplettes... » Et c'est à nouveau l'évocation de la maison : « J'aurais bien besoin de passer la nuit dans ma

chambre à Corgémont. Je ne puis ici me coucher qu'à minuit, et je passe de mauvaises nuits au milieu d'un bruit continu. » Il ajoute ce compliment à l'adresse de sa fille : « Je suis bien aise, ma chère Cécile, que les travaux de la campagne ont pris pour toi de l'intérêt. Je vois que je ne pouvais être mieux représenté pour surveiller ces travaux. »

Dans une lettre du 15 avril, Charles-Ferdinand Morel informe tout au long son épouse de circonstances qui préoccupèrent vivement les membres de l'Assemblée constituante. On est heureux de trouver cet exposé dans une lettre intime :

« Il se passe dans notre Commission d'étranges choses. Depuis longtemps la tendance au radicalisme se manifestait par des attaques contre toutes les dispositions constitutionnelles qui n'étaient pas assez empreintes de ce caractère. On voulait une organisation purement démocratique et c'est en vain qu'on luttait contre cette tendance. »

On, c'est-à-dire certains membres « les plus distingués » de la Commission, les députés Kastenhofer, Koch, Hahn et Wyss. Lassés de voir leurs propositions demeurer sans effet, ils avaient déposé ensemble leur mandat. Morel déplore profondément ces démissions : « Malgré que cette retraite apportât un vide sensible dans notre sein et nous privât d'importantes lumières, la Commission n'en a pas moins continué ses travaux. » Mais bientôt après, Fellenberg imita ses collègues démissionnaires. Morel, qui redoutait « le vernis révolutionnaire » que l'on ne manquerait pas de jeter sur les députés restés à leur poste, partit à son tour. Ce n'est que sur les instances de ses collègues, et particulièrement de Stockmar, qu'il accepta de reprendre ses fonctions de membre et de secrétaire de la Commission de rédaction. Mais il avait hâte de revoir les siens : « S'il m'est possible, je m'échapperai et j'arriverai à Corgémont au milieu de la semaine prochaine. Il sera temps d'aller reprendre haleine... Je vous embrasse. »

Le calme revint au sein de la Commission et les députés démissionnaires revinrent au bercail en mai : « On s'est promis oubli et union. Vautrey a montré des dispositions qui m'ont fait plaisir. » Pourtant, à mesure qu'on avance vers le but, les positions se durcissent : « La division est dans notre camp, on s'exaspère. Ce n'est pas avec ces dispositions qu'il faut aborder la grande Assemblée ni se mettre à un travail qui, si l'on veut le conduire à bonne fin, exige du calme et une modération à la fois calme et ferme. Qui le croirait : Stockmar en sent comme moi la nécessité et bien loin d'être le plus exalté parmi nous, il est un des modérés, du moins le plus souvent. » Xavier Stockmar, avec lequel les relations les plus cordiales s'éta-

blissent : « C'est Monsieur Stockmar qui te remettra, ma chère amie, cette lettre. Je l'ai engagé à aller coucher ce soir chez nous. Il reconduit sa femme et son enfant à Porrentruy, et passe par le vallon de Saint-Imier. Vous serez bien aise de faire leur connaissance. »

La pensée de Morel retourne fréquemment au pays : « Le temps continue à être bien mauvais, écrit-il, le 3 juin. On me dit que l'Aar a débordé, notre Suze pourrait bien en avoir fait autant. Voilà un temps bien contraire pour la campagne. On n'aura toujours point pu finir la plantation des pommes de terre... Donnez-moi des nouvelles du bœuf. »

Madame Morel s'intéressait aux travaux de son mari, et elle ne manquait pas, à l'occasion, d'émettre son avis : « Tes réflexions, ma chère Amie, sur les compatibilités ecclésiastiques avec certaines fonctions sont fort justes, lui écrit-il, le 5 juin... Nous avons gagné le principe, mais il aurait encore fallu reconnaître qu'un pasteur pouvait être nommé au Grand Conseil. »

Pendant une absence prolongée de Neuhaus, Morel se voit chargé du secrétariat de l'Assemblée : « Ce sera moi qui devrai le remplacer. Ce qui me donne du courage, c'est que nous approchons de la fin... Me voilà encore chargé de beaucoup d'occupations et obligé de travailler tout le jour et même peut-être la nuit. J'aurais bien voulu m'épargner ce fardeau, mais je n'ai pas pu refuser ce service à Monsieur Neuhaus. » Il déplore à ce propos « les redites et les inutilités », particulièrement dans certaines circonstances : « Demain il s'agira de l'enseignement et de l'instruction. C'est dommage que sur telles matières chacun ait la fureur de parler. »

On approche du but et, le 16 juin, le Doyen Morel peut annoncer aux siens : « Nos travaux avancent et nous approchons, Dieu merci, du moment où nous espérons les voir finir. Tout le monde commence à perdre patience et nous soupirons après l'instant où nous pourrions aller trouver du repos dans nos familles. » Dans une lettre datée du 2 juillet, il aborde encore une question qui préoccupa l'Assemblée vers la fin de son mandat. Un des représentants les plus en vue de l'ancienne aristocratie, l'avoyer de Wattenwyl, forma le projet d'opposer à la Constitution élaborée par les représentants du peuple un texte de son cru, basé sur les principes fondamentaux de l'ancien régime : « On croit cependant, déclare Morel, que sa publicité ne nuira pas à la nôtre », et ce fut en effet le cas.

Ce sont enfin les préparatifs de départ. Le Président de Tscharner convie les députés de l'Évêché à un dîner à la campagne. L'avoyer lui-même invite Morel à une soirée : « Voilà bien des invitations à la fois. On veut se séparer en amis, cela est de bon augure. »

Le dernier message est daté du 6 août : « Nous sortons de l'église, il est midi. Je n'ai plus le temps de me préparer, aujourd'hui d'ailleurs toutes les places sont prises. Je partirai donc demain, mais je ne sais encore comment. On me dit que toutes les places sont aussi déjà assurées. Nous devons dans ce cas prendre une voiture particulière. »

Les lettres de Charles-Ferdinand Morel à sa famille nous introduisent dans l'atmosphère intime de son existence au cours de la longue session de la Constituante. Ce que fut son activité au sein de la Commission et de l'Assemblée, les procès-verbaux officiels nous en donnent l'idée.

Morel siégeait avec Fellenberg à la Commission de rédaction. Ils souhaitaient donner un fondement moral à la Constitution. Ils présentèrent à l'assemblée un projet détaillé d'introduction, qui fut discuté à plusieurs reprises. Son principe fondamental était l'affirmation des droits de l'homme, à l'instar des déclarations de l'Assemblée nationale française. Le peuple devait être élevé par le travail et par l'instruction au sens de ses responsabilités. Un député — probablement Morel — s'exprima, dit le procès-verbal, en ces termes :

« Il pense que plus que jamais il importe de donner à la Constitution un caractère moral très décidé, qui lui concilie la majorité des suffrages. Il lit la Déclaration des droits de l'homme, adoptée dans le temps par le peuple français. Il demande si les Suisses, libres depuis tant de siècles, resteront sur ce point inférieurs à la France, dont l'ouvrage, qui date de 40 années, est beaucoup plus logique et plus complet que ce que nous avons voté jusqu'à ce jour. »

L'introduction à la Constitution demeura à l'état de vœu pie, difficilement conciliable avec un acte constitutionnel formel.

Charles-Ferdinand Morel s'adressait volontiers à ses concitoyens par la voie d'articles communiqués, reproduits dans les procès-verbaux de la Constituante. Il aborda ainsi le problème crucial de la souveraineté du peuple :

« Dans l'origine des sociétés, et lorsque les peuples étaient encore au berceau de la civilisation, on a fait remonter ce droit jusqu'au ciel et on l'a rattaché à la Divinité elle-même. » Mais le pouvoir ne saurait avoir qu'un but, le bonheur du peuple, et « le droit devient le fondement du pouvoir et l'unique et véritable base de la Souveraineté ». Mais à qui appartient de prononcer sur le bonheur de la société, sinon la société elle-même ? « Le peuple est souverain parce que le droit qui constitue le pouvoir lui appartient, et que le pouvoir réside dans son sein. » Logique rigoureuse, quoique un peu simpliste, destinée à éclairer et à convaincre des électeurs inexpérimentés.

Dans un article ultérieur : « Des conditions attachées à la souveraineté du peuple », Charles-Ferdinand Morel exposera les principes d'une saine démocratie. Il ne suffit pas de donner au peuple la liberté de se gouverner, il faut lui en donner la possibilité et les moyens : « Ouvrez à un peuple le champ de l'autorité souveraine... à coup sûr, si ce peuple n'est ni moral, ni éclairé, vous lui aurez fait le présent le plus funeste. Vous l'aurez exposé au plus grand danger, celui de se perdre... »

La première condition de l'exercice des droits populaires sera donc la vertu. C'est par l'éducation que les hommes parviendront à la conscience de leurs responsabilités. C'est par l'éducation aussi qu'ils répondront à la seconde condition de toute démocratie morale, car « on n'est ni libre ni indépendant quand pour exercer ses droits on est obligé de recourir aux lumières et aux secours des autres. » Tout citoyen doit donc savoir apprécier les principes qu'il est appelé à juger. Il ne lui suffira pas de savoir lire et écrire, « il faut que son intelligence soit assez cultivée pour qu'il puisse porter un jugement éclairé sur tout ce qui concerne les intérêts de la société comme sur ceux qui le regardent personnellement ».

Mais la morale et la connaissance entraînent un complément inéluctable : le travail. C'est ici la trilogie qui se retrouve dans toute l'activité publique du pasteur Morel : les vertus chrétiennes, les lumières, et l'indépendance acquise par le travail. Telle est aussi la conclusion de l'article consacré aux conditions attachées à la souveraineté du peuple, et qui constitue l'essence de ses opinions politiques :

« Enfin le citoyen d'un État libre, pour être libre lui-même, doit pouvoir suffire à ses besoins et ne dépendre que de son travail pour les satisfaire. Consentir à rester à la charge de la société, quand on a des talents à faire valoir et les forces nécessaires pour les exercer, c'est se mettre dans une dépendance honteuse qui emporte justement la perte de ses droits à l'exercice de la souveraineté. Le travail est donc d'une obligation stricte et rigoureuse pour tous ceux qui en sont capables. Outre qu'il est la sauvegarde des mœurs et le soutien de la liberté, il donne à la république une attitude ferme et solide.

» Encouragez donc le travail. Que chacun se fasse un devoir d'exercer une profession honorable. Qu'il n'y ait dans notre canton aucun citoyen valide qui ne gagne honnêtement sa vie. L'on ne verra alors la souveraineté ne s'exercer que pour se rendre l'organe de la sagesse et de la raison et la république reposera sur une base solide et durable. »

Le chrétien, le philanthrope et le politique apparaissent ainsi dans l'homme que ne cessera jamais d'être Charles-Ferdinand Morel.

Une question qui devait préoccuper avant tout les Constituants de 1831 était celle de l'organisation des cultes. Pour l'Église catholique, elle avait ses vues particulières, fortement ancrées dans les consciences et toujours prêtes à s'exprimer avec passion. Au surplus, ses relations avec l'État étaient déterminées par un concordat. Il en était autrement de l'Église réformée. Elle avait acquis dans l'ancien canton une stabilité et une puissance qui ne manquaient pas d'inquiéter les protestants jurassiens, attachés à l'autonomie de leurs classes sous le régime épiscopal, et aux traditions libérales de la période française. Ces questions furent longuement débattues, tant à la Commission de rédaction qu'à l'Assemblée, et Morel, représentant autorisé de son Église, ne pouvait manquer d'y prendre une part prépondérante. C'est ici peut-être que se révélèrent les qualités qui eussent fait de lui, s'il y avait consenti, un homme d'État d'une valeur exceptionnelle.

Le débat s'ouvrit le 27 mars en Commission. Morel énonça les principes qui doivent assurer les droits de l'individu et de la communauté : liberté religieuse, comprenant la liberté de conscience et de profession, et la libération de l'Église de la « dépendance absolue de l'État ». Il préconise la création d'un synode général, à la tête des assemblées de classes.

Peu de jours après, Stockmar élargissait le débat dans un article communiqué. Il voulait étendre à tous les cultes la liberté accordée en fait aux seuls adhérents des deux grandes églises chrétiennes, et il s'opposait à l'établissement d'un synode particulier à l'Église réformée.

L'Assemblée aborda le débat le 21 mai, dans une séance qui dura six heures, et se poursuivit le 24. Un député, appuyé par Morel et Fellenberg, tenta d'abord de reprendre l'idée d'un préambule, par la déclaration suivante :

« La destination de l'État doit être le bien public. Sa base est donc la morale sociale et l'ordre public. »

Mais cela n'était-il pas évident, et par ailleurs incomplet ? Cette proposition fut repoussée à une très grande majorité, « six députés seulement se levèrent à la contre-épreuve ».

Et l'on entra dans le vif du sujet. Une liberté entière ne favoriserait-elle pas la multiplication des sectes, portant atteinte à l'unité nationale ? D'autre part, l'attribution de nouveaux droits et de nouvelles institutions à l'Église ne risquerait-elle pas de créer un État dans l'État ?

Fellenberg démontra par des exemples la nécessité de libérer l'Église de la tutelle de l'État, et conclut par ces mots : « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Puis un autre député défendit le droit de l'Église à l'indépendance, citant Josué : « Que s'il vous déplaît de servir l'Éternel, choisissez-vous aujourd'hui qui vous voulez servir. »

Il appartenait à Morel de préciser la situation de son Église et ses aspirations. Le droit à la liberté de conscience et de profession de foi est indiscutable, car « si la conscience est inviolable, comment en méconnaîtrait-on la liberté ? »

Après cette démonstration péremptoire, Morel se déclare au fond partisan de l'égalité des cultes devant la loi :

« Si nous avons à organiser une société toute nouvelle, déclarer-t-il au préalable, je n'hésiterais pas à conseiller la liberté absolue des cultes ; je la conseillerais comme une conséquence naturelle des droits de la conscience, et parce que, parmi un peuple neuf et innocent, je la crois utile à faire naître et à entretenir la vie religieuse. » Mais ici apparaît le sens réaliste de Charles-Ferdinand Morel. Un cadre légal et coutumier s'est établi, qu'il serait imprudent de briser :

« Ne risquerions-nous pas de rompre la chaîne des idées et des sentiments qui tiennent le peuple attaché à l'ordre religieux ? »

Mais comment concilier logique et prudence ? Le pasteur Morel, qui demeura toute sa vie déchiré par cette cruelle inquiétude, s'en tire par une solution d'extrême prudence, qui n'est pas éloignée de l'artifice :

« Dans cet état de choses, ce que nous avons de mieux à faire, selon moi, c'est de nous en tenir à la liberté de conscience seulement, puisque ce ne serait rien accorder, non d'aller jusqu'à proclamer la liberté absolue des cultes, puisqu'elle pourrait avoir ses dangers, mais d'adopter, avec la Commission, le principe de la liberté religieuse... Si elle n'est pas la liberté des cultes dans toute son étendue, si elle n'emporte pas l'idée de leur parfaite égalité, elle comprend cependant la liberté d'adorer Dieu à sa manière et d'exercer son culte dans les limites d'une sage tolérance. Chacun pourra professer sa croyance librement et assister aux assemblées religieuses de ceux qui la partagent. En faut-il davantage ? »

C'était bien rester prudemment à mi-chemin de la liberté et de l'égalité. Morel s'en rendait compte, et c'est ce qui cause le trouble qui apparaît dans ses paroles. Transposant le débat dans d'autres temps, ne pourrait-on transcrire la déclaration fondamentale de Morel : « Pouvons-nous, dans les circonstances actuelles, en demander davantage ? »

L'Assemblée, au reste, lui donna raison en proclamant finalement : « La liberté de croyance est garantie. »

Condescendant sur un point, Charles-Ferdinand Morel se montra intraitable au sujet des relations de l'Église et de l'État. A l'encontre de certains députés qui considéraient la situation comme raisonnablement établie, il dénie à l'État le droit non seulement de nommer les ministres qu'il rétribue, de diriger et de surveiller toutes les écoles, mais encore, et surtout, « d'intervenir dans les affaires qui intéressent la doctrine et la discipline ». Par ailleurs, l'Église intervient dans les affaires de la société civile : tenue des registres de l'état civil, bénédiction nuptiale imprimant au mariage un caractère légal. Cette inter-pénétration de deux organismes de nature différente « ne peut se concilier avec le nouvel ordre de choses qui aura lieu et la pleine liberté des cultes que l'on réclame ». Il importe donc de donner à l'Église « un organisme approprié à sa nature. Or cet organe ne peut se trouver que dans l'établissement d'un synode. »

Il fut aisé au pasteur Morel de rassurer les députés qui semblaient redouter une politique autoritaire de l'Église. Le synode sera composé de laïques et d'ecclésiastiques. Il sera souverain dans le seul domaine qui lui appartient en propre : en matière de foi. Pour toutes les questions d'administration et de discipline, il bornera son rôle à proposer à l'État les mesures qu'il jugera utiles. Au reste, ajoutait-il, cette institution a fait ses preuves ailleurs, particulièrement à Zurich où sa nature est formellement définie : « Die Synode schränkt sich lediglich auf den Zweck des christlichen Lehramtes selbst ein. » Enfin, pour désarmer l'esprit conservateur qui veut maintenir l'Église dans ses structures traditionnelles, Morel proclame un christianisme vivant, ouvert aux problèmes de l'actualité :

« Serait-il vrai, comme l'a avancé l'un des honorables préopinants, que l'Église doive rester invariable dans sa forme comme dans sa doctrine, et ne puisse se prêter à aucun mouvement progressif ? Sans doute elle a pour ses croyances des bases fondamentales qui n'admettent aucun changement. Mais en est-il de même de la forme de ses enseignements, de son culte et de ses diverses pratiques ? Non, Messieurs, l'Église n'est point stationnaire. Le clergé marche avec son siècle, et ne veut point se soustraire à l'influence des lumières et au progrès des connaissances humaines. Qu'on lui ouvre donc le chemin qui peut le conduire à l'adoption de toutes les idées utiles et au perfectionnement de toutes les institutions favorables à la prospérité de la société religieuse. »

En conclusion, le Doyen Morel se tourne une fois de plus vers l'avenir et présente à ses collègues le tableau prometteur d'une colla-

boration effective de l'État et de l'Église, dans un esprit de compréhension et de respect mutuel :

« Au moyen de ce système, la société jouira d'une liberté religieuse bien entendue et telle que la comporte l'état de notre civilisation. On verra les deux Églises principales du pays obtenir les premiers droits à la protection de l'État, et conserver avec lui les rapports qui seront compatibles avec le nouvel ordre constitutionnel. On verra l'Église réformée en particulier posséder dans un synode les principes de vie et de centralisation. Toutes les communautés, toutes les croyances trouveront dans le régime d'une sage liberté religieuse des sujets de sécurité et de confiance. »

La question était entendue et Charles-Ferdinand Morel pouvait se féliciter d'avoir fait triompher ses idées sur toute la ligne. L'opinion de l'Assemblée constituante se concrétisa dans la résolution finale suivante :

« Art. 10. La liberté religieuse est garantie.

» Les droits de l'Église évangélique réformée actuellement existante, ainsi que ceux de l'Église catholique romaine, dans les communes qui reconnaissent ces religions, sont garantis.

» L'institution des assemblées de classes et d'un synode général assurera au clergé réformé le droit de faire des propositions et de délibérer au préalable sur les affaires de l'Église. La composition du synode général doit reposer sur le principe d'une libre représentation. »

Le Doyen Morel fit observer qu'il avait été entendu que le synode serait formé de laïques et d'ecclésiastiques, par moitié. Le président Tschanner déclara en conclusion : « Le procès-verbal pourra faire mention que l'intention de l'article est bien que le synode soit composé de laïques et d'ecclésiastiques, et que s'il ne l'a pas décidé définitivement c'est qu'on n'a pas voulu anticiper sur le travail de la loi. »

Le cap redoutable des relations entre l'État et les Églises avait été doublé sans encombre, et l'Assemblée constituante put achever paisiblement l'œuvre qui lui avait été confiée.

Charles-Ferdinand Morel ne bornait pas ses interventions aux problèmes ecclésiastiques. Il prit résolument position en faveur de toutes les formes de libertés revendiquées par le peuple. La liberté du commerce et de l'industrie prenait à ses yeux une valeur pratique, en ce sens qu'une libre concurrence devait contribuer à procurer aux populations de meilleurs produits, aux conditions les plus avantageuses. Il se prononça en outre pour une rigoureuse séparation des pouvoirs, condition essentielle d'un régime démocratique, pour la

liberté de la presse, et particulièrement pour une liberté personnelle absolue, reprenant la définition de l'Assemblée nationale française : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui. » Économiste avisé, il intervint encore en faveur d'une équitable répartition des charges fiscales.

Mais il était avant tout homme d'église, et homme d'école. L'état des écoles était encore lamentable. On n'avait fait que peu de progrès depuis la fin du 18^e siècle. Les instituteurs, peu nombreux, étaient insuffisamment formés et mal payés, et les locaux scolaires rudimentaires. Comment allait-on remédier à ces insuffisances ? Appliquant la maxime : « Aide-toi, le Ciel t'aidera », Charles-Ferdinand Morel eut l'idée d'appeler à l'œuvre les instituteurs eux-mêmes. Dans un article communiqué il proposa la création d'un synode scolaire, chargé d'organiser l'instruction publique. Pourquoi ne ferait-on pas appel aux compétences individuelles en matière scolaire, ainsi qu'on l'avait fait en matière ecclésiastique ? Cette proposition révolutionnaire mérite d'être mentionnée :

« Quand dans un pays et parmi des gens civilisés on forme une entreprise, et qu'il s'agit, ou de la construction d'un bâtiment, ou de traiter une maladie, ou de faire une loi, et que l'on veut agir avec discernement, on consulte avant tout les hommes de l'art, et l'on se réserve de décider par soi-même. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi en matière d'école ? Les gens de métier qui le savent à fond, et qui par une pratique journalière en connaissent les difficultés et ce qui peut les faciliter, ne seront-ils pas toujours les plus propres à donner de bons conseils ? Tel est le cas du maître d'école pour tout ce qui regarde les règlements de ces écoles et leur organisation. Nous avons dans le canton 700 maîtres d'école, dont les uns possèdent des connaissances supérieures ; d'autres, en plus grand nombre, n'ont qu'une pratique peu étendue, et d'autres enfin exercent machinalement leur emploi... La réunion des plus capables présenterait beaucoup d'avantages. »

Les vues prophétiques de Morel s'allient à un sens profond des réalités, et il entre dans tous les détails d'une organisation qui sera finalement peu à peu réalisée.

Il revint sur ce chapitre dans un article communiqué de mai 1831, dans lequel il expose ses idées sur l'importance d'une bonne instruction publique. C'est toute une philosophie de l'éducation qui apparaît dans ces pages. Il faut instruire l'homme en fonction de sa nature religieuse, de son service civique, de sa vie publique et domestique et de son propre perfectionnement. La morale chrétienne est la première de toutes les législations et la patrie a besoin de magistrats, d'ouvriers,

de penseurs qui sachent « préférer l'utilité publique à leur prospérité personnelle ». Une fois encore précurseur, il envisage « d'aider le jeune homme qui se sent invinciblement poussé vers une honorable et difficile carrière. Ce n'est qu'ainsi que l'État sera bien servi. L'homme qui n'exerce une profession quelconque qu'en violentant son génie et ses goûts naturels y reste toujours médiocre, parce que son attention, continuellement détournée du travail qui lui est imposé, se porte involontairement vers les objets qui eussent été de son choix. »

Dirait-on mieux aujourd'hui l'urgence d'une orientation professionnelle et l'encouragement des pouvoirs publics aux élèves pauvres bien doués ? Le rôle de la collectivité est ainsi tracé, et l'instruction publique doit être organisée à tous les âges de l'enfance et dans toutes les situations économiques. Il ne faut pas se borner à soulager les indigents, il faut combattre le paupérisme par la fondation d'établissements « dont les modèles sont déjà sous nos yeux » : il s'agit sans doute de l'œuvre de Fellenberg à Hofwil, dont la maison de travail du district de Courtelary, l'orphelinat, devait s'inspirer. Enfin, toute éducation doit être individuelle, car « l'homme est bon, mais les hommes sont méchants ». Pour Morel, la pensée est le fondement de l'action. Chrétien, patriote, économiste, sa vie est la réalisation de ses principes, et il fut un des fondateurs de cette école publique bernoise qui s'élabora vers 1830, de l'école primaire aux écoles professionnelles et à l'université.

Le Doyen Morel devait intervenir une fois encore dans une question d'ordre ecclésiastique, et cette fois en faveur de ses confrères de religion catholique. La Commission de rédaction avait accepté un peu à la légère l'article 7 de la Constitution, excluant des droits politiques diverses catégories de citoyens, en particulier « ceux qui, devant obéissance à un pouvoir ecclésiastique étranger, ont prononcé des vœux perpétuels ». Cette décision allait provoquer un violent débat à l'Assemblée, remettant en question l'entente laborieusement établie au sujet de l'organisation ecclésiastique. Priver les membres du clergé catholique du droit de vote, n'était-ce pas, ainsi que l'écrivait le « Journal du Jura », « violer le principe de l'égalité sur lequel doit reposer l'édifice social... en frappant l'ecclésiastique de mort politique ? » Le sort final de la nouvelle Constitution était remis en jeu, d'autant plus que de part et d'autre une opposition apparaissait entre révolutionnaires et réactionnaires.

C'était tout d'abord l'abbé Cuttat, curé de Porrentruy, qui avait violemment attaqué en chaire les députés de la Constituante. Ce fut ensuite la réaction du professeur Schnell, qui provoqua cette remar-

que d'un homme que l'on ne pouvait décemment accuser d'ultramontanisme, Xavier Stockmar : « J'ai été étonné d'entendre sortir de sa bouche des paroles d'intolérance ; certes, dans un cas contraire jamais catholique n'en a prononcé de plus violentes. » Et le député Aubry, avocat et maire de Saignelégier, déclara non sans humour : « Après une sortie aussi vigoureuse qu'inconvenante de la part d'un de mes honorables préopinants, il est de mon devoir de repousser les suppositions injurieuses que l'on cherche à faire peser gratuitement sur le clergé catholique du Jura. Le tableau qu'il en a fait est peint avec des couleurs si sombres que si la moindre partie en était vraie, vous tous, Messieurs, trembleriez de voir des catholiques au milieu de vous. Mais heureusement il n'en est point ainsi, comme Monsieur le professeur en est sans doute convaincu lui-même. » Quant à Vautrey, après avoir condamné les ecclésiastiques jurassiens qui, « oubliant entièrement et leur mission, et le caractère sacré dont ils sont revêtus, ont versé à pleines mains le poison de la calomnie sur les députés siégeant dans cette enceinte, en osant déclarer que ces députés étaient des hommes sans religion, sans mœurs et sans aucun respect pour le serment », et signalé « que ce langage étrange de quelques ecclésiastiques passionnés n'aurait jamais été celui des Fénelon et des Massillon », le brillant avocat conclut en proclamant malgré tout l'égalité des droits civils et politiques des citoyens, « les ministres du culte catholique ne devant point être jugés par les erreurs ou les égarements de quelques-uns d'entre eux ».

Le Doyen Morel intervint souverainement dans le débat. Si l'on pouvait disputer, à son avis, l'octroi des droits politiques au clergé régulier, il en était autrement du clergé séculier :

« Si le clergé régulier renonce au monde et ne lui appartient plus, l'autre conserve avec lui des relations actives et ne doit point y être mort civilement. Le prêtre séculier est citoyen de l'État, et ce n'est point son caractère d'ecclésiastique qui doit lui faire perdre cette qualité. Je viens défendre ici des confrères catholiques ; je le fais par un sentiment de justice, et parce qu'il répugnerait à mes principes d'accepter pour moi un droit qu'on leur refuserait. Ne venez-vous pas, Messieurs, de voter dans l'article précédent, que tous les citoyens de la république sont égaux en droits politiques ? N'allez donc pas donner de suite un démenti à cet article, en prononçant contre une classe entière de citoyens utiles et respectables une exclusion injuste. Une telle résolution serait-elle d'accord avec le système de tolérance qu'il est dans vos principes d'observer envers les cultes ? Est-il juste et convenable de supposer au clergé catholique des dispositions offensives envers l'État ? Au lieu de lui prêter de mauvaises intentions, ne

faut-il pas lui en supposer de bonnes ? Il faut croire que, jaloux de justifier la confiance qu'on lui accorde, il se fera un devoir d'inculquer au peuple des préceptes et des vertus, dont il se plaira à lui donner l'exemple ; qu'il lui inspirera l'amour des lois et l'attachement à la patrie. Toute autre conduite à son égard serait imprudente et déplacée... »

Cette intervention du Doyen Morel fit une vive impression sur l'auditoire, et l'avocat Aubry tint à en féliciter l'auteur : « Je dois adresser ici, dit-il, des remerciements publics à Monsieur le Doyen Morel, qui s'est exprimé envers les catholiques avec toute l'impartialité qui caractérise un homme de son mérite. » En votation finale, c'est par 92 voix contre 2 que l'article 7 fut accepté sans restrictions : « Tous les citoyens sont égaux devant la loi. » Les droits civils et politiques du clergé étaient ainsi formellement reconnus. Le dernier écueil qui se dressait encore devant la Constituante avait pu être heureusement éliminé. Certes, l'hostilité de certains membres du clergé catholique persista, ce qui explique le rejet massif de la Constitution dans quelques petites localités du Jura nord ; mais une injustice avait pu être évitée, qui aurait compromis son acceptation dans l'ensemble du pays, et empêché la réalisation de l'union bernoise de 1831.

Le Doyen Morel regagna sa cure, l'âme satisfaite. Il avait contribué à l'établissement du régime démocratique dans son pays, et jeté les bases de la fraternité nationale. Des perspectives heureuses s'ouvraient à ses concitoyens, qui célébrèrent, des années durant, l'anniversaire du 31 juillet 1831, jour de l'acceptation de la première constitution démocratique bernoise.

S'il n'entra pas au Gouvernement, au grand regret de ses concitoyens unanimes, il n'en demeura pas moins en contact avec les pouvoirs publics, en particulier avec les conseillers d'État Neuhaus, Stockmar et Vautrey, qui appréciaient sa loyauté et ses avis judicieux. Il fit partie jusqu'à ses dernières années de vie de la Commission jurassienne, organe original chargé de préaviser le Gouvernement dans les questions administratives concernant le Jura. Plus que jamais, il était considéré comme un des représentants les plus autorisés du peuple, qui lui accordait toute sa confiance.

Sans doute les crises qui éclatèrent par la suite dans le ménage cantonal durent-elles l'attrister profondément. La fraternisation solennelle de 1831 fut suivie de maints orages provoqués par les questions politiques et religieuses. On reparla de séparation, particulièrement à l'époque où Stockmar, désavoué par l'autorité, fit figure de proscrit, avant de rentrer au Gouvernement, assagi par les circonstances tumultueuses de son activité politique.

Que serait-il advenu si, répondant à l'appel du pays, Morel avait accepté de participer à l'œuvre de reconstruction de la patrie commune ? Il aurait sans doute poursuivi le rôle de médiateur qu'il avait exercé avec tant d'autorité à l'Assemblée constituante, et peut-être serait-il parvenu à maintenir l'union sacrée de 1831. Sa destinée était autre. Il demeura l'ouvrier fidèle de son église, observateur lointain et attristé des remous politiques qui devaient déchirer à maintes reprises la république démocratique bernoise, mais aussi sa patrie jurassienne, à laquelle il avait voué un attachement indéfectible.

Charles Junod.

VI. OMBRES ET LUMIÈRES

1. Aux prises avec le mouvement du Réveil

Le 9 juin 1824, en présence des Grands-Baillis de la contrée, mais à l'exclusion de tout autre laïc, se réunit dans la Ville de l'Avenir, en sa session ordinaire annuelle, l'assemblée des pasteurs du Jura et de Bienne, appelée la Classe. A l'instar de l'actuel Synode d'arrondissement de l'Eglise jurassienne protestante, mais jouissant d'une autonomie moindre et d'une liberté d'action plus limitée, ce rouage ecclésiastique veillait à assurer le développement de la piété réformée dans le territoire de l'ancien Evêché de Bâle, conformément à la législation bernoise. Un pasteur, porteur du titre de Doyen, présidait cette assemblée. Il bénéficiait d'un droit étendu de contrôle et d'intervention tant dans la vie des paroisses que dans celle de ses collègues. Ce titre de Doyen donnait à son bénéficiaire un réel prestige. Chacun le respectait et saluait en lui le chef suprême du protestantisme jurassien.

Or, en ce 9 juin 1824, la Classe du Jura avait à choisir un successeur à son premier doyen, le ministre Charles-Victor Gibollet de Bienne, décédé le 10 mars de cette année. Son choix se porta sur le pasteur Charles-Ferdinand Morel. Il remplira cette fonction jusqu'au 10 juin 1840, date à laquelle le pasteur Frédéric-Auguste Krieg, de La Neuveville, le remplace. Ce dernier dépose son mandat six ans plus tard et Charles-Ferdinand Morel accédera de nouveau à cette fonction qu'il remplira jusqu'à sa mort. Une ovation grandiose, inhabituelle dans les annales de la Classe, salue cette élection, le 3 juin 1846. Par cette acclamation, les pasteurs jurassiens rendent hommage à l'ecclésiastique qui, en cette année, célèbre ses cinquante ans de ministère à Corgémont.

Si la célébration enthousiaste et fervente du Jubilé de la Réformation, en 1828, apporta au Doyen Morel un encouragement précieux, et une récompense méritée aux efforts qu'il a accomplis pour

bien préparer cette fête, il se vit, dans ces mêmes années, confronté avec le mouvement religieux appelé « le Réveil ».

Au début du siècle passé, grâce à l'influence de la mystique Madame de Krüdener et de deux Anglais, Robert Haldane et Drummond, sur un groupe de jeunes gens de Genève, une piété joyeuse et vibrante, contrastant avec la vie religieuse compassée et froide de l'époque, se développe en cette cité. Elle remet en honneur les principes trop oubliés de la nouvelle naissance, de l'inspiration des Écritures, de la divinité de Jésus-Christ et s'épanouit dans des réunions intimes où se développe un climat de ferveur bienfaisant. On donne à ce mouvement le nom de Réveil. Son chef fut le pasteur César Malan. Ses disciples recevront le nom de « Malanistes » ou « Mômiers ».

Cette forme nouvelle de piété s'introduira au Jura avec l'arrivée de l'un de ses adeptes, le pasteur Ami Bost, appelé à desservir la paroisse de Moutier, en qualité de suffragant du pasteur Charles-Henri Moschard, devenu aveugle. Installé en cette cité en 1816, l'année du « cher temps », Bost se mit à prêcher les doctrines du Réveil et à établir des réunions dans les villages avoisinants et des cultes supplémentaires à Moutier même. Sa prédication et son zèle répondent aux aspirations des paroissiens : l'église Saint-Pierre se remplit ; les réunions du soir attirent les foules. Bref, la vie spirituelle de nombreux Prévôtois s'épanouit. A son départ, le 20 septembre 1818, les larmes coulèrent avec abondance, mais le Réveil ne s'éteignit pas. L'arrivée, en 1820, de l'évangéliste Félix Neff et, plus tard, celle de César Malan, le fortifient et l'amplifient. Les conséquences de ce mouvement se firent sentir jusqu'au début du XX^e siècle dans la Prévôté de Moutier-Grandval.

Cependant le Réveil n'atteint pas l'ensemble de nos populations jurassiennes protestantes. Surpris par cette vie religieuse, qui revêt un caractère personnel marqué et dont les manifestations collectives se déroulent en dehors des murs des temples, dans des chambres de fermes, à des heures nocturnes, les jours ouvrables, de nombreux contemporains ne tardent pas à considérer ces formes inusitées de la piété avec méfiance et prévention. De plus, la condamnation absolue par les « réveillés » de la vie mondaine, pourtant bien réduite, des villages jurassiens leur apparaît injustifiée. Plus on s'éloigne de Moutier, plus la méfiance grandit, plus les préjugés se généralisent. Déjà, le dimanche 17 décembre 1820, le pasteur de Bévillard, Samuel Himely, fulmine, sans le nommer contre l'évangéliste Félix Neff, venu présider, à son insu, des réunions dans sa paroisse. Son attitude provocante au culte public n'apaise pas le prédicateur.

A son tour, en 1821, Madame Isabelle Morel-de Gélieu, l'épouse du pasteur de Corgémont, s'attaque à ce mouvement, en publiant une brochure contre les théories de Malan et des hommes du Réveil. Si certaines personnalités de Suisse romande regrettent la publication de cet opuscule, d'autres l'envisagent comme « un excellent antidote contre le Malanisme ». Cueillons dans la collection des lettres reçues par Madame Morel au sujet de sa brochure, les lignes suivantes du suffragant de l'Église française de Bâle, le pasteur Vaucher. Elles permettent de préciser l'attitude d'Alexandre Vinet, à cette époque : « Je n'ai jamais vu le moindre ouvrage de Malan si ce n'est chez M. Ebray et chez M. le professeur Vinet, lesquels n'approuvent pas M. Malan et ses œuvres. »

Avec l'arrivée à Courtelary, en 1823, du pasteur Jean-François-Henri Paulet — un Français de France — qui obtient l'aide d'un jeune suffragant du nom de Miéville, ardent et fougueux Malaniste, le Réveil prend pied en Erguel, sous des formes d'ailleurs bien anodines. Le nouveau pasteur de Courtelary invite les paroissiens qui le désirent à assister à son culte de famille de chaque jour. Sympathique à la cause du Réveil, il institue à son foyer avec la collaboration de son suffragant, une réunion mensuelle destinée à suivre les péripéties de ce mouvement religieux. Ces réunions ont du succès. « Elles deviendront hebdomadaires et se tiendront dorénavant à 6 heures, le lundi soir », annonce un dimanche en chaire le suffragant Miéville. Aussitôt, on prononce, dans le public, le nom de dissidence. Informé de ce qui se passe, le Doyen Morel adresse un blâme au suffragant. Celui-ci lui répond : « Je n'attache pas moi-même une importance exagérée à ces petites réunions et je ne crois pas que les destinées de l'Évangile en dépendent. Je les considère seulement comme un moyen précieux d'instruction et d'édification, qu'on doit chercher à conserver, mais auquel on pourrait renoncer s'il entraînait à sa suite de graves inconvénients, d'autant plus que nous avons la liberté de prêcher la vérité dans les temples. Quoiqu'il en soit, quel est le ministre désireux d'avancer le règne de Dieu qui ne sente vivement l'insuffisance de la prédication même la plus fidèle et la plus distinguée sous tous les rapports ? Des entretiens familiers suppléent à cette insuffisance. » Il fait, en outre, remarquer que les personnes qui assistent à ces réunions fréquentent avec assiduité le culte public et que la doctrine qu'on y enseigne ne diffère en rien de celle prêchée au temple. Il faudrait demander la destitution du pasteur qui proclamerait dans les réunions des doctrines différentes de celles qu'il annoncerait le dimanche. Comme tel n'est pas le cas, pourquoi ne pas multiplier les occasions d'édifier les croyants ?

Cette réponse ne calme pas les appréhensions du doyen. La doctrine que prêchent les adeptes du Réveil correspond-elle à la vérité admise par le protestantisme helvétique ? La séance de la Classe du 6 juin 1827 lui offre l'occasion de prendre l'avis de ses collègues. Ce jour-là, le pasteur Paulet, chargé de la prédication officielle, s'appuie sur le texte d'Éphésiens 2/8 et proclame le salut par grâce. Le doyen met en discussion le contenu de la prédication. Les opinions sont partagées. Après une discussion orageuse, la majorité des pasteurs rejette, par un vote, le dogme prêché par le pasteur Paulet.

Suspendue à l'occasion de l'année du Jubilé de la Réformation, la controverse renaît plus violente que jamais en 1829. Le 10 juin, la Classe tient séance à Bienne. Un Vaudois du Piémont, Jacques-Émile-Théophile Brez, pasteur à Orvin, prononce le sermon de rigueur, en s'appuyant sur un texte de l'Épître aux Romains (12/11). Quant au Doyen Morel, dans son discours de responsable de la Classe, il parle du Réveil et de l'esprit qui devrait l'animer. Au cours de la discussion qui suit prédication et discours, le suffragant Miéville s'élève contre la doctrine du pasteur Brez, qui a proclamé le mérite des œuvres, ce qui est contraire à la Confession de foi helvétique. A son tour, le Grand-Bailli d'Erguel, Eugène Gagnebin, prend la parole pour protester contre le contenu des sermons du suffragant Miéville, qu'il ne saurait approuver. Il n'apprécie pas du tout la musique que ce dernier a introduite dans la liturgie du culte.

Bref, le conflit entre partisans et adversaires du Réveil s'envenime au point que les pasteurs de la Prévôté adressent au gouvernement, en cette même année 1829, une requête lui demandant d'intervenir et d'interdire les réunions piétistes. Un mandataire est alors chargé d'aller voir ce qui se passe chez les « réveillés ». A la grande confusion des plaignants, cet enquêteur constate qu'aucun grief ne saurait être retenu contre les adeptes du Réveil et qu'au contraire toutes les communes du canton tireraient grand profit à posséder dans leur sein des assemblées religieuses aussi édifiantes.

De son côté, le suffragant Miéville précise sa position dans une lettre adressée au Doyen Morel : « Il ne s'agit pas maintenant dans ce pays d'une révolution religieuse semblable à celle des temps apostoliques, ni même à celle du XVI^e siècle. Je crois que nous devons, au contraire, conserver avec soin les fruits précieux de cette réforme dont nous jouissons par la grâce du Seigneur et qui est si bien d'accord avec le glorieux Évangile du Dieu bienheureux. Mais le christianisme, à côté des beaux effets qu'il produit sur les masses, doit essen-

tiellement faire son œuvre sur chaque individu. On ne naît pas chrétien, il faut le devenir. Chaque âme doit se porter avec confiance et rester avec amour auprès du grand Réformateur Jésus-Christ pour être sauvée et entrer comme une pierre vivante dans l'édifice de Dieu. » Il parle ensuite du sommeil trompeur dans lequel beaucoup d'âmes se complaisent et de la mort spirituelle de laquelle il faut les tirer ; de l'erreur de ceux qui croient pouvoir se passer d'un Sauveur parce qu'ils ne discernent pas leurs péchés ; de l'opinion que bien des gens ont de la prière en ne lui attribuant qu'une valeur psychologique.

Dans sa réponse, le Doyen Morel se borne à mettre en garde le jeune ministre contre une prédication trop agressive, qui risque de susciter des divisions.

Cependant, dès 1830, les passions religieuses se calment, laissant toute la place aux querelles politiques. Les rapports d'amitié qui unissaient le Doyen Morel au pasteur Paulet se renforcent. Ce dernier deviendra son suppléant pendant les semaines que le Doyen passera à Berne aux séances de la Constituante de 1831 et son principal collaborateur au sein de la Société de tempérance. La crainte du Doyen Morel de voir les adeptes du Réveil sombrer dans la dissidence se réalisa, en partie, en 1840, quand le darbyisme envoya ses émissaires dans ces groupements pour les engager à se constituer en communautés autonomes et à briser toutes les relations avec l'Église officielle. Si les amis du Réveil de la Prévôté de Moutier-Grandval déclinèrent cette invitation, ceux de Courtelary et de Nods se laissèrent convaincre.

Il est certes regrettable que le Doyen Morel et les collègues de sa génération n'aient pas senti qu'à temps nouveaux une forme nouvelle de piété s'imposait et que celle de leur enfance était dépassée et s'adaptait mal aux besoins de la génération montante. Ouvrant plus largement les fenêtres de l'Église protestante jurassienne aux souffles revigorants de la piété personnelle, ses successeurs au décanat, les pasteurs Krieg et Galland favorisèrent cette mutation. Plus encore que l'incompréhension du Doyen Morel, nous déplorons l'attitude des adeptes du Réveil qui, en s'enfermant dans une tour d'ivoire et en s'opposant farouchement à tout ce qui à leurs yeux était mondain, empêchèrent leur vie spirituelle profonde de se transmettre à toutes les couches de la population réformée du pays, éveillant contre eux, dans certains milieux, une opposition irréductible, qui se muera plus tard en indifférence et en athéisme.

2. Une heure lumineuse : la dédicace du temple de Sonvilier

En 1813, Saint-Imier comptait 878 habitants, Renan 1009 et Sonvilier 1118. En 1832, la population de ce dernier village dépassait le chiffre de 1800 âmes. C'était donc la localité la plus peuplée du Haut-Vallon. Or, si Renan possédait un temple, si Saint-Imier avait à côté de la Collégiale l'église de Saint-Martin, dans laquelle, vers 1800, se célébraient encore les baptêmes et se tenaient les catéchismes, les habitants de Sonvilier, rattachés à la paroisse de Saint-Imier n'avaient aucun lieu de culte, si ce n'est une modeste chapelle bien insuffisante « où les pasteurs et les diacres de Saint-Imier étaient tenus de faire un catéchisme oratoire tous les troisièmes dimanches de chaque mois ». Aussi désiraient-ils jouir d'un sanctuaire édifié dans leur village.

Dans les années 1780, ils adressent une supplique au prince-évêque pour lui demander l'autorisation de construire un temple dans leur commune. Sûrs de voir leur demande agréée, ils achètent le terrain sur lequel ils désirent édifier leur sanctuaire. Mais les troubles de la Révolution, la conquête de la Principauté par les soldats français, les rigueurs de la domination napoléonienne suspendent la réalisation de ce projet. Il faut la réunion à Berne pour le reprendre. En 1817, les habitants de Sonvilier sollicitent du gouvernement l'autorisation de construire ce sanctuaire. Pour des raisons financières, l'État tergiverse. Aussi les gens de Sonvilier se décident-ils à créer un fonds de construction, qui, en peu de temps, atteint une somme considérable. Assurés de l'appui financier de la bourgeoisie, ils renouvellent, en 1827, leur demande à Berne. Malgré l'opposition de Saint-Imier, le 11 avril 1831, le gouvernement leur donne le feu vert et le 25 novembre 1832, le nouveau sanctuaire est inauguré dans le plus grand enthousiasme.

Si vaste qu'il soit, le nouveau temple ne parvient pas à accueillir la foule qui s'y presse ; de nombreuses personnes doivent demeurer sur l'esplanade qui l'entoure. Alors que les trois cloches sonnent à toute volée, le cortège des officiels gravit la colline. A sa tête s'avance le pasteur-suffragant Édouard Besson, desservant la paroisse de Saint-Imier-Sonvilier, en lieu et place du ministre titulaire Julien Schnider, malade. Il tient entre ses mains la Bible qu'il déposera sur la table de communion et qu'il offre en cadeau au nouveau temple. Les Anciens d'église le suivent, portant les vases sacrés. Après eux, voici le préfet Langel et, à ses côtés, le Doyen Morel, qui tient

entre ses mains les livres liturgiques. Enfin, les autorités civiles ferment le cortège. Accueilli par un chant religieux des élèves des écoles, il pénètre dans le temple. Ses participants se rangent autour de la table de communion et déposent sur elle les objets sacrés dont ils sont les porteurs. Puis, au milieu d'un silence impressionnant, le préfet Langel accomplit le premier acte officiel de la cérémonie. Conscient de la solennité de l'heure qu'il vit, il prononce une brève allocution, animée d'un souffle très élevé. Il la termine par cette déclaration officielle, toujours usitée jadis en pareil cas : « Je déclare ce temple ouvert à l'exercice du culte public. »

Par la voix du préfet, le gouvernement a joué son rôle. L'heure de l'Église est venue. Dorénavant, la cérémonie se déroule sous la direction du Doyen Morel. Il prend la Bible, déposée sur la table de communion, la remet au lecteur, qui l'ouvre et lit le chapitre 8 du premier livre des Rois : la dédicace du temple de Jérusalem par Salomon, auquel il ajoute la lecture du décalogue. Cet acte accompli, le Doyen monte en chaire et, nous est-il dit, « au milieu d'un profond recueillement et de toutes les démonstrations d'une vraie piété », il prononce une prière, préparée par lui, prière qui, par sa solennité, bouleverse les cœurs. Ensuite, avec son éloquence habituelle, il prêche sur ce texte de Genèse 28/17 : « Et il dit : Que ce lieu est vénérable ! C'est ici la maison de Dieu ! C'est ici la porte des cieux ! » Après avoir insisté sur le rôle unique que joue dans un village le temple, parce qu'il est le lieu où l'on prêche l'Évangile et où les croyants s'unissent dans la prière collective, il termine son sermon par un appel vibrant à conserver précieusement le souvenir de cette journée !

Le culte de dédicace atteint maintenant son point culminant. Pour la seule et unique fois de sa carrière de doyen, Charles-Ferdinand Morel va consacrer un temple et les objets du culte à Dieu. L'émotion l'étreint et il attire l'attention des paroissiens sur l'acte qu'il va accomplir, par quelques mots solennels. Suspendue à ses lèvres, l'assemblée écoute, haletante, les paroles qu'il prononce : « O Éternel, notre Dieu, seul grand, seul puissant, seul adorable ! C'est à toi et à ton service que nous venons consacrer cette maison. Que ta parole sainte y soit toujours annoncée avec sagesse, intelligence et dans sa véritable pureté ! Que jamais ces voûtes ne retentissent que de paroles de louange et de bénédiction. Que cette enceinte réunisse toujours en foule les vrais adorateurs pour t'offrir un culte spirituel et digne de toi ! Ne permets pas que la paix et la sainteté en soient jamais troublées par des profanations et des impiétés ! »

Suit la consécration des cloches, de la chaire, de la table de communion, des vases sacrés. Il termine cet acte du culte par ces mots :

« Enfin, Seigneur notre Dieu, nous te consacrons ces parvis. Remplis-les de ta glorieuse présence ! Sois ici pour entendre et pour exaucer tous ceux qui d'âge en âge y viendront évoquer ton saint nom. Accepte les hommages de tes serviteurs. Écoute la prière que nous te présentons et que toute cette assemblée t'adresse debout et de concert avec moi. »

Alors, saisie par la solennité de l'heure, soulevée par le Saint-Esprit qui passe, toute l'assemblée, très attentive, mais passive et assise jusqu'à cet instant, se lève « par un mouvement spontané pour se joindre au prédicateur dans l'invocation qui a terminé son sermon », dit un chroniqueur anonyme. La voici, en partie, dans sa grandeur simple et émouvante : « Dieu éternel et adorable ! Il n'y a point d'autre Dieu que toi. Que tes yeux soient ouverts, jour et nuit, sur cette maison pour la protéger et y être témoin des hommages de tes serviteurs et pour y recevoir les prières qui te seront adressées. Exauce les supplications de ton peuple quand il te priera dans ce lieu-ci. Sois ici pour pardonner, exaucer et bénir... Oui, Seigneur Jésus, c'est en ton nom qu'ils viendront ici solliciter ce pardon. C'est au pied de ta croix qu'ils crieront grâce et merci. Agneau divin, toi qui ôtes les péchés du monde, c'est sous ta conduite qu'ils supplieront et adoreront le Père. Et toi, Esprit de lumière et de vie, descends sur eux pour les régénérer et les sauver... »

« Toute cette cérémonie, qui s'est terminée par un nouveau chant de la jeunesse et une collecte aux portes du temple en faveur de la nouvelle Église, s'est passée dans l'ordre le plus parfait et avec toutes les marques d'une cordialité et d'une joie vraiment religieuse », déclare le même chroniqueur.

Journée lumineuse que cette inauguration, dont le souvenir réconfortera Charles-Ferdinand Morel dans les heures sombres de son ministère de doyen.

3. Les tourments d'une conscience

Dans la nuit du 20 au 21 février 1835, un crime atroce plonge dans la consternation la population de l'Erguel. Un paysan de Cortébert, âgé de trente-deux ans, David-François Fête avait eu des relations coupables avec une jeune servante de Tramelan, Marianne-Valentine Voumard, âgée de vingt-trois ans. Cette jeune personne, en service chez la tante de Fête, dans ce même village de Cortébert,

s'aperçut qu'elle était enceinte. Elle s'en ouvrit à son amant. Celui-ci, faisant bonne mine à mauvais jeu, lui promit le mariage. Mais telle n'était pas son intention. « Ayant ouvert son cœur à la jalousie, écrit le pasteur Schaffter de Berne, dans une brochure intitulée : *Le tison arraché du feu*, écoutant son orgueil, qui lui faisait envisager comme un déshonneur, d'avoir pour femme une pauvre servante, voulant cacher sa faute, redoutant l'opprobre et peut-être aussi ne voulant point avouer la paternité par motif d'avarice, il conçut l'horrible projet de se défaire de la jeune servante par le meurtre.

» Alors, aveuglé par Satan, il se persuade qu'il pourra facilement détourner les soupçons, en laissant croire qu'elle a été tuée par un coup de pied de cheval.

» Il lui donne rendez-vous dans une étable... et là, assomme avec un morceau de bois dur la malheureuse, qui s'était abandonnée à lui et qui bientôt devait devenir mère.

» Cette pauvre victime de sa brutalité et de sa noire malice est trouvée le lendemain gisant aux pieds des chevaux, le crâne fracassé, sans mouvement et sans vie. Ainsi fut accomplie cette œuvre de ténèbres. »

David-François Fête, né à Cortébert, le 4 avril 1802, n'était pas le premier venu. Il se distinguait de ses camarades par son adresse et son intelligence. Il secondait son père, qui, à côté des travaux d'agriculture, assurait des transports de marchandises entre Bâle et La Chaux-de-Fonds. Serviabile, il venait volontiers en aide à ses voisins. Il ne fréquentait pas les cabarets et, s'il s'y rendait à l'occasion, jamais il ne s'était enivré. Tout le contraire d'un querelleur et d'un tapageur, il se plaisait à remettre la paix et l'ordre, quand ceux-ci étaient troublés. Alors qu'il apprenait l'allemand à Diesbach, près de Büren, il prit des leçons d'orgue à Oberwil, chez le maître d'école de l'endroit, afin de pouvoir, à son retour à Cortébert, « toucher » celui de Corgémont récemment installé. Il s'était même procuré un clavecin et s'exerça sur cet instrument sous la direction de M^{lle} Cécile Morel, la fille du doyen.

Lors de la découverte du cadavre, il fit preuve d'un cynisme rare, allant avec le plus grand calme contempler sa victime. Cependant les soupçons se portèrent bien vite sur lui. Arrêté, malgré ses protestations d'innocence, il nia son forfait avec acharnement. Au cours des visites que lui firent dans sa prison les pasteurs Paulet et Morel, ceux-ci éprouvèrent un malaise grandissant, ayant acquis la conviction qu'ils se trouvaient en présence d'un être faux, d'un hypocrite endurci, qui jouait le grand jeu de la dissimulation. Pris

dans ses propres contradictions, il finit par avouer sa faute au tribunal et, en première instance, fut condamné à mort. Il recourut en appel et les gendarmes le conduisirent à Berne, où le tribunal cantonal devait statuer de son sort. Dans cette ville, il reçut la visite de l'aumônier des prisons, Auguste Schaffter, professeur de théologie et pasteur de l'Église française. Ce dernier le visita avec régularité. Il lui donna une sorte de cours supérieur d'instruction religieuse basé sur l'explication détaillée du décalogue. Ces entretiens se poursuivirent plusieurs semaines par l'étude de nombreuses pages de la Bible. Entre temps parvint au criminel la nouvelle que la cour d'appel avait rejeté son recours. Son avocat, sans grand espoir, adressa une demande en grâce au Grand Conseil, qui la repoussa. Cependant l'enseignement du pasteur Schaffter éveilla dans le cœur de Fête un vrai remords. Il comprit l'horreur de son crime accompli avec préméditation et s'en repentit, prêt à l'expiation par sa mort. L'angoisse descendit alors dans sa conscience. Dieu pourrait-il lui pardonner ? Le pasteur Schaffter consacra les dernières semaines de l'automne à lui parler de Jésus et de son œuvre expiatoire, si bien que la contemplation du Christ souffrant lui rendit la paix, et qu'il se prépara avec courage à affronter la mort.

Le 1^{er} décembre 1835, à 5 heures du matin, accompagné du pasteur Schaffter et de deux gendarmes, David-François Fête prit place dans une voiture à deux chevaux. Elle le conduisit de Berne à Courtelary, localité où devait avoir lieu son supplice. Arrivé dans ce village à cinq heures du soir, non sans avoir éprouvé un frisson de terreur à la vue de l'échafaud dressé à son entrée orientale dans les champs, il prit congé des siens, de ses amis, supplia le père de la victime, qui était venu de Tramelan le voir, de lui pardonner son forfait. Détachons d'une lettre, datée du 6 décembre 1835, écrite par la fille de Charles-Ferdinand Morel à son frère Charles, médecin à Fleurier, les lignes suivantes qui évoquent cette lugubre soirée, au cours de laquelle le doyen, les pasteurs Paulet de Courtelary, Bandelier de Saint-Imier et Herren de Tramelan se relayèrent pour encourager le condamné à mort : « O ! Charles, quel jour... et figure-toi que ce malheureux en arrivant à Courtelary avec M. Schaffter, qui avait eu la bonté de ne pas le quitter et des gendarmes devant et derrière, y compris quatre bourreaux — que ce malheureux, dis-je — a demandé comme dernière faveur à recevoir ses parents, quelques amis, les parents de la fille pour leur demander pardon et moi. Je pensais m'évanouir, mais j'ai voulu aller, j'ai voulu serrer cette main où une sueur d'angoisse se sentait déjà. A mon approche, il s'est ému et il m'a dit : « Je vous dois aussi des

excuses, vous si bonne et que j'ai scandalisée par mon crime, je voulais vous remercier d'avoir prié pour moi et vous recommander ma pauvre mère. Je vous connais, M^{lle} Cécile, je mets ma confiance en vous, allez lui dire qu'heureux d'avoir expié mon crime dans ce monde, j'espère mon salut de la miséricorde divine et suis content de mourir. Il m'a dit encore des choses touchantes trop longues à rapporter. »

Le 2 décembre a lieu l'exécution. Dans cette même lettre, Cécile Morel la raconte avec une brièveté poignante : « Le plus grand courage ne l'a pas abandonné. Il a parlé du haut de l'échafaud à la foule, aux jeunes qui se laissent aller à leurs passions, oubliant Dieu, s'acheminant au crime comme lui. Puis il s'est assis en répétant encore le psaume qu'il avait si souvent joué à l'orgue :

« Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux,
Un grand pécheur implore ta clémence. »

» Papa et Monsieur Bandelier sont montés sur l'échafaud avec lui, ils priaient à haute voix et les lèvres du malheureux étaient encore entr'ouvertes pour répéter leurs prières lorsque sa tête est tombée. Bandelier a été couvert de son sang. Papa a fait à l'instant même un discours qui a beaucoup touché. On prétend que la prairie de Courtelary contenait ce jour-là près de 4000 spectateurs. Oh ! Que le peuple est parfois une vilaine bête ! »

Ce fut la dernière exécution capitale en Erguel.

La condamnation à mort de David-François Fête pose, avec brutalité, au Doyen Morel, une question cruciale : « La peine capitale est-elle conforme au message de l'Évangile ? » La rapidité avec laquelle il lui apporte une solution, la netteté avec laquelle Cécile Morel laisse entrevoir ses sentiments intimes face à ce problème, montrent qu'il avait dû faire l'objet de bien des recherches et de bien des discussions au sein de ce foyer pastoral. Sans doute a-t-il constitué pour ses membres un tourment de conscience que le drame de Cortébert amène à maturité. Pour la famille Morel, il n'y a pas à hésiter : « La peine de mort est en contradiction avec l'Évangile. »

Dans son discours à la séance de la Classe, réunie à Bienne, le 10 juin 1835, le Doyen Morel aborde de front ce sujet et montre qu'il faut exiger l'abolition de la peine de mort. Mais la Classe ne se solidarise pas avec son doyen et refuse de discuter le problème qu'il a évoqué. Cette incompréhension n'entame en rien ses convictions, que le rôle qu'il eut à jouer lors de l'exécution de Fête renforce. Il profite d'un concours ouvert en 1836 pour plaider cette abolition sur le terrain international. Voici ce qu'écrivit à son frère

Charles, Cécile Morel, en mai 1836 : « Procure-toi le dernier numéro du « Semeur », tu y liras un rapport de M. de Lamartine sur les 61 mémoires qui sont arrivés d'Allemagne, de Suisse, de tous les coins de la France à la Société de la morale chrétienne pour concourir au prix décerné par elle au meilleur *mémoire contre la peine de mort*. 40 de ces mémoires éliminés, il en restait 21 sur lesquels 10 qui ont été couronnés, celui de papa est le troisième. Je trouve cela bien honorable. »

Dans d'autres domaines encore, le pasteur Morel demeura un précurseur incompris. En 1845, il proposa à la Classe de s'occuper avec zèle de l'œuvre des missions et de celle des protestants disséminés, mais sa proposition se heurta à l'inertie de ses collègues.

4. Toujours en plein dans la mêlée

En sa qualité de doyen ou à d'autres titres, le pasteur Morel se rendit souvent à Berne ou dans d'autres localités pour siéger dans des commissions chargées de s'occuper de questions politiques, sociales, scolaires ou autres. Les lettres qu'il écrit à sa fille Cécile, aux soirs de journées harassantes, nous révèlent et ses sentiments intimes et ses préoccupations. Voici quelques lignes d'une lettre du 23 mars 1836, écrite au moment où s'affrontent partisans et adversaires des Articles de Baden, lesquels permettraient aux gouvernements des cantons de s'ingérer dans les affaires internes de l'Église catholique : « Le Parti de Tscharner l'emporte ici... Il n'y a que les hommes animés d'un véritable patriotisme qui souffrent et qui gémissent. Mais l'esprit personnel et l'égoïsme entraînent la masse.

» Nos séances ont un véritable intérêt. Je ne m'attendais pas à trouver tant de lumières. On discute les matières avec profondeur. Je ne sais cependant si nous viendrons à bout d'abolir les dîmes. Elles ont un grand partisan chez notre président. »

L'année 1839 amène à son paroxysme l'affrontement des deux chefs révolutionnaires de 1831 : Xavier Stockmar et Charles Neuhaus. Le Jurassien voudrait pour son pays une certaine autonomie ; le Biennois veut un canton de Berne puissant et uni, il est opposé à toute velléité autonomiste. La tension entre ces deux hommes se transmet au pays et le journal de Stockmar « L'Helvétie » n'épargne pas le « despote éclairé ». De cette tension Cécile Morel parle à son frère, en date du 3 février 1839 : « Papa est parti pour Berne aujour-

d'hui. Il s'agit toujours de l'organisation de l'instruction pour le Jura. Puisque tu lis « L'Helvétie », tu auras lu tous les articles de M. Stockmar qui réclament contre la manière dont les « allemands » nous traitent. M. Neuhaus trouve que M. Stockmar exagère ; on l'accuse de tendre à la séparation et cette séparation serait envisagée comme un très grand mal par beaucoup de gens, qui ne voient pas dans notre pays les éléments nécessaires à la formation d'un État séparé. D'autres au contraire pensent que les « allemands » vont trop loin, que leur manière de faire est intolérable, etc. M. Neuhaus est à la veille de se brouiller avec Stockmar ; on charge papa de les réconcilier avant que leur dissentiment soit public... Il est certain que dans le Jura nous manquons de bonnes têtes, et le peu qui en existe manque d'homogénéité. On ne s'est jamais accordé que sur le maintien de la législation française. »

Voici une nouvelle lettre de la même au même, en date du 20 avril 1839 : « Les finances vont mal et le Jura est molesté dans plusieurs circonstances récentes. Plusieurs de ces messieurs désireraient la *séparation* d'avec l'ancien canton, d'autres trouvent que nous n'avons pas les éléments nécessaires à une cantonalisation particulière, que le mauvais esprit des districts catholiques est trop redoutable, etc. Ce sont là des questions que je ne comprends pas assez pour en parler.

» Papa se porte bien. Il vaque à toutes ses occupations comme au jeune âge, quoiqu'il prétende se faire vieux. Son esprit est toujours à la hauteur de tout ce qu'il entreprend, de toutes les idées nouvelles. C'est véritablement un homme bien distingué que notre père, et ce que j'apprécie bien au-delà des qualités de l'esprit, c'est qu'il devient moins violent, son cœur est maintenant plus susceptible d'émotions et de bonté ; c'est un grand bonheur pour moi, j'en bénis Dieu, car je suis faible et les ménagements qu'il a pour moi me sont bien nécessaires. Papa est vraiment un homme bien vertueux, et c'est notre bonheur pour nous de pouvoir dire cela en toute vérité de notre père. »

La situation s'aggrave au cours des mois qui suivent. Stockmar est révoqué. La pression de Neuhaus devient toujours plus pénible. Dans une lettre du 17 décembre écrite par le Doyen Morel à son fils Charles, nous lisons : « Les actionnaires de « L'Helvétie » sont convoqués pour samedi prochain à Sonceboz à l'effet de prendre parti sur le sort de ce journal. Il paraît qu'on veut à toute force le retirer des mains de M. Stockmar et, pour cela, transporter son siège soit à Bienne, soit à Berne même. Ce qui s'y est opposé jusqu'ici, c'est qu'aux termes des statuts, il faut que les deux tiers des actionnaires consentent à ce transport, et que ce nombre ne se rencontrerait

pas encore. Je ne sais si à force d'intrigues on sera parvenu à le compléter. La tentative que l'on fait maintenant le ferait présumer et dans ce cas, le Jura perdrait le seul journal qui était dans son intérêt et qui lui servait d'organe. M. Stockmar comptait un peu, pour parer ce coup, sur une partie des actionnaires du canton de Neuchâtel, qui semblaient vouloir lui accorder leur appui. Ces actionnaires étaient ceux des Montagnes et non ceux du Vignoble qui se liguent avec les Biennois pour nous l'enlever. »

L'année 1840 jette le Doyen Morel dans un cruel dilemme. Cécile en parle à son frère, en date du 14 avril : « Le Conseil-exécutif a nommé papa membre de la *Commission jurassienne* (chargée de donner son préavis au Gouvernement sur toutes les questions relatives au Jura). Tu auras vu cette nomination dans « L'Helvétie ». Peu auparavant il s'était décidé à demander un congé pour réaliser après Pâques son projet de voyage à Pertuis. Il l'avait obtenu et son désir d'en profiter sans retard détruisait suffisamment mes projets. Cette nomination l'a jeté dans le plus grand embarras : 1) Elle (la commission) n'est point composée d'hommes représentant suffisamment les différentes opinions du pays — le pays pourra donc toujours dire, comme il le dit lors de notre réunion à Berne, qu'il n'a pas été bien représenté ; 2) papa se trouverait tout fin seul du Jura protestant, c'est trop peu contre trois pris dans le Jura catholique. Il faudrait au moins que chaque district eût son représentant. 3) Ne serait-ce pas au pays plutôt qu'au gouvernement à décerner des mandats à ceux de ses concitoyens qu'il honore de sa confiance. Ces raisonnements l'ont décidé à refuser cette nomination, et aujourd'hui même sa lettre part pour Berne. Langel (le conseiller d'État), qui a été ici, l'a prié instamment d'accepter, en lui disant qu'il jouissait d'une telle estime générale qu'il serait impossible de le remplacer d'une manière satisfaisante, en lui disant encore qu'il serait impossible de trouver un homme dans nos deux districts qui réunît, au même titre que lui, les lumières à l'expérience et l'expérience au patriotisme. Tout cela est vrai ; mais il avait à faire à trop forte partie. Il fallait au moins y mettre M. Moreau ou M. Hoffmeyer. »

Sur ces entrefaites, Charles-Ferdinand Morel part pour aller rendre visite à son frère en Provence. Une active correspondance s'échange pendant cette période entre lui et sa fille. Bornons-nous à en détacher les lignes qui concernent la situation au Jura. Le 29 avril 1840, Cécile Morel écrit à son père : « L'autre lettre était de Langel. Il me marque qu'il n'a pas encore parlé ni au Conseil-exécutif, ni à personne, de ton désir de ne pas accepter ta nomination à la Commission jurassienne. Il me charge de te prier, de te conjurer

de consentir à en faire partie. Il parlera à M. Tillier et à d'autres membres du Conseil-exécutif pour les engager à rendre cette commission plus nombreuse... Mais il te prie de ne pas faire une raison de refus du peu de membres qui la composent actuellement, puisqu'on a commencé par mettre ton voyage en avant et non pas cette raison, et qu'en attendant ton retour, il trouve que ce serait te donner un air de mauvais vouloir qui ferait bien mauvais effet. Tout est manqué si tu te retires, personne dans le Jura réformé ne possédant au même degré que toi une connaissance approfondie des besoins du pays, une longue expérience et la confiance de tous les partis. »

De son côté, le doyen Morel, quoique éloigné de son pays, ne perd pas de vue ses intérêts. Le 9 mai, il questionne : « Où en sont les affaires du Jura ? Quel est le vent qui souffle ? A-t-on eu des nouvelles de M. Stockmar ? Ne pourrait-on pas savoir si son voyage a produit quelque effet ? Les papiers se taisent ici sur nos affaires, qui concernent une trop petite localité pour qu'ils y donnent quelque importance. Il n'y a que le « Temps » qui en parle quelquefois. C'est aussi à raison de notre petitesse et par conséquent de notre faiblesse, que nous échouerons probablement dans nos desseins et qu'il nous faudra nous résoudre à chercher seulement à obtenir la meilleure composition pour la continuation de notre réunion (à Berne). »

De retour de France, non sans peine, le Doyen Morel accepte de faire partie de la Commission jurassienne, comme le prouvent les lignes suivantes du 19 juillet 1840, écrites de Corgémont à sa fille, qui se soigne aux bains de Worb : « Je me suis décidé à aller à Delémont et partirai par la diligence du soir, mais c'est un sacrifice qu'il faut encore faire à la patrie. »

Arrivé à Delémont, il est repris par son ardeur combative et défendra la cause des Jurassiens face à la pression dominatrice de Berne, extrêmement forte en ces années. Du 25 juillet 1840 : « Me voilà de retour de Delémont depuis une heure. Nous avons eu une tâche bien difficile à remplir et après avoir employé presque toutes les heures de nos journées à discuter les objets relatifs à notre mission, nous avons terminé hier au soir nos travaux, sauf à les reprendre plus tard, quand les Commissions que nous avons nommées auront élaboré les rapports et projets, que nous leur avons renvoyés. J'ai été placé dans deux de ces commissions ; l'une a pour objet l'organisation de nos écoles supérieures dans le Jura et l'autre la révision du code pénal... Nos discussions ont été graves et sérieuses ; il s'est dit beaucoup de choses intéressantes et Monsieur notre Préfet a dû entendre d'assez dures vérités. Dans beaucoup de choses, il y a unanimité, et quand notre commission n'aurait eu pour résultat

que de donner au gouvernement une plus juste connaissance des dispositions du pays, elle aurait produit un grand bien. Car on n'a pas ménagé les susceptibilités. Notre langage a été franc et courageux. Mais nous attendons mieux. Nos demandes sont nombreuses. Il est impossible qu'on n'en accorde pas quelques-unes. Il fallait un homme calme et adroit comme M. Til... (Tillier ?) pour nous entendre, et cependant son sang-froid a subi quelques secousses. »

Voici une mise en garde que Morel adresse à sa fille aux bains de Worb, datée du 1^{er} août 1840 : « Ne crois pas tout ce que dit « L'Helvétie » sur nos opérations de Delémont. Les articles qui y ont paru jusqu'ici sont de M. Helg, facteur des sels, qui joue un double rôle ; il critique et dénigre dans sa feuille ce qu'il a voté, en partie du moins, avec nous. D'ailleurs il dénature les faits et fait preuve d'un mauvais esprit. La meilleure manière de le réfuter serait de publier les procès-verbaux. J'en ai écrit à Berne. »

Quant à Cécile Morel, elle approuve son père d'avoir accepté de faire partie de cette Commission jurassienne : « Worb, 23 juillet 1840 : J'apprends avec plaisir que tu es allé à Delémont, non que j'espère autre chose de cette réunion que beaucoup de travail et d'ennui, mais parce que bien des braves gens te sauront gré de cet acte de dévouement à ton pays — et parce que, si l'opposition ne produit pas toujours des résultats satisfaisants, ce n'en est pas moins une bonne semence qui peut germer plus tard pour nos après-venants. »

Commencées à Delémont, les discussions se poursuivirent à Berne en 1841 et 1842, mais nous n'avons trouvé que ces deux textes, évoquant cette période. Le premier est daté de Berne, le 11 mai 1841 : « Si du haut de notre galerie, tu as braqué ton télescope, pour voir ce qui se passait, dimanche, au moment de mon départ de Sonceboz, tu m'auras vu m'embarquer dans une voiture supplémentaire avec les deux frères Moschard. C'est te dire que la conversation n'a pas tari depuis notre départ jusqu'à notre arrivée... Notre session a commencé hier et nous nous sommes trouvés au grand complet. Nous avons l'espoir d'avancer en besogne, sans pour cela pouvoir nous flatter d'en faire de la bonne, car *l'esprit-prêtre* domine nos débats. Ce qui n'a pas empêché de violentes philippiques et contre les deux « Helvétie » et contre l'esprit de Porrentruy en particulier. »

1842 : « Nous avançons peu... On ne se dispute pas, mais on discute longuement. »

Ainsi le Doyen Morel a lutté pour son pays, jusqu'à sa vieillesse.

5. Le pasteur agriculteur

Charles-Ferdinand Morel partage les idées des pasteurs de son temps, qui estiment qu'ils ne doivent pas se borner à veiller au salut de l'âme de leurs ouailles, mais que leur tâche consiste aussi à s'occuper de leur santé physique et à s'intéresser à leur existence économique et sociale.

A l'instar du ministre Samuel Himely, de Bévillard, qui se dépensa en faveur de l'introduction de la vaccination dans le Jura sud et reçut la médaille de la reconnaissance du Gouvernement français sous le régime napoléonien, et en précurseur du pasteur Édouard Besson, qui, ayant mené de front des études de théologie et de médecine, fut pendant près d'un demi-siècle le pasteur-médecin-vétérinaire de la Montagne de Diesse, Morel combattit toute sa vie pour améliorer l'hygiène de ses paroissiens. Très fidèle dans les visites aux malades et aux mourants, il pénètre, un soir, dans la chambre de l'un d'eux à Corgémont. De nombreuses personnes s'y trouvent assemblées. Saisi par l'atmosphère irrespirable qui y règne, il commence, déclare un témoin oculaire, par ouvrir la fenêtre pour en chasser le mauvais esprit (le mauvais air), puis prononce une exhortation et fait une prière d'une telle force que cela n'eût rien fait, en ce moment, à aucun des assistants de tomber mort sur le plancher « comme des mouches ». Amener des âmes à un si haut degré de préparation spirituelle que l'on ne craigne pas la mort, n'est pas banal !

Disciple du père de son épouse, Jonas de Géliieu, qui introduisit l'apiculture à la Montagne de Diesse, du pasteur Jean-François Imer, partisan de l'élevage du ver à soie à La Neuveville, du ministre David Imer-dit-Vernet qui, par divers essais, parvint à améliorer la qualité de la production du vignoble de cette cité, Charles-Ferdinand Morel s'intéresse activement à l'agriculture. Rien de plus naturel d'ailleurs. Les produits du sol constituent pour lui, comme pour ses collègues, le plus clair de son traitement. En outre, par héritage paternel, il possède de vastes propriétés qu'il s'entend à mettre en valeur et à agrandir. En relations régulières avec le célèbre agronome et pédagogue de Hofwyl, Emmanuel de Fellenberg, il tire parti de ses expériences. Rejetant les anciennes habitudes routinières de culture, il abolit les jachères et leur substitue des prairies artificielles de trèfle et d'esparcettes, alternant avec la pomme de terre. Il introduit dans sa paroisse des charrues nouvelles et meilleures, le moulin à vanner, la machine à battre le grain. Il ne néglige certes pas l'élevage du bétail

et la réputation de ses étables se répand dans tout le pays. On y trouve les plus belles vaches. On recherche ses bœufs. Les maquignons accourent lui présenter leurs offres d'achat, parfois même le dimanche, ce qui éveille en lui la plus vive irritation. Vêtu de la blouse du paysan, il fréquente foires et marchés pour y acheter et y vendre du bétail. Il se préoccupe d'améliorer la race chevaline.

La culture rationnelle des forêts l'intéresse. Il combat le déboisement. Dans une lettre de Cécile Morel à son frère Charles, en date du 19 juin (1838 ?), nous lisons à propos de son père les lignes suivantes : « Sa vie est utilement remplie et toutes ses pensées tournent au profit de ses semblables. L'autre jour, il a entrepris un terrible ouvrage — c'est de faire semer toute la combe du Chalmé — depuis la coupe qu'on y a faite toute cette lisière était nue et tellement exposée aux vents que les jeunes arbres ne pouvaient y revenir. A force de bras, on est venu à bout, avec l'aide de Bourquin, de Sombeval, brigadier-forestier de la bourgeoisie — d'ensemencer toute cette lisière de forêt. Mais à la vue de cette entreprise formidable, dont le fruit ne sera pas recueilli par nous, seulement par nos après-venants, tous ces gens ont commencé par une prière que papa leur a faite au pâturage du Chalmé. »

Le Doyen Morel lutte également contre l'inertie de ses paroissiens, qui hésitent à remplacer les bardeaux des toits des fermes par des tuiles, de manière à éviter la propagation catastrophique des incendies.

Il prend la plume et publie divers *Mémoires* sur des questions agricoles. Ce furent, en 1804 : *Mémoire sur l'éducation des bêtes à laine et les moyens de les perfectionner* ; en 1806 : *Quels sont les avantages et les inconvénients de l'abolition de la vaine pâture et quel serait le meilleur parti à prendre à cet égard* ; en 1813, son célèbre *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Évêché de Bâle, réuni à la France en 1793*, qui contient nombre de renseignements concernant le sol, la faune et la flore du pays ainsi que la situation des paysans. Le deuxième de ces *Mémoires* fut couronné par la Société d'Émulation patriotique de Neuchâtel. En 1813, il publie encore : *Mémoire sur la question suivante proposée par la Société suisse d'utilité publique : Quelle influence le morcellement illimité des propriétés foncières exerce-t-il sur le bien-être du peuple ?*

Tous ces ouvrages, joints à ceux qu'il publia sur des problèmes politiques, sociaux ou ecclésiastiques, tel son projet de *Constitution pour le Jura en 1814* ou son *Mémoire sur le paupérisme* en 1837, répandirent au loin à la ronde sa réputation de lutteur pour les bon-

nés causes. Malgré ses hautes relations, il garde le contact avec le peuple. Les paysans du Jura le regardent comme l'un des leurs. Ils l'aiment et l'estiment parce qu'il partage leurs peines et leurs joies et s'efforce de les arracher à leur routine et à leur pauvreté.

Meilleur prophète que le Doyen Morel, le pasteur Georges-Auguste Liomin, de Péry, comprit que la prospérité économique du pays ne reposait pas avant tout sur la réforme de l'agriculture mais sur son industrialisation. Il fondera à Bienne une usine de clous, chaînes et fils de fer, l'ancêtre des Tréfileries réunies de cette cité. Par cette création, il ouvre une voie sur laquelle les générations subséquentes des Jurassiens s'engageront avec entrain et succès.

6. L'époux et le père

De persistants nuages assombrirent le ciel jusqu'alors bleu des dernières années de la vie conjugale de Charles-Ferdinand Morel et d'Isabelle de Géliieu. Un désaccord irréductible les sépara quant à la destinée de leur fille Cécile et éveilla dans le cœur de l'épouse un vif ressentiment contre son mari.

En 1821, le pasteur Morel obtint un congé de quelques mois pour aller soigner, en France, chez son frère François, une santé débile. Le gouvernement nomme comme pasteur-suffragant, chargé de desservir, en l'absence du titulaire, la paroisse de Corgémont, un jeune homme de vingt-deux ans, récemment consacré : le ministre Alphonse Bandelier. Ce dernier naquit à Sornetan, dont son père était maire. Il vint s'établir avec les siens à Sonceboz, en 1814, quand son père prit la direction des postes de ce lieu. En 1819, il rejoignit sa famille, pendant ses vacances, à Pontenet, village dans lequel ses parents avaient acquis le moulin.

Le 2 septembre 1821, le pasteur Bandelier monte en chaire pour la première fois dans le temple de Corgémont et il a l'occasion de faire la connaissance de Cécile Morel, une belle jeune fille dans tout l'éclat et la fraîcheur de sa vingtième année, — que loin à la ronde on appelle la « Rose du Vallon » — et de sa mère, Madame Morel de Géliieu. Le contact suivi qu'il a avec Cécile Morel le plonge dans un trouble profond. Il se prend à l'aimer. Il en est aimé en retour et rien dorénavant, ni les contretemps, ni les épreuves ne détruiront les sentiments que les deux jeunes gens nourrissent l'un pour l'autre.

Mais, sachant que d'autres candidats plus huppés que lui briguent la main de Cécile Morel et craignant un refus des parents, il n'osa la demander en mariage et partit, en 1823, pour diriger la communauté protestante de Gênes, emportant dans son cœur l'espoir d'épouser un jour celle qui lui demeure fidèle. En dépit de leur éloignement, les jeunes fiancés (on peut leur donner ce qualificatif) échangèrent une correspondance amoureuse régulière. A plusieurs reprises, Alphonse revient au pays ; il revoit Cécile, puis il repart. En 1827, le poste de diacre du Jura, devenu vacant est offert à Alphonse Bandelier, mais il ne l'acceptera qu'à condition d'épouser Cécile, sinon ce sera le retour à Gênes. Il prend son courage à deux mains et la demande en mariage à son père en 1828. Cécile, en tremblant, lui dévoile ses sentiments et ses vœux. Sa mère, qui a lu dans le cœur de sa fille et sait qu'elle ne sera vraiment heureuse que si elle épouse son fiancé, insiste auprès de son mari et se heurte à son mutisme. Quelle sera la décision du maître à l'égard de ces trois êtres torturés par l'inquiétude ? La réponse du doyen sera négative.

Sans doute, l'opposition de l'oncle François de Pertuis, qui estimait que la famille Bandelier ne pouvait rivaliser avec la famille Morel au point de vue du rang social, joua-t-elle un rôle dans ce refus. Mais il est probable aussi que le Doyen Morel, tout en ayant constaté en Alphonse Bandelier une vocation pastorale certaine et profonde, avait découvert en lui une tendance à se pousser, à se mettre en avant, à briguer les honneurs, qui lui déplut. Il arriva à la conviction — totalement erronée d'ailleurs — qu'Alphonse Bandelier ne saurait rendre heureuse sa fille Cécile, qu'il aimait d'un amour intense pourtant, mais aveugle.

Le refus du Doyen plongea dans le désespoir trois êtres qui ne le méritaient pas. Pour Alphonse Bandelier et Cécile Morel, il s'ensuivit une période de flottement, qui les engagea tous deux à envisager un mariage de raison, mais la force de leur amour réciproque les fit renoncer à cette solution et caresser l'espoir de pouvoir un jour réaliser leur amour en fondant un foyer. Certes, Isabelle Morel de Gélieu se penchera avec affection sur sa fille pour la consoler, mais les soucis que lui causèrent la santé de l'un de ses fils et la conduite de l'autre, la vue de Cécile dont l'amour contrarié altérerait le caractère, l'incompréhension de son mari pour la souffrance secrète de sa fille, ruinèrent sa constitution. Dans son « Journal intime », nous lisons, à la fin de l'année 1833, cette phrase : « Je ne puis me dissimuler que je suis atteinte d'un cancer. Et pourtant, je ne désespère pas. » Au début de 1834, elle n'a écrit dans ce

cahier que cette phrase : « Je répète : à quoi en serai-je ? » Puis c'est le silence. Mais nous savons ce que couvre ce silence : une grave opération, un séjour de convalescence à la ferme de la Goguelisse sur la Montagne de Cortébert, héritage de son grand-père Frêne, de Tavannes, l'aggravation du mal, accompagné de souffrances terribles, et la mort survenue le 18 octobre 1834. Évoquant ces jours douloureux et les souffrances de sa mère, Cécile Morel écrivait à son frère, en date du 10 octobre 1836 : « Oh ! Charles, que ce mois d'octobre me fait mal, qu'il me tarde que ces jours anniversaires de ses dernières douleurs soient passés, — et pourtant mes impressions sont douces, n'avons-nous pas vu dans ces derniers combats de la vie contre d'atroces souffrances, le triomphe de sa foi, vive, pure, éclairée — comment ne pas la croire heureuse dans cette éternité dont elle avait un sentiment si profond lorsqu'elle me disait : « Ma fille, je t'ai sentie dans cette vie et je te sentirai dans l'éternité. » Il nous vient des consolations, des motifs de foi et d'espérance au milieu de nos plus grandes douleurs et voilà comment les épreuves les plus dures peuvent tourner au perfectionnement de nos âmes. »

Face à un époux autoritaire, puissant, dynamique, sûr de lui, Isabelle de Géliou a dû souvent céder, mais sans jamais laisser porter atteinte à sa personnalité. Elle nous a légué une œuvre littéraire intéressante, dont le maigre bénéfice financier lui a permis d'entretenir son mobilier, parce que, dans ce foyer riche en propriétés, en terre et en bétail, l'argent, sous sa forme d'espèces sonnantes et trébuchantes, a souvent fait cruellement défaut.

Entre temps, Alphonse Bandelier avait été nommé diacre du Jura et commissaire chargé de la surveillance des écoles du pays, postes qu'il occupa dès l'été 1832. En 1834, la paroisse de Saint-Imier l'accueillit en qualité de conducteur spirituel.

Sur ces entrefaites survient un drame dans la famille Morel. Jules, l'aîné des deux fils, médecin à Saint-Imier, s'était laissé entraîner à l'alcoolisme. Il avait contracté ce penchant à la boisson alors qu'il était aide-chirurgien-major au Régiment des Gardes suisses à Paris. En vain, son père cherche à l'arracher à son vice. En désespoir de cause, il fait appel à l'aide du pasteur Bandelier en une lettre poignante du 12 juillet 1836, dans laquelle il exhale son chagrin et sa détresse de voir son fils rouler dans l'abîme de l'alcoolisme. Oubliant la dureté du doyen, qui lui a refusé sa fille, Alphonse Bandelier accueille Jules Morel dans sa cure et le suit jour après jour. Nous assistons alors à une succession de relèvements et de rechutes, qui se termine par une catastrophe. Le jour de Noël 1839, ayant de nouveau cédé à son penchant à la boisson, Jules Morel,

rentrant de Villeret à Saint-Imier, tombe sur le talus de la route. On le retrouve gelé !

Le dévouement d'Alphonse Bandelier en faveur de celui qui aurait pu être son beau-frère, émeut le cœur du doyen. Ses préventions à son égard s'atténuent. Les deux anciens fiancés se revoient. Surmontant ses craintes, le pasteur de Saint-Imier demande à nouveau la main de la fille du ministre de Corgémont. Sa demande est agréée et le mariage se célébrera dans le temple de ce village. « Je tiens au temple de Corgémont, comme l'on tient au clocher de son village, écrit Cécile Morel à son fiancé. C'est là que je fus baptisée par mon arrière-grand-père Frêne. C'est là que j'ai ratifié le vœu de mon baptême avec le vague pressentiment des douleurs qui m'attendaient dans la vie. C'est là que ma pauvre mère fit monter tant de prières pour mon bonheur. C'est tout près de là que repose mon infortuné frère, et puis c'est là que vous me déposerez quand vous m'aurez fermé les yeux. Oui, c'est là que je veux vous jurer fidélité et obéissance ; ailleurs, je vous le promettrais d'aussi bon cœur, mais j'aime mieux que ce soit là. »

Le 26 avril 1842, le Doyen Morel bénit le mariage de sa fille et les relations qui s'établirent avec son gendre furent plus que courtoises. Une affection réciproque les unit, comme en témoigne leur correspondance.

Cécile Morel, séparatiste décidée, et Alphonse Bandelier, probernois convaincu, s'aimèrent passionnément et s'entendirent parfaitement bien comme le témoignent, en particulier, les lettres qu'ils échangèrent pendant la campagne du Sonderbund, alors que le pasteur de Saint-Imier était aumônier du 4^e (?) bataillon bernois de réserve et marchait avec lui contre Fribourg. Au cours de cette campagne, Alphonse Bandelier se révéla dans toute sa grandeur d'aumônier protestant. Grâce à ses interventions énergiques et à son courage, il parvint, sinon à supprimer totalement, du moins à restreindre dans de fortes proportions les instincts sauvages et déchaînés des soldats, dont le ravitaillement ne suivait qu'avec beaucoup de retard et qui voulaient livrer au pillage la campagne fribourgeoise et spécialement les châteaux des aristocrates catholiques.

7. L'ami des bons et des mauvais jours

Au cours de sa carrière politique, Charles-Ferdinand Morel s'était lié d'amitié avec Xavier Stockmar, ce grand homme d'État jurassien. Il devint aussi le conseiller clairvoyant et l'ami de l'avoyer Charles Neuhaus. Il demeure fidèle à tous deux, quand la politique les dresse l'un contre l'autre. En 1840, il accueille, dans sa demeure de Corgémont, Stockmar, poursuivi par les séides de Neuhaus qui veulent l'arrêter, parce que ce fugitif projetait une séparation du Jura d'avec Berne. Il l'aide à gagner la frontière française. Mais quand, en 1846, le parti radical renverse le gouvernement dirigé par Neuhaus et le remplace par les chefs des corps-francs, Morel écrit à l'avoyer déchu des mots touchants : « Si les Athéniens se rendirent injustes en condamnant à l'ostracisme Aristide, parce qu'ils étaient las de l'entendre appeler le Juste, je ne sais si vos juges se sont montrés moins blâmables en vous refusant leur verdict d'absolution, parce que vous avez tenu avant tout à rester fidèle à la foi du serment. » Neuhaus lui répondit : « Votre voix amie m'a rafraîchi le sang. Merci du fond du cœur. Je souffre de bien des manières. La république s'en va, mon honneur est attaqué et je suis inquiet sur l'avenir de ma famille. Beaux résultats après quinze ans de travail et de dévouement. » Cette amertume bien compréhensible ne fut-elle pas la rançon d'un autoritarisme despotique ? Quoi qu'il en soit, cette correspondance très digne, mais navrante malgré tout, se poursuivit.

8. Le testament spirituel et la mort

Le 26 mai 1847, le doyen préside pour la dernière fois la séance de la Classe réunie à Bienne. Il prononce, à cette occasion, le discours usuel, qui sera, en fait, son testament spirituel. Il constate qu'autrefois la piété était moins étendue (?) et la morale plus solide. Il y a des besoins matériels nouveaux. L'Église et l'État s'appuient l'un l'autre. Mais il faut plus de liberté à l'Église pour combattre le mal. L'Église ne doit pas se soustraire à l'action tutélaire de l'État. Il lui faut une loi organique qui la régit. Détachons de ce discours ces lignes adressées à ses collègues et qui demeurent actuelles : « Ce n'est plus le siècle de la religion et de ses ministres. Nous sommes loin des temps où le titre de pasteur suffisait pour attirer le respect. Il

faut se concilier l'estime et la confiance par le zèle à rendre tous les services possibles, même en dehors de notre ministère. Si notre position est difficile, elle pourra être rendue meilleure par les efforts de la charité et par l'exercice des vertus que l'exemple de saint Paul, se faisant tout à tous, pour en gagner quelques-uns, nous appelle à pratiquer. »

Dès cette année 1847, la santé du doyen laisse fort à désirer. L'hiver s'écoule dans de mauvaises conditions physiques pour ce vieillard usé par la vie active qu'il a menée. En date du 19 novembre 1847, il écrit à sa fille, Madame Bandelier : « Voici une bise mordante et bien désagréable, dont ma santé ne s'accommode guère, et qui m'a fait prendre le parti de quitter ma chambre pour venir occuper la chambre grise. » Le 22 mars 1848, il lui parle à nouveau de son état physique : « Je ne sais que te dire de ma santé. Mais il me semble qu'elle décline. Je n'ai à la vérité plus guère d'enflure aux jambes ; quelquefois, il n'y en a même plus du tout. L'appétit est assez bon, mais malgré cela les remèdes ne parviennent pas à calmer ma toux, qui me mine et m'amaigrit. Il est des jours où je suis mieux que d'autres et sur deux nuits, il en est une meilleure que l'autre... J'ai eu hier un mariage à bénir et aujourd'hui je prêche ici. Il faut bien tirer parti de mon reste de vie. »

Le Doyen Morel a compris cependant qu'il n'est plus en état de poursuivre son ministère. Il a donc demandé au gouvernement l'aide d'un suffragant et une pension d'invalidité. Le 29 mars, il donne à nouveau des nouvelles à sa fille : « J'éprouve déjà les influences du printemps. Hier, pour avoir été trop longtemps au soleil, j'ai essuyé un petit accès de fièvre, accompagné d'une soif ardente... Je suis sans nouvelle de Berne au sujet de la pension ecclésiastique que j'ai demandée. Hier, j'ai reçu des offres de service pour ma suffragance... Je veux m'en tenir à M. Bernard. »

« Le 4 mai 1848, écrit dans la « Revue jurassienne » de 1950, M. Édouard Freudiger, archiviste, — revenant de Berne et s'étant arrêté à Corgémont, M. Alphonse Bandelier trouve le Doyen Morel en train de manger dans sa cuisine. Celui-ci a le regard fixe. En outre, il est oppressé, abattu, mais ne se plaint d'aucune douleur. En partant, M. Bandelier promet au Doyen Morel de lui envoyer sa fille. Madame Bandelier arrive chez son père le 6 mai. Elle le trouve au lit dormant doucement. Plus tard, s'étant réveillé, le Doyen Morel exprime le vœu que M. Bandelier lui succède à la cure de Corgémont. Le 7 mai, Madame Bandelier et son frère Charles, docteur à Fleurier, n'ont plus de père. Le 10 mai, on conduit le Doyen Morel à sa dernière demeure, au milieu d'un grand concours de population. »

Ainsi mourut ce Jurassien qui, pendant les trente-cinq dernières années de sa vie, a souvent caressé le rêve de voir son pays accéder au rang de canton suisse. Chaque fois il se heurta à des obstacles insurmontables, dus, selon les lettres mêmes de sa fille, à la mésentente et aux divisions des Jurassiens eux-mêmes. Alors, en désespoir de cause, il aboutissait toujours aux mêmes résultats : l'aménagement des rapports de son petit pays avec l'ancien canton de Berne, dans un cadre sauvegardant au maximum l'autonomie régionale du Jura. C'était, à ses yeux, la seule solution viable dans le contexte historique qu'il vivait.

Le Gouvernement bernois nomme, le 17 mai 1848 déjà, Alphonse Bandelier, au poste vacant de Corgémont. Xavier Stockmar qui, à nouveau, fait partie de cette autorité, se hâte de communiquer cette nomination au nouvel élu et en profite pour évoquer la figure du disparu : « La perte à jamais regrettable de notre excellent Doyen m'a causé beaucoup de chagrin, que ma famille a partagé, car nous aimions sa personne et nos sentiments ne se bornaient pas à l'estime universelle que lui avaient acquise les services éminents qu'il n'a cessé de rendre au pays dans le cours de sa longue carrière. Son souvenir vivra toujours, parmi nous, et lorsque nous voudrons nous représenter le type du vrai patriote jurassien, c'est son image qui nous apparaîtra. Pourquoi des hommes comme lui ne vivent-ils pas toujours ? Vous venez d'être nommé par le Conseil-exécutif pasteur à Corgémont, et je me fais un plaisir de vous en donner la première nouvelle. Puisse-t-elle être un léger soulagement à la douleur que vous avez éprouvée. Veuillez exprimer à Madame Bandelier toute la part que nous prenons à son deuil, et lui dire en même temps combien il nous est agréable de voir qu'elle pourra passer ses jours dans la demeure paternelle... »

9. Sa mémoire demeure

Lors du décès d'Isabelle Morel de Gélieu, le journal « L'Helvétie » du 4 novembre 1834 publia un article bien pensé et élogieux relatant la grandeur spirituelle de la défunte, son rôle essentiel au sein du foyer pastoral de Corgémont et son activité littéraire. Contraste ! Selon le premier biographe du Doyen Morel, le D^r S. Schwab, la mort de ce Jurassien éminent aurait passé assez inaperçue. Il a quelques phrases amères à ce sujet : « Lorsqu'il mourut, le

7 mai 1848, dans les bras de sa fille chérie et d'un fils bien-aimé, le D^r Morel, de Fleurier, il put se rendre le témoignage d'avoir beaucoup aimé et loyalement servi son pays. Et cependant, quand la tombe s'est refermée sur sa froide dépouille, aucune voix n'a proclamé les bienfaits du Doyen Morel et la presse du Jura n'a pas versé une larme sur sa tombe. L'ingratitude comptait sur l'oubli. Mais le temps a fait justice de cette faute. La mémoire de l'homme juste et utile rayonne grande et belle, pleine d'abnégation et de dévouement. »

Ce silence et cette ingratitude ne se prolongèrent pas. Trois ans après sa mort, son souvenir revit plus vivant que jamais, dans l'esprit de ses concitoyens. Le premier, un Bernois de l'Ancien canton, le pasteur Isenschmied, conducteur de la paroisse allemande du Vallon de Saint-Imier, évoque sa belle activité et sa personnalité dans les « Alpenrosen », de 1851. En 1852, la Société jurassienne d'Émulation, à laquelle Charles-Ferdinand Morel appartient dès ses origines, siège à Courtelary, reçue par le président de la section d'Erguel, le pasteur Bandelier. Au cours du banquet de cette journée, le poète Louis-Valentin Cuenin rappela la mémoire du doyen si totalement consacré à son ministère. Quand il chanta ces vers :

*Morel, ton front est ceint d'une auréole ;
Muses, pleurez sur d'illustres tombeaux !*

les quatre-vingts assistants « se levèrent soudain et applaudirent à ce souvenir glorieux et auguste ».

En 1853, Xavier Kohler, président de la Société jurassienne d'Émulation, rendit hommage dans le « Jura », journal de Porrentruy, au patriote, à l'historien et au philanthrope. En 1861, dans les « Actes », volume publié par la société en question, le pasteur Louis-Auguste Bernard, de Saint-Imier, publie un article sur le *Doyen Morel écrivain*.

Depuis lors, G. Amweg, P.-O. Bessire, Éd. Freudiger, Ch. Junod, Virgile Moine, Jules Paroz, Virgile Rossel, le D^r S. Schwab, les pasteurs Ch.-A. Simon et Ch. Simon fils, dans leurs livres d'histoire jurassienne, par la publication de brochures, par des articles paraissant dans les « Actes », la « Revue jurassienne », la « Veillée », la « Vie protestante », le « Semeur vaudois », s'efforcèrent de maintenir vivante la flamme du souvenir de ce lutteur. De leur côté, en 1959, les éditions de la Bibliothèque jurassienne rééditent, en un volume de luxe, le principal ouvrage, devenu introuvable, du dis-

paru, sous le titre : *Histoire et statistique de l'Ancien Évêché de Bâle*. Tout récemment, le tome I de l'*Anthologie jurassienne* a consacré quelques pages tant à Madame Morel de Géliieu qu'à Charles-Ferdinand Morel, si bien que les Jurassiens ne peuvent plus, de bonne foi, ignorer l'existence de ces deux personnalités.

Mieux que des articles de journaux, qui passent vite à la corbeille à papier, mieux que des pages d'ouvrages savants que ne consultent que les érudits, un buste érigé à Corgémont rappelle aux passants le souvenir de cet ecclésiastique, le plus connu, sans contredit, des Jurassiens protestants.

L'idée d'un monument érigé en mémoire du Doyen Morel prit naissance en 1857. Les membres de sa famille auraient aimé voir son buste, placé sur un socle, occuper une modeste place dans le temple de Corgémont. D'autres personnalités désiraient le dresser sur une des places du village. Devant l'opposition du Conseil municipal, hostile à ces deux solutions, on envisagea de le mettre dans le corridor d'entrée de l'orphelinat de Courtelary. Cependant l'unanimité se fit. Ce buste avait sa place toute marquée à Corgémont, en un endroit visible à tout passant.

Le comité, chargé de mener à bien cette tâche, confia au sculpteur Christen le soin de façonner ce buste. Hélas ! les images qu'on lui remet du doyen manquent de précision, de telle sorte que, pour achever son œuvre, il dut faire poser Cécile Bandelier et Charles Morel, dont il compara les traits caractéristiques pour essayer d'en faire ressortir ceux de leur père. Le succès couronna ses efforts et chacun se plut à reconnaître dans ce buste la figure si expressive du disparu.

Le 31 juillet 1865, les drapeaux flottent aux fenêtres des maisons de Corgémont, des guirlandes se balancent dans les rues du village. On inaugure le buste du Doyen Morel. Au son des cloches, musique en tête, au milieu de la joie d'une population en fête, le cortège se rend de la place du collège au lieu de l'inauguration. Dans ses rangs marchent en tête les autorités du district, conduites par le préfet, puis suivent la direction et les actionnaires de la Caisse d'épargne, les membres de la Caisse centrale des pauvres, le Doyen Morlet, d'Orvin, et ses collègues les pasteurs du Jura, les délégations des divers conseils des communes du district, de nombreux amis de la famille Morel, parmi lesquels le Landammann Bloesch. Un chant de la jeunesse de Corgémont marque le début de la cérémonie, puis le préfet lève le voile qui cache le buste et prononce un discours dans lequel il évoque en un style châtié, la personnalité du pasteur Morel, son patriotisme éminent, sa fidélité de ministre du saint Évangile, qui

savait unir les grands principes du christianisme à l'amour de la liberté et de la patrie.

M. Gustave Chopard, de Sonvilier, le plus ancien des membres de la direction de la Caisse d'épargne, rappela le rôle que joua, dans sa création et son développement, le Doyen Morel. Quant au Doyen Morlet, il relève surtout l'activité philanthropique de son prédécesseur. Les discours succèdent aux discours, la fête se continue sans que nous ayons pu en reconstituer tous les épisodes. Sur le socle du monument, on peut lire, côté face :

Doyen Chs. Fd. MOREL
né 3 septembre 1772
mort 7 mai 1848

Au verso se trouve cette inscription :

*Au fondateur
de la Caisse d'épargne et de la Caisse centrale des pauvres
Au bon citoyen
Le District reconnaissant*

Le journal « Le Vallon », de Saint-Imier, du 4 août 1865, qui relate cette cérémonie, qualifie de remarquable l'œuvre du sculpteur Christen : « Ces traits fortement accentués et dont l'énergique expression retenait captif le regard saisi, disaient assez ce qu'avait de puissance intellectuelle et d'autorité morale, l'homme vénéré qu'il représentait. Nous regrettons cependant que l'ensemble du monument n'ait pas quelque chose de plus svelte et de plus dégagé, et, qu'outre de jeunes sapins, on ait cru devoir entourer cette petite place d'une balustrade un peu rustique. »

La commémoration du centenaire de la mort du Doyen Morel, le dimanche 9 mai 1948, à Corgémont, revêtit un caractère plus solennel que celui de l'inauguration de son monument. Elle eut lieu dans un temple archiplein et ce fut une cérémonie à la fois religieuse et évocatrice du passé. Après un culte présidé par le pasteur F. Wyss, deux études mirent en relief l'homme et le croyant. L'archiviste Éd. Freudiger fit une « esquisse de la vie de Charles-Ferdinand Morel » tandis que le pasteur Ch.-A. Simon présenta « l'orateur, le



La maison du Doyen Morel, à Corgémont.

conducteur spirituel et le chef de l'Église ». Après les salutations et les messages des représentants des autorités ecclésiastiques, civiles et des œuvres de bienfaisance, la foule se rendit devant la maison natale du doyen. Sous la présidence de M. E. Voisin, représentant de la Société de développement de la commune, se déroula le dernier acte officiel de la journée : l'inauguration de la plaque rappelant qu'en cette demeure avait vécu celui qui ne sera jamais plus oublié.

En 1964, la propriétaire de la maison Morel, la veuve du D^r J. Éguet, obtint du Gouvernement bernois la reconnaissance de cette demeure en qualité de monument historique.

Charles Simon.

